

N° 2

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION LÉGALE

Séance du 2 Mai 1935

	PAGES
Territoire. — Circonscriptions. — Armoiries :	
Territoire. — Demande d'annexion d'une partie du territoire de Loos	277
Conseil Municipal :	
Mandat 1929-1935. — Communication de M. le Maire	344
Président. — Roger Salengro	46
Secrétaire. — Jean Lévy	46
Vœux. — Dénomination de voie publique. Rue Bardou	54
Gare d'autobus dans le quartier du Vieux-Lille	46
Théâtres. Places gratuites pour les indigents	271
Subventions. — Subsidés à diverses associations pour participation à des congrès. Ratification	207
Association Républicaine des Anciens Combattants; Fédération Nationale des Combattants Républicains; Fédération Ouvrière et Paysanne des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre. Congrès	51
Victimes Civiles de la Guerre. Congrès National	52

	PAGES
Cercle Choral « Les XXX ». Concours de musique de Reims ..	49
Ligue du Nord d'Athlétisme. Course à pied par relais à travers Lille	49
Olympique Lillois	291
Sporting Club Fivois	292
Institut de Médecine Légale. Morgue Municipale	147
Masse de l'Ecole Régionale d'Architecture	162
Union Française de la Jeunesse. Cinquantenaire	50
Bourse du Travail Unitaire de Lille et Environs	288
Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal	289
Fédération Nationale des Chambres Syndicales des Métreurs- Vérificateurs. 3 ^m e Congrès National	53
Jeunesses Coopératives. Congrès National	260
Union Régionale des Syndicats Unitaires. Congrès	51
Union des Syndicats Libres de la Région de Lille	290
Œuvres privées, philanthropiques d'assistance et de bienfai- sance. Répartition du crédit	261
Caisses d'Assurances Sociales « Le Travail ». Congrès régional	50
Armée du Salut. Hébergement des indigents de passage	258
Adresses et Cérémonies. — Remise d'un drapeau à « La Mutuelle des Défenseurs de Lille ». Remerciements	47
Union des Syndicats Libres de la Région de Lille. Remerciements	289
Vœu de prompt rétablissement à M. l'Adjoint Favières	47
Administration Municipale :	
Frais de délégation. — Ratification	201
Baux :	
Locations diverses. — Occupation temporaire d'immeubles commu- naux. Homologation	82
Occupation temporaire de terrains communaux. Homologation	85
Contentieux :	
Autorisations d'ester. — Contre Boudou et Brice	313

	PAGES
Contre Duburcq et autres	314
Contre Moncy	315
Contre Wlodarski	94
Honoraires d'avoués et d'avocats. — Dupont. Règlement	74
Payen. Règlement	73
Transactions. — Legs Crépin	75
Incidents du 26 mai 1934. Règlement d'indemnité	71
Accident Bracke. Règlement	58
Accident Burie, ouvrier au service de la Ville. Admission en recette et en dépense	58
Accident Descamps, terrassier. Règlement	59
Accident Dumoulin, terrassier. Règlement	60
Accident Mme Dupuys. Règlement	61
Accident Mme Galle - Grimonpont, gardienne de la Morgue. Règlement	62
Accident Heusdens, charretier. Honoraires du Dr. Savary, expert Règlement	63
Accident Lesschaeve, sergent sapeurs-pompiers. Admission en recette et en dépense	64
Accident Roelen, ouvrier au service de la Ville. Règlement	65
Accident Wattrelos, terrassier. Règlement	66
Accident Widiez. Règlement	66
Accident matériel. Berline n° 13 de la Propreté publique. Règle- ment	68
Voiture d'ambulance. Admission en recette	68
Dégâts. Bris d'un banc, place Vanhoenacker. Admission en recette	67
Borne lumineuse. Admission en recette	69
Immeuble, 182, rue de Paris. Admission en recette	70
Bureau d'Octroi, rue du Faubourg de Douai. Admission en recette	70
 Dons et Legs : 	
Legs Crépin. — Transaction	75
Legs Lefebvre. — Hospices. Avis	168
Legs Roelants. — Acceptation	79

Fêtes et Cérémonies :

Fête Nationale, 14 Juillet 1935. — Distribution de friandises aux élèves des écoles municipales. Marché Dubois ..	94
Tour de France Cycliste. — Etape Paris-Lille. Prix de la Ville ..	260

Administrations Diverses :

Guerre. — Fortifications. Dérasement et aménagement en régie.	
1) Traction animale de wagonnets de voie de 0 m. 60; 2) Transport de terres et de matériaux	154
Armée active. Sursis d'incorporation	48
Allocations militaires. Armée active. Avis	316
Réservistes. Avis	317
Aéroport Lille-Roubaix-Tourcoing. Participation de la Ville ..	302
Champ d'aviation de Ronchin. Travaux d'aménagement	304
Postes et télégraphes. — Réouverture des guichets postaux le dimanche. Protestation	310

Bâtiments Communaux :

Programme des Grands Travaux. — Etablissement de projets. Avance sur honoraires	131-132
Chauffage. — Fourniture de coke. Adjudication	120
Eclairage. — Travaux et menues fournitures. Marché Compagnie Continentale du Gaz	120
Hôtel de Ville. — Aile du Beffroi. 16 ^e lot : marbrerie. Décompte et réception définitifs	140
Bâtiment administratif. Entretien des ascenseurs. Marché Etablissements Edoux-Samain	139
Musée d'Histoire de l'Art. — Restauration. Travaux supplémentaires	145
Porte de Paris. — Aménagement des locaux	265
Institut de Chimie. — Travaux de restauration. Cahier des charges	142
Institut Industriel du Nord. — Travaux de réaménagement. Participation de la Ville	305
Ecoles Turgot-Renan. — Agrandissement et transformation. Règlement de mitoyenneté	36

	PAGES
Nouveau groupe scolaire du Faubourg des Postes. — Fondations ..	130
Nouveau groupe scolaire du quartier de Wazemmes. — Construction	295
Eglise anglicane. — Toiture. Réfection	141
Eglise Saint-André. — Travaux de grosses réparations	144
Eglise Saint-Michel. — Travaux de restauration. Cahier des charges	143
Etablissement de bains à prix réduits, quartier de Moulins-Lille. — Projet	296
Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal	298
Nouveau Commissariat Central de Police. — 1 ^{er} lot : chauffage cen- tral. Décompte définitif	128
Mobilier. Marchés	122
Téléphonie et sonneries d'appel. Marché Compagnie des Télé- phones « Thomson-Houston »	121

Immeubles :

Autorisation de couvrir un terrain, rue du Faubourg des Postes ..	159
Achat d'immeubles. — Buisson, 24 (rue du). Delesalle	100
Etaques, 11 (rue des). Baratto	102
Etaques, 29 (rue des). Platel-Visseur	103
Malpart, 43 (rue). Consorts Chrétien	104
Demande de déclaration d'utilité publique	105
Tanneurs, 66 (rue des). Narelli-Gauthier	106
Demande de déclaration d'utilité publique	107
Urbanistes, 3 bis, 3 et 5 (rue des). Lefebvre-Duhem	108
Achat de terrains. — Programme des Grands Travaux. Cité Hospi- talière. Terrain à Lille	95
Terrains à Loos	97
En bordure de la Deûle. Droin	110
Chemin de contre-halage entre les avenues de l'Hippodrome et Butin. Modification	109
Emmerin, 101 (rue d'). Flamant-Persyn	111
Emmerin, 101 bis (rue d'). Persyn-Marteel	112
Wattignies, 11 (rue de). Compagnie Continentale du Gaz ..	113

	PAGES
Echanges. — Immeuble rue du Molinel 91, contre terrain angle des rues du Molinel et Edouard Delesalle. Affectation de la soulte	116
Terrains rue Georges Maertens. Affectation de la soulte	117
Terrains à Marquette. Convention d'embranchement avec « Les Moulins de Marquette »	118
Eviction de locataires. — Indemnité. Observation de M. Lahaye, Con- seiller municipal	81
Etaques, 8 (rue des). Tournand (Mme)	81
Paris, 273 (rue de). Dobbels	80
Saint-Sauveur, 96 (rue). Augez	81
Perrota	81
Saint-Sauveur, 98 (rue). Laneeuw	81
Tournai, 132 (rue de). Lefebvre-Georges (Veuve)	79
Vente d'immeuble. — Commissariat Central, place Rihour. Conven- tion avec le Crédit du Nord. Prorogation	119
Vente de terrains. — Terrains militaires. Administration des Tabacs	115
Postes, 148 (rue des). Etablissements Leverd et Voituriez ..	114
A Marquette. Convention d'embranchement avec les « Moulins de Marquette »	118
Démolition d'immeubles appartenant à la Ville. — Admission en recette	155
 Voies Ferrées. — Tramways. — Transports en Commun : 	
Gare Vauban. — Déplacement. Travaux à exécuter par la Ville ..	98
Gare d'autobus. — Quartier du Vieux-Lille. Vœu de M. Duprez, Con- seiller municipal	46
 Promenades. — Jardins. — Squares : 	
Jardin « Les P'tits Quinquins ». — Installation d'une clôture	148
Square Jussieu. — Transformation	293
Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal	294
 Voirie : 	
Commissions des Travaux et des Adjudications. — Communication de M. Bataille, Conseiller municipal	343

	PAGES
Matériel et matériaux. — Vente de vieux métaux et de vieux matériaux. Admission en recette	156
Vente de pavés de rebut. Admission en recette	266
Quartiers. — Lotissements de terrains. Coustou (rue). Avis	227
Esquermes (rue d'). Avis	228
Léon Gambetta (rue). Avis	229
Lotissements défectueux. Adolphe (rue). Constitution d'une Association syndicale. Avis	230
Christophe Colomb (rue). Aménagement. Garantie communale	173
Constitution d'une Association syndicale. Avis	231
Degland (rue). Aménagement. Garantie communale	174
Dénomination de voie publiques. — Georges Lyon (place). Ancienne place de l'Université	53
Palais de Justice (rue du). Ancienne rue des Prisons	54
Alignements. — Voie devant relier l'avenue Emile Zola à la rue Gassendi. Plan partiel	101
Voirie urbaine. Rues Berthelot prolongée et Louis Spriet. Réception définitive. Classement	232
Trottoirs et refuges. — Trottoirs. Reconstruction. Participation des propriétaires	133
Refuge pour piétons au lieu dit « Le Buisson ». Création	150
Refuge, place Philippe Lebon. Travaux de revêtement. Réception définitive	149

Emprises :

Canaux des Célestines, du Château et de la Monnaie. — Prise d'eau de l'Usine Crespel. Suppression de redevance ..	158
---	-----

Canaux. — Egouts. — Ponts :

Canaux. — Syndicat de Dessèchement des Marais de la Haute-Deûle. Renouvellement de la convention	220
Egouts. — Construction. En vue de la suppression des canaux du Pont de Weppes, de la Monnaie et du Cirque. Décompte définitif	223

	PAGES
En vue de desservir la Faculté de Médecine et les Hôpitaux à installer dans la Cité Hospitalière	216
Cité Hospitalière, entre le Chemin de l'Épinette et la place Antoine Tacq. Décompte définitif	221
Foire Commerciale. Réception définitive	222
Rue Brûle Maison. Participation de la Maison des P.T.T. Admission en non-valeur	175
Rue Colbert, entre le boulevard de Lorraine et la place Catinat	217
Rue du Faubourg de Douai, entre le chemin du Bas Liévin et la rue Armand Carrel. Réception définitive ..	225
Rues Philadelphie, Gosselin et Necker. Réception définitive	226
Impasse Saint-Joseph. Réception définitive	224
Collecteur Est. Remise en état. I) Mise en adjudication-con- cours; II) Règlement des travaux de première ur- gence	218
Pont-Neuf. — Travaux de réfection	264

Pavage. — Chaussées Empierrées :

Programme des Grands Travaux. — Reconstruction de trottoirs. Participation des propriétaires	133
Transport de matériaux. — Adjudication	149
Carrières de Fermanville. — Fourniture de bordures de trottoirs. Application de la convention du 15 septembre 1931	312

Propreté Publique :

Vente d'un cheval, de cabriolets et de harnais. — Admission en recette	157
---	-----

Archives. — Bibliothèques :

Bibliothèque Communale. — Fournitures de livres et de publications diverses. Année 1935. Marché Librairie Générale Tallandier	160
---	-----

Musées :

Palais des Beaux-Arts. — Achat d'une statue « Baigneuse ». Participation de la Ville	55
--	----

Théâtres :

Compte d'exploitation. — Saison 1934-1935	269
Communication de M. le Maire	271

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts. — Anciens élèves en résidence à Paris. Exposition de travaux. Crédit	161
Conservatoire de Musique. — Direction et personnel enseignant. Modifications : a) à la Convention passée entre l'Etat et la Ville; b) au règlement de l'Ecole ..	162

Enseignement Technique et Industriel :

Institut Industriel du Nord. — Travaux de réaménagement. Participation de la Ville	305
--	-----

Enseignement Primaire :

Ecoles municipales. — Livres et fournitures classiques. Année 1936. Cahier des charges	160
--	-----

Assistance :

Familles nombreuses	336
Femmes en couches	338
Vieillards, infirmes et incurables. — Assistance à domicile	319
Allocation complémentaire	335
Hospitalisation	332

Bureau de Bienfaisance :

Immeubles. — Abandon de terrain à la Ville, rue Bourjemois, 16-18. Demande de déclaration d'utilité publique	164
Terrain, rue du Boulevard. Cession gratuite à la Ville	272

	PAGES
Hospices :	
Legs Lefebvre. — Avis	168
Immeubles. — Aliénation, 32, rue de Paris. Avis	164
Aliénation de terrain à Seclin. Avis	165
Aliénation de terrain à Mons-en-Barœul. Avis	165
Cession de terrain à Seclin. Avis	166
Echange de terrains à Mons-en-Barœul. Avis	166
Mitoyenneté. Hôpital Saint-Sauveur. Avis	167
Location, rue Beaucourt Decourchelles, 24. Avis	167
Cité Hospitalière. — Déplacement d'une canalisation d'eau. Marché Société des Eaux du Nord	215

Œuvres Diverses :

Hébergement des indigents de passage. — I) Convention Rohart; II) Armée du Salut, subvention	258
Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal	259
Chômage. — Caisses Syndicales et secours de chômage. Décret du 2 octobre 1934. Taux maximum. Modification au Règlement du Fonds Municipal de chômage ..	169
Observations de M. Lahaye, Conseiller municipal	170
Communication de M. le Maire	170
Office Public Municipal d'H.B.M. — Diminution du taux des loyers. Demande de M. Lahaye, Conseiller municipal ..	274
Comptes d'administration et de gestion. Exercice 1934	273
Budget supplémentaire. Exercice 1935	276
Colonie scolaire de Wormhoudt. — Fournitures diverses. Marchés	172
Domaine de Wormhoudt. — Assurance contre l'incendie. Avenant ..	171
Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». — Fourniture de lait. Ex- tension d'adjudication	151

Recettes :

Dommmages de guerre. — Sommes touchées sur titres de créance. Ad- mission en recette	179-180
Cotes irrécouvrables. — Divers produits communaux. Admission en non-valeur	176-267
Taxe sur les chiens. Admission en non-valeur	178

Dépenses :

Crédits supplémentaires. — Terre-pleins place Philippe Lebon ..	146
Fonds municipal de chômage. Distribution de secours et frais de service	286
Observations de M. Lahaye, Conseiller municipal ..	287
Dépenses imprévues. — Ratification	181
Dettes arriérées. — Règlement. Ratification	192
Frais de délégation. — Ratification	201

Emprunts :

Programme des Grands Travaux. — Construction d'une Cité Hospi- talière. Emprunt de 20 millions à contracter au Fonds commun du Travail. Décret du 15 mai 1934	307
Institut Denis Diderot; Ecole Valentine Labbé. Emprunt de 10.461.000 francs au Fonds commun du Travail. Décret du 15 mai 1934. Réalisation	299
Communication de M. le Maire	301
Nouveau Lycée de garçons. Emprunt de 20 millions à contracter au Fonds commun du Travail. Décret du 15 mai 1934	300
Communication de M. le Maire	301

Alimentation :

Abattoirs. — Location de locaux	56
Halles Centrales. — Minck. Installation d'un micro-diffuseur	263

Distribution d'Eau. — Bains :

Canalisations. — Entretien général des canalisations et travaux d'em- branchements. Cahier des charges	212
Cité Hospitalière. Déplacement d'une canalisation d'eau. Mar- ché Société des Eaux du Nord	215
Pose d'une canalisation entre le boulevard de la Moselle et l'ave- nue Verhaeren	211
Usine élévatoire d'Emmerin. — Fourniture de charbons. Cahier des charges	211

	PAGES
Postes d'Emmerin, de Wattignies et Forages du Nord. — Fourniture de courant électrique. Réduction de tarif	214
Désincrustant. — Fourniture. Marché Société Casimir Bez et ses Fils	213
Tuyaux, raccords, appareils de fontainerie, robinets-vannes et accessoires de canalisations en fonte. — Fourniture. Cahier des charges	212
Inondation de cave, rue de Paris. — Règlement de frais d'expertise	72
Inondation de sous-sols, rue de Trévis. — Règlement	73

Cimetières :

Cimetière de l'Est. — Rétrocession de concession. Mohamed Bahamid	235
Règlement de dégâts. Monsuez-Desrumaux	71
Cimetière du Sud. — Rétrocession de concessions. Emile Carnoy ..	234
Charles Rogié	236

Eclairage :

Voie publique. — Réfracteurs. Marché Société Anonyme Française Holophane	153
--	-----

Police :

Voie publique. — Circulation. Signalisation lumineuse des carrefours dangereux. Marché Anciens Etablissements Saunier, Duval, Frisquet	152
Chauffeurs de taxis. Conflit. Observation de M. Lahaye, Conseiller municipal	342
Communication de M. l'Adjoint Spriet	342

Sapeurs-Pompiers :

Vente de vieux matériaux. — Admission en recette	157
Tuyaux d'incendie. — Achat. Marché Société Vanrullen Frères ..	233

Caisse des Retraites :

Liquidation de Pensions :

Première Direction :

Delcambre Florent	238
-----------------------------	-----

	PAGES
Deuxième Direction :	
Alvaresse Raymond	237
Crétal Léon	239
Police :	
Crombez Richard	245
Joncquiert Charles	246
Lamérand Henri (Veuve)	247
Marcoux Emile (Veuve)	248
Octroi :	
Baudou Auguste (Veuve)	240
Declerck Charles	241
Demory François (Veuve)	242
Divay Eugène	243
Vangheluwe Arthur	244
Sapeurs-Pompiers :	
Blondel Edmond	249
Personnel Ouvrier :	
Brasdefer Fernand (Veuve)	250
Gratifications. — Indemnités. — Secours :	
Allocations annuelles et renouvelables :	
Morgue :	
Galle (Mme)	252
Personnel Ouvrier :	
Madelgaire François	253
Secours :	
Sapeurs-Pompiers :	
Delcambre (Veuve)	257
Secours exceptionnel :	
Deuxième Direction :	
Lunus	254
Chômeurs de la première équipe affectés aux travaux de dérasement de la fortification :	
Bouckaert Jules	255
Vermant Arthur	256

L'an mil neuf cent trente cinq, le 2 mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué s'est réuni en séance légale, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger Salengro, maire.

Secrétaire : M. Lévy.

Présents : M.M. Salengro, Arquembourg, Bataille, Bauche, Bour, Brodel, Coolen, Dehove, Delemer, Devernay, Domsin, Duprez, Ingelrans, Lahaye, Leroy, Lévy, Martin, Masson, Peeters, Ragheboom, Rousseau, Saint Venant, Spriet, Vandenberghe, Willems.

Excusés : MM. Bracke-Desrousseaux, Dauchy, Favières, Girardin.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Duprez. — Dans le but de dégorger la rue Léon Trulin, déjà fort encombrée par les tramways, j'ai demandé, au cours de la dernière séance du Conseil, que soit créée une gare d'autobus dans le Vieux-Lille. J'insiste à nouveau aujourd'hui. Vous donnerez ainsi satisfaction aux commerçants de ce quartier.

M. le Maire. — Dès le renouvellement de notre mandat, nous reprendrons l'étude de ce problème et ferons en sorte de vous donner satisfaction.

Il en est ainsi décidé.

M. le Maire. — Notre collègue et ami André Favières est retenu loin de nos travaux par une longue et douloureuse maladie qui, à certains jours, nous causa les pires inquiétudes.

J'ai la conviction de traduire l'opinion des membres du Conseil unanimes en priant notre collègue et ami d'agréer nos vœux les plus affectueux de prompt et complet rétablissement.

Le Conseil Municipal unanime s'associe au vœu exprimé par M. le Maire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Président de la Mutuelle des Défenseurs de Lille exprimant au Maire et à son Administration « la reconnaissance et le respectueux dévouement » de ses membres au lendemain de la remise par la Ville d'un magnifique drapeau.

Acte est pris par le Conseil Municipal.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4315

Messieurs,

—
Armée active

—
Sursis d'incorporation
—

Aux termes de l'article 23 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les demandes de sursis d'incorporation.

Les jeunes gens dont les noms suivent, remplissant les conditions prévues par ladite loi, sollicitent cette faveur :

René Baudoin
Albert Bienvenu
Charles Blond
Emile Boutry
Philippe Boyer Chammard
Jean Crinon
Michel Delecourt
Gilles de Talhouet
Francis Dupuis
Joseph Eichenhole
Jacques Durand
Jean Gesthem
Jean Gronier
Camille Huberland
Jean Huet
Pierre Joly
Louis Launay
Léon Lehoucq
Georges Marissal
Henri Noterman
Joseph Savoye
Pierre Six

Nous vous proposons de donner un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ligue du Nord d'Athlétisme a sollicité le concours moral et financier de la Ville en vue de l'organisation, le 14 avril, d'une course par relais à travers Lille.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier la décision, prise par l'Administration Municipale, d'allouer au Comité d'Organisation une subvention de mille francs.

La dépense fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1935.

Adopté.

N° 4316

—
*Ligue du Nord
d'Athlétisme*

—
*Course à pied par relais
à travers Lille*

—
Subvention
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Administration Municipale, sur notre proposition, a décidé l'attribution d'une subvention de cinq mille francs au Cercle Choral « Les XXX » qui, les 8, 9 et 10 juin prochains, au Concours de Musique de Reims, défendra les couleurs de notre Ville et tentera de conserver la Coupe d'Orphée qu'il a remportée au Concours d'Arras en 1932 et gardée au Concours de Levallois-Perret en 1933.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette décision.

La dépense fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1935.

Adopté.

N° 4317

—
Cercle Choral Les XXX

—
*Concours de musique
de Reims*

—
Subvention
—

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4318

—
*Union Française
de la Jeunesse*

—
Cinquantenaire

—
Subvention
—

MESSIEURS,

La Section de Lille de l'Union Française de la Jeunesse, créée le 12 avril 1885, en nous faisant connaître son intention de célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation, a sollicité à ce propos le concours financier de la Ville.

Prenant en considération l'intérêt indéniable que présente cette association, nous vous proposons d'accueillir favorablement ladite demande et de fixer notre subvention à quatre mille francs.

La dépense fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4319

—
*Congrès Régional des
Caisses d'Assurances
Sociales « Le Travail »*

—
Subvention
—

MESSIEURS,

La Caisse Départementale d'Assurances Sociales « Le Travail » a organisé, le 27 janvier, à la Bourse du Travail, un Congrès Régional auquel prirent part de nombreuses délégations venues de plusieurs départements.

Les organisateurs ont sollicité l'aide de la Ville.

Nous vous proposons de leur allouer une subvention de mille francs.

La dépense sera inscrite au Compte d'Administration de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Association Républicaine des Anciens Combattants, la Fédération Nationale des Combattants Républicains, la Fédération Ouvrière et Paysanne des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ont tenu leur Congrès Régional, le 27 janvier, en notre Ville.

Les organisateurs ont sollicité l'aide financière de la Ville en raison de l'importance des frais engagés.

Nous vous proposons le vote au profit des organisateurs d'une subvention de mille francs.

La dépense sera inscrite au Compte d'Administration de l'exercice courant.

Adopté.

N° 4320

Congrès 1° de l'Association
Républicaine des Anciens
Combattants; 2° de la
Fédération Nationale des
Combattants Républicains;
3° de la Fédération
Ouvrière et Paysanne des
Anciens Combattants et
Victimes de la Guerre

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le huitième Congrès Ordinaire de l'Union Régionale des Syndicats Unitaires s'est tenu en notre Ville les 26 et 27 janvier.

Les organisateurs ont sollicité de la Ville une participation financière.

Nous vous proposons de leur accorder une subvention de mille francs.

La dépense sera inscrite au Compte d'Administration de l'exercice courant.

Adopté.

N° 4321

Congrès
de l'Union Régionale
des Syndicats Unitaires

Subvention

2 Mai 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4322

Congrès National
des Victimes Civiles
de la Guerre

Subvention

Le premier et le deux juin prochain, le Congrès National des Victimes Civiles de la Guerre tiendra ses assises en notre Ville.

Les organisateurs, en nous faisant connaître les dispositions prises en vue de donner à cette manifestation l'éclat désirable, ont sollicité de la Municipalité une subvention qui leur permette de faire face aux frais considérables qu'ils auront à supporter en la circonstance.

Etant donné que les travaux de ce Congrès seront suivis par de nombreux représentants des groupements belges et français, considérant dès lors l'intérêt incontestable qui en résultera pour le commerce de notre Cité, nous vous proposons de décider le vote d'une subvention de cinq mille francs.

La dépense fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les organisateurs du Troisième Congrès National de la Fédération Nationale des Chambres Syndicales des Métreurs-Vérificateurs, qui s'est tenu en notre Ville les 10, 11, 12 et 13 avril, avaient sollicité de la Ville une subvention qui leur permette de garder à ce Congrès l'ampleur des précédents et de faire face aux frais considérables à engager en la circonstance.

Répondant à ce désir, l'Administration Municipale a proposé de fixer notre subvention à cinq mille francs.

Nous vous demandons de ratifier cette proposition et de décider que la dépense sera inscrite au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

N° 4323

*Troisième Congrès
National de la Fédération
Nationale des Chambres
Syndicales des Métreurs-
Vérificateurs*

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons été saisi d'une requête tendant à donner à la place de l'Université le nom de Georges Lyon qui fut, pendant de longues années, Recteur de l'Académie.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement cette demande.

Adopté.

N° 4324

*Changement
de dénomination
d'une place*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4325

—
Changement de
dénomination de rue

Des commerçants nous ont fait tenir une requête en vue d'obtenir une nouvelle dénomination de la rue des Prisons.

Etant donné 1° que les locaux cellulaires actuellement désaffectés seront supprimés dans un temps plus ou moins éloigné, 2° que la rue des Prisons forme pour ainsi dire le prolongement, à droite et à gauche, de la rue du Palais de Justice, nous vous prions de substituer cette dénomination à la dénomination jusqu'à ce jour en vigueur.

Adopté.

Vœu

M. Duprez. — Dans une de nos dernières séances, j'ai demandé qu'on donne le nom de Bardou à une rue de notre ville.

M. le Maire. — L'Administration Municipale n'a pas perdu de vue le problème, à l'étude duquel elle s'attache tout particulièrement.

Acte est pris par le Conseil Municipal.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4326

M. Carl Longuet, sculpteur à Paris, 77, rue Denfert-Rochereau, a offert de vendre à la Ville une statue en plâtre intitulée « Baigneuse », en indiquant l'intention de l'Etat de participer dans la dépense.

*Achat d'une statue
Participation de la Ville*

M. le Directeur Général des Beaux-Arts vient de nous faire savoir que son Administration est disposée à envisager le principe de la commande à M. Carl Longuet de la traduction en pierre de cette œuvre qui serait ensuite attribuée à notre Ville.

La réalisation de ce projet doit entraîner une dépense de vingt cinq mille francs, dont dix mille francs sont à prendre à notre charge.

Cette proposition est avantageuse. En raison de l'importance et de la valeur de l'œuvre, nous vous demandons de l'accepter et de voter un crédit spécial de dix mille francs à ouvrir au Budget Supplémentaire de 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4327

MESSIEURS,

Abattoirs

Location de locaux

Nous avons été saisi de demandes de locations pour les locaux ci-dessous dépendant des Abattoirs :

I. — GRENIERS A FOURRAGES

Noms et Adresses	Numéros des greniers	Point de départ de la location	Loyer annuel
Géry Desrumaux, rue de la Mairie, Pérenchies	7	1 ^{er} Janvier 1935	239,40
Albert Pauwels, 9, rue Saint-Crépin, Marcq-en-Barœul	9	1 ^{er} Janvier 1935	239,40
Gaston Spelto, 15, rue Princesse	36	15 Mars 1935	81,90
Henri Parant, 96, avenue du Peuple Belge	39	15 Janvier 1935	81,90
Henri Séname, 1 bis, avenue Becquart, Lammersart	40	15 Janvier 1935	81,90
Félicien Bruneau, 68, rue du Dépôt, Marcq-en-Barœul	42	1 ^{er} Janvier 1935	81,90
Jules Delemer, 5, place Alexandre Dumas	45	1 ^{er} Janvier 1935	81,90
F. Baudinet, 31, rue de Béthune	51	1 ^{er} Janvier 1935	81,90

II. — TRIPERIES

Charles Théry, 39, rue du Metz	4	1 ^{er} Janvier 1935	3.000 fr.
Marcel Druez	11	1 ^{er} Janvier 1935	1.800 fr.

III. — DIVERS

Nom et Adresse	Désignation du local	Point de départ de la location	Loyer annuel
Gaston Baudet, agissant en qualité de directeur de la Société Anonyme « Le Progrès »	Vestiaire des balayeurs	15 Mars 1935	360,00

Ces locations sont consenties pour trois années à compter des dates sus-indiquées, avec faculté pour les parties de les faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

MM. Théry et Druetz s'engagent à faire installer à leurs frais un compteur à eau et à supporter personnellement la consommation d'eau.

Nous vous demandons d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Nous avons, d'autre part, accordé l'autorisation d'occuper verbalement les cases ci-après du frigorifique :

Noms et Adresses	Numéros des cases	Période	Nombre de jours	Redevance journalière	Redevance globale
Julien Bernaert, 44, rue Princesse	2	1 ^{er} au 30 Avril 1935	30	8 fr.	240 fr.
Jules Vancoillie, 20, rue Saint-Sébastien	4	21 Janv. au 20 Fév. 35	31	8 fr.	248 fr.
Jules Vancoillie, 20, rue Saint-Sébastien	4	21 Fév. au 20 Mars 35	28	8 fr.	224 fr.
Marcel Druetz, 86, Chemin de Messines, Saint-André	8	18 Janv. au 17 Fév. 35	31	8 fr.	248 fr.
Marcel Druetz, 86, Chemin de Messines, Saint-André	8	18 Fév. au 17 Mars 35	28	8 fr.	224 fr.

Nous vous prions de ratifier les décisions que nous avons prises.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4328

—
Accident Bracke
Règlement
—

Le 18 janvier 1934, un camion hippomobile appartenant à M. Bracke, demeurant 124, rue Jules-Guesde, fut endommagé par suite d'un affaissement de la chaussée de la dite rue.

M. Fosset, agent général de la Compagnie La Foncière, qui assure M. Bracke, a sollicité, au nom de son client, le paiement d'une indemnité en compensation du préjudice subi, soit 192 fr. 15.

Etant donné les circonstances de cet accident, nous vous proposons de décider le règlement de la somme de 192 fr. 15, à prélever sur l'article 210 du Budget Ordinaire de 1935 : Dépenses imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4329

—
Accident Burie
Admission en recette
et en dépense
—

Le 12 février, vers treize heures trente cinq, place de l'Arsenal, M. Dhaene, chauffeur au service de la Société Lilloise d'Alimentation, 76-78, rue Barthélémy Delespaul, a, en voulant faire marche arrière avec sa voiture, renversé M. Fernand Burie, ouvrier au service de la Ville.

Nous avons pressenti la dite Société à l'effet de récupérer les frais consécutifs à cet accident.

La Compagnie d'Assurances « La Flandre » accepte de nous rembourser le montant de ces frais, soit 417 fr. 95, se décomposant comme suit :

a) demi-salaires versés pendant l'incapacité de travail du blessé	320 fr. 55
b) frais médicaux	83 fr.
c) frais pharmaceutiques	14 fr. 40

Nous vous prions de décider l'admission 1° en recette de 417 fr. 95 ; 2° en dépense de 83 frs et de 14 fr. 40.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 10 janvier 1934, M. Désiré Descamps, terrassier au service de la Ville, a été blessé au cours de son travail.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 28 décembre 1934, intervenu devant M. le Président du Tribunal de Première Instance, 1° le taux d'incapacité permanente partielle du blessé a été évalué à 5 % ; 2° la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 30 avril 1934, date de consolidation de la blessure, a été fixée à 164 frs.

Etant donné que M. Descamps est toujours au service de la Ville qu'il effectue le même travail et continue à percevoir le même salaire qu'avant son accident, nous vous demandons de décider que le paiement de la rente dont le montant sera prélevé sur l'article 10 du Budget Ordinaire de 1935 : Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites, n'aura lieu qu'au moment où il quittera les Services Municipaux.

Adopté.

N° 4330

Accident Descamps
Règlement

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4331

—
Accident Dumoulin

Règlement
—

MESSIEURS,

M. Jules Dumoulin, terrassier au service de la Ville, a été blessé au cours de son travail, le 9 juin 1934.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu le 12 avril 1935, devant M. le Président du Tribunal de Première instance,

1° le taux d'incapacité permanente partielle résultant de cet accident a été évalué à 8 % ;

2° la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 3 août 1934, date de consolidation de la blessure, a été fixée à 334 fr. 69.

Etant donné que M. Dumoulin est toujours au service de la Ville, qu'il effectue le même travail et perçoit le même salaire qu'avant son accident, nous vous proposons de décider que le paiement de la rente, dont le montant sera prélevé sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des retraites ou leurs ayants-droit », n'aura lieu qu'au moment où il quittera les Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Mme Dupuys, sage-femme, demeurant 39, rue Philippe de Comines, s'est fracturé la jambe droite le 15 décembre 1934, en faisant une chute qu'elle a imputée au mauvais état du trottoir situé au droit de l'immeuble portant le numéro 159, boulevard de la Liberté.

Cet accident a entraîné une incapacité de travail qui a duré trente cinq jours ainsi que l'atteste le médecin traitant.

Mme Dupuys sollicite le paiement d'une indemnité en compensation des frais occasionnés qui se décomposent comme suit :

1° — honoraires du Docteur Lamelin	620 frs
2° — honoraires du Docteur Béra	270 frs
3° — frais pharmaceutiques	75 frs 25
4° — frais de taxi pour son transport chez le docteur aux fins de radiographie	20 frs
5° — préjudice subi par le refus de six accouchements	1.800 frs
—	
Total :	<u>2.785 frs 25</u>

Les notes des frais médicaux et pharmaceutiques nous ont été transmises. Le refus des accouchements est justifié par la production des attestations des clientes de Mme Dupuys.

Etant donné les circonstances de l'accident, nous vous proposons de décider le règlement à Mme Dupuys de la somme de 2.785 frs 25, qui sera prélevée sur l'article 210 du Budget Ordinaire de 1935 : Dépenses imprévues.

Adopté.

N° 4332

Accident Dupuys
Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4333

—
Accident

Mme Galle-Grimonpont

Règlement
—

MESSIEURS,

Mme Galle-Grimonpont, gardienne de la Morgue, avait été victime d'un accident de travail le 13 novembre 1929. Le Tribunal avait évalué à 30 % l'incapacité permanente et fixé à 42 frs 48 la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressée à compter du 28 juin 1930, date de consolidation de la blessure.

Au cours de votre réunion du 23 octobre 1930, vous avez décidé, étant donné que Mme Galle était toujours au service de la Ville, que le paiement de la rente n'aurait lieu qu'au jour où elle quitterait les Services Municipaux.

Or, Mme Galle a cessé ses fonctions le premier février 1935.

Par ailleurs, une erreur s'étant glissée lors de la fixation de la rente par le Tribunal, nous vous proposons de modifier votre délibération du 23 octobre 1930 et de décider le paiement, à compter du premier février 1935, d'une rente annuelle et viagère de 424 frs 80, représentant la moitié de la réduction de capacité consécutive à l'accident de travail.

Le montant de cette rente sera prélevé sur l'article du Budget Ordinaire de l'exercice 1935 « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des retraites ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 26 juin 1933, M. Maurice Heusdens, charretier au service de la Ville, a été blessé en faisant une chute au cours de son travail.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 23 février 1934, le Tribunal a évalué à 25 % le taux d'incapacité permanente partielle de travail et fixé à 1.173 frs 55 la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé.

Depuis la consolidation de sa blessure, M. Heusdens a repris ses fonctions au service de la Ville et reçoit le même salaire qu'avant son accident.

Il nous est apparu que l'état du blessé que nous avons fait contrevisiter s'était sensiblement amélioré. Nous avons donc demandé au Tribunal, en application de l'article 19 de la loi du 9 avril 1898 modifiée par celle du 31 mars 1905, la révision de l'indemnité fondée sur une atténuation de l'infirmité de l'ouvrier.

M. le Docteur Savary, commis par le Tribunal à cet effet, a procédé à l'expertise médicale le 9 avril 1935. Il conclut à une incapacité permanente partielle de 13 % et nous transmet la note de ses honoraires qui s'élèvent à 175 francs.

Nous vous demandons de décider le paiement de ces honoraires dont le montant sera prélevé sur le Crédit Frais d'Actes et de Procédure.

Adopté.

N° 4334

—
*Accident Heusdens
Honoraires de M.
le Dr. Savary, expert
Règlement*
—

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4335

Accident Lesschaeve
Admission en recette
et en dépense

MESSIEURS,

Le 16 décembre 1933, le Corps des Sapeurs-Pompiers a été requis à l'effet de combattre un sinistre dans la Commune de Marquette.

Au cours de la lutte contre le feu, le sergent Lesschaeve fit une chute, se blessant sérieusement.

La Commune de Marquette, par l'intermédiaire de sa Compagnie d'Assurances « La Mutuelle Générale Française », dont le directeur particulier à Lille est M. Dufossez, 32, boulevard de la Liberté, s'est engagée à nous rembourser le montant des frais consécutifs à cet accident, soit la somme de 402 frs 05 se décomposant comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| a) salaires versés pendant l'incapacité de travail du blessé | 328 frs |
| b) frais pharmaceutiques | 44 frs 05 |
| c) frais médicaux | 30 frs |

Nous vous demandons de décider l'admission 1° en recette de 402 frs 05, 2° en dépense de 44 frs 05 et de 30 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jacques Roelen, ouvrier au service de la Ville, fut blessé au cours de son travail le 5 août 1934.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu le 29 mars 1935 devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance,

1° le taux d'incapacité permanente partielle du blessé a été évalué à 7% ;

2° la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 1^{er} octobre 1934, date de consolidation de la blessure, a été fixée à 309 frs 22.

Etant donné que M. Roelen est toujours au service de la Ville, qu'il perçoit le même salaire qu'avant son accident, nous vous proposons de décider que le paiement de la rente, dont le montant sera prélevé sur le crédit inscrit au Budget sous la rubrique Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites, ne sera effectué qu'au moment où il quittera les Services Municipaux.

Adopté.

N° 4336

Accident Roelen
Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4337

—
Accident Wattlelos
Règlement
—

Le 8 mars 1934, M. Paul Wattlelos, terrassier au service de la Ville, a été blessé à l'index gauche au cours de son travail.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation, en date du premier mars 1935, intervenu devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, 1° le taux d'incapacité permanente partielle a été évalué à 2% ; 2° la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 28 mai 1934, date de consolidation de la blessure, a été fixée à 82 frs 50.

Etant donné que M. Wattlelos est toujours au service de la Ville, qu'il effectue le même travail et perçoit le même salaire qu'avant son accident, nous vous proposons de décider que le paiement de la rente, dont le montant sera prélevé sur l'article 10 du Budget ordinaire « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites », ne sera effectué qu'au moment où il quittera les Services Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4338

—
Accident Widiez
Règlement
—

Le 18 janvier 1935, des tessons de bouteilles déversés sur la chaussée, rue Masséna, par une voiturette de la Propreté Publique, ont provoqué l'éclatement d'un pneu de l'automobile appartenant à M. Raymond Widiez, maraîcher, rue du Marais, à Waziers.

M. Frémy, agent d'assurances, qui garantit M. Widiez, a sollicité le remboursement de la somme de 416 frs, montant des frais occasion-

nés pour le remplacement de la chambre à air et d'une enveloppe Michelin.

Etant donné les circonstances de cet accident, nous avons proposé à M. Frémy de régler cette affaire sur la base d'une responsabilité partagée.

L'intéressé ayant accepté notre proposition, nous vous demandons de décider le règlement, au profit de M. Widiez, de la somme de 208 frs qui sera prélevée sur l'article 210 du Budget Ordinaire de 1935 « Dépenses imprévues ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de son installation, place Vanhoenacker, le 4 mars 1935, M. Louis Maes, forain, dont le domicile est à Lille, 92, rue de Russie, a brisé un banc installé sur la dite place, face au numéro 13.

Les frais occasionnés par le remplacement de ce banc se sont élevés à 280 frs.

La Compagnie « Le Lloyd Continental Français », qui assure M. Maes, ayant accepté de rembourser à la Ville le montant de ces frais, nous vous prions de décider l'admission en recette de la somme de 280 frs.

Adopté.

N° 4339

*Bris d'un banc
place Vanhoenacker
Admission en recette*

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4340

—
*Bris de glace à une voiture
d'ambulance
Admission en recette*
—

MESSIEURS,

M. Louis Cuvelier, demeurant à Capelle-en-Pevèle, a brisé accidentellement, le 4 février, deux glaces d'une voiture d'ambulance appartenant à la Ville.

Il a consenti à nous rembourser le montant des dégâts occasionnés, soit 135 francs.

Nous vous prions de décider l'admission en recette de cette somme.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4341

—
*Dégâts à la berline n° 13
du Service de la Propreté
Publique
Règlement*
—

MESSIEURS,

Le 2 janvier, un autocar appartenant à la Société Industrielle des Transports Automobiles Régionaux, rue du Sentier, La Madeleine, a tamponné la berline n° 13 du Service de la Propreté Publique.

La Compagnie d'Assurances Standard, rue Faidherbe, 13, Lille, s'est engagée à régler, pour le compte de la Société Industrielle des Transports Automobiles Régionaux, la somme de 120 francs, représentant le montant des dégâts.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

Le 3 décembre 1934, une borne lumineuse, installée sur le terre-plein de la place Philippe Lebon, fut renversée par la voiture de M. Paul Loewert, demeurant à Marquette, 40, rue Saint Roch.

Les frais occasionnés par le remplacement de cette borne se sont élevés à 1.715 francs.

Nous avons pressenti M. Loewert qui, par l'intermédiaire de sa Compagnie d'Assurances « l'Abeille » dont les agents à Lille sont MM. Malpel et Boyer-Chammard, 30, boulevard de la Liberté, a accepté de rembourser à la Ville le montant de ces frais.

Nous vous demandons de décider 1° l'admission en recette de la somme de 1.715 francs; 2° l'ouverture d'un crédit d'égale importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice en cours et à rattacher à l'article 41 du Budget Extraordinaire de 1935 Voie publique. Signalisation. Travaux et fournitures.

Adopté.

N° 4342

Dégâts à une borne
lumineuse
Admission en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4343

Dégâts au bureau d'Octroi
rue du Faubourg de Douai
Admission en recette

MESSIEURS,

Le 11 mars, vers dix-huit heures vingt, la porte d'entrée du bureau d'Octroi, rue du Faubourg de Douai, fut endommagée par une voiture appartenant à M. Cuignet, 29, rue de la Gare, à St-André.

La Compagnie « l'Abeille », qui assure M. Cuignet, ayant accepté de rembourser le montant des dégâts, soit 70 fr. 80, nous vous prions de décider l'admission en recette de cette somme.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4344

Dégâts 182, rue de Paris
Admission en recette

MESSIEURS,

Le 16 août 1934, un camion appartenant à la Société Mahler Burie, 16, rue Princesse, a détérioré le tuyau de descente d'eau en façade de l'immeuble 182, rue de Paris, dont la Ville est propriétaire.

Nous avons pressenti cette société qui, par l'intermédiaire de la Compagnie d'Assurances « Les Anciennes Mutuelles Accidents » a accepté de nous rembourser la somme de 85 fr. 50, montant des dégâts.

Nous vous prions de décider l'admission en recette de cette somme.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours d'une tempête, un peuplier d'Italie, en mauvais état, s'est brisé sur la tombe Monsuez-Desrumaux, Cimetière de l'Est, section 0 24, occasionnant des dégâts à la pierre tombale et à la croix érigée sur cette sépulture.

M. Alfred Desrumaux, 10, rue Nationale, a demandé à être indemnisé.

Etant donné les circonstances de l'accident, nous avons proposé à M. Desrumaux, qui a accepté, une indemnité de 1.000 francs.

Nous vous proposons de décider le règlement de cette somme qui sera prélevée sur l'article 20 du Budget Ordinaire de 1935 « Cimetières ».

Adopté.

N° 4345

—
*Dégâts à la tombe
Monsuez-Desrumaux
Règlement*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours des incidents qui se sont produits le 26 mai 1934, des dégradations ont été commises au Café Bellevue, Grand-Place.

En vertu de l'article 106 de la loi du 5 Avril 1884, modifiée par celle du 16 avril 1914, la responsabilité incombe à la Ville à concurrence de 20 % et à l'Etat à concurrence de 80 %.

N° 4346

—
*Incidents du 26 mai 1934
Règlement d'indemnité*
—

2 MAI 1935

M. le Ministre de l'Intérieur a décidé qu'il y avait lieu de fixer à 398 fr. 65 le préjudice subi par la Société Bellevue et nous a prié de régler ces dommages sur cette base.

M. Jooris, administrateur de ladite Société, 3,5 rue Jean-Roisin, ayant accepté l'indemnité proposée, nous vous demandons de décider : 1° le règlement de la somme de 398 fr. 65, dont le montant fera l'objet d'un crédit spécial à ouvrir au Budget Supplémentaire de 1935; 2° l'admission en recette de la somme de 318 fr. 92 représentant les 80 % à la charge de l'Etat.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4347

*Inondation de cave
rue de Paris
Règlement de frais
d'expertise*

MESSIEURS,

Le 29 octobre 1934, vers dix-sept heures cinquante, par suite d'une rupture de canalisation sous la chaussée de la rue de Paris, les sous-sols du Café Jean, angle des rues Faidherbe et de Paris, furent inondés et le tapis du bar fut endommagé.

Nous avons chargé M. Ernest Vicart, 141, rue Nationale, d'expertiser les dégâts, afin de régler cette affaire à l'amiable.

La note des frais dus à M. Vicart pour ce travail s'élève à 150 francs.

Nous vous proposons de décider le paiement de cette somme qui sera prélevée sur le crédit des Eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4348

*Inondation rue de Trévisé
Règlement*

Dans la nuit du 10 au 11 décembre 1934, la rupture d'une canalisation d'eau, angle des rues de Trévisé et Jean Jaurès, a provoqué l'inondation des sous-sols de l'immeuble occupé par M. Lagache, ferblantier, 111, rue de Douai.

L'eau s'est infiltrée dans la cave, détériorant les matières premières et les articles de tôlerie et ferblanterie qui s'y trouvaient.

Les dégâts ont été évalués à 2.704 fr. 80.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons de décider le paiement d'une indemnité d'égale importance à M. Lagache en réparation du préjudice causé par cette inondation.

La dépense sera prélevée sur le crédit des Eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N°4349

*Honoraires de Me Payen
Règlement*

M^e Georges Payen, avoué près la Cour d'Appel de Douai, nous a transmis la note des honoraires, s'élevant à 398 fr. 20, qui lui sont dus pour avoir occupé au nom de la Ville contre Mme Jeanne Loore, veuve

2 MAI 1935

de M. Gustave Nollet, charretier, qui fut victime d'un accident le 29 mars 1932 alors qu'il conduisait un attelage du service de la Propreté Publique.

Nous vous prions de décider le règlement de la somme de 398 fr. 20 qui sera prélevée sur le crédit « Frais de contentieux, d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4350

—
Honoraires de Me Dupont
Règlement
—

MESSIEURS,

M^e Dupont, avocat, nous a transmis la note des honoraires, s'élevant à 500 francs, qui lui sont dus pour avoir défendu les intérêts de la Ville dans une instance engagée par M^{me} Vanlendenghem, à raison d'un accident de travail survenu à son fils.

Nous vous proposons de décider le règlement de la somme de 500 francs, qui sera prélevée sur le crédit Frais d'Actes et de Procédure.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

N° 4351

Legs Crépin
Transaction

M. Florimond Crépin, en son vivant industriel à Lille, décédé à Nice, le 17 janvier 1934, a, par testament en date du 10 mars 1913, légué l'usufruit de sa succession à son épouse et stipulé qu'en cas de décès de celle-ci la Ville deviendrait sa légataire universelle à charge de construire sur son territoire, dans un endroit sain et aéré, des maisons d'une valeur moyenne de 7.000 francs, terrain et construction compris, qui seront louées à des familles d'employés ou d'ouvriers ayant au moins trois enfants en-dessous de vingt ans et appartenant de préférence à la corporation de la confection en gros, moyennant un loyer mensuel qui ne pourra excéder 15 francs.

Par un autre testament du 7 décembre 1926, M. Crépin a légué à son épouse, pour le cas de survie, l'usufruit de l'universalité de ses biens et spécifié a) qu'elle ne sera pas tenue de fournir caution ni de faire emploi, mais qu'elle devra faire dresser inventaire contradictoirement avec les héritiers du dit M. Crépin; b) qu'elle ne devra pas avancer pour les héritiers de son mari les droits de mutation ni la taxe successorale due à l'Etat sur la nue propriété des biens soumis à son usufruit.

Nous avons ensuite été saisi par Mme Veuve Crépin et par Mme Berthe Crépin, seule héritière de M. Crépin, pour le cas où le testament ne pourrait être utilisé, d'une proposition tendant à exécuter les dernières volontés de M. Crépin, volontés qu'il avait maintes fois exprimées à son épouse et à son exécuteur testamentaire, de léguer sa fortune personnelle dans les proportions de trois cinquièmes à la Ville de Lille et des deux cinquièmes à l'Hospice d'Haubourdin.

I

En raison des difficultés, voire même de l'impossibilité d'exécuter les charges du testament de 1913 selon les indications du testateur et de retoucher les chiffres en faisant jouer la théorie de l'imprévision, la proposition de Mme Veuve Crépin et de Mme Berthe Crépin nous a semblé être la plus avantageuse pour la Ville.

A la suite de longs pourparlers avec M^e Delehelle, notaire chargé de la liquidation de la succession, et après avoir pris l'avis de notre Conseil Juridique, nous avons élaboré le projet de transaction suivant à intervenir entre Mme Veuve Crépin, Mme Berthe Crépin, la Ville de Lille et les Hospices d'Haubourdin.

M. Crépin ayant mis Mme Crépin-Rolland au courant de ses volontés, Mme Crépin-Roland et Mme Berthe Nelly Crépin se considèrent tenues d'en rechercher la réalisation, mais désirent y parvenir sans employer les moyens judiciaires.

Elles sont disposées à renoncer à attaquer le testament de 1913 pourvu que soient respectées les volontés de M. Crépin, qui, selon les dites dames, entendait laisser :

1^o l'usufruit de tous ses biens à son épouse avec dispense de caution et d'emploi, la nue propriété des biens qu'il avait recueillis par succession à ses héritiers légaux, dont Mme Berthe Nelly Crépin est demeurée la seule représentante en 1933 ;

2^o la nue propriété des trois cinquièmes du surplus de sa succession à Lille et des deux autres cinquièmes à Haubourdin, pour la création et l'entretien d'œuvres sociales en faveur de la natalité et de l'enfance.

Pour éviter toutes contestations, la Ville de Lille, de son côté, est disposée à accepter de réduire le legs qui lui a été fait aux trois cinquièmes de la nue propriété des biens composant la succession de M. Crépin, à l'exception de ceux qui sont réservés à Mme Berthe Nelly Crépin, et à affecter son émolument dans la succession à des œuvres sociales en faveur de l'enfance.

Conformément aux intentions de M. Crépin, l'Hospice d'Haubourdin recevra les deux autres cinquièmes à la condition de les affecter également à des œuvres en faveur de l'enfance.

En conséquence, pour éviter un litige, respecter les volontés de M. Crépin et leur conserver le caractère de bienfaisance qu'il entendait leur donner, les parties es-qualités conviennent de régler sa succession par une transaction dont elles arrêtent les termes ainsi qu'il suit :

I — Madame Berthe Nelly Crépin sera seule héritière légale saisie de sa succession.

Elle conservera, nette de tous passifs, droits et frais, la nue propriété des biens qu'il avait recueillis par succession.

Ces biens consistaient au décès de M. Crépin et consistent encore actuellement en :

1° Une propriété sise à Lille, rue Saint Pierre Saint Paul, numéros 9 et 11, et place de la Nouvelle Aventure, numéros 9 et 11, comprenant quatre maisons d'habitation et de commerce avec les fonds et terrain en dépendant, d'une contenance de trois ares vingt cinq centiares vingt deux dix milliars, repris au cadastre sous les numéros 4.167, 4168, 4180 et 4181 de la section K;

2° Une propriété à usage d'immeuble de rapport, située à Lille, rue Racine, numéros 80, 80 bis et 80 ter, avec les fonds et terrain en dépendant d'une contenance de deux ares trente deux centiares, repris au cadastre sous les numéros 4.445, 4.446, 4.447 et 4.448 de la section K.

II — M^{me} Veuve Crépin-Rolland sera usufruitière de l'universalité des biens meubles et immeubles composant la succession de M. Florimond Crépin, avec jouissance à partir du décès de M. Crépin.

Elle sera dispensée de fournir caution, mais devra, après la liquidation, convertir au nominatif les valeurs mobilières actuellement au porteur et faire l'emploi administratif en valeurs d'Etat Français des biens qui viendraient à être aliénés.

Les droits de mutation et la taxe successorale seront prélevés sur l'actif de succession et M^{me} Veuve Crépin-Roland subira cette réduction du capital soumis à son usufruit.

III — La Ville de Lille aura droit aux trois cinquièmes et l'Hospice d'Haubourdin aux deux cinquièmes de la nue propriété des biens dépendant de la succession de M. Crépin, à l'exclusion de ceux réservés à M^{me} Berthe Nelly Crépin.

IV — Lors de l'expiration de l'usufruit de Mme Veuve Crépin Roland, la Ville de Lille et l'Hospice d'Haubourdin seront tenus d'affecter l'intégralité de leur émolument dans la succession à la création et à l'entretien d'œuvres sociales pour le développement de la natalité, la protection et la santé de l'enfance. Ces œuvres pourront consister notamment en maternités, crèches, gouttes de lait. Elles auront essentiellement un caractère de bienfaisance, à l'exclusion de toute tendance politique, et devront être dirigées et servies par des personnes dont le désintéressement et le dévouement seront incontestables.

Ces œuvres auront une personnalité distincte et devront fonctionner dans les locaux à leur usage exclusif, autant que possible dans des immeubles leur appartenant.

V — La Ville de Lille et l'Hospice d'Haubourdin auront la mission de perpétuer le souvenir de M. et M^{me} Florimond Crépin-Roland. Les établissements, institutions ou fondations qu'elles devront créer porteront le nom de « Crépin-Roland ».

VI — M^{me} Berthe Crépin mettra M^{me} Veuve Crépin-Roland en possession de l'usufruit de la succession, la Ville de Lille de la nue propriété des trois cinquièmes et l'Hospice d'Haubourdin de la nue propriété des deux cinquièmes de la succession, à l'exception des biens qui lui sont réservés. Les frais de délivrance seront prélevés sur la succession.

Préalablement aux opérations de liquidation, les parties réaliseront les fonds de commerce et même les immeubles si M^{me} Crépin, usufruitière, le demande.

Il est entendu que les fonds de commerce actuellement existants dépendent de la communauté à charge par celle-ci de tenir compte à la succession de M. Crépin, d'une récompense de vingt cinq mille francs pour les éléments incorporels desdits fonds.

Le passif commun et celui de succession seront intégralement acquittés.

Toutes reprises et récompenses exercées suivant droit, tant en ce qui concerne M^{me} Veuve Crépin que la Ville de Lille et l'Hospice d'Haubourdin pour la succession, les parties procéderont à la liquidation et au partage de la communauté Crépin-Roland et de la succession de M. Florimond Crépin.

Les frais engagés pour parvenir au règlement de la succession seront prélevés sur les biens de cette succession.

VII — La présente convention est soumise, en ce qui concerne la Ville de Lille, à la condition suspensive de son adoption par le Conseil Municipal et de son approbation par l'autorité supérieure.

Elle est soumise en ce qui concerne l'Hospice d'Haubourdin à la condition suspensive de son acceptation par la Commission administrative de l'Hospice et de son approbation par l'autorité supérieure.

Chacune des parties, en ce qui la concerne, réserve expressément tous ses droits pour le cas où la transaction n'aboutirait pas.

III

Cette convention étant de nature à sauvegarder les intérêts de la Ville, nous vous proposons de l'agréer et de nous autoriser à la signer.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de son testament olographe en date du 12 février 1931, déposé en l'étude de M^e Martin, notaire à Lille, M. Edmond Rolants, en son vivant chef de service à l'Institut Pasteur, décédé le 12 août 1934, a fait une libéralité à l'Institut Pasteur et à la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

Il a, en outre, légué à la Ville des bibelots, œuvres d'art dignes d'être exposés dans nos Musées, ainsi que ses notes et documents concernant Lille et la Région qui seront versés à nos archives communales.

Par délibérations des 28 février et 5 avril 1935, les établissements légataires ont décidé d'accepter la libéralité qui leur est faite.

Nous vous proposons : a) de donner un avis favorable à l'exécution de ces délibérations; b) d'accepter le legs d'un tableau de M. Paul Lefebvre, ainsi que les notes et documents sur notre région qui présentent un réel intérêt pour nos Musées et nos collections.

Adopté.

N^o 4352

—
Legs Rolants
Acceptation
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville est devenue propriétaire d'un certain nombre d'immeubles situés dans le quartier Saint Sauveur et appelés à être démolis pour permettre la réalisation de notre Programme d'Embellissement et d'Assainissement.

En vue de rendre libre d'occupation l'immeuble sis rue de Tournai n^o 132, nous sommes entrés en pourparlers avec M^{me} Veuve Joseph Lefebvre-Georges, qui a accepté d'évacuer ledit immeuble

N^o 4353

—
Eviction de locataire
rue de Tournai, 132
—

moyennant paiement d'une indemnité que nous avons cru équitable de fixer à 20.000 frs, après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires.

Nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer cette indemnité à M^{me} Lefebvre; 2° de décider que le montant de la dépense, ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement souscrit par M^{me} Lefebvre, seront prélevés sur les crédits d'emprunt destinés à l'acquisition de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4354

*Eviction de locataire
Indemnité*

En vue de permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville, ainsi que la réalisation du programme d'assainissement du quartier Saint Sauveur, la Ville a acheté de nombreux immeubles dont nous poursuivons l'évacuation aux fins de démolition.

Nous avons engagé des pourparlers avec M. Gustave Dobbels qui a consenti à rendre libre son appartement dépendant de l'immeuble sis rue de Paris 273, moyennant le paiement d'une indemnité de 400 frs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de décider le règlement de cette indemnité dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

M. Lahaye. — Au cours d'une précédente séance, j'ai demandé que les locataires appelés à quitter leur logement reçoivent une indemnité double. J'insiste pour qu'on leur accorde, à tous, une somme de quatre cents francs.

Observation
—

M. le Maire. — J'enregistre la proposition de notre collègue. Elle sera soumise à l'examen des Commissions du Plan et des Finances ensuite, de l'Administration Municipale.

Il en est ainsi décidé.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville, ainsi que la réalisation du Programme d'Embellissement et d'Aménagement, la Ville a acheté de nombreux immeubles dont nous poursuivons l'évacuation aux fins de démolition.

N° 4355
—

Eviction de locataire
Indemnité
—

Ont rendu libres leurs logements :

M. Gustave Laneeuw, 98, rue Saint Sauveur ;

M^{me} Catherine Tournand, 8, rue des Etaques ;

M. Gustave Augez, 96, rue Saint Sauveur ;

M. Jean Perrota, 96, rue Saint Sauveur.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à chacun de ces locataires une indemnité de deux cents francs dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4356

*Occupations temporaires
d'immeubles communaux
Homologation*

MESSIEURS,

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : 1° de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit; 2° de n'exiger aucune réparation. Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation, à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées à :

1° - M^{me} Veuve Carette, qui occupe, à compter du 1^{er} novembre 1934, trois pièces au 1^{er} étage de la maison située rue Saint Sauveur 93, moyennant paiement d'une redevance mensuelle de 100 frs;

2° - M^{me} Veuve Bécuwe, qui occupe, à compter du 1^{er} décembre 1934, deux pièces au troisième étage de la maison sise rue Saint Sauveur 93, moyennant une redevance mensuelle de 70 frs;

3° - Le Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille », qui occupe, à compter du 1^{er} janvier 1935, l'immeuble dénommé « Porte de Paris » et situé place Simon Vollant, moyennant paiement d'une redevance de précarité d'un franc par an; en outre, l'occupant prend à sa charge la consommation d'eau, le ramonage des cheminées, les primes d'assurances contre l'incendie, les contributions, la taxe de mainmorte, les réparations locatives, les frais d'aménagements intérieurs des locaux ainsi que les frais d'éclairage et de chauffage;

4° - M^{me} Marcelle Jadin qui occupe, à compter du 1^{er} janvier 1935, une maison située rue de la Vignette 11, moyennant une redevance mensuelle de 80 frs, augmentée de la consommation d'eau et de la vidange de la fosse d'aisances;

5° - M^{me} Eugénie Laneuw qui occupe, à compter du 1^{er} février 1935, un appartement de trois pièces dépendant de l'immeuble sis rue Saint Sauveur 64 — bâtiment du fond — moyennant une redevance mensuelle de 60 frs;

6° - M^{me} Maria Parisis qui occupe, à compter du 1^{er} février 1935, deux pièces au premier étage de la maison située rue du Curé Saint Sauveur 48, moyennant une redevance mensuelle de 17 frs, augmentée des frais de vidange de la fosse d'aisances;

7° - M^{me} Veuve Stiévenart qui occupe, à compter du 1^{er} février 1935, une pièce au deuxième étage de la maison située rue Gustave Delory 153, cour Lecomte 2, moyennant une redevance mensuelle de 24 frs;

8° - M. Gustave Dellouve et M^{me} Stéphanie Robin qui occupent, à compter du 1^{er} mars 1935, deux pièces et un débarrasseur au rez-de-chaussée de la maison située rue des Brigittines 20, moyennant une redevance mensuelle de 50 frs;

9° - M. Maurice Hanot qui occupe, à compter du 1^{er} mars 1935, une maison située 2, rue du Béguinage, moyennant une redevance mensuelle de 125 frs, augmentée des frais de consommation d'eau et d'électricité;

10° - M^{me} Veuve Olivier qui occupe, à compter du 1^{er} mars 1935, une pièce au premier étage de la maison 9, rue Gustave Delory, moyennant une redevance trimestrielle de 69 frs, payable à terme échu;

11° - M. Derieppe, demeurant 143, rue du Molinel, qui occupe, à compter du 1^{er} mars 1935, une maison située rue de la Vignette 37, moyennant une redevance mensuelle de 72 frs, 50, augmentée de la consommation d'eau;

12° - M^{me} Veuve Pichon, qui occupe, à compter du 1^{er} avril 1935, une maison située rue Eugène Jacquet 16, moyennant une redevance trimestrielle de 300 frs augmentée des contributions, des primes d'assurances, de la consommation d'eau et de la vidange de la fosse d'aisances;

13° - M^{me} Demeulemester, qui occupe, à compter du 1^{er} avril 1935, une pièce au premier étage et une pièce au deuxième étage de la maison située 20 rue des Brigittines, moyennant une redevance mensuelle de 50 frs;

2 MAI 1935

14° - M. Auguste Lecesne, qui occupe, à compter du 1^{er} avril 1935, une pièce au rez-de-chaussée de la maison située rue Gustave Delory, cour Lecomte 5, moyennant une redevance mensuelle de 30 frs;

15° - M^{me} Rachel Vandewalle, qui occupe, à compter du 1^{er} avril 1935, trois pièces au premier étage de la maison située rue Saint Sauveur 64, moyennant une redevance mensuelle de 130 frs;

16° - M. Portelette, demeurant à Lille, 8 bis place Simon Vollant, agissant au nom et pour le compte de la Société Guillemot, Boespflug et C^o, qui occupe, à compter du 1^{er} avril 1935, un emplacement d'affichage sur le mur de l'immeuble sis rue de Paris 283, moyennant une redevance annuelle de 1.500 frs;

17° - M^{me} Veuve Désiré Tiétard, qui occupera, à compter du 1^{er} juillet 1935, une maison à usage d'estaminet située rue des Etaques 53, moyennant une redevance trimestrielle de 875 frs, augmentée des contributions, primes d'assurances contre l'incendie, consommation d'eau et frais de vidange de la fosse d'aisances;

18° - M^{me} Marcelle Foulon, qui occupe, à compter du 1^{er} mai 1935, deux pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue de la Vignette 11, moyennant une redevance mensuelle de 60 frs;

19° - M. Resler, qui occupe, à compter du 1^{er} avril 1935, une pièce au premier étage de l'immeuble rue de la Vignette 11, moyennant une redevance mensuelle de 70 frs;

20° - M. Deroo, qui occupe, à compter du 1^{er} avril 1935, deux pièces au deuxième étage et un grenier dépendant de l'immeuble rue de la Vignette 11, moyennant une redevance mensuelle de 40 frs;

21° - M. Gustave Bertrand et M^{me} Veuve Roels, qui occupent, à compter du 1^{er} avril 1935, une pièce au rez-de-chaussée et une pièce au premier étage de l'immeuble rue de la Vignette 11 — bâtiment du fond, — moyennant une redevance mensuelle de 30 frs;

22° - M. Léon Soubricas, qui occupe, à compter du 1^{er} mai 1935, un appartement de quatre pièces situé Porte de Gand, moyennant une redevance mensuelle de 120 frs, augmentée des frais de consommation d'eau et de vidange de la fosse d'aisances;

23° - M. Bécar, qui occupe, à compter du 1^{er} mai 1935, un appartement dépendant de l'immeuble situé 2 rue du Lombard, moyennant une redevance mensuelle de 300 frs, augmentée des contributions, de la consommation d'eau, des frais de vidange et de curage de la fosse d'aisances;

24° - M. Marcel Pardoue et M^{me} Marthe Foulon, qui occupent, à compter du 1^{er} mai 1935, deux pièces au rez-de-chaussée de la maison située rue de la Vignette 31, moyennant une redevance mensuelle de 100 frs.

Nous vous proposons de ratifier les décisions que nous avons prises.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 1896, nous soumettons à votre homologation les autorisations verbales que nous avons accordées à des particuliers d'occuper temporairement les terrains communaux désignés ci-après :

1° - M. Louis Gryzon, demeurant à Camphin en Pévèle, 7, Grande Rue : occupation, à compter du 1^{er} octobre 1927, jusqu'au 30 septembre 1935, d'une parcelle de terre située à Lille, à proximité de la rue de l'Arbrisseau, cadastrée sous le n° 535 de la section E, moyennant une redevance annuelle de 330 frs, payable à terme échu;

N° 4357

*Occupation temporaire
de terrains communaux*

Homologation

2° - M. Ferdinand Tuybens, demeurant à Loos, 32 rue Paul Doumer : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, d'un terrain à usage de jardin situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 150 frs ;

3° - M. Auguste Devos, demeurant 80 rue de Lyon : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, d'un terrain à usage de jardin situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 50 frs ;

4° - M^{me} Veuve Deleu-Guinet, demeurant rue du Faubourg des Postes 88 : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, d'un terrain à usage de jardin situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 23 frs 15 ;

5° - M. Léopold Dufosse, demeurant 24, rue Bouguereau : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, d'un terrain à usage de jardin situé avenue Butin, moyennant une redevance annuelle de 192 frs ;

6° - M. Auguste Flamme, demeurant rue Matteotti, cité Mallet, n° 16 : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, d'un terrain à usage de jardin situé rue Etienne Marcel, moyennant une redevance annuelle de 50 frs 10 ;

7° - M. Louis Bolle, demeurant 26 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 1 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 28 frs ;

8° - M. Paul Leignel, demeurant 1 rue Richard Wagner : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 2 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

9° - M. Marceau Moncheaux, demeurant 39, rue Désiré Bondues : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 4 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs 50 ;

10° - M. Marcel Hamon, demeurant 37 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 5 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs 50 ;

11° - M. Roger Masclin, demeurant 59, rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 6 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs ;

12° - M. Antony Lefebvre, demeurant 21 rue Richard Wagner : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 7 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs;

13° - M. Emile Deliessche, demeurant 312 rue du Faubourg d'Arras : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 8 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs;

14° - M. Germain Valette, demeurant 3 place Albert Thomas : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 9 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs ;

15° - M. Polydore Debruyne, demeurant 40 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 10 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs;

16° - M. Louis Waultier, demeurant 60 rue Désiré Bondues : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 11 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs 50;

17° - M. Désiré Debut, demeurant 49 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 12 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs 50;

18° - M. Fernand Ernest, demeurant 25 rue Richard Wagner : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 13 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs;

19° - M. Louis Lesaffre, demeurant 336 rue du Faubourg d'Arras : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 14 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs 50;

20° - M. René Clistibout, demeurant 11 rue Désiré Bondues : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, d'un jardin n° 15 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs 20;

21° - M. Fernand Lemaire, demeurant 54 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 16 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs 20;

2 MAI 1935

22° - M. Marceau Deleberghe, demeurant 7 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 17 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs 50 ;

23° - M. Fernand Dupas, demeurant 10 rue Désiré Bondues : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 18 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs 80 ;

24° - M. Albert Lammens, demeurant 46 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 19 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 frs 20 ;

25° - M. Armand Bécaus, demeurant 34 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 20 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

26° - M. Daniel Dyseryn, demeurant 53 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 21 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

27° - M. François Legrand, demeurant 63 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 22 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs 50 ;

28° - M. Jules Desitter, demeurant 65 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 23 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs 50 ;

29° - M. André Beaucourt, demeurant 340 rue du Faubourg d'Arras : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 24 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs 40 ;

30° - M. Louis De Taye, demeurant 55 rue Désiré Bondues : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 25 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs ;

31° - M. Raymond Ledent, demeurant 37 rue Désiré Bondues, appartement n° 70 : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du

jardin n° 26 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs 50;

32° - M. Adolphe Vandenberghe, demeurant 55 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 27 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs 50;

33° - M. Jean-Baptiste Vanrenterghem, demeurant 57 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 28 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 frs;

34° - M. Félicien Goltrant, demeurant 51 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 29 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 frs;

35° - M. Henri Cautillon, demeurant 26 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 30 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 frs 50;

36° - M. Emile Vaneuil, demeurant 57 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 31 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 frs;

37° - M. Alexandre Beaumont, demeurant 7 rue Richard Wagner : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 32 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 frs;

38° - M. Gaston Fortin, demeurant 4 rue De Geyter, appartement n° 30 : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 33 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 31 frs;

39° - M. Michel Lepoivre, demeurant 8 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 34 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs 50;

40° - M. Maurice Smagghe, demeurant 33 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 35 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs;

41° - M. Emile Rener, demeurant 13 rue Richard Wagner : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 36 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs;

42° - M. Marcel Desmet, demeurant 16 rue Désiré Bondues : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 37 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs;

43° - M. Raymond Banzet, demeurant 358 rue du Faubourg d'Arras : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 38 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs 50;

44° - M. Maurice Hanot, demeurant 69 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 39 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs 50;

45° - M. Arthur Leclercq, demeurant 54 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 40 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs;

46° - M. Emile Leroy, demeurant 71 rue Edouard Doyennette : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 41 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs;

47° - M. Léon Talman, demeurant 15 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 42 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 30 frs;

48° - M. Henri Maës, demeurant 31 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 43 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs;

49° - M. Louis Bréhaut, demeurant 22 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 44 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 28 frs;

50° - M. Marcel Billet, demeurant 62 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 45 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 28 frs ;

51° - M. Albert Feys, demeurant 24 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 46 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs ;

52° - M. Léon Sadoine, demeurant 56 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 47 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 29 frs ;

53° - M. Désiré Leclercq, demeurant 36 rue Désiré Verhaeghe : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 48 situé rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 28 frs 50 ;

54° - M. Jean Lepers, demeurant route Nationale à Wattignies-l'Arbrisseau : occupation, à compter du 1^{er} octobre 1935, d'une parcelle de terre, située à Lille, à proximité de la rue de l'Arbrisseau, cadastrée sous le n° 535 de la section E, moyennant une redevance annuelle de 330 frs ;

55° - L'Œuvre Lilloise des Jardins Ouvriers, dont le siège est à Lille, 64 boulevard de la Liberté : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935 : a) d'un terrain situé à Lille, sur l'emplacement des anciennes fortifications dérasées, entre la Porte d'Ypres, la route départementale n° 2 de Lille à Ypres et la Moyenne-Deûle, non compris une zone de protection de 25 mètres de rayon autour du forage de la Ville et une bande de terrain au-dessus de la conduite d'évacuation de ce forage ; b) un terrain situé à Lambersart, chemin du Bois, Vicinal n° 6, cadastré section U n°s 3860 P, 3861 P, 3862 P, non compris dans l'angle Sud-Est de cette parcelle un terrain de 10 m. × 10 m. qui permettrait, si la Ville le jugeait opportun, de créer le forage qui avait été envisagé dans ce secteur ; c) un terrain situé à Lille, chemin de l'Evêque, cadastré section E n°s 30, 31, 32 P, non compris : 1°) la partie du terrain à incorporer dans la voie publique pour permettre le prolongement, jusqu'à la future Ecole Baggio, du boulevard longeant actuellement l'Ecole de Plein Air ; 2°) le terrain nécessaire à la réinstallation du terrain de jeux situé près de l'établissement scolaire Désiré Verhaeghe ;

d) un terrain situé à Lille, au lieu dit « Le Maroc », cadastré section D sous le n° 2605; e) un terrain situé à Lille, sur l'emplacement des fortifications dérasées, à proximité de l'Institut de Mécanique des Fluides. Ces occupations sont consenties moyennant paiement, à compter du 1^{er} janvier 1936, d'une redevance trimestrielle de 1.670 frs 10;

56° - M. Achille Catel, demeurant 2 rue Auber : occupation, à compter du 1^{er} avril 1935, du jardin n° 18 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs;

57° - M. Marcel Duthillieux, demeurant rue de Canteleu, cité Fauchille 37 : occupation, à compter du 1^{er} avril 1935, du jardin n° 20 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs;

58° - M. Alphonse Brice, demeurant rue Duhem, cour Hourriez 12 : occupation, à compter du 1^{er} avril 1935, du jardin n° 47 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs;

59° - M. Auguste Muselet, demeurant rue Beaucourt-Decourchelle 24 : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 136 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 frs;

60° - M. Henri Van Noten, demeurant 27 ter avenue du Peuple Belge : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, d'un jardin situé à La Madeleine, près du Chemin Rouge, moyennant une redevance annuelle de 46 frs 80;

61° - M. Félix Wicke, demeurant 36 rue Godefroy Cavaignac : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 1 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 29 frs;

62° - M. Hubert Virion, demeurant 1 rue Ducornet : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 2 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 29 frs;

63° - M. Charles Tilleul, demeurant rue Jules Breton, cité Desmottes 24 : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 3 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 29 frs;

64° - M. Louis Lepez, demeurant rue Jules Breton 28 : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 4 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 29 frs;

65° - M. Robert Hugeux, demeurant 13 rue du Général De Wett : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 5 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 29 frs;

66° - M. Albert Herman, demeurant 6 rue Godefroy Cavaignac : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 6 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 26 frs;

67° - M. Gérard Defraumont, demeurant rue Jules Breton, cité Desmottes 1 : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 8 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 25 frs 70;

68° - M. Léon Peltier, demeurant 39 rue Godefroy Cavaignac : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 9 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 25 fr 70;

69° - M. Georges Moncheaux, demeurant 2 rue Paul Louis Courier : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 10 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 25 frs 70;

70° - M. Alphonse Vanhuffel, demeurant 33 rue Jules Breton : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 11 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 25 frs 70;

71° - M. Eugène Declerck, demeurant rue Jules Breton, cité Desmottes 5 : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, du jardin n° 12 situé rue Jules Breton prolongée, moyennant une redevance annuelle de 21 frs;

72° - M. François Legrand, demeurant 4 place Michelet, appartement 77 : occupation, à compter du 1^{er} février 1935, du jardin n° 6 situé rue du Faubourg des Postes, moyennant une redevance annuelle de 30 frs;

73° - M. Julien Gétraud, demeurant 271 rue Léon Gambetta : occupation, à compter du 1^{er} janvier 1935, d'un jardin situé avenue de Dunkerque, moyennant une redevance annuelle de 25 frs;

74° - M. Georges Béreau, demeurant 10 rue Moillet : occupation, à compter du 1^{er} mai 1935, d'un terrain d'une superficie de 4 mq. 25 situé rue des Bouchers, cour Notre-Dame, moyennant une redevance annuelle de 10 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4358

—
Affaire Wlodarski
Autorisation d'ester
—

MESSIEURS,

M. Wlodarski, ouvrier mineur, demeurant à Hénin-Liétard, rue Emile Zola, a, suivant mémoire déposé à la Préfecture le 16 avril, annoncé son intention d'intenter une action à la Ville en vue d'obtenir le paiement d'une indemnité de 600 frs, en réparation du préjudice qui lui a été causé par l'effondrement d'un édicule public lors du passage du Cortège Historique.

Nous vous demandons de nous autoriser à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4359

—
Fête Nationale
Distribution de friandises
aux élèves
des écoles municipales
—

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché à passer avec M. Dubois, demeurant rue de la Vieille Aventure, en vue de la fourniture des gaufres et tablettes de chocolat à distribuer aux élèves des écoles municipales, à l'occasion de la Fête Nationale, le 14 Juillet.

La dépense, soit 9.595 frs environ, sera prélevée sur le crédit « Cérémonies et Fêtes publiques ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Messieurs,

M. Auguste Potié et M^{me} Falise, son épouse, demeurant à Houbourdin 97 rue Sadi Carnot, nous ont consenti une promesse de vente d'une parcelle de terrain d'une superficie de 86 ares 33 centiares, reprise au cadastre de Lille, Section E n° 954 P.

Cette acquisition, faite en vue de la construction d'une Cité Hospitalière dont le programme a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 17 août 1934, aura lieu moyennant un prix de cinq cent soixante dix huit mille quatre cent onze francs, payable après accomplissement des formalités de purge légale et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

Le règlement du prix devra intervenir au plus tard six mois après la réalisation de la vente à condition que le terrain soit libre de toute hypothèque.

L'entrée en jouissance est fixée au jour de la signature de l'acte.

La Ville paiera à M. et Mme Potié, pour la période comprise entre la date d'entrée en jouissance et le jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés comme suit :

1° - au taux de 3% jusqu'à la fin des formalités de transcription et de purge légale et au plus tard jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois après la signature de la vente;

N° 4360

—
Programme
des Grands Travaux
Cité Hospitalière
Achat de terrain à Lille
—

2° - au taux de 6% à compter de la fin des formalités ou du délai de trois mois ci-dessus, jusqu'à parfait paiement.

Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

Il a été convenu qu'au cas où elle occuperait effectivement ce terrain avant l'enlèvement de la récolte en cours, la Ville aurait à s'entendre avec le locataire du dit terrain pour le règlement du prix de la récolte sur pied.

La vente sera réalisée par devant Maître Delehelle, notaire à Haubourdin. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge légale.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article Fonds d'emprunt Cité Hospitalière.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et M^{me} Laude-Detroy, demeurant à Roubaix, 82 boulevard Gambetta, nous ont consenti, en vue de la réalisation du Plan d'Embellissement et d'Extension de la Ville, une promesse de vente d'une parcelle de terrain d'une superficie de 37 ares 48 centiares, située à Loos, reprise au cadastre Section B n° 372 P.

Cette acquisition, intéressant notamment la construction de la Cité Hospitalière, dont le programme a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 17 août 1934, aura lieu moyennant un prix de deux cent quarante trois mille six cent vingt francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au 1^{er} janvier 1935, date à laquelle ledit terrain, occupé par M. Roussel, doit être rendu libre de toute occupation.

Pour tenir compte à M. Roussel de l'abandon de ses droits d'occupation, des fumures et ensemencements, la Ville lui allouera une indemnité forfaitaire de quatre mille francs. Cette indemnité lui sera payée aussitôt l'approbation préfectorale. La Ville paiera en outre à M. et M^{me} Laude-Detroy, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1935 et le jour du paiement du prix, les intérêts dudit prix de 243.620 francs, calculés au taux de 5% l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant Maître Piat, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire;
- c) de payer à M. Roussel l'indemnité de quatre mille francs ci-dessus fixée;
- d) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à la construction de la Cité Hospitalière.

Adopté.

N° 4361

—
Programme
des Grands Travaux
Cité Hospitalière
Achat de terrains à Loos
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4362

Déplacement
de la Gare Vauban
Travaux à exécuter
par la Ville

MESSIEURS,

Conformément au projet de création d'un port en Haute Deûle, la gare des marchandises Vauban doit être déplacée. Ce déplacement est nécessaire pour permettre le raccordement du pont fixe, en cours de construction, d'une part à la rue Colbert, d'autre part à l'avenue de Dunkerque.

La Compagnie du Chemin de Fer du Nord s'est engagée à effectuer le déplacement des voies ferrées, des clôtures, des bâtiments, moyennant le paiement par la Ville d'une somme forfaitaire de 150.000 francs inscrite au Budget de 1932 en application de votre délibération du 6 décembre 1931.

La Ville doit, par ailleurs, exécuter les terrassements, jusqu'au niveau de la plateforme des voies, le pavage des cours et les travaux d'évacuation des eaux pluviales.

**

Un projet a été établi en vue de l'exécution de ces travaux qui, en vertu de la convention passée avec le Service de la Navigation, reste à notre charge et comprennent :

1° les déblais entre le niveau d'arasement de la fortification et la plateforme des voies ou le dessous de la fondation du pavage des cours;

2° le transport des terres fouillées à la décharge de la rue de la Bassée, soit à deux mille cinq cents mètres de distance en utilisant la voie ferrée installée par l'entrepreneur adjudicataire des travaux de dérasement de la fortification, M. Caroni;

3° le pavage de la nouvelle cour aux marchandises, ainsi que le dépavage de l'ancienne cour avec transport des pavés au magasin de la Ville;

4° l'installation des canalisations d'évacuation à l'égoût des eaux pluviales de la cour aux marchandises.

**

Nous vous demandons de vouloir bien :

1° approuver le projet que nous vous soumettons dont le montant total se chiffre à 170.000 francs;

2° décider l'exécution en régie directe

a) par nos équipes d'ouvriers chômeurs : des terrassements — fouilles et chargement en wagon — des fondations de chaussée, des canalisations d'évacuation des eaux pluviales;

b) par nos équipes d'ouvriers paveurs : du pavage de la cour aux marchandises;

3° approuver le marché passé avec l'entreprise Caroni pour le transport des déblais à la décharge compris utilisation des voies ferrées et du matériel roulant de la dite entreprise qui devra, en plus du transport, opérer le déchargement et le régalage des terres;

4° décider que les dépenses seront imputées sur les fonds de l'emprunt de cent cinquante millions affectés à la construction d'un nouveau port en Haute Deûle.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 4363

Achat d'immeuble
rue du Buisson, 24

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du Plan d'Embellissement et d'Extension de la Ville, nous avons pu obtenir de M. Delesalle une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue du Buisson 24, repris au cadastre, section C n^{os} 2744 et 2745, pour une superficie de 4.478 mètres carrés.

Cette acquisition aurait lieu moyennant un prix forfaitaire de 350.000 frs payable après l'accomplissement des formalités de purge légale et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrerait en jouissance de l'immeuble le jour de la signature de l'acte de vente. Au cas où le prix de vente ne serait pas payé dans un délai de trois mois après la signature de l'acte, la Ville paierait à M. Delesalle, pour la période comprise entre la date d'expiration de ce délai et le jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux légal. Ces intérêts seraient réglés en même temps que le prix principal.

La vente serait réalisée par devant un notaire à désigner par M. Delesalle, aux frais de la Ville.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant, principal, frais et intérêts, sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'acquisition de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Etant donné que cette acquisition est faite pour permettre la création d'une voie nouvelle devant former le prolongement de l'avenue Emile Zola, nous vous demandons de solliciter de l'Autorité Supérieure la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous avez décidé l'acquisition de l'immeuble sis 24 rue du Buisson, immeuble intéressé par une nouvelle voie devant relier La Madeleine à Mons-en-Barœul, et que le propriétaire se disposait à mettre en vente.

Cette nouvelle voie figure sur le Plan général d'Embellissement, d'Aménagement et d'Extension que nous avons soumis à l'Administration Supérieure pour avis et observations.

Mais en attendant l'approbation de ce plan général, il convient d'établir sans délai, un plan partiel de cette voie future qui nous permettra de réaliser immédiatement l'acquisition de l'immeuble.

Nous vous soumettons, en conséquence, le plan d'alignement établi en accord avec votre Commission du Plan en vous priant d'en solliciter l'homologation par l'Autorité Supérieure.

Adopté.

N° 4363

*Plan d'embellissement
d'aménagement
et d'extension*

*Alignement intéressant
la liaison de l'avenue Emile
Zola avec la rue Gassendi
Plan partiel*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4364

MESSIEURS,

—
*Achat d'immeuble
rue des Etaques, 11*
—

En vue d'assurer l'assainissement du quartier Saint Sauveur et le dégagement de l'Hôtel de Ville, nous avons obtenu de M^{me} Estelle Baratto, demeurant 4 rue du Palais de Justice, une promesse de vente d'un immeuble sis rue des Etaques 11, repris au cadastre, Section B n° 2271, pour une superficie de 64 mètres carrés, dont la totalité du sol doit être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition, faite en exécution de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 1933 homologuant les nouveaux alignements du quartier Saint Sauveur, aura lieu moyennant un prix de soixante huit mille francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge légale, la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites et l'évacuation totale de l'immeuble.

L'entrée en jouissance est fixée au jour où l'immeuble sera rendu libre de toute occupation. La Ville pourra aussitôt après, faire procéder à la démolition du dit immeuble. Cette remise devra avoir lieu au plus tard le jour du paiement du prix. Au cas où l'immeuble serait rendu libre avant cette dernière date, la Ville verserait à M^{me} Baratto, pour la période comprise entre le jour de l'entrée en jouissance et celui du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 5 fr. 50% l'an. Ces intérêts seraient payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant Maître Prévost, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire;
- c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de permettre la réalisation du Plan d'Embellissement, l'assainissement du quartier Saint Sauveur et le dégagement de l'Hôtel de Ville, nous avons obtenu de M. et M^{me} Platel-Viseur, 20 boulevard Maréchal Vaillant, une promesse de vente de l'immeuble sis rue des Etaques 29, repris au cadastre Section B n° 2252, pour une superficie de cent un mètres carrés, dont la totalité du sol doit être incorporée à la voie publique.

Cette opération immobilière, poursuivie en exécution de l'arrêté préfectoral du 24 octobre 1933 homologuant les nouveaux alignements du quartier Saint Sauveur, aura lieu moyennant un prix de quatre vingt dix huit mille francs, en ce compris une somme de trois mille francs pour tenir compte de l'engagement pris par les vendeurs de remettre à la Ville l'immeuble libre de toute occupation. Ce prix sera payable après accomplissement des formalités de purge légale et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites et évacuation totale de l'immeuble.

L'entrée en jouissance est fixée au jour de la signature de l'acte, date à laquelle M. et M^{me} Platel s'engagent à remettre à la Ville l'immeuble libre de toute occupation.

La Ville paiera aux vendeurs, pour la période comprise entre la date d'entrée en jouissance et le jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 2% l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant Maître Pourbaix, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan :

- a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

N° 4365

Achat d'immeuble
rue des Etaques, 29

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4366

Achat d'immeuble
Rue Malpart, 43

MESSIEURS.

Nous avons obtenu des Consorts Chrétien une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille rue Malpart 43, d'une superficie de 77 mètres carrés, repris au cadastre, Section I n° 2666.

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis, déclaré d'utilité publique par décret du 27 mars 1928, et dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 mai 1931, aura lieu moyennant un prix de trente deux mille cinq cents francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au premier du mois qui suivra l'approbation préfectorale. La Ville paiera aux vendeurs, à compter de cette date et jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 4% l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant Maître Deleplanque, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription de purge légale, et, éventuellement, ceux de timbre et d'enregistrement au cas où le contrat serait passé avant l'obtention de la déclaration d'utilité publique que nous sollicitons dans cette même séance.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan :
a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez de décider l'acquisition d'un immeuble sis à Lille, rue Malpart 43, dont la presque totalité doit être incorporée au domaine public pour permettre la réalisation du plan de reconstruction des quartiers démolis, déclaré d'utilité publique par décret du 27 mars 1928 et dont les alignements ont été approuvés par arrêté préfectoral du 7 mai 1931.

La partie du sol disponible, après la réalisation de l'alignement, faisant obstacle à un relotissement rationnel et n'étant pas susceptible de recevoir des constructions en rapport avec le plan général des travaux, il importe de solliciter, conformément aux instructions ministérielles, la déclaration d'utilité publique pour la totalité de l'acquisition.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de demander cette déclaration d'utilité publique, étant entendu que la portion non incorporée dans la voie publique sera rétrocédée soit par adjudication publique, soit par voie amiable, en exécution de votre délibération du 29 juillet 1933.

Adopté.

N° 4367

Acquisition d'immeuble
43, rue Malpart
Demande de déclaration
d'utilité publique

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4368

Achat d'immeuble
rue des Tanneurs, 66

M. et M^{me} Narelli-Gauthier, demeurant 11 rue Jeanson à Ay, nous ont consenti une promesse de vente d'un immeuble sis rue des Tanneurs 66, d'une superficie de cinquante mètres carrés, repris au cadastre, Section I n° 1982.

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis, déclaré d'utilité publique par décret du 27 mars 1928, et dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 mai 1931, aura lieu moyennant un prix de cinquante mille francs payable après accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au premier jour du mois qui suivra l'approbation préfectorale. La Ville paiera aux vendeurs, à compter de cette date et jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de quatre pour cent l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant Maître Vandorme, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'acquisition de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez de ratifier la promesse de vente, souscrite par M. et M^{me} Narelli-Gauthier, d'un immeuble sis à Lille, rue des Tanneurs 66, repris au cadastre, Section I n° 1982, pour une superficie de cinquante mètres carrés.

L'acquisition de cet immeuble, dont la presque totalité du sol doit être incorporée à la voie publique, est poursuivie en application du plan de reconstruction des quartiers démolis. Elle doit notamment permettre la réalisation du nouvel alignement de la rue des Tanneurs, homologué par arrêté préfectoral du 7 mai 1931.

Toutefois, une partie du sol de cette propriété fera obstacle à un relotissement rationnel, parce qu'elle n'est guère susceptible de recevoir de construction en rapport avec le plan général des travaux.

Nous vous demandons, en conséquence, de solliciter de l'Autorité Supérieure, en exécution des articles 2 et 3 bis de la loi du 3 mai 1841 modifiée par la loi du 6 novembre 1918, la déclaration d'utilité publique pour l'ensemble de cette opération immobilière, étant entendu que cette déclaration portera également sur la portion d'immeuble située hors alignement.

Nous vous demandons, en outre, conformément à votre délibération du 29 juillet 1933, que la partie de sol située hors alignement sera relotie pour être revendue par adjudication publique ou échangée contre d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du Plan.

Adopté.

N° 4369

Achat d'immeuble
rue des Tanneurs, 66

Demande de déclaration
d'utilité publique

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4370

MESSIEURS,

*Achat d'immeubles
Rue des Urbanistes,
3 bis, 3 et 5*

En vue de permettre l'élargissement de la rue des Urbanistes dont les nouveaux alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 24 octobre 1933, nous avons obtenu de M. et M^{me} Lefebvre-Duhem, demeurant à Lille rue Jean Sans Peur 68, une promesse de vente d'immeubles sis à Lille, rue des Urbanistes 3 bis, 3 et 5, repris au cadastre Section B n^{os} 211, 212 et 213, pour des surfaces respectives de 100, 124 et 19 mètres carrés, destinées à être incorporées au sol de la voie publique.

Cette acquisition aura lieu notamment moyennant un prix forfaitaire de cent quatre vingt huit mille trois cent vingt cinq francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant Maître Poissonnier, notaire à Roubaix. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

N° 4371

Lors de la reconstruction du Pont de l'Hippodrome les travaux effectués par le Service des Voies Navigables ont sensiblement réduit la largeur du chemin de contre-halage de la Haute Deûle entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Butin.

Achat de terrain
Chemin de contre-halage
entre les avenues
de l'Hippodrome et Butin
Modification

En vue d'assurer une communication plus commode entre ces deux avenues, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 8 décembre 1921, homologué la promesse de vente souscrite par M. Robert Huet, demeurant 95 avenue de l'Hippodrome, d'une parcelle de terrain d'une superficie de vingt quatre mètres carrés, reprise au cadastre section F, n° 62 P, moyennant un prix de 960 frs. Il avait été convenu que le contrat d'acquisition serait passé en la forme administrative, aussitôt après l'approbation, par M. le Préfet du Nord, du nouvel alignement du dit chemin.

Le projet d'alignement adopté le 29 avril 1925, a été approuvé par M. le Préfet aux termes de son arrêté en date du 23 juillet 1925.

M. Huet est depuis décédé, laissant sa veuve, M^{me} Héloïse Coget, comme habile à le représenter.

Pour nous permettre de régulariser l'opération immobilière dont il est ci-dessus question, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan, de modifier votre délibération du 8 décembre 1921 en vous priant :

- a) de nous autoriser à traiter avec M^{me} Veuve Huet;
- b) de confier à Maître Carbonnier, notaire à Lomme, le soin d'établir le contrat nécessaire aux frais de la Ville.

Nous vous prions également, en raison de la modicité du prix, de nous dispenser, en exécution de l'article 19 paragraphe 2 de la loi du 3 mai 1841, modifié par l'article unique de la loi du 6 avril 1932, de l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales.

Il demeure entendu qu'il n'est en rien dérogé aux autres dispositions contenues dans la délibération sus-visée du 8 décembre 1921.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4372

Acquisition de terrain
en bordure de la Deûle

M. Droin

En vue de l'élargissement du chemin de contre-halage entre les avenues Butin et de l'Hippodrome, dont l'alignement a été homologué par arrêté préfectoral du 23 juillet 1925, nous avons obtenu de M. Droin, négociant en matériaux, demeurant avenue Butin, la promesse de vente d'un terrain, d'une superficie de quarante deux mètres carrés onze décimètres carrés, sis en bordure de la Deûle, repris au cadastre sous les numéros 64 et 64 bis de la section F et destiné à être incorporé au sol dudit chemin.

La vente aurait lieu moyennant le prix forfaitaire de quatorze mille francs, payable en deux fractions égales :

la première, après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de radiation des hypothèques inscrites;

la seconde, aussitôt après la remise du terrain entièrement libre de toute occupation à la Ville, cette remise devant avoir lieu au plus tard six mois après la signature de l'acte.

La Ville entrerait en jouissance du terrain à compter, au plus tard, du jour du paiement du prix.

La vente serait réalisée par devant Maître Dutriaus, notaire à Quesnoy-sur-Deûle, la Ville supportant les frais de rédaction d'acte, de transcription et de purge.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons :
a) d'homologuer cette promesse de vente; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Supplémentaire de 1935 sous la rubrique « Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4373

Achat de terrain
rue d'Emmerin, 101

En vue de la réalisation de l'alignement de la rue d'Emmerin, homologué par décision de la Commission Départementale du 25 juillet 1923, nous avons pu obtenir de M. et M^{me} Flamant-Persyn, demeurant rue d'Emmerin 101, une promesse de vente de la partie du sol de leur propriété, d'une superficie de 15 m² 70 dm², reprise au cadastre, Section E n° 1101 P, et destinée à être incorporée au sol de la voie publique.

Cette acquisition aura lieu moyennant un prix de quatre cent soixante et onze francs, payable après accomplissement des formalités de transcription et délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant Maître Deleplanque, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons, b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire, c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Supplémentaire : Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement.

Nous vous demandons, en outre, par application de l'article 19 § 2 de la loi du 3 Mai 1841, modifié par la loi du 6 avril 1932, de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge légale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4374

MESSIEURS,

—
Achat de terrain
rue d'Emmerin, 101 bis
—

M. et M^{me} Persyn-Marteel, demeurant rue d'Emmerin 101 bis, nous ont consenti une promesse de vente de la partie du sol de leur propriété, d'une superficie de quinze mètres carrés, reprise au cadastre, Section E n° 1101 P, et destinée à être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation de l'alignement de la rue d'Emmerin, homologué par décision de la Commission Départementale du 25 juillet 1923, aura lieu moyennant un prix de quatre cent cinquante francs, payable après accomplissement des formalités de transcription et délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant Maître Deleplanque, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons, b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire, c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Supplémentaire : Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement.

Nous vous prions, en outre, par application de l'article 19 § 2 de la loi du 3 mai 1841, modifié par la loi du 6 avril 1932, de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge légale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Compagnie Continentale du Gaz, Réseau Electrique de la Région Lilloise, dont le siège est à Lille, rue de la Barre 89, est propriétaire d'un terrain sis rue de Wattignies 11, repris au cadastre, Section J n° 2054.

Nous avons, en vue de la réalisation de l'alignement de la rue de Wattignies, homologué par arrêté préfectoral du 24 avril 1860, obtenu de cette Compagnie une promesse de vente de la partie du sol de cette propriété, d'une superficie de 37 m² 96 dm², destinée à être incorporée à la voie publique, moyennant un prix forfaitaire de deux mille francs. Ce prix établi compte tenu : a) de la valeur du terrain, b) de l'engagement que prend la Compagnie de démolir, jusqu'à niveau du trottoir, le mur existant sur le terrain vendu et de clôturer au nouvel alignement, sera payable après accomplissement des formalités de transcription et la délivrance, par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour de la signature de l'acte date à laquelle la démolition du mur devra être effectuée.

La vente sera réalisée par devant Maître Tamboise, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte et ceux de transcription.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons, b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire, c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Supplémentaire : Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement.

Nous vous prions pareillement, en application de l'article 19 § 2 de la loi du 3 mai 1841, modifié par la loi du 6 avril 1932, de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge légale.

Adopté.

N° 4375

Achat de terrain
d'alignement
Rue de Wattignies

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4376

—
Aliénation de terrain
Rue des Postes, 148
—

MESSIEURS,

Les Etablissements Leverd et Voituriez, Société à responsabilité limitée dont le siège est à Lille, rue du Marché 98, possèdent, rue des Postes 146, une propriété située en retrait d'alignement.

En vue de bâtir à l'alignement actuel de la rue des Postes, la dite Société a sollicité l'aliénation à son profit de la partie de la voie publique, d'une superficie de 18 m² 45 dm², à incorporer à sa propriété.

Votre Commission du Plan a émis un avis favorable à cette aliénation moyennant un prix de quatre mille six cent douze francs cinquante centimes, calculé sur la base de deux cent cinquante francs le mètre carré, ce prix comprenant cession du sol, fondations et toutes causes quelconques intéressant le dit terrain.

Il a été entendu, en outre, que les établissements Leverd et Voituriez devront construire, réparer, entretenir et reconstruire à leurs frais avec des matériaux acceptés par la Ville, le trottoir au droit de la propriété vendue.

Nous vous demandons, en conséquence : a) d'homologuer la promesse d'achat que nous vous soumettons, b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire devant Maître Vanlaer, notaire à Lille, aux frais des établissements Leverd et Voituriez, c) d'affecter, conformément à votre délibération du 21 juillet 1931, le produit de cette aliénation au compte Hors Budget : Fonds de réserve pour le paiement des travaux de la Gare de Passage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4377

Cession de terrain
à l'Administration
des Tabacs

Aux termes de la convention passée entre l'Etat et la Ville, relativement au déclassement de l'enceinte fortifiée de la place de Lille, des terrains militaires ont été réservés à diverses Administrations, et notamment, à l'Administration des Tabacs, en vue de l'agrandissement de la Manufacture : celle-ci devait se trouver en façade du boulevard de Ceinture prévu au plan d'extension.

Les projets de la Gare de Passage et du maintien des Portes de Gand et de Roubaix ont amené un déplacement vers l'Est du dit boulevard, si bien que le terrain réservé se trouve séparé du nouveau boulevard par une bande de terrain d'environ deux mille cent mètres carrés dont l'Administration des Tabacs sollicite l'acquisition.

La vente serait consentie moyennant le prix de vingt cinq francs le mètre carré.

L'Administration des Tabacs s'engagerait à construire, entretenir, réparer et reconstruire, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs au droit de la nouvelle propriété.

L'acte serait passé par l'intermédiaire de l'Administration des Domaines et les frais en résultant seraient supportés par le service de l'Exploitation Industrielle des Tabacs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons :
a) de décider cette cession, b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire, c) d'affecter la recette au compte « Hors Budget » Fonds de réserve pour le paiement des Travaux de la Gare de Passage.

Adopté.

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4378

*Echange d'un immeuble
Rue du Molinel, 91
contre un terrain, angle
des rues du Molinel et
Edouard Delesalle*

Affectation de la soulte

MESSIEURS,

Dans votre séance du 28 décembre 1934, vous avez homologué la promesse d'échange contenant cession par la Société des Brasseries Joseph Vandame, dont le siège est à Lille rue de Tenremonde 14, d'un immeuble sis à Lille, rue du Molinel 91, d'une superficie de quarante et un mètres carrés, repris au cadastre, Section I n° 2454, contre un terrain appartenant à la Ville situé au nouvel angle des rues du Molinel et Edouard Delesalle, d'une superficie de 142 m² 62dm², repris au cadastre, Section I n°s 2458 P, 2457 P et 2456 P.

Pour compenser la différence de valeur des propriétés échangées, une soulte de cinquante huit mille francs a été mise à la charge de la Société des Brasseries Joseph Vandame.

Nous vous prions, conformément à votre délibération du 21 juillet 1931, de décider que cette soulte sera affectée au compte ouvert dans les écritures de M. le Receveur Municipal sous la rubrique : Fonds de réserve pour le paiement des travaux de la Gare de Passage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 4 août 1934, vous avez homologué la promesse d'échange contenant cession, par M. et M^{me} Meurisse-Martel, d'une partie du sol d'une superficie de 9 m² 39 dm², dépendant de leur propriété sise rue Georges Maertens, reprise au cadastre Section I n° 1618 P, contre deux parcelles sises même rue, appartenant à la Ville, d'une contenance totale de 17 m² 62 dm² reprises au cadastre Section I n°s 1620 P et 1626 P.

Pour compenser la différence de valeur des propriétés échangées, une soulte de deux mille francs a été mise à la charge de M. et M^{me} Meurisse.

Nous vous prions, conformément à votre délibération du 21 juillet 1931, de décider que le montant de cette soulte sera versé au compte hors Budget, ouvert dans les écritures de M. le Receveur Municipal sous la rubrique « Fonds de réserve pour le paiement des travaux de la Gare de Passage ».

Adopté.

N° 4379

—
*Echange de terrains
Rue Georges Maertens*

—
Affectation de la soulte
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4380

Commune de Marquette

Echange et vente
de terrains

Convention
d'embranchement avec les
« Moulins de Marquette »

MESSIEURS,

La Société d'Embranchements Industriels, dont le siège est à Paris, 80 rue Taitbout, a sollicité l'autorisation de traverser une partie des terrains de notre propriété de Marquette pour y établir une voie ferrée destinée à desservir les Moulins de M.M. Despretz en les reliant au Chemin de Fer du Nord.

Après une étude minutieuse du projet, votre Commission du Plan, faisant remarquer que ces terrains seront appelés à recevoir une destination industrielle qui nécessitera un raccordement avec le chemin de fer, émettait un avis favorable à la demande présentée, aux conditions suivantes :

a) paiement à la Ville de Lille, par M.M. L. et E. Despretz, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Marquette-lez-Lille, d'une redevance annuelle de mille francs, en compensation du droit de passage des wagons et de l'occupation partielle de la voie ferrée à établir;

b) échange vente de terrains avec les Moulins de Marquette;

Cette opération ayant l'avantage de rendre plus régulière la limite mitoyenne de nos propriétés; les terrains devant être échangés surface pour surface; un léger excédent devant être toutefois vendu à M.M. Despretz, au prix de vingt francs le mètre carré; un mesurage effectué après l'implantation de la voie, devant déterminer exactement les surfaces échangées et vendues;

c) enfin, au cas où M.M. Despretz abandonneraient leur exploitation ou leur embranchement, les voies posées jusqu'au terrain de la Ville ne seraient pas démontées sans notre accord préalable.

L'acte sera reçu par Maître Debosque, notaire à Tourcoing. Les frais d'échange seront supportés par moitié par chacune des parties. Ceux relatifs à la vente seront à la charge de M.M. Despretz.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° de ratifier la convention intervenue avec M.M. Despretz; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit « Frais de contentieux, d'actes et de procédure »; 4° d'admettre le produit de la vente, conformément à votre délibération du 21 juillet 1931, au compte Hors Budget : Fonds de réserve pour les travaux de la Gare de Passage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de votre séance du 30 décembre 1931, vous avez ratifié la convention passée le 19 décembre 1931, réglant les modalités d'aliénation du Commissariat Central, place Rihour, à la Société le Crédit du Nord dont le siège est à Lille, rue Jean Roisin 4, 6, 8.

La durée des travaux de construction du nouveau commissariat n'ayant pas permis d'observer le délai fixé dans la dite convention pour la réalisation de la vente, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de proroger d'une année les effets de celle-ci.

Quelques travaux d'aménagement intérieur n'étant pas complètement terminés, nous avons dû prévoir une nouvelle prolongation.

Nous vous soumettons, d'accord avec votre Commission du Plan, l'avenant prorogeant d'une année la convention du 19 décembre 1931, étant toutefois entendu qu'au cours de cette année, la convention pourra être appliquée dès que nous serons en mesure de désaffecter le Commissariat Central et d'en faire la remise au Crédit du Nord.

Adopté.

N° 4381

—
*Aliénation du
Commissariat Central*

—
*Convention avec le
Crédit du Nord*

—
Prorogation
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4382
 —
*Chauffage des Bâtiments
 Communaux
 Fourniture de coke*
 —
Adjudication
 —

L'adjudication de la fourniture des cokes métallurgiques nécessaires au chauffage des Bâtiments Communaux arrivera à expiration le 31 Décembre.

En accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons : a) de procéder à une nouvelle adjudication pour une période de deux années à compter du 1^{er} janvier 1936, b) d'approuver le cahier des charges préparé en vue de la livraison des quantités approximatives ci-après :

Premier lot : coke criblé 40 × 60 ou 60 × 80	4.500 tonnes
Deuxième lot : coke criblé 20 × 40	2.500 tonnes
Troisième lot : coke criblé 10 × 20	800 tonnes

La dépense sera prélevée sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4383
 —
*Eclairage des
 Bâtiments Communaux*
 —
*Travaux et menues
 fournitures*
 —
Marché
 —

Le marché du 7 mars 1933, approuvé par le Conseil Municipal le 12 avril suivant, passé avec la Compagnie Continentale du Gaz en vue des travaux de pose et de réparation aux branchements, compteurs et canalisations de gaz desservant les Bâtiments Communaux, pendant les années 1933 et 1934, est expiré depuis le 31 décembre.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à renouveler ce marché pour les années 1935 et 1936.

Le montant de la dépense annuelle, évaluée à dix mille francs environ, sera imputé sur le crédit « Eclairage des Bâtiments Communaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il est prévu au nouveau Commissariat Central de Police : 1° le téléphone automatique relié à l'installation de la Mairie et au réseau Etat, 2° des sonneries d'appel entre bureaux.

L'Installation de la Mairie a été réalisée par la Compagnie des Téléphones Thomson Houston qui, depuis le 1^{er} janvier 1933, en assure par contrat l'entretien. L'article 8 de ce contrat stipule que, « la Compagnie garantissant le bon fonctionnement de l'installation, il est entendu que tous les travaux et fournitures afférents à toutes modifications et extensions de ladite installation seront effectués par ses soins ».

Nous avons, dès lors, demandé à cette Compagnie de nous soumettre des propositions concernant le nouveau Commissariat Central de Police. Elle nous a remis un projet bien conçu et dont le devis s'élève à la somme forfaitaire de 22.450 frs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de confier l'exécution des travaux à la Compagnie des Téléphones Thomson Houston et de nous autoriser à passer avec elle un marché de gré à gré.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction du nouveau Commissariat Central de Police.

Adopté.

N° 4384

—
*Programme
des Grands Travaux*

—
*Nouveau Commissariat
Central de Police
Téléphonie,
Sonneries d'appel*

—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4385

MESSIEURS,

—
*Programme
des Grands Travaux*

—
*Construction du nouveau
Commissariat Central
de Police*

—
Mobilier

—
Marchés
—

L'aménagement du nouveau Commissariat Central de Police nécessite l'acquisition de divers meubles qui ont été classés suivant les spécialités ci-après : 1° première partie : meubles de bureaux; 2° deuxième partie : sièges et porte-manteaux; 3° troisième partie : meubles métalliques; 4° quatrième partie : meubles classeurs et boîtes à fiches; 5° cinquième partie : casiers fermés à trappes.

**

Vingt et une maisons spécialistes ont été consultées. Les offres ont été examinées en détail et comparées dans le but de rechercher, dans chaque catégorie, les propositions les plus avantageuses pour la Ville en se plaçant au double point vue des prix consentis et de la valeur technique et esthétique des meubles présentés.

I

Meubles de bureaux

I Bureau pour le Commissaire Central, en acajou verni, comprenant : a) une table bureau de 3,00 × 1 m. 20, dessus garni en cuir, partie centrale formant bureau ministre à tiroirs de sûreté, b) un fauteuil tournant fond bois et six fauteuils garnis de velours, c) une bibliothèque à trois portes, d) une bibliothèque tournante, e) deux classeurs à rideaux.

II Trois bureaux ministres double face et deux bureaux ministre, une face.

III Treize tables bureaux deux faces et neuf tables bureaux une face.

IV Tables simples avec et sans tiroirs.

V Onze bibliothèques.

VI Deux tables de sténo-dactylographes. Une table à classement. Un classeur à rideaux. Une table pour presse à copier.

Huit maisons ont remis les offres indiquées ci-après :

	I Bureau du Commissaire Central	II Bureaux Ministres	III Tables Bureaux	IV Tables simples	V Bibliothèques	VI Tables diverses Classieurs
Lehouck et Cie	5.815	3.135	8.565	6.015	5.445	1.760
Henri Maton	7.000	3.525	9.233	4.655	6.138	1.579
Maurice Debosque	13.913	3.842	6.526	4.133	6.633	1.885
Pierre Zuber	9.870	4.280	10.055	6.785	7.315	1.595
Poulet-Dobbelaert	12.000	5.100	14.560	5.250	9.900	3.255
De Dietrich et Cie	8.102	5.873	16.575	11.091	9.119	2.661
Cie du Ronéo	10.920	6.210	12.195	13.080	9.626	3.325
Léo Wiart et Cie					4.840	

En ce qui concerne le § I — Mobilier de bureau du Commissaire Central — il résulte notamment de l'examen des maquettes remises par les concurrents que les propositions de M.M. Poulet et Dobbelaert, montant à 12.000 Frs, sont les plus satisfaisantes.

En ce qui concerne les §§ II à VI, les propositions à retenir sont celles dont le prix est le plus bas :

- § II — Trois bureaux ministres double face et deux bureaux ministres une face. M.M. Lehouck et Cie 3.135 frs
- § III — Treize tables bureaux deux faces et neuf tables bureaux une face. M. Maurice Debosque 6.526 frs
- § IV — Tables simples avec et sans tiroirs. M. Maurice Debosque 4.133 frs
- § V — Onze bibliothèques. M.M. Léo Wiart et Cie 4.840 frs
- § VI — Deux tables de sténo-dactylographes, une table à classement, un classeur à rideaux, une table pour presse à copier. M. Henri Maton 1.579 frs

II

Sièges et porte-manteaux

- I — Trois fauteuils tournants.
- II — Un fauteuil simple garni de maroquin.
- III — Soixante dix sept chaises fond bois.

IV — Six tabourets en bois.

V — Banquettes en bois.

VI — Bancs en bois.

VII — Sept porte-chapeaux porte-manteaux bois.

Sept maisons ont remis les offres indiqués ci-après :

	I Fauteuils tournants	II Fauteuil simple	III Chaises	IV Tabourets	V Banquettes	VI Bancs	VII Porte- manteaux bois
De Dietrich et Cie	717 fr.	174 fr.	5.775 fr.	318 fr.	4.045 fr.	3.585 fr.	1.505 fr.
Lehouck et Cie	525 »	250 »	7.700 »	360 »	3.765 » 1.795 »	3.300 »	1.190 »
Pierre Zuber	540 »	180 »	6.160 »	330 »	5.550 »	3.550 »	1.295 »
Poulet-Dobbelaere	705 »	255 »	7.700 »	450 »	3.680 »	5.377,50	1.155 »
Maurice Debosque	1038 »	578 »	13.321 »	212,40	3.214 »	2.298 fr.	1.134 »
Henri Maton	510 »	216 »	7.392 »	222 fr.			1.155 »
Cie du Ronéo	585 »	300 »	8.624 »	630 »	4.232 » 3.956 »	2.927,75	1.344 »

Les propositions à retenir sont celles dont le prix est le plus bas :

I — Trois fauteuils tournants : M. Henri Maton	510 frs
II — Un fauteuil simple garni maroquin : M.M. de Dietrich et Cie	174 frs
III — Soixante dix sept chaises fond bois : M.M. de Dietrich et Cie	5.775 frs
IV — Six tabourets en bois : M. Maurice Debosque . .	212 frs 40
V — Banquettes en bois : M.M. Lehouck et Cie : variante	1.795 frs
VI — Bancs en bois : M. Maurice Debosque	2.298 frs
VII — Sept porte - chapeaux porte - manteaux bois : M. Maurice Debosque	1.134 frs

III

Meubles métalliques

I — Une échelle roulante et trois échelles simples.

II — Cent quatre vingts armoires-vestiaires.

III — Supports de bicyclettes.

Cinq maisons ont remis les offres indiquées ci-après :

	I	II		III
	Echelles	Armoires-vestiaires		Supports de bicyclettes
M. François Duprez	915	proposition a)	11.700	2000
		variante b)	12.420	
		variante c)	12.960	
Tôlerie Strasbourgeoise	900	proposition a)	12.096	1950
Fichet		proposition a)	12.210	
		variante b)	13.344	
		variante c)	15.990	
M. Henri Maton		proposition a)	14.040	
Forges de Strasbourg		proposition a)	17.700	

En ce qui concerne les armoires-vestiaires, les offres les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M. François Duprez tant pour la proposition initiale a) que pour les variantes b) et c).

Entre les trois offres de cet entrepreneur, celle faisant l'objet de la variante c) semble devoir être retenue. Pour une augmentation de prix de 1.260 frs, soit 7 frs par armoire, elle donne, en effet, toutes garanties au point de vue de la solidité du mobilier.

Concernant les échelles et les supports de bicyclettes, les propositions à retenir sont celles dont le prix est le plus bas :

I — Une échelle roulante et trois échelles simples	
La Tôlerie Strasbourgeoise	900 frs
II — Supports de bicyclettes	
La Tôlerie Strasbourgeoise	1.950 frs

IV

Meubles classeurs et boîtes à fiches

Neuf maisons ont remis les offres indiquées ci-après :

Maurice Debosque	31.445,79
Léo Wiart et Cie	36.467,80
Henri Maton	39.788,25

Poulet et Dobbelaert	42.032,25
Cie du Ronéo	42.404,40
Lehouck et Cie	44.958,00
De Diétrich et Cie	46.360,50
Pierre Zuber	49.807,50
Forges de Strasbourg	38.845,00

Le nombre de boîtes à fiches à livrer est de 5.307. Des échantillons ont été déposés par les trois premières maisons ci-dessus.

La proposition de M. Maurice Debosque est à retenir. Tout en étant satisfaisante, c'est elle qui, en effet, accuse le prix le plus bas.

V

Casiers en bois fermés à trappes

Huit maisons ont remis les offres indiquées ci-après :

De Diétrich et Cie	6.319,00
Henri Maton	17.346,00
Maurice Debosque	21.818,00
Pierre Zuber	30.220,00
Lehouck et Cie	26.155,00
Poulet et Dobbelaere	40.016,25
Compagnie du Ronéo	39.872,40
Forges de Strasbourg	41.275,00

Le prix remis par M.M. De Diétrich et Cie est nettement insuffisant pour pouvoir exécuter un travail convenable. Cette maison, à qui avait été demandé un plan détaillé de ses casiers, a fait connaître qu'elle avait commis une erreur de virgule et que ses prix unitaires du devis étaient à multiplier par dix. Dans ces conditions, il y a lieu de ne pas tenir compte de l'offre qu'elle a faite.

La proposition à retenir, parmi les sept autres, est celle dont le prix est le plus bas et qui, d'après l'échantillon remis, est satisfaisant :

M. Henri Maton	17.346,00
----------------------	-----------

Les offres ainsi retenues sont récapitulées ci-après :

I	M.M. Poulet et Dobbelaere, 3 à 9, rue des Bonnes Rappes :		
	Mobilier de bureau du Commissaire Central :		12.000,00
II	M.M. Pierre Lehouck et Cie, 6 bis rue Sadi Carnot, Hellemmes :		
	Bureaux Ministres	3.135,00	
	Banquettes en bois	1.795,00	4.930,00
III	M. Maurice Debosque, rue des Chauffours, Armentières :		
	Tables bureaux	6.526,00	
	Tables simples	4.133,00	
	Tabourets en bois	212,40	
	Bancs en bois	2.298,00	
	Porte-chapeaux, porte-manteaux	1.134,00	
	Meubles classeurs et boîtes à fiches	31.445,79	45.749,19
IV	M.M. Léo Wiart et Cie, 143 rue Pierre Legrand :		
	Bibliothèques		4.840,00
V	M. Henri Maton, 15, rue du Curé St. Etienne :		
	Tables diverses, classeur	1.579,00	
	Fauteuils tournants	510,00	
	Casiers fermés à trappes	17.346,00	19.435,00
VI	M.M. De Diétrich et Cie, Reichshoffen, (Bas-Rhin) :		
	Fauteuil garni maroquin	174,00	
	Chaises fond bois	5.775,00	5.949,00
VII	La Tôlerie Strasbourgeoise, 27, route de la Fédération, Strasbourg :		
	Echelles en fer	900,00	
	Supports de bicyclettes	1.950,00	2.850,00
VIII	M. François Duprez, 49 bis rue Saint Gabriel :		
	Armoires-vestiaires		12.960,00
	Ensemble		108.713,19



D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° d'approuver les propositions qui précèdent, 2° de nous autoriser à passer des marchés de gré à gré avec les maisons dont les offres sont supérieures à six mille francs, c'est-à-dire avec M.M. Poulet et Dobbelaere, Maurice Debosque, Henri Maton, François Duprez.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts pour la construction du nouveau Commissariat Central de Police.

Adopté.

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4386

MESSIEURS,

Programme
des Grands Travaux

Construction d'un nouveau
Commissariat Central
de Police

Premier lot

Chauffage Central

Décompte définitif

En vue de l'installation du chauffage central au nouveau Commissariat Central de Police, il a été procédé à une adjudication-concours publique. Le dépôt des projets a eu lieu le 20 février 1934. L'adjudication a été prononcée le 6 juillet suivant, au profit de M. Loquet Delerive, pour la somme de 97.250 frs.

Cet entrepreneur nous a signalé qu'après le dépôt des projets deux hausses successives ont été appliquées par les fonderies, sur les chaudières et radiateurs en fonte, l'une le 28 juin, l'autre le 1^{er} juillet, et s'élèvent en totalité à 5.310 frs. Il demande que la Ville lui tienne compte de cette double hausse.

Votre Deuxième Commission ayant donné un avis favorable à la prise en considération de la demande de l'entrepreneur, nous vous proposons de vouloir bien approuver le décompte définitif des travaux s'élevant à 97.250 frs + 5.310 frs, soit 102.560 frs.

La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts pour la construction du Nouveau Commissariat Central de Police.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La propriété de M^{me} Veuve Walbecq, sise rue du Général de Wet n° 10, et les nouvelles constructions des Ecoles Turgot-Renan sont séparées par un mur mitoyen.

Nous avons fait établir contradictoirement avec M. Moser, métreur, le compte de mitoyenneté duquel il résulte que la part incombant à la Ville est de 4.396 frs 29.

Nous vous demandons : 1° d'approuver ce compte, 2° de nous autoriser à rembourser à M^{me} Veuve Walbecq la somme de 4.396 frs 29, 3° de décider que la dépense — coût de la mitoyenneté, frais d'enregistrement et de transcription — sera prélevée sur les crédits ouverts pour l'agrandissement et la transformation des Ecoles Turgot-Renan.

Adopté.

N° 4387

—
*Programme
des Grands Travaux*

—
*Agrandissement
et transformation
des Ecoles Turgot-Renan*

—
Règlement de mitoyenneté
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4388

—
Programme
des Grands Travaux

—
Nouveau Groupe scolaire
du Faubourg des Postes

—
Fondations

Par délibération du 27 février 1931, vous avez décidé la construction d'un nouveau groupe scolaire au Faubourg des Postes.

Le projet a été approuvé par l'Autorité Supérieure et nous avons procédé, fin 1934, à l'adjudication du lot de terrassement, maçonneries et canalisations.

Les fouilles, attaquées aussitôt après l'adjudication, ont permis de constater que le sous-sol n'est pas homogène. Sur une faible partie il est constitué par de la craie vierge; ailleurs par des remblais crayeux anciens résultant de l'effondrement de galeries souterraines; enfin, en un endroit, par une carrière souterraine non effondrée.

A la suite d'une étude faite pour assurer une bonne fondation aux bâtiments à construire, il a été prévu l'exécution de poteaux en béton armé, s'appuyant sur la craie compacte par l'intermédiaire de semelles de répartition.

Conformément aux clauses de son marché, ces travaux de fondations doivent être exécutés par l'adjudicataire du lot de terrassement et de maçonneries. Ils sont évalués, rabais déduit, à 414.000 frs dont 81.700 frs de terrassements et 332.300 frs de béton armé. Une partie des travaux est, d'ailleurs, déjà comptée dans les prévisions pour le béton armé s'élevant à 1.580.000 frs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° de confier à l'entrepreneur adjudicataire du lot de terrassements, maçonneries et canalisations, aux conditions de son marché, l'exécution des fondations du nouveau groupe scolaire; 2° de porter le montant des dépenses du lot, rabais déduit, de 599.301 frs 23 à 1.013.301 frs 23.

La dépense supplémentaire du lot sera imputée : partie sur les prévisions intéressant le béton armé, partie sur la somme à valoir pour imprévus s'élevant à 596.000 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Messieurs,

Le 29 juillet 1933, vous avez autorisé le paiement d'une avance de 15.000 francs sur honoraires à M. Buhner, Architecte agréé, auteur du projet de construction : a) d'une école maternelle rue Bohin, b) d'une cantine pour les écoles primaires Berthelot - Jules Verne.

Le montant du devis est de 3.047.373 frs 40.

M. Buhner a demandé le versement d'un deuxième acompte. Celui-ci peut, sans inconvénient, être fixé à 5.000 frs.

Nous vous proposons par suite : 1° de nous autoriser à payer à l'architecte une avance de 5.000 frs, 2° de décider que les avances s'élevant au total à 20.000 frs, seront récupérées dans la suite, en réduisant d'un pour cent le taux des honoraires d'usage jusqu'à ce que le montant de la réduction ainsi opérée atteigne celui de l'avance.

La dépense sera imputée sur les fonds de l'emprunt de cent cinquante millions : Constructions Scolaires.

Adopté.

N° 4389

—
*Programme
des Grands Travaux*

—
Etablissement de projets

—
Avance sur honoraires
—

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

N° 4390

*Programme
des Grands Travaux
—
Etablissement de projets
—
Avance sur honoraires
—*

M. Gabriel Pagnerre, architecte agréé, a été chargé d'établir l'étude définitive de transformation et d'agrandissement de l'école maternelle Jean Bart au Faubourg des Postes.

Cet architecte a déposé son projet.

Il demande maintenant le paiement d'une avance sur honoraires.

Le 29 juillet 1933 et le 28 décembre 1934 vous avez, dans des cas semblables, accueilli favorablement les demandes faites par plusieurs architectes et vous avez admis le taux de 0,50 % pour projets avec plans, devis en grande partie détaillé, cahier des charges.

Le projet de M. Gabriel Pagnerre s'élève à la somme de 2.666.000 Frs déduction faite d'un abattement préalable de 25 %.

Le taux de 0,50 a été appliqué jusqu'ici à des devis ne comportant pas d'abattements. Pour tenir compte de la réduction ainsi faite sur le montant des travaux, le taux de 0,50 % doit donc être majoré et

porté à : $\frac{0,50 \times 4}{3} = 0,666\%$ soit 0,65 %.

Le montant maximum de l'avance s'établit par suite comme suit : $\frac{2.666.000 \times 0,65}{100} = 17.328$ frs soit 17.000 frs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons :

1° de nous autoriser à payer à M. Gabriel Pagnerre une avance sur honoraires de 17.000 frs.

2° de décider que cette avance sera récupérée dans la suite, en réduisant d'un pour cent le taux des honoraires d'usage jusqu'à ce que le montant de la réduction ainsi opérée atteigne celui de l'avance.

La dépense sera imputée sur les fonds d'emprunt de cent cinquante millions : Constructions scolaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous présentons l'état des redevances dues par les propriétaires des immeubles au droit desquels ont été exécutés les travaux de reconstruction de trottoirs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'admettre en recette la somme de trente mille cinq cent soixante dix francs vingt centimes, montant de cet état.

Adopté.

*

**

Travaux de dallage exécutés : rues Saint Sauveur, Bouguereau, Saint Gabriel; place Barthélémy-Dorez; rues Corneille, de Solférino, Flamen, d'Iéna, du Sec Arembault, Léon Gambetta, des Stations, Doudin, Lepelletier, Gustave Delory, d'Isly, de Paris; place Jacquart; rue de la Collégiale; boulevard de la Liberté; rues Francisco-Ferrer, Jules Guesde.

Participation des Propriétaires

N° de l'immeuble	Noms et adresses des propriétaires	Surface	Prix	Montant de la participation
Rue Saint Sauveur				
1	M. Choteau, brasseur, Ronchin	36 m ² 66	17,50	641,55
3	M. Fernand Leclercq, 97 rue d'Hesdin, Auxi-le-Château	13 m ² 65	17,50	238,85
5	Mme Vve Hallet, villa Saint-Charles, avenue de l'Hippodrome, Lambersart	7 m ² 40	17,50	129,50
11	Brasseries Masse - Meurisse, 114 rue de la Barre	6 m ² 05	17,50	105,85

N° 4391

Programme
des Grands Travaux

Reconstruction de trottoirs
rue Saint-Sauveur
et dans diverses rues

Participation
des propriétaires

N° de l'immeuble	Noms et adresses des propriétaires	Surface	Prix	Montant de la participation
13	M. François Ovide, Route nationale, Anquin	23 m ² 26	17,50	407,05
15	M. Frémery, 8 rue Saint Sauveur	23 m ² 26	17,50	407,05
17	M. Grignon, 7 rue du Cœur Joyeux, Lambersart	27 m ² 33	17,50	478,25
21	M. G. Fournier, 21 rue Saint Sauveur	14 m ² 62	17,50	255,85
21 bis	M. Boulinguiez, 18 rue Victor Derode	17 m ² 63	17,50	308,50
25	M. Hanot, 25 rue Saint Sauveur	19 m ² 88	17,50	347,90
27	M. Galand Joseph, 21 bis rue Saint Sauveur	12 m ² 40	17,50	217,00
29	M. Emile Hortenel, 29 avenue du Peuple Belge	13 m ² 48	17,50	235,90
31	M. Louis Delfosse, y demeurant	5 m ² 36	17,50	93,80
33	M. Catteau, y demeurant	5 m ² 87	17,50	102,70
35	M. A. Beylemans, 13 rue de la Louvière	11 m ² 92	17,50	208,60
39	Vve Cuignet, 55 rue Saint Amand, Cysoing	22 m ² 57	17,50	394,95
41	Vve Cuignet, 55 rue de Saint-Amand, Cysoing	22 m ² 25	17,50	389,35
43	M. Collin, y demeurant	20 m ² 26	17,50	354,55
45	Vve Leduc, rue Edouard Desalle	15 m ² 69	17,50	274,55
47	M. Bury, 12 bis boulevard du Maréchal Vaillant	16 m ² 10	17,50	281,75
49	M. Duchat, y demeurant	26 m ² 16	17,50	457,80
57-59	Asile des Vieillards, Petites Sœurs des Pauvres, y demeurant	18 m ² 64	17,50	326,20
75	Mme Rollez, 5 rue du Dieu de Marcq	21 m ² 87	17,50	382,75
77	M. Van Coppenolle, 48 rue de la Louvière	21 m ² 80	17,50	381,50

N° de 'immeuble	Noms et adresses des propriétaires	Surface	Prix	Montant de la parti- cipation
79	M. Vandame, 14 rue de Tenremonde	22 m² 52	17,50	394,10
91	M. Ceugnet Séname, 90 rue Saint-Sauveur	23 m² 45	17,50	410,35
95	M. Tanche, y demeurant retour 78, rue Gustave Delory : M. Viersderhaeghen, brasseur à Marcq en Barœul	21 m² 80	17,50	381,50
2	M. Dufour, 178 rue Léon Gambetta	37 m² 95	17,50	664,10
4	M. Mulle, brasseur, Lannoy	17 m² 44	17,50	305,20
14	M. Simon Cahn, y demeurant	17 m² 22	17,50	301,35
16	M. Boilly, 40 rue Faidherbe	22 m² 20	17,50	388,50
18	M. Garez, y demeurant	24 m² 40	17,50	427,00
20	M. Edgard Vandame, 10 rue Alphonse Leroy	19 m² 80	17,50	346,50
22	Me Renée Platevoet, y demeurant	21 m² 44	17,50	375,20
24	M. Lambrecht, y demeurant	21 m² 85	17,50	382,40
26	M. Albert Delbarre, 40 rue Saint-Sauveur	6 m² 22	17,50	108,85
28 bis	M. Vanbanrohède, 28 rue Saint Sauveur	6 m² 38	17,50	111,65
28 ter	M. Mathieu, y demeurant	20 m² 10	17,50	351,75
30	M. Delacharbonny, y demeurant	20 m² 10	17,50	351,75
38	M. Grysole, y demeurant	9 m² 22	17,50	161,35
40	M. Lemesre, 44 rue Saint Sauveur	19 m² 91	17,50	348,45
42	M. Carpentier, y demeurant	12 m² 78	17,50	223,65
44	M. Lemesre, y demeurant	6 m² 50	17,50	113,75
46	M. Faucon, y demeurant	15 m² 88	17,50	277,90
48	M. Victor Bauvin, 56 rue Saint Sauveur	16 m² 60	17,50	290,50
52	Sté Ame Brasseries J. Vandame, 14 rue de Tenremonde	15 m² 60	17,50	273,00
54	Mme Cusseau, 195 avenue Becquart, Lambersart	15 m² 21	17,50	266,15
		14 m² 72	17,50	257,60

N° de l'immeuble	Noms et adresses des propriétaires	Surface	Prix	Montant de la participation
56	M. Bauvin, y demeurant	15 m ² 05	17,50	263,35
58	M. Thomas Gustave, 191 rue des Stations	21 m ² 00	17,50	367,50
68	Epicerie Dufaux frères, 199 rue Solférino	11 m ² 13	17,50	194,80
70	Mme Demuncq, avenue Beccart, Lambersart	18 m ² 96	17,50	331,80
78	Vve Chieux Leclercq, 25 rue Gosselet	11 m ² 40	17,50	199,50
82	Vve Dupied Luce, 36 rue de la Plaine	18 m ² 40	17,50	322,00
90	A. Coppenolle, 48 rue de la Louvière	18 m ² 80	17,50	329,00
92	M. Hennebert Charles, 63 rue Négrier	16 m ² 30	17,50	285,25
94	Vve Martin, à Sars et Rosières par Saint Amand les Eaux	14 m ² 40	17,50	252,00
Rue Bouguereau				
9	M. Delobel, y demeurant	13 m ² 30	17,50	232,75
11	M. E. Dethand, y demeurant	12 m ² 44	17,50	217,70
Rue St. Gabriel				
Rue Véronèse				
68 bis	M. Dallenne, 68 bis rue Saint Gabriel	62 m ² 46 12 m ² 00	17,50 35,00	1.093,05 420,00
Place Barthélémy Dorez				
6	M. E. Koukos, y demeurant	31 m ² 50	17,50	551,25
Rue Corneille				
55	M. E. Declercq, y demeurant	28 m ² 10	17,50	491,75
Rue Solférino				
231	M. Raoul Guelton, y demeurant	26 m ² 48	17,50	463,40

N° de Immeuble	Noms et adresses des propriétaires	Surface	Prix	Montant de la parti- cipation
	Rue Flamen			
10	Mme Cambray, y demeurant	12 m² 42	17,50	217,35
	Rue d'Iéna			
65 bis	M. Patte, 36 rue d'Arcole	9 m² 60	17,50	168,00
	Rue du Sec Arembault			
7 à 13	Maître Robyn, 13 rue du Tri- chon, Roubaix	66 m² 44	17,50	1.162,70
	Rue Léon Gambetta			
21	Mme Navarre, 24 rue d'Inker- mann	13 m² 86	17,50	242,55
124	M. Dohet, au 124 bis	27 m² 30	17,50	477,75
126				
248	Jacqmart et Cie, y demeurant	19 m² 20	17,50	336,00
	Rue des Stations			
22	Vve Bodot, 21 rue St. Henri, La Madeleine	22 m² 72	17,50	397,60
	Rue Doudin			
9	M. A. Tallon, y demeurant	3 m² 95	17,50	69,15
	Rue Lepelletier			
10	M. Charles Bériot, y demeu- rant	7 m² 36	17,50	128,80
	Rue Gustave Delory			
97-99	M.M. Deffrennes frères, y de- meurant	32 m² 64	17,50	571,20
	Rue d'Isly			
118	M. Henri Lemesre, y demeu- rant	24 m² 24	17,50	424,20
116	M. le Docteur Delattre, y de- meurant	17 m² 55	17,50	307,10
114	Mme Destieux, y demeurant	17 m² 20	17,50	301,00

N° de l'immeuble	Noms et adresses des propriétaires	Surface	Prix	Montant de la participation
Rue de Paris				
7 à 11	Union Départementale des Secours Mutuels, 9 boulevard Vauban	46 m ² 50	17,50	813,75
Place Jacquard				
13	M. Florin, 104 rue du Faubourg de Roubaix	10 m ² 40	17,50	182,00
11	M. Chardon, 69 rue Esquermoise	32 m ² 58	17,50	570,15
Rue de la Collégiale				
3	Institution du Bon Pasteur, y demeurant	58 m ² 94	17,50	1.031,45
Boulevard de la Liberté				
159	M. le Docteur Delannoy, y demeurant	91 m ² 53	17,50	1.601,80
Rue Francisco Ferrer				
11, 11 b	M. Maurice Legrand, 64 rue Ordener, Paris (18 ^e)	13 m ² 82	17,50	241,85
Rue Jules Guesde				
7 bis, 8	M. Dekerle, 7 bis rue Jules Guesde	21 m ² 51	17,50	376,40
				30.570,20

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les ascenseurs du Bâtiment Administratif de l'Hôtel de Ville ont été reçus définitivement le 24 juin 1930.

Aux termes de son marché, le constructeur devait en assurer l'entretien pendant cinq années moyennant la somme forfaitaire de deux mille francs par appareil et par an.

Ce bail expirant le 24 juin 1935, nous avons invité la Maison Edoux Samain, constructeur des appareils, à nous faire connaître dans quelles conditions elle serait disposée à assurer pendant une nouvelle période de cinq années l'entretien de ces ascenseurs.

Après pourparlers, cette maison accepte le renouvellement de son contrat d'entretien aux mêmes conditions de prix, celui-ci étant toutefois révisable chaque année en prenant pour base l'indice du coût de la vie à Paris, publié par la Statistique générale de la France, la correction n'étant faite que si la variation de l'indice est supérieure à 5%. La valeur actuelle de l'indice est 500.

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Deuxième Commission, un marché de gré à gré à passer avec la Société Anonyme des Etablissements Edoux Samain.

La dépense sera prélevée sur les crédits affectés à l'entretien des propriétés communales.

Adopté.

N° 4392

Hôtel de Ville

Bâtiment Administratif
Entretien des ascenseurs

Marché

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4393

Hôtel de Ville
Aile du Beffroi

Seizième lot
Marbrerie
Décompte définitif
Réception définitive

Le 23 avril 1935, une Commission composée de M.M. Domsin, adjoint au Maire, Bataille et Bour, Conseillers municipaux; Dubuisson, Architecte; Paul Cochez, Directeur des Travaux Municipaux, s'est réunie à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

Désignation	Montant de l'adjudication	Montant du décompte
Hôtel de Ville Aile du Beffroi	134.000,00	134.000,00
Seizième lot Marbrerie		

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé par suite d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi et d'homologuer le procès-verbal de réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4394

Eglise Anglicane
Réfection de la toiture

La réfection de toiture de l'église anglicane, située angle des rues Watteau et Lydéric, s'impose d'urgence.

Les travaux évalués à 29.620 frs doivent, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 31 août 1868, être pris entièrement en charge par la Ville.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° d'approuver le projet qui vous est présenté; 2° de décider : a) que les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien aux conditions de leur marché; b) que la dépense sera imputée sur l'article 43 du Budget Extraordinaire de 1935.

Adopté.

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4395

Institut de Chimie
Travaux de restauration

Par votre délibération du 28 décembre 1934, vous avez décidé d'effectuer de grosses réparations aux toitures de l'Institut de Chimie, rue Barthélémy Delespaul, et d'en confier les travaux aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur adjudication.

L'entrepreneur de l'entretien, adjudicataire des travaux de couverture et de zinguerie, n'accepte pas d'exécuter les travaux aux prix et rabais de l'adjudication, ainsi que le lui permet d'ailleurs le cahier des charges, lorsque la dépense dépasse vingt mille francs.

Nous vous demandons dès lors, avec votre Deuxième Commission, l'autorisation : 1° de mettre en adjudication publique les lots de zinguerie et de couverture en ardoises; 2° d'approuver le cahier des charges établi à cet effet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par votre délibération du 28 décembre 1934, vous avez décidé d'effectuer de grosses réparations aux toitures de l'église Saint Michel et d'en confier les travaux aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur adjudication.

L'entrepreneur de l'entretien, adjudicataire des travaux de couverture et de zinguerie, n'accepte pas d'exécuter les travaux aux prix et rabais de l'adjudication, ainsi que le lui permet d'ailleurs le cahier des charges quand la dépense dépasse vingt mille francs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons dès lors : 1° de mettre en adjudication publique les lots de zinguerie et de couverture en ardoises; 2° d'approuver le cahier des charges établi à cet effet.

Adopté.

N° 4396

Eglise Saint Michel
Travaux de restauration

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4397

—
Eglise Saint André
Travaux de grosses
réparations
—

Un projet pour la remise en état de l'Eglise Saint-André a été établi par notre Service des Bâtiments. Il prévoit : a) la réparation des couvertures en ardoises; des chéneaux et plates-formes en zinc; des terrassons et recouvrements en plomb; des cheminées hors toit; de la charpente et de la menuiserie; des maçonneries et enduits; b) les travaux de peinture et de vitrerie.

La dépense est évaluée à trente huit mille huit cents francs, environ.

M. le Chanoine Hémerly, doyen de la paroisse Saint-André, s'est engagé à participer dans la dépense prévue jusqu'à concurrence de la moitié, soit dix neuf mille quatre cents francs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° d'approuver le projet qui vous est présenté; 2° d'admettre en recette la somme de 19.400 frs; 3° d'ouvrir un crédit d'égale importance; 4° de décider : a) que les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien aux conditions de leur marché; b) que les dépenses seront imputées, d'une part sur le crédit de 19.400 frs, d'autre part sur le crédit inscrit à l'article 46 du Budget Ordinaire de 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 4 août dernier, vous avez approuvé le projet de restauration du Musée d'Histoire de l'Art dépendant de la Faculté des Lettres dont le devis s'élevait, rabais déduit, à 114.000 frs et vous avez voté les crédits correspondants.

Le projet prévoyait la réfection des toitures, des lanterneaux, des enduits intérieurs, des menuiseries, des parquets, des peintures.

Après le démontage de la couverture en zinc et la mise à nu de la charpente en bois, il a été constaté que les réparations à effectuer concernant ces deux natures de travaux étaient plus importantes que celles portées au devis. De même, le parquet de la salle de sculpture, dont il avait seulement été envisagé la réfection, a été reconnu irréparable.

L'augmentation de dépenses qu'entraîneront ces travaux supplémentaires est de 20.000 frs environ.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de porter de 114.000 à 134.000 frs le montant du projet et de décider que la dépense supplémentaire de 20.000 frs sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 31 du Budget Extraordinaire de 1934.

Adopté.

N° 4398

Musée d'Histoire de l'Art
rue Auguste Angellier
Restauration
Travaux supplémentaires

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4399

Création de terre-pleins
place Philippe Lebon
Crédit supplémentaire

Dans votre séance du 18 juin 1932, vous avez adopté un projet tendant : 1° à modifier la voie de tramway de la ligne E et à lui faire suivre, Place Philippe Lebon, le mouvement giratoire autour de la statue centrale; 2° d'installer des terre-pleins de façon à diminuer la surface où la circulation peut s'exercer librement et à réduire ainsi les risques d'accidents. Un crédit de 300.000 frs fut, à cet effet, inscrit au Budget Supplémentaire de 1932.

A l'expiration de l'exercice 1933, les dépenses mandatées s'élevaient à 34.064 frs 39, laissant un solde disponible de 265.935 frs 61, somme supérieure aux besoins de 181.548 frs 99, le service de la Voie Publique ayant chiffré comme suit le montant des dépenses engagées :

Travaux de revêtement du terre-plein :	44.386,62
Déplacement des voies de tramway :	40.000,00
	<hr/>
Total :	84.386,62

Au cours de l'année 1934, des travaux supplémentaires, non prévus à l'origine, furent exécutés.

Après mandatement des dépenses correspondantes sur l'article budgétaire reporté se chiffrant à 84.386 frs 62 — la somme de 181.548 frs 99 ayant été portée en annulation au Compte d'Administration de l'exercice 1933 — il n'est resté disponible que vingt deux centimes. Or nous avons à assurer le remboursement des retenues de garantie concernant les travaux de revêtement du refuge qui ont été réceptionnés définitivement savoir :

Etablissements Carette Duburcq :	4.438,66
Compagnie des Tramways :	7.793,00
	<hr/>
Total :	12.231,66

Afin de nous permettre le règlement de ces dépenses, nous vous prions, d'accord avec votre Deuxième Commission, de décider l'ouverture d'un crédit de 12.231 frs 66 — 0,22 = 12.231 frs 44, soit douze mille deux cent trente et un francs quarante quatre centimes à rattacher à l'article 134 du Budget Supplémentaire de 1935 : Restes à payer de 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Depuis le 1^{er} février 1935, la Morgue municipale a été transférée à l'Institut de Médecine Légale qui en assure le fonctionnement.

En accord avec votre Conseil d'Administration, nous vous proposons d'accorder à cet Institut une subvention annuelle de 34.000 francs afin de lui permettre de supporter les charges résultant du fonctionnement du service qu'il a assumé.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté.

N° 4399

Institut de Médecine Légale
Morgue Municipale

—
Subvention
—

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4400

Jardin

« Les P'tits Quinquins »
Installation d'une clôture

L'attention de l'Administration Municipale a été appelée sur les dégradations commises à la façade du bâtiment du jardin « Les P'tits Quinquins ».

Une surveillance est exercée par les soins de notre service de Police. Elle a permis, à différentes reprises, de découvrir les coupables et de faire rembourser à la Ville les dégâts causés lorsqu'il s'agit notamment de bris de glaces. Toutefois, cette surveillance se montre insuffisante puisqu'elle ne peut s'exercer sans interruption.

Nous avons pensé qu'une clôture basse installée en façade du bâtiment serait une mesure de protection tout en apportant, par le rideau de verdure dont elle s'accompagnerait, un peu de gaieté sur la place.

M. Gaubert, architecte du jardin, à qui nous avons demandé un projet, propose d'installer un grillage de soixante cinq centimètres de hauteur s'appuyant sur un petit mur bahut en maçonnerie recouvert d'un enduit de gravier lavé.

Le devis s'établit comme suit :

I — Terrassement et maçonnerie	4.150 frs
II — Enduit de gravier lavé	3.250 frs
III — Clôture en grillage, compris peinture	1.800 frs
IV — Travaux divers, carrelage, raccords	800 frs
	<hr/>
	10.000 frs
Honoraires de l'architecte	500 frs
	<hr/>
Total	10.500 frs

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'autoriser l'exécution des travaux en trois lots et de voter un crédit de 4.500 frs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1934. Le surplus de la dépense sera imputé sur le crédit ouvert au Budget Supplémentaire pour l'aménagement de la place Delecroix.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Afin d'assurer la continuité des travaux de pavage, il sera nécessaire de procéder prochainement à une adjudication publique pour les transports de matériaux et de terres.

Nous vous soumettons à cet effet, d'accord avec votre Deuxième Commission, un cahier des charges et un bordereau de prix que nous vous demandons de vouloir bien approuver.

La dépense, évaluée approximativement à trois mille francs, sera imputée sur les crédits ouverts au Budget pour les transports et les différents travaux de pavage.

Adopté.

N° 4401

—
Pavage
Transport de matériaux
Adjudication
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de revêtement d'un refuge, place Philippe Lebon, adjugés le 27 juin 1933, au profit de M.M. A. Caréte Dubureq et Fils, entrepreneurs, 43 à 49 rue du Luxembourg à Roubaix, sont terminés et ont été reçus provisoirement le 31 mars 1934.

Le 1^{er} avril 1935, une Commission composée de M.M. Domsin, Adjoint au Maire; Bataille et Bour, conseillers municipaux; Cochez,

N° 4402

—
Place Philippe Lebon
Travaux de revêtement
d'un refuge
Réception définitive
—

Directeur des Travaux Municipaux: Lefebvre, inspecteur du service du Pavage, a reconnu que les travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et qu'il y a lieu d'en prononcer la réception définitive.

Le montant net des travaux s'élève à 44.386 frs 62.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception et approuver le décompte général et définitif tel qu'il est établi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4403

—
*Création d'un refuge
pour piétons au lieu dit
Le Buisson*
—

En vue d'éviter des accidents, nous avons estimé, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, qu'il était nécessaire d'installer sur le territoire de notre Ville, à l'intersection de la chaussée centrale du boulevard Charles Delesalle, qui n'est autre que la Route Nationale n° 350 de Lille à Roubaix et à Tourcoing, et de la rue du Boulevard, au lieu dit Le Buisson, un refuge pour piétons.

Le projet établi à cet effet comporte une signalisation en avant et en arrière au moyen d'une borne de virage lumineuse.

Nous vous prions d'approuver ce projet et, conformément à la circulaire de M. le Ministre des Travaux Publics du 7 décembre 1934, d'accepter que la Ville : 1° se charge de l'exécution ainsi que de l'entretien ultérieur de l'installation et de ses accessoires et en supporte tous les frais; 2° en assure la signalisation et l'éclairage; 3° garantisse l'Etat contre toute réclamation que pourrait provoquer soit l'exécution des travaux, soit l'existence de l'installation et de ses accessoires, soit le mauvais fonctionnement des appareils de signalisation et d'éclairage.

La dépense résultant de l'exécution des travaux et de l'entretien ultérieur de l'installation sera prélevée sur le crédit « Voie publique. Signalisation. Travaux et Fournitures ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4404

—
Jardin d'enfants
« Les P'tits Quinquins »
Fourniture de lait
Extension d'adjudication
—

En vue de la fourniture de lait destiné aux enfants fréquentant le jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins », nous avons procédé à un appel d'offres parmi les laitiers de la région.

C'est M. Laurent Bachelin, directeur régional des Laiteries Modernes, 56 rue du Pré Catelan, à La Madeleine, adjudicataire de la Ville en ce qui concerne la fourniture de lait nécessaire au fonctionnement de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, qui nous a consenti les meilleurs prix.

Nous vous demandons, dès lors, de décider l'extension à la fourniture dont il s'agit de l'adjudication prononcée en faveur de M. Bachelin le 3 janvier 1935, approuvée par M le Préfet le 29 janvier suivant.

La dépense, soit environ 7.000 frs, sera prélevée sur l'article 114 du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

N° 4405

—
Circulation
Signalisation lumineuse
de carrefours dangereux

Marché
—

En vue d'améliorer la circulation très intense de divers carrefours, des propositions ont été demandées à différentes firmes spécialistes susceptibles de nous fournir les appareils de signalisation à actionner par les gardiens de la paix.

Les offres les plus intéressantes ont été faites par les Anciens Etablissements Saunier Duval Frisquet, Paris, 99 avenue de la République, qui nous proposent d'installer, moyennant le prix forfaitaire de 24.400 frs, aux carrefours ci-après :

- a) Grand'Place; rue Nationale; rue Esquermoise : quatre appareils;
- b) Rue Nationale; rue de l'Hôpital Militaire : quatre appareils;
- c) Boulevard de la Liberté; place de la République et place Richebé : cinq appareils.

Chacun des signaux est un appareil multifeux de 0 m. 40 de hauteur et 0 m. 35 de largeur. Il est muni d'une lentille de 0 m. 21 de diamètre et d'une sonnerie d'avertissement. Deux lampes de 40 watts sont placées à l'intérieur du caisson et respectivement dans des tubes de couleurs.

Le prix s'entend pour matériel posé avec garantie de six mois. Il ne comprend pas les canalisations électriques entre la source du courant et les différents appareils, ce travail devant être effectué par le Réseau Electrique.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons : 1° d'agréer ces propositions; 2° de nous autoriser à passer le marché nécessaire; 3° de décider que la dépense sera imputée sur l'article 41 du Budget Extraordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'équiper de réfracteurs les appareils destinés à améliorer l'éclairage d'un certain nombre de voies publiques inscrites au programme de 1935, des prix ont été demandés à la Société Anonyme Française Holophane de Paris, seule maison spécialisée dans la fabrication de ces réfracteurs.

Les prix consentis pour l'année 1935 par la dite Société sont les suivants : 1^o réfracteur de la série 4433 ; prix unitaire 178 frs ; 2^o réfracteur de la série 4444 ; prix unitaire 273 frs.

Ces propositions ayant été reconnues normales, nous vous prions, d'accord avec votre deuxième Commission, de les accepter et de nous autoriser à passer avec la société susvisée, le marché que nous vous soumettons.

La dépense, soit quarante-trois mille cinq cents francs environ, sera imputée sur le crédit ouvert sous l'article 58 du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

N^o 4406

Eclairage de la Voie
Publique
Achat de réfracteurs
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4407

MESSIEURS,

—
*Dérasement et
aménagement en régie
de la fortification*

—
*I Traction animale de
wagonnets de voie de 0m60*

—
*II Transport de terres
et de matériaux*

Afin d'assurer la continuité des travaux 1° de dérasement et d'aménagement en régie de la fortification, 2° de construction de formes de rues confiés aux équipes d'ouvriers chômeurs, il est nécessaire de procéder à une adjudication en ce qui concerne la traction animale de wagonnets de voie de 0m60 et le transport de terres et de matériaux, qui ne peuvent être effectués par nos services.

Nous vous soumettons, à cet effet, d'accord avec votre deuxième Commission, un cahier des charges que nous vous demandons de vouloir bien approuver.

La dépense, évaluée approximativement à sept cent mille francs, sera imputée sur les crédits ouverts au Budget pour les différents travaux de dérasement et d'aménagement de la fortification de construction de formes de rues exécutés en régie par les équipes d'ouvriers chômeurs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4408

*Démolitions d'immeubles
appartenant à la Ville
Admission en recette*

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir plusieurs immeubles appartenant à la Ville, soit en vue de la réalisation des nouveaux alignements, soit pour cause de vétusté, soit encore pour la sauvegarde de la sécurité publique.

Dans ce but, nous avons invité les entrepreneurs de démolitions à nous faire connaître leurs prix.

Voici les propositions que nous avons retenues comme étant les plus avantageuses :

1° M. Anicet Decobert, demeurant 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 1.580 francs pour la maison située rue des Urbanistes, 17 ;

2° M. Anicet Decobert, 41, quai de l'Ouest, a offert la somme de 780 frs pour la maison semi-provisoire située rue Jeanne-Hachette N° 197.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'accepter les offres qui nous sont faites et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4409

Vente de vieux métaux
et de vieux matériaux
Admission en recette

En vue de parvenir à la vente de vieux métaux et de vieux matériaux entreposés dans les magasins de la Ville ou provenant d'immeubles communaux, nous avons procédé à des appels d'offres auprès de divers entrepreneurs.

Les offres les plus avantageuses ont été faites par :

- | | |
|---|--------------|
| 1° - M. Eugène Toupv, demeurant, 5, rue de Cambrai, pour 108 kgs de cuivre à 181 frs 10 les 100 kgs et pour 3.770 kgs de fer à 12 frs 75 les 100 kgs, soit .. | 676 frs 26 |
| 2° - M. Arthur Van Ceunebroec, 188, rue des Postes, pour 3.651 kgs platinage à 5 frs 25 les 100 kgs, soit | 191 frs 67 |
| 3° - M. Gustave Guillet, 173 bis, rue d'Arras, pour 1.526 kgs de zinc à 81 frs 05 les 100 kgs, soit | 1.236 frs 82 |
| 4° - M. Arsène Borie, 10, rue de Cambrai, pour 11.943 kgs de fonte douce à 17 frs les 100 kgs, soit | 2.030 frs 31 |
| 5° - M. Edouard Vantroyen, 3, chemin de Barges, pour des tables et des pupitres, moyennant la somme de | 150 frs |
| et pour des débris de marbre, moyennant la somme de | 25 frs |
| 6° - M. Jacques Combelle, 14, rue de Cambrai, pour un chauffe-bains, moyennant la somme de | 65 frs |
| 7° - M. Jacques Combelle, 14, rue de Cambrai, pour dix châssis métalliques, moyennant la somme de | 615 frs 55 |
| 8° - M. Jules Sterck, 21, rue de Lannoy, pour un lot de tuyaux de descente d'eau, moyennant la somme de | 85 frs |

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Bataillon des Sapeurs Pompiers a fait procéder à la vente de tuyaux d'incendie inutilisables.

M. More, rue Dumont-d'Urville, 8, à la date du 13 janvier 1934, s'est rendu acquéreur de 140 kgs à 1,25, soit 175 frs.

Nous vous demandons de bien vouloir admettre en recette ladite somme.

Adopté.

N° 4410

—
Vente de vieux matériaux
Admission en recette
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le service de la Propreté Publique a procédé, en Avril 1934, à la vente d'un cheval réformé « Coco », de deux cabriolets et d'un jeu de harnais pour poney.

M. Deknuydt, 7, rue du Transvaal, s'est rendu acquéreur 1° du cheval moyennant 1.050 frs; 2° des deux cabriolets et du jeu de harnais pour 1.000 frs.

Nous vous demandons de bien vouloir admettre ces deux sommes en recette.

Adopté.

N° 4411

—
Vente
1° d'un cheval
2° de cabriolets
3° de harnais
Admission en recette
—

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4412

—
*Prise d'eau
de l'Usine Crespel
Suppression de redevance*
—

MESSIEURS,

Par délibération du 29 janvier 1922, le Conseil municipal a autorisé la manœuvre des vannes placées sur les canaux des Célestins, du Château et de la Monnaie, en vue de relever le plan d'eau dans les canaux intérieurs pour l'alimentation en eau de l'usine de M. Crespel, 38 boulevard Carnot.

En contre partie, M. Crespel s'engageait à verser une redevance annuelle de deux mille cinq cents francs, représentant le salaire des ouvriers chargés de la manœuvre des vannes.

La mise en service des nouveaux égouts collecteurs construits ces dernières années ayant rendu inutile la manœuvre des vannes, les établissements Crespel demandent la résiliation de l'engagement souscrit pour cette manœuvre et la suppression, à partir du 30 septembre 1934, de la redevance y afférente.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'accueillir favorablement cette demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4413

—
*Autorisation de couvrir
un terrain rue du
Faubourg des Postes*
—

M. Verschoris, demeurant à Lille, rue du Faubourg-des-Postes, 131, a sollicité l'autorisation de couvrir un terrain situé rue du Faubourg des Postes, 154 bis, actuellement entouré de murs et destiné à être incorporé ultérieurement dans la voie publique pour l'élargissement de ladite rue.

Votre Commission du Plan a donné un avis favorable à la demande présentée, sous réserve que M. Verschoris s'engage :

1° à n'installer qu'une couverture légère en fibro-ciment à l'exclusion de toute autre;

2° à n'abriter dans ce local que son matériel de chantier et ses voitures sans pouvoir y installer aucun atelier ou commerce;

3° à démolir cette couverture à la première demande de la Ville, sans aucune indemnité;

4° à payer d'avance à la Ville une redevance de précarité d'un franc par an, à compter du 1^{er} Février 1935.

Nous vous proposons d'autoriser la couverture de ce terrain aux conditions sus-indiquées.

Adopté.

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4414

*Bibliothèque Communale
Fourniture de livres et
de publications diverses
pendant l'année 1935*

—
Marché
—

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un projet de marché de gré à gré à passer avec la Librairie Générale Tallandier, A. Mercier, Directeur, 11 et 13, rue Faidherbe, à Lille, en vue de la fourniture des livres et de publications nécessaires à la Bibliothèque Communale et aux Services Municipaux pendant l'année 1935.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ce marché dont l'importance est évaluée à la somme approximative de dix mille francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4415

Ecoles Municipales

*Livres et fournitures
classiques*

Année 1936

—
Cahier des charges
—

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges de l'adjudication à ouvrir en vue de la livraison, pendant l'année 1936, des fournitures et des livres classiques, des ouvrages destinés aux bibliothèques et des livres à décerner comme prix aux élèves des Ecoles Primaires Élémentaires et des Ecoles Maternelles.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Sous le patronage de la Ville de Lille, les anciens élèves de notre Ecole des Beaux-Arts poursuivant leurs études à Paris organiseront, courant de ce mois, une exposition de leurs travaux dans les locaux de la Vieille Bourse.

L'organisation matérielle de cette exposition entraînera des frais que les jeunes artistes qui y participeront — jeunes gens de condition plus que modeste, pour la plupart — se trouvent hors d'état de supporter.

D'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous proposons : 1) de décider que les dits frais seront pris en charge par la Ville à concurrence de la somme maxima de quatre mille francs; 2) d'ouvrir au Budget Supplémentaire de l'exercice en cours un crédit spécial de quatre mille francs à prélever sur les ressources disponibles de ce même exercice et à rattacher à l'article 174 du Budget Ordinaire.

Adopté.

N° 4416

—
*Anciens Elèves de l'Ecole
des Beaux-Arts en
résidence à Paris
Exposition de travaux*

—
Crédit
—

2 Mai 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4417

Masse
de l'Ecole Régionale
d'Architecture

Subvention

MESSIEURS,

En la personne de leur massier, les élèves de notre Ecole Régionale d'Architecture nous ont adressé une demande de subvention pour les aider à assurer l'équilibre du budget de leur masse que les circonstances économiques actuelles compromettent grandement.

D'accord avec votre Quatrième Commission, nous vous proposons : 1) de donner satisfaction à cette requête en votant une subvention de cinq cents francs au profit de la masse de l'Ecole Régionale d'Architecture, 2) de décider l'ouverture d'un crédit spécial de même importance au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4418

Conservatoire de Musique
Direction
et Personnel enseignant
Modifications

- a) à la convention passée entre l'Etat et la Ville
- b) au Règlement de l'Ecole

MESSIEURS,

La convention passée entre l'Etat et la Ville, le 6 février 1885, à l'occasion de l'érection de l'Ecole Municipale de Musique en Ecole Nationale, et le Règlement de la dite Ecole en date du 30 avril 1901 disposent : 1) que le Directeur de cet établissement sera nommé par le Ministre, sur présentation du Préfet et après avis du Maire ; 2) que les professeurs seront nommés par le Préfet sur présentation du Maire.

Or, à la faveur d'une décision prise dans une récente affaire le Conseil d'Etat a estimé, pour répondre aux dispositions de la loi du 5 Avril 1884 : 1) que les nominations de directeurs d'Ecoles Nationales

de Musique devaient être faites dans la forme d'arrêtés municipaux, sous réserve de l'agrément à donner par le Ministre au choix du candidat; 2) que, de même, les professeurs de ces écoles devaient être nommés par le Maire sous réserve de l'agrément du candidat par le Préfet.

En conformité de cette résolution, nous soumettons à votre approbation les projets de modifications à apporter : 1) à la convention du 6 février 1885; 2) au règlement du 30 avril 1901 :

I. — **Convention.** — L'article 6 de la convention est abrogé et remplacé comme suit :

« La nomination du directeur ne pourra avoir lieu qu'après qu'une proposition concernant le candidat choisi par le maire aura été transmise avec l'avis du Préfet au Ministre et agréée par celui-ci. L'arrêté municipal portant nomination du Directeur devra viser l'arrêté du Ministre donnant son agrément à la proposition du Maire.

« Les professeurs ne seront nommés par le Maire qu'après que des propositions les concernant auront été soumises au Préfet et agréées par celui-ci ».

II. — **Règlement.** — Le paragraphe premier de l'article 2 du règlement est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Le Conservatoire de Lille est placé sous l'autorité d'un Directeur.

« Le Directeur est nommé par le Maire sous réserve de son agrément préalable par le Ministre de l'Education Nationale et après avis du Préfet ».

Le paragraphe premier de l'article 5 du Règlement est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Les professeurs sont nommés par le Maire sous réserve de leur agrément préalable par le Préfet ».

Adopté.

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4419

Bureau de Bienfaisance

Abandon de terrain
rue Bourjemois, 16-18

Demande de déclaration
d'utilité publique

MESSIEURS,

Dans votre séance du 4 Août 1934, vous avez émis un avis favorable à l'abandon gratuit à la Ville, par le Bureau de Bienfaisance, d'un terrain sis, rue Bourjemois, 16-18, repris au cadastre, Section D N^{os} 1632 à 1635, sur lequel la Ville érige le nouveau Dispensaire de Fives.

Etant donné que l'opération immobilière que nous poursuivons a essentiellement pour but d'améliorer les conditions de fonctionnement d'un service public d'Assistance, nous vous prions de solliciter de l'Autorité supérieure, conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi du 30 décembre 1928, la déclaration d'utilité publique de l'opération dont s'agit.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4420

Hospices

Aliénation
32, rue de Paris

Avis

MESSIEURS,

Au cours de sa réunion du 12 janvier 1935, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'aliéner, par voie amiable, au profit de la Société Immobilière LACROIX, société anonyme dont le siège est à Boulogne-sur-Mer, 5, Grande-Rue, moyennant le prix principal de 156.000 francs, un immeuble sis à Lille, 32, rue de Paris.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise par la Commission des Hospices.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de sa réunion du 12 janvier 1935, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'aliéner, au profit de M. François Wibaux, demeurant à Mons-en-Barœul, 32, rue Emile-Zola, moyennant le prix principal de vingt francs le mètre carré, une parcelle de terrain sise rue Jean-Jacques-Rousseau rectifiée, à Mons-en-Barœul, d'une superficie de 451 mètres carrés 87 et reprise au cadastre sous partie du n° 1.793 de la section unique.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise par les Hospices.

Adopté.

N° 4421

—
Hospices

—
*Aliénation de terrain
à Mons-en-Barœul*

—
Avis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération en date du 6 avril 1935, la Commission Administrative des Hospices sollicite l'autorisation de vendre, par adjudication publique, sur la mise à prix de 7.933 fr. 52, une parcelle de terrain, d'une superficie de 3.173 mètres carrés 41 décimètres carrés, sise à Seclin, lieu dit Martinsart, reprise au cadastre sous le numéro 235 de la section C.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à cette aliénation.

Adopté.

N° 4422

—
Hospices

—
*Aliénation de terrain
à Seclin*

—
Avis
—

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4423

—
Hospices

—
*Cession de terrain
à Seclin*

—
Avis
—

Par délibération en date du 2 février 1935, la Commission Administrative des Hospices a décidé de céder à l'Etat Français, moyennant le prix principal de douze francs le mètre carré, trois parcelles de terrain, d'une contenance globale de 8a 45ca 52, situées à Seclin et nécessaires à l'élargissement de la route Nationale n° 25 du Havre à Lille.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4424

—
Hospices

—
*Echange de terrains
à Mons-en-Barœul*

—
Avis
—

Par délibération en date du 12 janvier 1935, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'échanger une parcelle de terrain d'une contenance de 433 mètres carrés 05 située à Mons-en-Barœul, rue Jean-Jacques-Rousseau, reprise au cadastre sous partie du N° 1.793 de la section unique contre un terrain d'une égale importance, situé à Mons-en-Barœul, rue Jean-Jacques-Rousseau, repris au cadastre sous partie du N° 1.580 de la section unique, appartenant à M. Virnot, demeurant à Lille, 22, place Louise-de-Bettignies.

Cet échange aurait lieu sans soulte de part ni d'autre.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

Par délibération en date du 15 décembre 1934, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accorder en location à la Société en nom collectif Briche et Lequenne, le hangar métallique érigé sur un terrain sis rue Beaucourt-Decourchelles N° 24, moyennant un loyer annuel de 3.800 francs, pour une durée de douze ans à compter du premier janvier 1935.

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

N° 4425

—
Hospices

—
*Location rue
Beaucourt-Decourchelles*

—
Avis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

Par délibération en date du 1^{er} décembre 1934, la Commission Administrative des Hospices a décidé de vendre à l'amiable et moyennant le prix principal de 1.512 francs, une parcelle de terrain de 4 mètres carrés 32, à l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones qui désire acquérir la mitoyenneté, quant au sol, du mur de clôture séparant l'Hôpital Saint-Sauveur et le bâtiment des Chèques Postaux.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Troisième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

N° 4426

—
Hospices

—
Hôpital Saint-Sauveur

—
Mitoyenneté

—
Avis
—

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4427

Hospices

Legs Lefebvre

Avis

MESSIEURS,

Aux termes de ses testament et codicille en date du 27 mars 1930, M. Paul Lefebvre, en son vivant artiste peintre, demeurant à Lille, 209, boulevard de La Liberté, y décédé le 22 avril 1934, a institué les Hospices ses légataires universels à charge d'entretien de tombes et d'exécution de legs particuliers.

Par délibération du 12 janvier 1935, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accepter cette libéralité et estimé que les oppositions formulées par les cousins de M. Lefebvre, et notamment par M. René Vandamme, ne pouvaient juridiquement être prises en considération.

Etant donné que M. Lefebvre n'a laissé aucun héritier réservataire et en raison des termes formels employés par le testateur, nous vous proposons, d'accord avec votre Troisième Commission, de donner un avis favorable à l'exécution de la délibération sus-visée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par circulaire du 15 novembre 1934, M. le Préfet du Nord nous a fait connaître qu'un décret en date du 2 Octobre 1934 a complété les dispositions des décrets précédents relatifs à la fixation du montant des allocations de chômage.

*

Le nouveau décret intéresse les chômeurs bénéficiant du secours alloué par le Fonds de Chômage en même temps que les chômeurs affiliés à une Caisse syndicale ou mutuelle de secours de chômage involontaire.

Il a pour but d'interdire ce cumul au-delà d'une certaine limite fixée à 70 % du salaire augmentés du montant des allocations familiales.

Les instructions ministérielles précisent :

« Les dispositions du nouveau décret étant obligatoires, nonobstant les termes des règlements actuels des Fonds de Chômage, ceux-ci devront s'y conformer sans attendre la notification de ces règlements et leur approbation.

« Les secours qui dépasseraient la limite fixée ne pourraient pas entrer en compte pour la subvention de l'Etat et les Fonds qui persisteraient à dépasser cette limite pourraient être considérés comme ne remplissant plus les conditions pour bénéficier de cette subvention ».

*

M. le Préfet nous a demandé de vouloir bien nous tenir dans les limites fixées par le nouveau décret dès les prochains paiements à faire aux chômeurs.

Il nous engage en outre à user de tous les moyens de contrôle dont nous pouvons disposer pour éviter que la limite dont il s'agit soit dépassée, notamment en nous faisant présenter, par exemple, la liste des chômeurs secourus par toute caisse syndicale.

*

N° 4428

Caisses Syndicales et
Secours de Chômage

Décret du 2 octobre 1934

Taux maximum

Modification au règlement
du Fonds Municipal
de Chômage

2 Mai 1935

Tout en soulignant les difficultés d'application de telles dispositions, nous ne pouvons que nous incliner devant le caractère obligatoire des prescriptions de l'autorité supérieure.

Nous vous proposons en conséquence de décider de compléter l'article six de notre Règlement du Fonds de Chômage par la clause suivante :

« Dans le cas où le chômeur bénéficie déjà d'un secours d'une Caisse Syndicale ou mutuelle de secours de chômage involontaire, le total de l'indemnité allouée par ladite caisse et du secours alloué par le Fonds de Chômage pendant tout le temps que celui-ci est servi, et y compris les majorations et suppléments de toute nature alloués par les communes ou les départements, ne pourra dépasser 70 % du salaire augmentés du montant des allocations familiales en usage pour la profession et la région ».

Adopté.

Observations

M. Lahaye. — Nous protestons contre le dit décret, en spécifiant que les chômeurs affiliés à des Caisses Syndicales de Chômage ont versé des cotisations pour recevoir les secours.

Nous demandons au Conseil Municipal d'émettre le vœu que ce décret soit rapporté.

M. le Maire. — Nous n'avons cessé de protester contre de telles décisions du Pouvoir Central. Nous avons résisté à une première injonction. Aujourd'hui, devant une mise en demeure formelle, nous nous voyons contraints de nous incliner.

Acte est pris des déclarations de M. le Maire.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de l'acquisition, par la Ville, du Préventorium de Wormhoudt, le Sanatorium Vancauwenberghe n'a pu nous fournir les polices d'assurance contre l'incendie, si bien qu'une petite maison dépendant du domaine, sise chemin de Rubrouck, a été omise dans la nouvelle police contractée par la Ville à compter du 15 juin 1932.

M. Hocquet, 20, rue Dupouy, Dunkerque, représentant la Compagnie Le Nord, qui assurait, antérieurement à l'acquisition, la totalité du risque, vient de nous adresser, pour régularisation, un avenant de transfert de cette propriété. La police, en date du 12 juin 1925, souscrite pour dix ans, est résiliable après cette période, d'année en année, moyennant préavis de six mois.

Nous vous demandons de nous autoriser 1° à régulariser le dit avenant et en acquitter éventuellement le coût; 2° à résilier la police pour le 12 juin 1936; 3° à incorporer ensuite le risque, par avenant, dans la police collective n° 140.696 des Compagnies Assurances Générales et la Concorde qui garantissent actuellement le domaine de Wormhoudt et à acquitter le montant de l'augmentation de prime correspondante; 4° à récupérer éventuellement ce supplément de charge auprès du locataire.

Adopté.

N° 4429

—
Domaine de Wormhoudt

—
Assurance contre l'incendie

—
Avenant
—

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4430

—
*Colonie Scolaire
de Wormhoudt*

—
Fournitures diverses

—
Marchés
—

MESSIEURS,

En vue du fonctionnement de la Colonie Scolaire de Wormhoudt pendant la saison 1935, nous avons retenu comme étant les plus intéressantes pour la Ville, les propositions faites par les commerçants ci-après :

1° M. Ignace Vanhoucke, Grand'Place, à Wormhoudt,
pour la fourniture de viande, dépense approximative :.. 40.000 frs

2° La Société « Les Coopérateurs », Route de Bergues, à Coudekerque-Branche, pour la fourniture de pain;
dépense approximative : 20.000 frs

3° La Coopérative « L'Avenir », 16, rue d'Aguesseau, à Lille, pour la fourniture de bière, vins et eau; dépense approximative : 15.000 frs

Nous vous demandons d'accepter ces propositions, de nous autoriser à passer les marchés nécessaires et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit ouvert pour le fonctionnement du Préventorium.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'association syndicale autorisée pour l'aménagement du lotissement défectueux de la rue Christophe Colomb avec le bénéfice de la loi du 15 mars 1928 sollicite la garantie communale pour le remboursement du prêt de 80.000 frs qu'elle demande à la Caisse Départementale d'Aménagement des Lotissements Défectueux.

Par application de l'article 2 du Règlement de la dite Caisse, aucun prêt ne sera consenti ou versé à l'association syndicale qu'autant que le Conseil Municipal se sera formellement engagé, par délibération approuvée par le Préfet, à garantir le remboursement des emprunts contractés auprès de la Caisse pour l'exécution des travaux d'aménagement.

En raison de l'intérêt que présente pour la Ville la mise en état d'assainissement et de viabilité de cette voie privée, nous vous proposons, d'accord avec vos Troisième et Cinquième Commissions,

a) d'accorder la garantie de la Ville en ce qui concerne les 80.000 francs à emprunter par cette association syndicale à la Caisse Départementale d'Aménagement des Lotissements Défectueux, étant entendu que les intéressés seront tenus, conjointement et solidairement envers la Ville, au remboursement des sommes qu'elle serait éventuellement dans l'obligation de verser en leur acquit comme conséquence de sa garantie;

b) de voter dès lors une imposition de vingt et un centièmes de centime au principal des contributions directes, représentant une annuité de seize mille neuf cent soixante-douze francs soixante-sept centimes (16.972,67) étant entendu que la dite imposition sera mise en recouvrement de plein droit en cas de besoin.

Adopté.

N° 4431

—
*Association syndicale
autorisée pour
l'aménagement du
lotissement défectueux
de la rue
Christophe Colomb*

—
Garantie communale
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4432

*Association syndicale
autorisée pour
l'aménagement du
lotissement défectueux
de la rue Degland*

Garantie communale

L'Association Syndicale autorisée pour l'aménagement du lotissement défectueux de la rue Degland, avec le bénéfice de la loi du 15 mars 1928, sollicite la garantie communale pour le remboursement du prêt de 16.800 francs que cette Association demande à la Caisse Départementale d'Aménagement des Lotissements Défectueux.

Par application de l'article 2 du Règlement de ladite Caisse, aucun prêt ne sera consenti ou versé à l'Association Syndicale qu'autant que le Conseil Municipal se sera formellement engagé, par délibération approuvée par le Préfet, à garantir le remboursement des emprunts contractés auprès de la Caisse en vue de l'exécution des travaux d'aménagement.

En raison de l'intérêt que présente pour la Ville la mise en état d'assainissement et de viabilité de cette voie privée, nous vous proposons, d'accord avec vos Troisième et Cinquième Commissions :

a) d'accorder la garantie de la Ville en ce qui concerne les 16.800 francs à emprunter par cette Association Syndicale à la Caisse Départementale d'Aménagement des Lotissements Défectueux, étant entendu que les intéressés seront tenus, conjointement et solidairement envers la Ville, au remboursement des sommes qu'elle serait éventuellement dans l'obligation de verser en leur acquit comme conséquence de sa garantie ;

b) de voter dès lors une imposition de trois centièmes de centime au principal des contributions directes, représentant une annuité de mille huit cent soixante-dix francs vingt-huit centimes (1.870,28) étant entendu que la dite imposition sera mise en recouvrement de plein droit en cas de besoin.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En votre séance du 26 juin 1930, vous avez décidé la construction d'un tronçon d'égout entre l'immeuble situé 70, rue Brûle-Maison occupé par la Maison des P.T.T., Société Anonyme d'habitations à bon marché, et la rue d'Artois.

La Maison des P.T.T. avait pris l'engagement de participer dans la dépense des dits travaux jusqu'à concurrence de quatre mille francs.

En raison des difficultés qui se firent jour dans la mise en route de son œuvre, la Société sollicita et obtint des délais successifs de paiement dont le dernier a pris fin le 31 décembre. Elle nous demande maintenant la remise de sa dette.

Votre Commission des Finances, appelée à apprécier la requête présentée ainsi que les éléments complémentaires d'information demandés par votre Administration, s'est prononcée favorablement pour l'exonération du paiement de la dette, considérant le caractère désintéressé de la société débitrice et particulièrement l'œuvre qu'elle a poursuivie dans le domaine du logement à bon marché.

Dans ces conditions, nous vous prions de vouloir bien décider la mise en non-valeur de la somme de quatre mille francs ayant fait l'objet d'un titre de perception à l'encontre de la société précitée.

Adopté.

N° 4433

Construction d'un égout
rue Brûle-Maison

Participation de la Maison
des P.T.T.

Admission en non-valeur

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4434

MESSIEURS,

Cotes irrécouvrables

Divers produits
communaux

Admission en non-valeur

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrécouvrables de l'exercice 1934, susceptibles d'être admises en non-valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

I. Budget Ordinaire.

		Frais de poursuites :
Droits de place		
Marché de Fives	39.00	
Marché de Wazemmes	117.00	156.00
Droits de voirie		
Constructions	50.00	
Etalages	571,20	621.20
Redevances annuelles sur enseignes, écus- sons, attributs	366.00	133.50
Redevances annuelles pour tolérances ac- cordées sur ou sous la voie publique	13.755.00	
Produit de la distribution des eaux.		
Exercice 1934	438.60	
Locations des propriétés communales.		
Exercice 1934	1.989.80	
Locations de salles et matériel de fêtes ..	830.00	
Rétributions scolaires, écoles Duruy, Rollin	160.00	
Ecole pratique de jeunes filles. Frais d'atelier	15.00	
Frais de séjour dans les sanatoriums	2.982.50	126.00
Frais de transport en voiture d'ambulance	174.00	

II. Budget Supplémentaire.

Frais de
poursuites :

Produit de la distribution des eaux. Exercice 1933	50.00	
Reversement des secours de chômage in- dûment touchés. Exercice 1933 ..	3.376.73	108.55
Reversement des secours de chômage in- dûment touchés. Exercice 1934 ..	194.00	

III. Hors Budget.

Frais de poursuites	<u>260.75</u>	
Totaux	<u>25.108.83</u>	<u>628.80</u>

L'irrecouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, d'admettre en non-valeur la somme de 25.108 frs 83 et de décider que le montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal sera imputé pour la somme de 628 frs 80, sur le crédit des Dépenses Imprévues.

Adopté.

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4435

MESSIEURS,

—
Cotes irrécouvrables

—
Taxe sur les chiens

—
Admission en non-valeur
—

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrécouvrables de l'exercice 1933 susceptibles d'être admises en non-valeur. Elle concernent la taxe municipale sur les chiens, savoir :

Taxe sur les chiens 50.00

Frais de poursuites 2.50

L'irrécouvrabilité de cette taxe ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, d'admettre en non-valeur la somme de cinquante francs et de décider que le montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal sera imputé sur le crédit « Frais d'établissement des rôles des taxes municipales ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4436

La Recette Municipale a reçu en numéraire, du Crédit National, la somme ci-après, sur titre de créance de dommages de guerre :

Dommages de guerre

Somme touchée
sur titre de créance

Admission en recette

N° du titre	Etablissement	Somme	Observation
Série I. R. 1.747.908	Eglise St-Maurice. Monument historique	118.787,50	Acompte

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien admettre cette somme en recette.

Adopté.

2 Mai 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4437

Dommmages de guerre

*Sommes touchées
sur titres de créance*

Admission en recette

La Recette Municipale a reçu en numéraire, du Crédit National, les sommes ci-après, en règlement d'intérêts échus sur titres de créances pour la période du 11 novembre 1918 au 31 décembre 1934 :

Numéros des titres	Nature des dommages	Sommes reçues
1.786.612	Divers immeubles du domaine privé	5.624,84
2.376.004	Baraquements. Meubles et outillage	5.269,33
2.376.005	Matériaux divers, pavés et bordures	426.392,93
	Total :	437.287,12

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien admettre ces sommes en recettes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4438

Aux termes de l'article 147 de la loi du 5 avril 1884, le crédit des dépenses imprévues est à la disposition du Maire qui est tenu de rendre compte au Conseil municipal de l'emploi qu'il en a fait.

Dépenses imprévues

Ratification

Les dépenses imputées sur ce crédit, aux articles 205 du Budget Ordinaire et 30 du Budget Additionnel, s'élèvent à la somme de 78.816 frs 48 pour l'exercice 1934.

Nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de les ratifier.

En voici, au reste, le détail :

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
477	13 Février	Caisse Fraternelle de Capitalisation Lille.	Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement numéro 2 concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie 1932	315.—
478	13 Février	Le Percepteur de Lille Sud-Ouest	Remboursement des ordonnances n°s 136, 138, 202, propriété foncière bâtie 1932.	155,69
480	13 Février	Le Percepteur de Lille-Hellemmes	Remboursement ordonnance n° 66 propriété foncière bâtie 1932	108.—
481	13 Février	Le Percepteur de Lille Sud-Ouest	Remboursement ordonnance n° 40 propriété foncière bâtie 1932	65,18
482	13 Février	Le Percepteur de Lille St-Maurice	Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement numéro 14 concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie 1932	27,33
516	17 Février	Le Percepteur de Lille Sud Facultés	Remboursement ordonnances n°s 8, 56, 146 concernant la propriété foncière et la taxe sur les domestiques	395,77

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
1356	16 Mars	Le Percepteur de Lille Sud-Ouest	Remboursement ordonnance n° 211, propriété bâtie et non bâtie	51,08
5982	19 Avril	Le Percepteur de Lille Sud-Ouest	Remboursement ordonnances concernant la taxe sur les domestiques 1932-1933	438,75
5983	19 Avril	Le Percepteur de Lille Nord-Ouest	Remboursement diverses ordonnances concernant la taxe sur les domestiques 1933	880.—
5984	19 Avril	Caisse Fraternelle de Capitalisation Lille	Remboursement ordonnance n° 312 propriété bâtie. Ex. 1933	1.506.—
5985	19 Avril	Receveur Office Habitations à Bon Marché de Lille	Remboursement ordonnance n° 312 propriété bâtie. Ex. 1933	843,48
5986	19 Avril	Le Percepteur de Lille Sud-Est	Remboursement ordonnance n° 445 propriété bâtie. Ex. 1933	2.713,05
6309	25 Avril	Le Percepteur de Lille Sud-Ouest	Remboursement ordonnance n° 447 propriété bâtie et taxe sur les domestiques. Ex. 1933	108,62
6310	25 Avril	Le Percepteur de Lille Sud Facultés	Remboursement ordonnances n° 457 et 459. Taxe sur les domestiques. Ex. 1933	617,11
6311	25 Avril	Le Percepteur de Lille Nord-Ouest	Remboursement ordonnances n° 452 et 456. Propriété bâtie et taxe sur les domestiques. Ex. 1933	377,07
6312	25 Avril	Degrandsart, 10. Terr. Ste Catherine. Lille	Remboursement de l'ordonnance de dégrèvement numéro 452 concernant la taxe sur la propriété foncière. Ex. 1933.	8,81
6313	25 Avril	Le Percepteur de Lille St Maurice	Remboursement ordonnance n° 468 propriété bâtie, Ex. 1933	254,93
6314	25 Avril	Manufact. Française d'Armes et Cycles de Saint-Etienne, Lille	Remboursement ordonnance n° 454 propriété bâtie. Ex. 1933	85,65
6698	2 Mai	Le Percepteur de Lille Sud-Est	Remboursement ordonnance n° 451 propriété bâtie. Ex. 1933	398,25

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
7010	8 Mai	Le Percepteur de Lille Sud-Ouest	Remboursement ordonnances n°s 518, 520, 521 propriété bâtie et taxe sur les domestiques. Ex. 1932-33-34	1.749,69
7298	11 Mai	Le Percepteur de Lille Sud-Est	Remboursement ordonnances n°s 523, 525, 527 et 528 propriété bâtie et taxe sur les domestiques. Divers art. de 1932-33.	460,25
7299	11 Mai	Compagnie de Fives Lille, Nord	Remboursement ordonnance n° 528 propriété bâtie. Art. 736 de 1933.	1.827.—
7300	11 Mai	Béhin - Lille	Remboursement ordonnance n° 528 propriété bâtie. Art. 2663 de 1933	90.—
7301	11 Mai	V ^o Plouvier-Cambrai	Remboursement ordonnance n° 525 propriété bâtie. Art. 2095 de 1933	165.—
7302	11 Mai	M ^{me} V ^o Mouquet, Lille	Remboursement ordonnances n°s 525, 526 propriété bâtie. Art. 695 de 1932 et 1933	183.—
8272	29 Mai	Petit, 120, rue Solférino, Lille	Remboursement d'ordonnance de dégrèvement n° 532 concernant la taxe sur la propriété bâtie et non bâtie	244.—
9275	14 Juin	Le Percepteur de Lille Sud Facultés	Remboursement ordonnances n°s 546, 547, 548 propriété bâtie	1.1 04,66
9405	14 Juin	Le Percepteur de Lille Sud-Est	Remboursement ordonnance n° 540 taxe sur les domestiques	40.—
9406	14 Juin	Le Percepteur de Lille Sud-Ouest	Remboursement ordonnances n° 538, 539, propriété foncière	209,52
9518	15 Juin	Le Percepteur de Lille Sud-Ouest	Remboursement ordonnances n°s 542, 543 propriété bâtie	53,08
9519	15 Juin	Le Percepteur de Lille-Hellemmes	Remboursement ordonnances n°s 550, 551 propriété bâtie	336,73
9520	15 Juin	Le Percepteur de Lille St-Maurice	Remboursement ordonnance n° 557 diverses taxes communales	141,40
11792	7 Juillet	Le Percepteur de Lille Sud-Est	Remboursement ordonnance n° 616 propriété bâtie	83,70
11793	7 Juillet	Le Percepteur de Lille-Hellemmes	Remboursement ordonnance n° 628 propriété bâtie	42,72
12029	12 Juillet	Le Percepteur de Lille Nord-Ouest	Remboursement ordonnances n°s 617, 619 propriété bâtie	96,97

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
12030	12 Juillet	Boitel, 53, rue d'Angleterre, Lille	Remboursement ordonnance n° 619 taxe sur domestique	40,00
12031	12 Juillet	Le Percepteur de Lille Sud-Ouest	Remboursement ordonnances n°s 611, 612, 614, 656, propriété bâtie	717,97
12032	12 Juillet	Le Percepteur de Lille Sud Facultés	Remboursement ordonnances n° 620 à 623 propriété bâtie	977,40
15501	31 Août	Le Percepteur de Lille Sud-Est	Remboursement ordonnances n°s 684, 685, propriété bâtie	42,52
15502	31 Août	Le Percepteur de Lille Sud Facultés	Remboursement d'ordonnances de dégrèvement n°s 667, 709 concernant la taxe sur la propriété foncière bâtie	581,49
15503	31 Août	Le Percepteur de Lille Sud-Ouest	Remboursement ordonnances n°s 662, 663, 683, 696. Diverses taxes	1.080,83
16775	15 Sept.	Le Percepteur de Lille-Hellemmes	Remboursement ordonnance n° 715 propriété bâtie	14,24
18140	27 Sept.	Le Percepteur de Lille Sud-Est	Remboursement ordonnance n° 698 propriété bâtie	310,12
19194	6 Octobre	Le Percepteur de Lille Sud-Ouest	Remboursement ordonnances n°s 791, 792, propriété bâtie	152,93
19272	9 Octobre	Le Percepteur de Lille Nord-Ouest	Remboursement ordonnances n°s 665, 666, 706, 786, 787, 804. Taxes diverses	736,81
19273	9 Octobre	Le Percepteur de Lille-Hellemmes	Remboursement ordonnance n° 820 propriété bâtie	993,99
19614	13 Octobre	Le Percepteur de Lille Sud-Est	Remboursement ordonnances n°s 797, 798, 800, propriété bâtie et non bâtie	1.601,98
19939	19 Octobre	Le Percepteur de Lille Sud Facultés	Remboursement ordonnances n°s 809 et 810 propriété bâtie et non bâtie	718,36
21384	10 Nov.	Le Percepteur de Lille Sud Ouest	Remboursement ordonnances n°s 942, 944, 945 propriété bâtie	1.716,81
21518	13 Nov.	Le Percepteur de Lille Sud Facultés.	Remboursement ordonnance n° 955 propriété bâtie	333,71
21743	21 Nov.	Le Percepteur de Lille Est	Remboursement ordonnance n° 949 propriété bâtie	862,29
26703	15 janv. 1935	Le Receveur Municipal de Lille	Remboursement ordonnances n°s 930 à 936 propriété bâtie	19.121,94

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
28448	7 Février 35	Le Receveur Municipal de Lille	Circulaire de la C.P. n° 3032 du 16 décembre 1934. Remboursement d'ordonnances de dégrèvement concernant la taxe communale sur le revenu de la propriété foncière bâtie	11.725,92
513	17 Fév. 1934	Delamaide, 7, rue La Fontaine, Lille	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Ginette, malade pendant la période du 11 novembre 1933 au 3 janvier 1934	20.—
514	17 Fév. 1934	Henri Lempire, 23, rue du Gd-Balcon, Lille	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils André du 24 novembre 1933 au 8 janvier 1934	20.—
515	17 Fév. 1934	M ^{me} Yung, 178, r. du Fg de Douai Lille	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils André, malade pendant la période du 23 novembre 1933 au 31 janvier 1934	40.—
536	17 Fév. 1934	Joseph Wiart, 153, rue de Wazemmes	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Charles. A quitté l'école	40.—
648	27 Fév. 1934	Vanhaverbeke 158, rue Pierre-Légrand	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Marcel, pour décembre 1933	15.—
649	27 Fév. 1934	R. Delerue, 25, rue Louis-Spriet	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Pierre pour décembre 1933	20.—
650	27 Fév. 1934	Ch. Barras, 22 bis, Rue de Douai	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils René, pour janvier 1934	20.—
934	2 Mars	Lamérand, 67, rue Ph. de Comines	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils André, pour janvier 1934	20.—
935	2 Mars	P. Boivin, 7, rue de Longueil	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour ses fils, pour janvier 1934	35.—

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
1225	9 Mars	Béarez, R. Fontenoy, Impasse Bonte, 5	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils, pour janvier 1934	20.—
6104	21 Avril	H. Detrez, 235, r. de Lille, à Ronchin	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Jacques, pour février et avril 1934	30.—
6105	21 Avril	L. Devos, 46, rue Rabelais	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Henri, Janvier à avril 1934	40.—
6106	21 Avril	M ^{me} Cornu, 21, r. du Calvaire	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Georges, malade, pendant la période de janvier à mars 1934	15.—
6107	21 Avril	F. Desmettre, 21, rue P.-Legrand	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils Roland, pour janvier à avril 1934	30.—
6642	30 Avril	L. Delemotte, 13, rue La Fontaine	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Suzanne pour mars 1934	15.—
7903	24 Mai	M ^{me} Picci, 26, rue du Prieuré	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son enfant pour le 2 ^e trimestre 1934	25.—
8504	31 Mai	M ^{me} Mazingarbe, Lille	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son enfant qui a quitté l'école le 25 mai 1934	20.—
8780	5 Juin	M ^{me} Leclercq, à Templemars	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils qui a quitté l'école le 7 mai 1934	50.—
13478	4 Août	Thuilliez, 43, rue Jenner	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille malade pendant la période de juin et juillet 1934	20.—
13479	4 Août	Hamez, 22, cité Saint Maurice	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour son fils depuis mai 1934	20.—
20356	27 Oct.	Jules Verschaeve, Lille	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Micheline	20.—

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
22997	8 Déc.	Jean Collée, 76, r. de la Chaude-Rivière	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour sa fille Jacqueline	20.—
27258	12 Janvier 1935	M ^{me} Bara, 5 bis, rue du Calvaire	Remboursement de la rétribution scolaire payés pour sa fille Jeannine, pour novembre et décembre 1934	20.—
27570	21 Janvier	Lépinoy, 52, rue Eugène Jacquet	Remboursement de la rétribution scolaire payée pour ses filles Renée et Marthe	52.—
27559	21 Janvier	M ^{me} Gambey, directrice de l'école primaire supérieure de filles	Insuffisance de l'art. 164 D. O. Ecole primaire supérieure de filles. Reste à payer sur menues dépenses effectuées pendant le 4 ^e trimestre 1934 (Cours d'enseignement ménager)	142,50
27604	22 Janvier 1935	Ducastel, trésorier de la Musique Municipale	Insuffisance de l'art. 198 D. O. 1934. Musique Municipale. Reste à payer sur solde des musiciens pour le 2 ^e semestre 1934.	942,76
28703	9 Fév. 1935	Arquembourg, Ad. de l'Association des Industriels du Nord, Lille	Insuffisance de l'art. 1216 D.S. 1934. Distribution d'eau. Reste à payer sur honoraires sur travaux d'études, etc. Mémoire R. Thuet.	6.—
29355	19 Février	Sté Ame D. Gestetner, Lille	Insuffisance de l'art. 164 D.O. 1934. Ecole primaire supérieure de filles. Reste à payer sur marché du 1 ^{er} décembre 1933 : fourniture de rubans, brosses, etc., en novembre 1934	107.—
29799	28 Février	Emile Cambien, trésorier du Syndicat des Typographes et Imprimeurs de Lille, 28, rue G.-Tell	Insuffisance de l'art. 203 D. O. Subsidés à diverses associations etc. Reste à payer sur subvention pour participation au congrès qui a eu lieu à Strasbourg du 5 au 12 août 1934	336.—
14663	28 Août 1934	Le Receveur Municipal, Lille	Remboursement des frais de poursuites relatifs à diverses cotes admises en non valeur	888,36

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
14664	28 Août	Le Receveur Municipal, Lille	Remboursement des frais de poursuites relatifs à diverses cotes admises en non valeur	2.414,71
26270	31 Déc.	Le Receveur Municipal, Lille	Montant du débet du compte « Recouvrement des frais de poursuites » au 31 décembre 1934	1.218,55
27605	22 Janv. 1935	Le Receveur Municipal, Lille	Remboursement des frais de poursuites relatifs à diverses cotes admises en non valeur	748,80
7559	15 Mai 1934	C. Leclercq, cultivateur à Loos	Remboursement d'une somme trop perçue pour la période du 1 ^{er} octobre 1931 au 30 septembre 1932, afférente à la location d'un terrain sis à Loos, faubourg des Postes	314.—
6270	28 Mai	M ^{me} Cannoo, Lille	Fourniture d'une couronne d'immortelles. Funérailles de M. Dujardin en mars	225.—
8620	1 ^{er} Juin	Devred, 14, rue E. Desmet	Remboursement d'une somme trop perçue sur redevance sur balcons. Exercice 1933	7,50
11564	3 Juillet	Hélène Wacogne, 46, rue Mexico	Remboursement de droits de voirie payés à tort, 1 ^{er} trimestre 1934	39,60
12720	26 Juillet	Molin, 14, rue du Molinel	Frais de logement les 15 et 16 juillet 1934, à l'Hôtel Paris-Nord, 14, rue du Molinel des époux Dufour, sinistrés lors de l'incendie survenu le 15 juillet 1934, 65, boulevard de la Liberté	35.—
13825	9 Août	Commandt d'Adm. Rozan, gestionnaire de l'Hôpital Militaire Sedillot, à Nancy	Remboursement du secours remis aux fins de retour à Lille de M. Bernard, indigent, qui se trouvait sans ressource à Nancy, où il était allé voir son fils militaire en traitement à l'hôpital, en juin 1934	40.—
14299	20 Août	Bigot, régisseur	Transport des époux Dufour le 15 juillet 1934	18.—

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
14590	25 Août	Tailleur fils, Paris	Frais de transport par auto d'un plâtre et d'un marbre (œuvres de M ^e Hippolyte Lefebvre) en juillet 1934	2.200.—
14593	25 Août	Didelot, surveillant de pavage	Indemnité pour préjudice subi par suite du vol de sa bicyclette dans le dépôt d'outillage de la place Guy de Dampierre en octobre 1933.	150.—
14599	25 Août	Cantraine et fils, Lille	Vidange des fosses d'aisances des écoles A. Samain et L. Trulin en Août 1934	780.—
15297	29 Août	Serrure, Adjudant régisseur. Trésorier du Bataillon des Sapeurs Pompiers	Solde de divers sapeurs pour services supplémentaires effectués le 27 juillet 1934 au Théâtre Sébastopol à l'occasion d'une conférence annoncée par la Ligue des Droits de l'Homme et qui n'a pas eu lieu	31.—
15298	29 Août	Bigot, régisseur	Salaire de divers contrôleurs et électriciens pour services supplémentaires effectués le 27 juillet 1934 au Théâtre Sébastopol lors d'une conférence annoncée par la Ligue des Droits de l'Homme et qui n'a pas eu lieu.	145.—
16603	10 Sept.	Lucien Harinck, Coursier Mairie	Remboursement de la retenue pour habillement opérée à tort pour le 1 ^{er} trimestre 34.	100.—
19157	6 Oct.	Arquembourg, Lille	Institut de Physique. Honoraires 4 % pour contrôle et surveillance des installations électriques exécutées par la Sté de Construction de lignes. 1336,60. Reste à payer	677.—
19632	13 Oct.	M ^{me} V ^{re} Pluquet, à Croix	Adj. du 14 avril 1933. Relevé à bout de la chaussée pavée, chemin vicinal du Buisson. Reste à payer.	686.—
19640	13 Oct.	Le Receveur de l'Enregistrement	Remboursement de droits indûment touchés, taxe sur la publicité en avril.	12.—

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
21406	10 Nov.	Cantraine, à Loos	Location et vidange des tinettes mises à la disposition des chômeurs logés au Palais Rameau du 18 au 21 octobre 1934.	360.—
21413	10 Nov.	Serrure, Adjudant Régisseur, trésorier du Bataillon des Sapeurs Pompiers	Solde de divers sapeurs pompiers pour services de sécurité assurés au Palais Rameaux du 18 au 21 octobre 1934.	324.—
23261	12 Déc.	Petit, Chef de bureau, Mairie	Apposition de timbres antituberculeux sur les enveloppes et les voitures automobiles de la Ville en décembre 1934.	160.—
25810	26 Déc.	Le Receveur de l'Enregistrement, Lille	Montant de la taxe d'état relative à l'enseigne lumineuse placée sur le fronton du Théâtre Sébastopol pour la période du 1 ^{er} octobre 1934 au 30 septembre 1935.	48.—
27677	25 Janvier 1935	Pierre Delebart, Lille	Remboursement du montant de la redevance payée à tort à la Ville pour un terrain sis Bd Carnot, pour les années 1933-1934.	1.200.—
27858	29 Janvier	Fauchille, 7, bd Vauban, Lille	Remboursement du montant des dégâts occasionnés à sa voiture le 18 octobre 1934 lors du passage des « Marcheurs de la Faim ».	200.—
27909	31 Janvier	M ^{me} V ^{re} Louis Collin et Fils	Concours d'étalons. Installation de cordes piquets, en novembre 1934.	961.—
28588	9 Février	La Foncière	Remboursement du montant des dégâts occasionnés le 10 août 1934 par suite de la chute d'une porte de fer du Conclave, à la voiture de M. Demulder à Roubaix.	1.525.—
28589	9 Février	La Nationale	Remboursement de demi-salaires, frais médicaux et pharmaceutiques réglés (consécutifs à un accident survenu à M ^{lle} Descatoires)	380.—

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
28590	9 Février	M ^{lle} Descatoires, 4, r. de la Gaité	Remboursement des demi-salaires perdus pendant son incapacité de travail, consécutive à un accident survenu le 10 août 1934 par suite de la chute d'une porte en fer.	144.—
29809	28 Février	Sté Léo Wiart et Cie, à Lille	Adjudication du 24 janvier 1933, 7 ^e lot. Palais Rameau. Hébergement des chômeurs. Installation de W. C. avec abri et sièges et installation de lavabos en octobre 1934.	2.716.—
			Total :	78.816,48

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4439

Règlement des dettes
arriérées

Ratification

Nous avons mandaté, au cours de l'exercice 1934, certaines dépenses afférentes aux exercices écoulés, sur l'article n° 20 des Dépenses extraordinaires : Réserve pour paiement des dettes des exercices antérieurs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Troisième Commission, de vouloir bien ratifier ces dépenses dont le montant s'élève à 30.041 frs 81, suivant détail ci-après :

N° des mandats	Date	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
9880	28 Juin	Bigot, régisseur.	Salaire d'un garçon de bureau pour heures supplémentaires effectuées en 1931-1932.	300.—
6496	27 Avril	Lucat, Directeur.	Rappel d'augmentation de traitement du 1 ^{er} mai 1931 au 28 février 1932.	2.083.—
8841	7 Juin	Faucompré, régisseur.	Rappel d'augmentation de salaire d'un employé, du 3 août 1931 au 31 décembre 1933.	745.—
9138	13 Juin	Faucompré, régisseur.	Rappel d'augmentation de salaire d'un aide-électricien, du 1 ^{er} septembre 1931 au 31 décembre 1933.	668.—
9666	20 Juin	Faucompré, régisseur.	Rappel d'augmentation à un aide jardinier, période du 16 octobre au 31 décembre 1933.	32.—
9667	20 Juin	Faucompré, régisseur.	Rappel d'augmentation à un aide jardinier, période du 1 ^{er} novembre 1931 au 31 décembre 1933.	678.—
9668	20 Juin	Faucompré, régisseur.	Rappel d'augmentation à un aide jardinier, période du 13 juillet 1931 au 31 décembre 1933.	488.—

N° des mandats	Date	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
9669	20 Juin	Faucompré, régisseur.	Rappel d'augmentation à un aide jardinier, période du 1 ^{er} octobre 1931 au 31 décembre 1933.	603.—
9670	20 Juin	Faucompré, régisseur.	Rappel d'augmentation à un aide jardinier, période du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1931.	233.—
12270	16 Juillet	Edouard Courtois, calqueur.	Moitié des traitements, période du 20 novembre au 31 décembre 1933.	325.—
27889	30 Janv. 1935	Edouard Courtois, calqueur.	Traitements du 20 novembre au 31 décembre 1933.	703.—
30600	20 Mars 1935	L'Officier de Paix.	Rappel d'augmentation de traitement à un gardien de la paix pour la période du 1 ^{er} août au 31 décembre 1933.	416.—
12778	16 Juillet 1934	Edouard Courtois, calqueur.	Indemnité de charges de famille 4 ^e trimestre 1933, pour un enfant.	150.—
21772	21 Nov.	M ^{me} Cailteux, gardienne de crèche	Rappel d'une demi-allocation familiale afférente à la période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 1933 pour un enfant.	52.—
27334	14 Janv. 1935	Faucompré, régisseur.	Rappel d'indemnités allouées pour les années 1930, 1931, 1932, 1933 à deux gardes chargés de l'entretien des aqueducs, sources, forages.	160.—
3112	3 Avril	Durand René, manoeuvre, 56, rue Paul Lafargue.	Arrérage du 18 avril au 31 décembre 1933 d'une pension annuelle de 1.373,10.	965.—
6138	21 Avril	M ^{me} Leclercq veuve d'un agent de police	4 ^e trimestre 1933 d'une pension annuelle de 500 frs.	125.—
14265	20 Août	M ^{me} G Verhaeghe gardienne	Arrérage du 1 ^{er} février au 31 décembre 1933 d'une pension de 720,44.	660.—

N° des mandats	Date	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
14277	20 Août	M ^{me} Verschoore.	Arrérage du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 1933 d'une pension de 3.000 frs.	1.000.—
14278	20 Août	M ^{me} V ^{ve} Declercq gardienne	Arrérage du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 1933 d'une pension de 1.327,40.	331.—
6273	26 Avril	P. Regnault, pharmacien	Fourniture de produits pharmaceutiques à Louis Nef, blessé en octobre 1933.	13.—
6351	26 Avril	E. Gillard, pharmacien.	Produits pharmaceutiques fournis à O. Choquel en décembre 1932.	81.—
6940	5 Mai	A. Danès, pharmacien.	Produits pharmaceutiques fournis à divers ouvriers de la propriété publique en 1933.	80.—
7083	9 Mai	P. Dewailly, pharmacien.	Produits pharmaceutiques fournis à M ^{me} Veuve Champion, femme de service à l'Hôtel de Ville, blessée en décembre 1933.	21.—
8429	30 Mai	Leblat, pharmacien	Produits pharmaceutiques fournis à Lanasheere, 4 ^e trimestre 1933, réquisition de police.	16.—
13000	2 Août	Grande Pharmacie de France	Produits pharmaceutiques fournis à deux maîtres-nageurs en octobre 1933.	32.—
6356	26 Avril	Docteur Blond	Honoraires pour soins donnés à Choquel en décembre 33.	44.—
7562	15 Mai	Docteur Mortreux	Honoraires pour soins donnés à Kidey en novembre 1933 (réquisition de police).	15.—
7563	17 Mai	Docteur Razemon	Honoraires pour soins donnés à divers en 1932-1933 (réquisition de police).	140.—
7987	26 Mai	Docteur Israël	Honoraires pour soins donnés à Van Noten en juin 1933.	38.—
8224	29 Mai	Docteur Israël	Honoraires pour soins donnés à M ^{me} Vve Sauvé, femme de service, blessée en août 1933.	188.—

N° des mandats	Date	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
8443	30 Mai	Docteur Israël	Honoraires pour soins donnés à Paul Vangermée, blessé en Septembre 1933.	98.—
8885	7 Juin	Docteur Béra	Honoraires pour radiographie face et profit du genou de M ^{me} Julia Liénart, femme de service à l'Ecole Arago, blessée le 9 juin 1933.	150.—
9125	9 Juin	Docteur Kintgen, La Madeleine	Honoraires pour soins donnés à Eugène Copillye, blessé le 25 juin 1933.	278.—
12043	13 Juillet	Docteur Honoré Druelle	Honoraires pour soins donnés à M ^{me} Jules Liévrault, femme de service à l'école Arago blessée en juin 1933.	116.—
13520	6 Août	Docteur Leplus	Honoraires pour soins donnés à Louis Delachery, ouvrier à l'usine d'épuration des eaux, blessé en janvier 1933.	113.—
14400	22 Août	Docteur Fichelle	Honoraires pour soins donnés à Néglér, vérificateur aux Halles, blessé en décembre 1933.	245.—
15307	29 Août	Docteur Blond	Honoraires pour soins donnés à Charles Délà, blessé en novembre 1933.	90.—
5654 à 5666	17 Avril	Divers	Ristourne de droits d'octroi pour 1933.	1.491.—
6109	21 Avril	Georges Leuillette, rue Pierre d'Oudagherst	d° pour 3 enfants	90.—
6660	30 Avril	Beghain Drouet rue de la Justice.	d° 4 »	120.—
6559	30 Avril	Sinsoulieu Reynaert, rue Chaud de Rivière.	d° 4 »	100.—
6661	30 Avril	Tiébois, 8, place Edith Cavell.	d° 5 »	150.—
6762	3 Mai	V ^{re} Hoorelbeke, à Saint André.	d° 2 »	60.—

N° des mandats	Date	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
8172	26 Mai	M. Berthe, 27, r. Saint Albin.	Ristourne de droits d'octroi en 1933.	
			» 4 enfants	120.—
8173	26 Mai	Mannique Des-camps	» 3 enfants	90.—
8174	26 Mai	Marescaux - Van Camp	» 7 enfants	210.—
8175	26 Mai	Meurillon - Lepoutre	» 6 enfants	180.—
8176	26 Mai	Monard - Ségers	» 5 enfants	95.—
8177	26 Mai	M. Robain - Bauchard	» 2 enfants	50.—
8178	26 Mai	Simoens G. 35, rue Pierre-Curie.	» 3 enfants	90.—
8179	26 Mai	Céline Vasseur 6, rue de la Marbrerie	» 3 enfants	90.—
8180	26 Mai	M ^{me} Vandeputte - Capron	» 3 enfants	90.—
12679	24 Juillet	Isaïe Quaghebeur. 189, avenue de Dunkerque	» 3 enfants	52.—
12680	24 Juillet	Georges Seys, 9, rue Colmar.	» 6 enfants	155.—
6359	30 Avril	Raynal, Greffier	Frais et honoraires pour délivrance en 1933 de grosses de jugements rendus par le Tribunal de simple police.	82.—
6177	24 Avril	Le Percepteur de Lille Sud-Est.	Art. 35 - 1933. Complément de contribution foncière, taxes de main morte et de remplacement concernant les baraquements de la rue Jeanne Hachette.	216,31
25811	26 Déc.	Receveur de l'enregistrement, à Lille.	Montant de la taxe d'Etat relative à l'enseigne lumineuse du théâtre Sébastopol du 1 ^{er} octobre 1933 au 30 septembre 1934.	288.—

N° des mandats	Date	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
7003	7 Mai	Les fils de Rémi Deleplanque.	Assurance contre l'incendie des bâtiments communaux. Immeuble 31.33 rue de la Vignette. Police n° 37750. Prime du 27 septembre 1933 au 27 septembre 1934.	35.—
9150	13 Juin	La Confiance.	Assurance contre l'incendie. Immeuble 85.87 rue Saint-Sauveur. Prime du 25 juillet 1933 au 25 juillet 1934.	20.—
9159	13 Juin	La Confiance	Assurance contre l'incendie. Immeuble 47 rue des Etaques. Prime du 29 septembre 1933 au 29 septembre 1934.	10.—
9426	14 Juin	Le Phénix	Assurance contre l'incendie. Immeuble 41 rue des Robleds. Coût d'un avenant de transfert à la police n° 114186 et prime du 27 octobre 1933 au 27 octobre 1934	21.—
11412	30 Juin	Manche par M ^e César Piat, Notaire, 71, rue du Molinel.	Remboursement de la prime d'assurance contre l'incendie de l'immeuble sis à Lille, 41 rue des Robleds (période du 27 octobre 1932 au 27 octobre 1933).	20.—
14550	25 Avril	Mutuelle générale Française.	Assurance contre les accidents causés aux tiers par les autos pompes et autos échelles des Sapeurs-Pompiers. Police n° 1.163.276; Prorata de prime du 23 octobre 1933 au 28 novembre 1934.	582.—
14551	25 Août	La Défense Automobile et sportive	Assurance contre les accidents causés aux autos pompes et autos échelles des Sapeurs-Pompiers. Police n° 173363. Prorata de prime du 24 octobre 1933 au 17 septembre 1933.	102.—
6139	21 Avril	Rousseau, Conseiller municipal.	Frais de déplacement pendant le 2 ^{me} semestre 1933.	150.—

N° des mandats	Date	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
11731	6 Juillet	L'Econome du Lycée de garçons, Lille	Frais d'externat et de 1/2 pension de Pierre Evrard, élève boursier de la Ville, pour le 3 ^{me} terme de l'année 1933.	433.—
14701	28 Avril	Louis Liets, Thumesnil	Prime allouée pour l'année 1932-1933 à sa fille Raymonde	20.—
16099	11 Sept.	Rémy Devulder, Lille	Prime allouée pour l'année 1932-1933 à sa fille Marie. (Produit du travail des élèves des écoles pratiques).	10.—
23588	18 Déc.	Institution des anormaux de Montfavet (Vaucluse)	Participation de la Ville dans les frais de pension du 8 au 31 décembre 1933, du jeune Marcel Foulon.	113.—
18221	27 Sept.	Société de Crédit Immobilier de l'arrondissement de Lille	Participation de la Ville au paiement de l'intérêt et de l'amortissement des avances consenties aux emprunteurs année 1933.	142.—
7092	11 Mai	Cie Cle du Gaz réseau électrique	Convention des 19-12 1924 et 2-7 1925. Casemates Boulevard d'Alsace. Bureau du chantier. Rappel de consommation d'électricité résultant de l'arrêt du compteur du 13 septembre au 31 décembre 1933.	99.—
15428	29 Août	Cie Cle du Gaz réseau électrique	Traité d'abonnement du 20 janvier 1930. Service des eaux. Reste à payer sur consommation d'électricité en décembre 1933.	5.—
22297	29 Nov.	Cie Cle du Gaz réseau électrique	Convention des 19-12 24 et 2-7 25 Ecole Franklin. Rappel de prime fixe réglée en mars 33.	47.—
19513	11 Oct	Cie Cle du Gaz réseau électrique	Convention du 9 juillet 1932. Hospice Général. Dispensaire Consommation de gaz 4 ^{me} trimestre 33.	14.—

N° des mandats	Date	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
6858	4 Mai	André Cordonnier, Lille	Adjudication du 23 janvier 1933. 1 ^{er} lot. Travaux de reliures en décembre 1933.	68.—
6987	7 Mai	P. Ansar et A. Puyym, Lille	Hôtel de Ville. Atelier. Réparation de manomètres basse pression en décembre 1933.	54.—
7089	11 Mai	M ^{me} Cambey, Directrice de l'Ecole Jean-Macé	Ecole primaire supérieure de filles. Achat de matériel nécessaire pour les dissections en décembre 1933.	12,50
9782	22 Juin	B. Fardel fils.	Station d'épuration des eaux du quartier de l'Abattoir. Fourniture de bouchons en novembre 33.	175.—
12790	27 Juillet	David, rue Basse, Lille	Théâtre Sébastopol. Fourniture de crochets en fer en octobre 1928.	26.—
14118	11 Août	Annales de l'Economie Collective Genève	Secrétariat Général. Abonnement à la revue « Les Annales Collectives » pour 1933.	80.—
15318	29 Août	Marcel Montulet, Lille	Réparation de la magnéto d'un triporteur du Service de la désinfection en août 1933.	18.—
16242	8 Sept.	Ets René Gaillard, Amiens.	Fourniture d'un poteau support complet pour miroir en octobre 1933.	216.—
6274	26 Avril	Sté Bouchez-Daigremont, Lille.	Ecole Baggio. Fourniture de douilles en novembre 1933.	65.—
6773	3 Mai	G. Desbêtes, Loos.	Blanchissage de nappes, tabliers, serviettes, couvre képis, manchettes, en décembre 1933.	838.—
22963	7 Déc.	Sté Ame Europa, Paris.	Démontage et remontage des cylindres d'une machine à écrire du Secrétariat Général en décembre 1933.	18.—
27902	31 Janv. 1935	Coisné, Lille.	Fourniture de charbon en décembre 1933.	399.—

N° des mandats	Date	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
29388	20 Fév. 1935	Dufermont, Hem.	Fourniture de pain aux chômeurs indigents en juin 1933.	285.—
29841	5 Mars 1935	Delamaide, Ingénieur.	Frais et honoraires pour rapport le 5 décembre 1932, sur l'adjudication pour l'achat d'une auto arroseuse Saurer.	200.—
8477	2 Juin	G. Hasbroucq.	Adjudication du 24-1-1933. 17 ^{me} lot. Palais des Beaux-Arts. Travaux de serrurerie en octobre 1933.	601.—
8514	2 Juin	V. Cauderlier.	Adjudication du 24-1-1933. 18 ^e lot. Ecole Lakanal. Travaux de serrurerie en décembre 1933.	57.—
9876	26 Juin	Grateau, Billet et Cie.	Divers bâtiments. Ramonage de calorifères, cheminées, en décembre 1933.	271.—
18383	3 Oct.	Sté de Chauffage Central « Sulzer », Paris.	Hôtel de Ville. Fourniture d'écrous en mai 1932.	16.—
19236	10 Oct.	Sté de Chauffage Central « Sulzer », Paris.	Marché du 7 octobre 1930. Hôtel de Ville. Chauffage et entretien de l'installation du 16 au 30 septembre 1931.	2.250.—
19237	10 Oct.	Sté de Chauffage Central « Sulzer », Paris.	Marché du 15 septembre 1931. Hôtel de Ville. Chauffage et entretien de l'installation du 21 avril au 14 mai 1932.	3.600.—
27815	28 Janv. 1935	Sté M. Montaigne et Fils.	Adjudication du 29-12-30. 16 ^e lot. Camp de vacances rue Lequeux. Remplacement d'une clôture en 1932.	2.575.—
				30.041,81

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4440

Frais de délégation

Ratification

Nous soumettons à votre ratification, d'accord avec votre Troisième Commission et conformément aux instructions ministérielles, les frais s'élevant à 20.756 frs 12 faits par MM. les membres du Conseil, de l'Administration et autres délégués municipaux au cours de l'année 1934.

Ces dépenses ont été prélevées sur l'article 202 du Budget Ordinaire de l'exercice 1934.

En voici le détail :

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
84	23 Janvier	Jean Lévy, adjoint au Maire	Frais de taxi occasionnés par une délégation, le 13 janvier 1934.	15.—
119	26 Janvier	Martin, Secrétaire général adjoint.	Droits afférents aux cartes de circulation sur le tramway Mongy délivrées à M. M. Bour, Bracke, Brodel et Martin, conseillers municipaux, en janvier 1934.	762,30
449	5 Février	Bardou, adjoint au Maire.	Frais occasionnés par une délégation à Paris les 15 au 18 janvier 1934.	407,50
202	5 Février	Favières, adjoint au Maire.	Frais occasionnés par diverses délégations en janvier 1934.	56.—
555	22 Février	Saint Venant adjoint au Maire	Remboursement des frais de délégations à Paris les 13, 14, 16 février 1934.	402,60
577	22 »	Cochez, directeur des Travaux Mairie	Remboursement des frais de délégation à Paris, le 10 février 1934.	185,25

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
674	27 Février	Bigot, régisseur.	Frais de voyage de M.M. Willems, adjoint, et Delporte, receveur municipal, pour démarches administratives à Paris le 22 février 1934.	350.—
675	27 »	Willems, adjoint au Maire.	Frais occasionnés lors de démarches administratives à Paris le 22 février 1934.	34.—
676	27 »	Planque, Secrétaire général.	Frais occasionnés lors de visites à Wormhoudt et démarches à Paris en février 1934.	453,10
916	28 »	Bocquet, Commis 1 ^{re} Direction.	Remboursement des frais occasionnés pour démarches à Paris les 23 et 24 février 1934.	436,05
1220	9 Mars	Favières, Adjoint au Maire.	Frais occasionnés par diverses délégations en février et mars 1934.	52.—
1229	10 »	Bocquet, Commis, 1 ^{re} Direction.	Frais occasionnés par une délégation à Paris le 28 février 1934.	201,25
1599	24 »	Bocquet, Commis, 1 ^{re} Direction.	Frais occasionnés par une délégation à Paris le 20 mars 1934	244,25
2827	29 »	Martin, Secrétaire général adjoint.	Remboursement de frais divers occasionnés pour le service de M. le Maire en mars 1934.	244,25
3269	10 Avril	Favières, Adjoint au Maire.	Montant des frais occasionnés par diverses délégations en mars 1934.	93,50
3592	16 »	Tallon, chef de bureau, 4 ^e Direction.	Frais de déplacement de M.M. Tallon et Picot à Tournai lors de la venue à Lille des parlementaires belges, le 4 avril 1934.	95,10
6140	21 »	Jules Deroo, chauffeur.	Remboursement des frais occasionnés pour la voiture de M. le Maire en avril.	72,75

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
6664	30 Avril	Ragheboom, adjoint au Maire.	Frais occasionnés par une délégation à Paris, les 10 et 11 avril 1934.	307,75
6984	7 Mai	Favières, Adjoint au Maire.	Frais occasionnés par diverses délégations en avril 1934.	38.—
7013	8 Mai	Théodore, conservateur.	Frais de voyage à Paris le 23 avril 1934, pour questions afférentes aux Musées.	136,50
7236 à 7340	12 Mai	Divers adjoints et conseillers municipaux.	Frais occasionnés lors d'une délégation à Paris le 12 mars 1934.	911,30
7341	12 Mai	Spriet, adjoint au Maire.	Frais occasionnés par une délégation à Paris le 31 janvier 1934.	250.—
7342	12 Mai	Spriet, adjoint au Maire.	Frais occasionnés par une délégation à Paris le 12 mars 1934.	215.—
7343	12 Mai	Knight, économe, Mairie.	Frais occasionnés lors de la réception des anciens combattants des Cheminots du Nord et de la Société de Gymnastique et d'éducation municipale le 6 mai 1934.	22.—
8233	29 Mai	Jules Leprette, Lille.	Location d'un taxi pour M. l'Adjoint Ragheboom le 30 avril 1934.	34.—
8507	31 Mai	Bocquet, Commis 1 ^{re} Direction.	Frais occasionnés lors d'une délégation à Paris le 15 mai 1934.	187,25
8691	4 Juin	Peeters, Conseiller municipal.	Frais occasionnés lors d'une délégation à Paris les 20 et 21 mai 1934.	67,20
8871	7 Juin	Favières, Adjoint au Maire.	Frais occasionnés par diverses délégations en mai 1934 (concours de Nice).	57.—
9503	15 Juin	Favières, Adjoint au Maire.	Frais de délégations à Lille et à Paris en mai et juin 1934.	251,75

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
10953 à 10982 9717	20 Juin	Divers adjoints et conseillers.	Frais de déplacements pendant les 1 ^{er} et 2 ^e trimestres 1934.	4.213.—
9814	20 Mai	Planque, Secrétaire général.	Montant des dépenses effectuées lors de visites à Wormhoudt en mai et juin 1934.	167.—
9884	23 Mai	Planque, Secrétaire général.	Frais occasionnés lors d'une visite à la colonie scolaire de Wormhoudt le 21 juin 1934.	30.—
11754	7 Juillet	Jules Leprette, Lille.	Location de taxis en mai et juin 1934.	224.—
13519	6 Août	Favières, adjoint au Maire.	Frais occasionnés par diverses délégations en juin 1934	95.—
14258	20 Août	Bigot, chef de bureau 3 ^e Division.	Frais occasionnés par service extraordinaire le 4 août 1934.	60.—
14298	20 Août	Knight, Econome.	Remboursement de frais occasionnés lors des fêtes et cérémonies des 6 et 7 août 1934.	45.—
14325	20 Août	Bigot, régisseur.	Frais de taxi occasionnés à M. Martin, Secrétaire général adjoint, lors de l'incendie survenu le 15 juillet (Café de l'Elysée).	12.—
15517	21 Août	Favières, adjoint au Maire.	Frais occasionnés par diverses délégations en juillet 1934.	176.—
16722	1 ^{er} Sept.	Martin, Secrétaire général adjoint.	Remboursement des débours avancés à M. Deroo, chauffeur, pour dépenses effectuées en Août 1934.	218,25
17726	13 Sept.	Deroo, chauffeur	Remboursement des débours effectués en septembre 1934	84,50
	20 Sept.	Planque, Secrétaire général	Remboursement de frais de voyages à Wormhoudt et Dunkerque de Juin à Septembre 1934.	454,40

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
17969	22 Sept.	Ryckebusch, chef du Service des Fêtes	Remboursement des frais de voyage du Portel à Lille et retour pour l'organisation des cérémonies prévues à l'occasion du Congrès International des mineurs, du 4 au 6 août 1934.	50,25
19029	5 Octobre	Ragheboom, Adjoint au Maire.	Remboursement des frais occasionnés lors d'une délégation à Paris en septembre 1934.	306,50
19972	22 Octobre	Favières, Adjoint au Maire.	Remboursement des frais de taxi occasionnés par diverses délégations en Octobre 1934.	58.—
21556	14 Nov.	Deroo, Chauffeur.	Frais divers occasionnés pour le service en Novembre 1934	80.—
21718	19 Nov.	René Moutier, ingénieur T.P.E.	Remboursement des frais effectués lors d'une visite aux carrières de Maupertus.	690,60
21949	21 Nov.	Favières, Adjoint au Maire.	Remboursement des frais occasionnés par diverses délégations en Octobre et Novembre 1934.	76.—
22933	7 Déc.	Bocquet, Commis Contentieux.	Frais occasionnés par suite de diverses démarches à Paris en Novembre 1934.	272,05
22934	7 Déc.	Dehove, adjoint au Maire.	Remboursement des frais effectués à Paris, le 12 octobre 1934.	166.—
22935	7 Déc.	Lévy, Adjoint au Maire.	Frais occasionnés par diverses délégations le 1 ^{er} décembre 1934.	16.—
23441 à 23467	17 Déc.	Divers adjoints et conseillers.	Frais de déplacement pendant les 3 ^e et 4 ^e trimestres 1934.	3.908.—
25844	24 Déc.	Favières, Adjoint au Maire.	Remboursement des frais occasionnés par diverses délégations en Novembre et Décembre 1934.	330,50

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
25845	24 Déc.	Planque, Secrétaire général.	Remboursement des frais occasionnés par diverses délégations en Novembre et Décembre 1934.	801.—
25572	27 Déc.	Jules Deroo, chauffeur.	Remboursement des frais occasionnés dans l'exercice de ses fonctions en Décembre 1934.	204,65
26818	7 Janvier 1935	Favières, Adjoint au Maire.	Remboursement des frais occasionnés par diverses délégations en Décembre 1934	47,50
27524	19 Janvier	Planque, Secrétaire général.	Remboursement des dépenses effectuées à l'occasion d'une visite à Bruxelles en Décembre 1934.	1.315,07
27593	21 Janvier	Bigot, régisseur.	Frais de taxis occasionnés à M. Martin pendant le mois de décembre 1934.	22.—
			Total :	20.756,12

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons mandaté sur le crédit « Subsidés à diverses associations pour participer à des Congrès » ouvert à l'article 203 du Budget Ordinaire certaines dépenses que nous soumettons à votre ratification, en accord avec votre Troisième Commission.

Ces dépenses s'élèvent à la somme de 9.821 francs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1934, et sont détaillées au tableau ci-contre :

N° 4441

*Subsidés à diverses
Associations pour
participation à des
Congrès*

Ratification

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
1203	9 Mars	Louis Guédant, Trésorier du Syndicat des Démonstrateurs du Nord, 32, rue L.-Gambetta, Lille.	Congrès de Montluçon, du 21 au 23 Février 1934	305.—
1226	9 Mars	Pierre Janssens, Trésorier du Syndicat des Marchands Ambulants de Lille, 12, rue Chateaubriand.	Congrès de Montluçon, du 20 au 22 Février 1934	305.—
3377	13 Avril	Louis Delerme, Trésorier de la Section de Lille de l'A.R. A.C., 1, rue d'Ostende, Lille.	Congrès de Saint-Etienne du 31 Mars au 2 Avril 1934.	357.—
6103	20 Avril	Syndicat « L'Avenir des Voyageurs »	Congrès de Lyon, du 31 Mars au 2 Avril 1934	360.—
6304	25 Avril	Henri Bouillard, Trésorier de l'Ass. des Professeurs du Conservatoire de Lille, 20 r. Masurel.	Congrès de Paris, des 6 et 7 Avril 1934.	154.—
6272	25 Avril	Renseau, Trésorier du Syndicat des Commerçants sur marchés de Lille, 31, rue St-Eloi, Lille.	Congrès de Paris, du 18 au 20 Mars 1934.	179.—

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
6641	30 Avril	Henri Debucquoy, 117, rue Pierre-Légrand, Lille. Trésorier de la Section Lilloise de la F.O.G. des Associations des Mutilés.	Congrès de Tours du 31 Mars au 2 Avril 1934.	554.—
6745	3 Mai	Vande Vorde, Trésorier de la Section Syndicale de l'Ecole Baggio, 74, rue Notre-Dame à Ronchin.	Congrès de Paris, des 26 et 27 Mars 1934.	154.—
8501	31 Mai	Adolphe Héras, Trésorier du Syndicat Unitaire des Cheminots de Lille, 10, rue Mahieu.	Congrès de Paris, du 15 au 17 Mai 1934.	179.—
9267	14 Juin	Norbert Malghem, Trésorier « Union des Victimes de Guerre », 69, rue Pasteur, à Thumesnil.	Congrès de Paris, du 1 ^{er} au 3 Juin 1934.	179.—
11413	30 Juin	Edmond Hannart, Trésorier des Artistes Musiciens, 4, rue de la Pépinière, à Lambersart.	Congrès de Paris, du 15 au 17 Mai 1934.	179.—
11554	3 Juillet	Union philanthropique des Chefs de services, 10, rue des Arts, à Lille.	Congrès de Saint-Etienne du 19 au 21 Mai 1934.	357.—
11728	6 Juillet	M ^{me} Bury, Trésorière de la Section de Lille des Veuves de guerre remariées, 13, place du Beffroi.	Congrès de Blois, du 31 Mai au 4 Juin 1934.	309.—
11839	10 Juillet	Eugène Vandenhende, Trésorier de la Fédération des Blessés du poumon, 12, rue La Bruyère, Lille	Congrès de Paris, du 14 au 16 Juin 1934.	179.—
12475	18 Juillet	Raymond Banzet, Trésorier du Syndicat des Etab. militaires de Lille, 358, rue du Faubourg d'Arras, Lille	Congrès de Paris, du 18 au 23 Juin 1934.	254.—
12731	26 Juillet	Syndicat « l'Avenir des Voyageurs », 45, rue Léon-Gambetta, Lille.	Congrès de Bruxelles, du 11 au 13 Juillet 1934.	138.—

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
13535	7 Août	Roger Vieillefont, Trésorier du Syndicat des Etablissements de guerre, 25, rue du Nouveau-Siècle, à Lille.	Congrès de Paris, du 21 au 24 Juillet 1934.	204.—
13994	10 Août	Union Nationale des Amputés de guerre du Nord, à Lille.	Congrès de Montpellier, du 11 au 13 Mai 1934.	460.—
14255	20 Août	Léon Hermant, à Tourcoing, Trésorier du Groupement Régional des employés de lycée de Lille.	Congrès de Paris, du 14 au 16 Juillet 1934.	179.—
14256	20 Août	François Lecacheux, agent principal surveillance P.T.T. Lille, Trésorier du Syndicat général des employés des P.T.T.	Congrès de Paris, du 4 au 9 Juin 1934.	254.—
15299	29 Août	E. Martinache, Trésorier du Syndicat des Contributions indirectes.	Congrès de Paris, du 6 au 9 Juin 1934.	204.—
15504	31 Août	Achille Porreye, Trésorier du Syndicat des Presseurs, 22, bd de l'Usine, à Lille.	Congrès de Paris, du 17 au 19 Août 1934.	179.—
17893	25 Sept.	Arthur Dantrevaux, Trésorier du Syndicat des ouvriers du gaz, etc., Groupe Delory, à Lille.	Congrès de Pau, du 6 au 8 Septembre 1934.	454.—
18462	3 Octobre	Henri Fenet, Trésorier du Syndicat National des employés de la Banque de France, 67, rue Fourmentel.	Congrès de Clermont - Ferrand du 16 au 18 Septembre 1934.	332.—
19976	22 Octobre	Eugène Pouillaude, Trésorier du Syndicat des Coupeurs en confection, 2, rue de la Glacière, Lille.	Congrès de Paris, du 17 au 19 Août 1934.	179.—
19977	22 Octobre	Victor Déplanque, Trésorier du Syndicat des Ouvrières en confection, 19, rue de la Halle, Lille.	Congrès de Paris, du 17 au 19 Août 1934.	179.—

N° des mandats	Dates	Parties prenantes	Détail des mandats	Sommes
20235	24 Octobre	Chambre Syndicale des ouvriers lithographes et papetiers, 45, rue Léon-Gambetta, Lille.	Congrès de Strasbourg, du 5 au 12 Août 1934.	406.—
21745	21 Nov.	Paul Verbeet, Trésorier du Syndicat Central de Lille. Fédération Nationale du Personnel des Services Publics.	Congrès de Nice, du 13 au 16 Septembre 1934	1120.—
27214	10 Janvier 1935	Jules Duhem, Trésorier de la Section du Nord au Syndicat national des Instituteurs, Grand'Place, à Seclin.	Congrès de Nice, du 3 au 6 Août 1934.	560.—
27359	15 Janvier 1935	G. Verheeke, Trésorier de la Caisse locale d'A.S. « Le Travail », 45, rue Léon-Gambetta, à Lille.	Congrès de Lyon, du 20 au 22 Octobre 1934.	720.—
29450	21 Février 1935	Ed. Estival, Trésorier du Syndicat Unitaire du Bâtiment, 65, rue de Douai, à Lille.	Congrès de Paris, du 7 au 9 Octobre 1934.	179.—
29798	28 Février	Em. Cambien, Trésorier du Syndicat des Typographes, etc., de Lille, 28, rue G.-Tell	Congrès de Strasbourg, du 5 au 12 Août 1934.	70.—
			Total ..	9821.—

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'aménagement des terrains de la fortification dérasée aux abords de l'ancienne Porte de Béthune nécessite la pose d'une canalisation d'eau, entre le boulevard de la Moselle et l'avenue Verhaeren, en passant sous les voies de la ligne de ceinture.

La Compagnie du Chemin de Fer du Nord nous fait connaître qu'elle ne fait pas d'objection à l'exécution de ce travail sous réserve de l'observation de clauses reprises au projet d'engagement que nous vous soumettons.

Les obligations qui nous sont imposées par la Compagnie étant principalement d'ordre technique, nous vous prions, d'accord avec votre Deuxième Commission, de nous autoriser à signer le dit engagement.

Adopté.

N° 4442

Distribution d'eau

*Pose de canalisation entre
le boulevard de la Moselle
et l'avenue Verhaeren*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication pour la fourniture de charbons nécessaires à l'Usine Elévatoire d'Emmerin expirant le 31 décembre, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges préparé, en accord avec votre Deuxième Commission, en vue d'une nouvelle adjudication pour l'année 1936.

La dépense, évaluée approximativement à 165.000 frs, sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire sous la rubrique : Eaux.

Adopté.

N° 4443

Distribution d'eau

*Fourniture de charbons
à l'usine élévatoire*

Cahier des charges

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4444

MESSIEURS,

Distribution d'eau

Fourniture de tuyaux, de raccords, d'appareils de fontainerie, de robinets-vannes et d'accessoires de canalisations en fonte

Cahier des charges

L'adjudication pour la fourniture de tuyaux, de raccords, d'appareils de fontainerie, de robinets-vannes et d'accessoires de canalisations en fonte, destinés à l'entretien et à l'amélioration des réseaux d'eau potable et d'eau industrielle, expire le 31 décembre.

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Deuxième Commission, le cahier des charges dressé aux fins de mise en adjudication de ces fournitures pendant l'année 1936.

La dépense, évaluée approximativement à deux cent mille francs, sera prélevée sur les crédits ouverts au Budget en vue de l'entretien et de l'amélioration du réseau des canalisations d'eau.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4445

MESSIEURS,

Distribution d'eau

I Entretien général des Canalisations

II Travaux d'embranchements

Cahier des charges

L'adjudication pour l'entretien général des canalisations d'eau et l'exécution des travaux d'embranchements particuliers expirant le 31 décembre, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges, dressé en accord avec votre Deuxième Commission, en vue de la mise en adjudication de ces travaux pour une période de trois ans, avec faculté réservée à la Ville de résilier à la fin de chaque année.

Adopté.

1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché de gré à gré pour la fourniture de désincrustant au Service des Eaux et divers autres Services, passé avec la Société Casimir Bez et ses fils ayant pris fin le 30 avril, nous avons invité cette Société à nous faire connaître dans quelles conditions elle pourrait continuer ses fournitures.

La Société précitée offre de renouveler ce marché aux mêmes conditions que l'an dernier.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons de nous autoriser à passer avec la Maison Bez le marché que nous vous soumettons, de la durée d'une année, à dater du 1^{er} mai 1935.

La dépense, fixée approximativement à 18.000 frs, sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Ordinaire.

Adopté.

N° 4446

Distribution d'eau

Fourniture de désincrustant
Marché

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4447

MESSIEURS,

Distribution d'eau

*Fourniture de courant
électrique aux postes
d'Emmerin, de Wattignies
et aux Forages Nord*

Réduction de tarif

La fourniture d'énergie électrique aux postes d'Emmerin, de Wattignies, et des forages Nord est assurée par la Compagnie Continentale du Gaz, Réseau Electrique de la Région Lilloise, en vertu d'un contrat en date du 20 janvier 1930.

Les tarifs prévus sont identiques à ceux de la concession Services Publics.

Le Réseau Electrique de la Région Lilloise, en tant que concessionnaire de la distribution publique d'énergie électrique à Lille, a consenti, en vertu d'un avenant du 13 mars 1934, une réduction de 20 % sur le terme correctif du tarif haute tension, force motrice, pour les fournitures faites sur le territoire de notre Ville.

Nous avons demandé au Réseau Electrique de faire bénéficier de la même réduction les fournitures intéressant le service des eaux aux postes précités. Le Réseau Electrique ayant accepté, nous vous demandons, conformément à l'avis de votre Deuxième Commission, de vouloir bien approuver l'accord intervenu, qui comporte une réduction, par rapport au contrat du 20 juin 1930, de 20 % sur le terme correctif des prix proportionnels par KWH.

La date d'application sera celle de l'avenant du 13 mars 1934 susvisé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 28 décembre 1934, vous avez approuvé un projet de déplacement d'une canalisation maîtresse de distribution de la Société des Eaux du Nord placée sous le chemin de l'Epinette, déplacement rendu nécessaire du fait de l'exécution des travaux de voirie aux abords du Pavillon de Cure de la Cité Hospitalière.

Un crédit de 80.000 frs a été ouvert à cet effet sous l'article 40 du Budget Extraordinaire de 1935.

Les travaux envisagés ont été pris en charge par la Société des Eaux du Nord sous le contrôle de nos services. Le décompte s'élève à soixante quatorze mille six cent seize francs soixante dix centimes.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien approuver le marché de gré à gré à passer avec la Société des Eaux du Nord pour le règlement de cette dépense.

Adopté.

N° 4448

Programme des
Grands Travaux

Cité Hospitalière

Déplacement d'une
canalisation d'eau

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4449

MESSIEURS,

*Programme
des Grands Travaux*

*Construction d'un égout
pour desservir la Faculté
de Médecine et les
Hôpitaux à installer dans
la Cité Hospitalière*

Un projet a été établi en vue de la construction d'un égout destiné à assurer l'écoulement des eaux pluviales et ménagères de la Faculté de Médecine et des Hôpitaux à installer dans la Cité Hospitalière.

Cet ouvrage desservira en outre une partie du quartier du Faubourg de Béthune.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons 1° d'approuver ce projet, 2° de décider que la dépense évaluée à 500.000 frs sera imputée sur un crédit à inscrire au Budget Supplémentaire de 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un projet ayant pour objet le prolongement de l'égout de la rue Colbert jusqu'au boulevard de Lorraine en vue d'assurer l'écoulement des eaux des rampes du nouveau Pont de l'avenue de Dunkerque.

Cet égout desservira en outre le tronçon de la rue Colbert compris entre le boulevard précité et la place Catinat.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° d'approuver ce projet, 2° de décider que la dépense, évaluée approximativement à vingt et un mille francs, sera imputée sur le crédit inscrit au Budget Supplémentaire sous la rubrique : Nouveau Port en Haute Deûle.

Adopté.

N° 4450

—
*Construction d'un égout
rue Colbert entre le
boulevard de Lorraine et
la place Catinat*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4451

Remise en état du
collecteur Est

MESSIEURS,

I. - Mise en adjudication-
concours

II. - Règlement des
travaux de première
urgence

Dans le cours de l'année 1931, le Service des Travaux avait constaté l'existence, dans la partie du collecteur Est située entre le boulevard Carnot et la rue des Bateliers, de fissures peu importantes qui laissaient passer de légères infiltrations d'eau.

Par la suite, on remarqua que ces fissures s'agrandissaient, que des dépôts blanchâtres se formaient sur les bords et que le béton se désagrégeait.

Des analyses faites, il résulte que ces accidents sont causés par la présence de sulfates dans l'eau et dans le terrain environnant le collecteur.



En vue de remédier à cet état de choses, il est nécessaire d'entreprendre des travaux à l'aide de matériaux inattaquables par les eaux sulfatées.

Ces travaux ne pouvant être confiés qu'à des maisons spécialisées et capables de donner toutes garanties, nous vous proposons de recourir à une adjudication-concours.

La dépense à engager, qui ne pourra être fixée qu'après l'adjudication, pourra être prélevée sur les disponibilités des fonds d'emprunt affectés à la construction d'égouts et de collecteurs.

D'autre part, afin de se rendre compte exactement de l'état de l'ouvrage, des barrages ont été établis en vue de détourner les eaux et d'assécher le collecteur. Or, lors de la visite, on a découvert des fissures qui nécessitaient des réparations immédiates.

Ces travaux de réfection, ainsi que l'exécution des barrages et l'assèchement du collecteur, ont été confiés à l'entreprise Jean Caroni, adjudicataire des travaux de construction du collecteur. Ils atteignent la somme de 82.855 frs 84.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, 1° d'approuver le décompte des travaux de première urgence, dont la dépense sera imputée sur les disponibilités des fonds d'emprunt affectés à la construction d'égouts et de collecteurs; 2° de décider que les travaux de remise en état du collecteur Est seront mis en adjudication publique, conformément aux prescriptions du projet que nous vous soumettons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4452

*Syndicat de Dessèchement
des Marais de la
Haute-Deûle*

*Renouvellement de la
convention.*

MESSIEURS,

La convention passée en 1931 avec le Syndicat de Dessèchement des Marais de la Haute Deûle pour l'exécution des travaux nécessaires au maintien du niveau de l'eau dans les marais d'Haubourdin a pris fin le 31 décembre 1934.

Après pourparlers, la Commission Syndicale accepterait de renouveler dans les mêmes conditions la dite convention, soit moyennant une redevance annuelle de 30.000 frs.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous prions :
1° d'accepter cette proposition, 2° d'approuver la nouvelle convention que nous vous soumettons, à passer avec le Syndicat de Dessèchement, pour une durée d'une année.

La dépense sera prélevée sur l'article 75 du Budget Ordinaire de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction d'un égout pour desservir la Cité Hospitalière entre le chemin de l'Épinette et la place Antoine Tacq s'élevait d'après les prévisions à 700.000 frs.

Les travaux ont été confiés aux établissements A. Carette-Duburcq de Roubaix, en vertu de l'adjudication du 18 novembre 1933, approuvée le 18 décembre 1933 par M. le Préfet du Nord.

Le montant des travaux à l'entreprise après adjudication atteignait 397.610 frs.

L'égout est terminé et a été reçu provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 478.255 frs 45.

Cette différence provient notamment de ce que l'on a rencontré dans la fouille ouverte pour la construction de l'égout, d'anciennes carrières dont la présence n'était pas soupçonnée, qui ont nécessité la construction d'ouvrages en béton armé destinés à supporter l'égout. En outre, un tronçon supplémentaire de cent cinquante mètres environ a été construit afin de desservir l'entrée principale de la Cité Hospitalière.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif qui accuse une diminution de 221.744 frs 55 sur les prévisions.

Adopté.

N° 4453

*Egout pour desservir
la Cité Hospitalière
entre le chemin de
l'Épinette et la place
Antoine Tacq*

Décompte définitif

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4454

Construction d'égout à
l'emplacement de la
Foire Commerciale
Réception définitive

MESSIEURS,

Par délibération du 28 décembre 1934, approuvée le 20 février 1935 par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par la Société Auxiliaire d'Electricité et d'Entreprise pour la construction d'égouts à l'emplacement de la Foire Commerciale.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 15 décembre 1934, par une Commission composée de M.M. Jean Lévy, adjoint au Maire; Bataille et Leroy, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux Municipaux; Vandewiele, inspecteur des Travaux Municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction d'égouts, en vue de la suppression des canaux du Pont de Weppes, de la Monnaie et du Cirque — premier lot — s'élevait, d'après la prévision, à 280.000 frs.

Les travaux ont été confiés aux établissements A. Carette-Duburcq de Roubaix, en vertu de l'adjudication du 9 septembre 1933, approuvée le 12 octobre suivant par M. le Préfet du Nord.

Le montant des travaux à l'entreprise après adjudication était de 264.730 frs.

Les ouvrages sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif le montant total des dépenses atteint 335.546 frs 89.

Cette différence provient notamment de ce que l'on a rencontré de nombreux massifs de maçonnerie à l'emplacement des égouts nouveaux et de la démolition de vieux égouts devenus inutiles rues de l'Arc, de la Baignerie et des Bouchers.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

N° 4455

*Construction d'égouts
en vue de la suppression
des canaux du Pont de
Weppes, de la Monnaie
et du Cirque*

Décompte définitif

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4456

Construction d'un égout
impasse Saint-Joseph

Réception définitive

MESSIEURS,

Par délibération du 28 décembre 1934, sanctionnée le 12 janvier suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par M.M. A. et J. Lecomte, entrepreneurs pour la construction d'un égout impasse Saint-Joseph.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 1^{er} mars 1935, par une Commission composée de M.M. Lévy, adjoint au Maire; Bataille et Leroy, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux Municipaux; Vandevielle, inspecteur des Travaux Municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 28 décembre 1934, sanctionnée le 12 janvier suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par M.M. Carette-Duburcq fils, entrepreneurs, pour la construction d'un égout rue du Faubourg de Douai, entre le chemin du Bas Liévin et la rue Armand Carrel.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive le 1^{er} mars 1935 par une Commission composée de MM. Lévy, adjoint au Maire; Bataille et Leroy, conseillers municipaux; Cochez, directeur des Travaux Municipaux; Vandewièle, Inspecteur des Travaux Municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

N° 4457

—
*Construction d'un égout
rue du Faubourg de Douai
entre le Chemin du
Bas Liévin et la rue
Armand Carrel*

—
Réception définitive
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4458

Construction d'un égout
rues de Philadelphie,
Gosselin et Necker

Réception définitive

MESSIEURS.

Par délibération du 4 août 1934, sanctionnée le 18 août suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par l'entreprise A. Carette-Duburcq fils, pour la construction d'un égout rues de Philadelphie, Gosselin et Necker.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 15 janvier 1935, par une Commission composée de M.M. Lévy, adjoint au Maire ; Bour et Leroy, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux ; Vandewièle, Inspecteur des Travaux Municipaux.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet de lotissement présenté par M. Arreckx, administrateur délégué représentant la Manufacture Nationale de Voitures d'Enfants dont le siège social est à Lille, 283, rue Pierre Legrand.

Le terrain à lotir, d'une superficie d'environ 1190 m², est situé en bordure de la rue Coustou. Il est repris au cadastre sous partie des N^{os} 1252 et 1253 de la Section D.

La rue Coustou est une voie privée en bon état d'assainissement et de viabilité. Aqueducuée et pavée, elle possède des canalisations de distribution d'eau potable, de gaz et d'électricité.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet qui vous est soumis étant entendu que le lotisseur se conformera aux prescriptions suivantes :

1° - le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs éventuels l'obligation de construire, entretenir, réparer, reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété;

2° - les dépendances formant marteau seront adossées par paires;

3° - les constructions en bois seront interdites dans les cours.

Adopté.

N^o 4459

Lotissement d'un terrain
rue Coustou

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4460

—
*Lotissement d'un terrain
rue d'Esquermes*

—
Avis
—

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Delefosse, demeurant à Lille, rue d'Esquermes.

Ce projet tend au lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue d'Esquermes, d'une contenance d'environ 480 m² et repris au cadastre sous partie du N° 1093 de la Section G.

La rue d'Esquermes est une voie publique en parfait état de viabilité et d'assainissement.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet qui vous est soumis, étant entendu que le lotisseur se conformera par ailleurs aux prescriptions suivantes :

1° - le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs éventuels l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété;

2° - les constructions en bois seront interdites dans les cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Léon Descamps, 284, rue Léon Gambetta, pour le lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue Léon Gambetta, d'une surface de 517 m² et repris au cadastre sous partie des N^{os} 947, 949, 950 et 951 de la section H.

La rue Léon Gambetta est une voie publique en bon état de viabilité et d'assainissement.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet qui vous est soumis, sous la condition que le lotisseur se conformera par ailleurs aux prescriptions suivantes :

1° - le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° - les constructions en bois seront interdites dans les cours pour éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

N^o 4461

Lotissement rue
Léon Gambetta

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4462

Rue Adolphe

Association Syndicale

Avis

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Adolphe ont formé le projet de se constituer en association syndicale autorisée afin : 1° de réaliser la mise en état de viabilité et l'assainissement de leur rue, 2° de bénéficier des avantages prévus par la loi du 15 mars 1928 pour l'aménagement des lotissements défectueux.

En conformité des dispositions 1° de l'article 12 paragraphe 4 de la loi des 21 juin 1865 et 22 décembre 1888 sur les associations syndicales; 2° de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet qui vous est soumis.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous la réserve que les dispositions suivantes seront strictement observées :

1° - le classement de la rue Adolphe dans la voirie urbaine ne pourra être envisagé qu'après remise en état des trottoirs et pose des bordures;

2° - les propriétaires prendront l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4463

Rue Christophe Colomb

Association Syndicale

Avis

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Christophe-Colomb ont formé le projet de se constituer en association syndicale autorisée afin : 1° de réaliser la mise en état de viabilité et l'assainissement de leur rue; 2° de bénéficier des avantages prévus par la loi du 15 mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux.

En conformité des dispositions 1° de l'article 12 paragraphe 4 de la loi des 21 juin 1865 et 22 décembre 1888 sur les associations syndicales, 2° de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet qui vous est soumis.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Cinquième Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous la réserve que l'association syndicale se conformera par ailleurs aux conditions suivantes :

1° - les propriétaires riverains devront établir le branchement souterrain pour l'évacuation des eaux usées de leurs immeubles vers l'aqueduc avant l'exécution de la chaussée;

2° - les propriétaires devront prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4464

Rue Berthelot prolongée

Rue Louis Spriet

Réception définitive

Classement

Dans sa réunion du 17 mars 1914, le Conseil Municipal a autorisé M. Louis Spriet à ouvrir 1° une rue N° 1 en prolongement de la rue Berthelot; 2° une rue N° 2 parallèle à la rue Michel-Ange, se raccordant avec la rue Abélard et la rue N° 1; 3° une rue N° 3 parallèle à la rue N° 2 et devant faire le raccordement de la rue N° 1 à la rue Abélard.

La rue N° 3, dénommée rue des Hannelons, a été mise en état de viabilité et a fait l'objet d'une demande de classement spécial.

Les travaux dans les rues N° 1 et 2 étant pareillement achevés, une Commission spéciale, composée de M.M. Louis Dompsin, adjoint au Maire; Bataille et Bour, conseillers municipaux; Paul Cochez, directeur des Travaux Municipaux, s'est transportée sur les lieux à l'effet d'examiner si les travaux ont été exécutés conformément aux plans dressés et suivant les prescriptions imposées.

Après une visite détaillée, la Commission est d'avis de prononcer le classement de ces deux rues dans le réseau de la voirie urbaine.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons en conséquence, de vouloir bien homologuer le procès-verbal de réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'achat de quarante longueurs de trente mètres de tuyaux de chanvre de 72^{m/m} de diamètre s'impose pour la bonne marche du service de lutte contre l'incendie.

Les trois maisons spécialistes que nous avons consultées nous ont fait les conditions suivantes :

1° Etablissements Siébold Dousinelle à Paris	12,10	le mètre
2° M.M. Delannoy Frères à Bousbecque	13,90	—
3° M.M. Vanrullen Frères à Wervicq	11,90	—

Après examen des prix et du résultat des essais auxquels nous avons fait procéder, nous avons retenu la proposition de M.M. Vanrullen Frères comme étant la plus avantageuse.

Nous vous proposons, en conséquence, d'approuver le marché passé avec la Société Vanrullen Frères et de décider que la dépense, s'élevant à 14.280 frs, sera prélevée sur le crédit des Sapeurs Pompiers.

Adopté.

N° 4465

Bataillon des
Sapeurs Pompiers
Achat de tuyaux d'incendie

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

N° 4466

Cimetières

Rétrocession de concession

Emile Carnoy

Le 27 février 1935, M. Deliens, bailli, 53 rue des Meuniers, agissant comme mandataire verbal de M^{me} Veuve Carnoy, demeurant 45, rue de Lyon, sollicite une concession de trente ans, inscrite au cimetière du Sud, sous le N° 47.365, en vue de l'inhumation de M. Emile Carnoy, décédé le 26 du même mois.

Le prix payé pour cette concession s'est élevé à 540 frs, dont 360 frs pour la part de la Ville et 180 frs pour celle du Bureau de Bienfaisance.

Or, par une lettre du 2 mars, M^{me} Veuve Carnoy déclare que M. Deliens aurait fait erreur en achetant une concession de trente années, et elle en demande le remboursement.

M. Carnoy a d'ailleurs été inhumé depuis, dans une sépulture de quinze ans, achetée le 1^{er} de ce mois par le fils du défunt et inscrite au cimetière du Sud, sous le N° 47.375.

La concession trentenaire n'ayant pas été utilisée, nous vous proposons de faire droit à la demande de la pétitionnaire en lui remboursant la somme de 310 frs sur la somme de 360 frs, versée pour la part de la Ville, la différence de 50 frs restant acquise à titre de frais d'établissement d'actes.

Il lui sera, d'autre part, loisible de solliciter de M. le Président du Bureau de Bienfaisance, le reversement de la somme portée au compte de son établissement, soit 180 frs.

La dépense sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Areski Bahamid, domicilié à Lille, 137, rue Gustave Delory, a sollicité le remboursement de la somme versée par lui, le 22 décembre 1934, pour une concession de quinze ans, enregistrée au cimetière de l'Est sous le n° 87.773, accordée en vue de l'inhumation du corps de son frère, Mohamed Bahamid, décédé à Lille et transféré, en définitive, au cimetière d'Alger.

Cette concession n'ayant pas été utilisée, nous vous proposons de ristourner au concessionnaire la somme de soixante francs représentant la part de la Ville, la différence de trente cinq francs versée pour le coût des travaux de terrassement restant acquise pour frais divers.

Quant à la somme portée au compte du Bureau de Bienfaisance, il sera loisible au concessionnaire d'en solliciter, de M. le Président de cet Etablissement, le remboursement.

La somme de soixante francs sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

Adopté.

N° 4467

Cimetière de l'Est

Rétrocession de concession

Mohamed Bahamid

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4468

MESSIEURS,

Cimetières

Rétrocession de concession

Charles Rogié

M. Jules Dubois, 42, rue d'Isly, s'est rendu concessionnaire, le 29 janvier 1935, au cimetière du Sud, d'une concession de trente ans, inscrite sous le N° 47.241, en vue de l'inhumation de M. Charles Rogié, décédé en notre Ville le 27 du même mois.

Par suite d'une décision du Conseil de Famille, le corps de M. Charles Rogié fut déposé au caveau d'attente et transporté le 25 février 1935 à Chargny-sur-Meuse, aux fins d'inhumation.

M. Dubois sollicite le remboursement du prix de la concession.

Il avait payé 575 frs se répartissant comme suit :

Part de la Ville	360 frs
Part du Bureau de Bienfaisance	180 frs
Travaux et croix	35 frs

La concession n'ayant pas été utilisée, nous vous proposons de faire droit à la demande du pétitionnaire en lui remboursant 345 frs sur la somme de 395 frs versée pour la part de la Ville, la différence restant acquise à titre de frais d'établissement d'actes.

Il appartiendra à M. Dubois de solliciter, de l'Administration du Bureau de Bienfaisance, la même faveur.

Le reversement de 345 frs sera prélevé sur le crédit des Cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Raymond Alvaresse, commis principal de troisième classe, né à Lille le 20 août 1891, atteint de troubles circulatoires avec hypertension, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} janvier 1935.

Entré au service de la Ville le 1^{er} septembre 1919, M. Alvaresse comptait, au 31 décembre 1934, quinze ans et quatre mois de service avec un traitement moyen de 13.527 frs 77 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Quinze ans de service : 15/60 de 13.527,77 =	3.381,94
Quatre mois : 4/12 de 1/60 de 13.527,77 =	75,18
	<hr/>
Total :	3.457,12

Vu les états de services et retenues de M. Alvaresse ;

Vu les certificats de M.M. les Docteurs Cordier, Dupret et Israël constatant que M. Alvaresse se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

Nous vous prions d'allouer à M. Alvaresse, à partir du 1^{er} janvier 1935, une pension annuelle de 3.457 frs 12.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une indemnité de départ égale à trois mois de son traitement actuel, soit 3.500 frs, à prélever sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

N° 4469

*Liquidation de pension
Services Municipaux*

Raymond Alvaresse

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4470

Liquidation de pension

Services Municipaux

Florent Delcambre

MESSIEURS,

M. Florent Delcambre, surveillant de cimetière de première classe, né à Emmerin le 18 mars 1878, atteint d'artério-sclérose avec hypertension, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} avril 1935.

Entré au service de la Ville le 1^{er} avril 1906, M. Delcambre compterait, au 31 mars 1935, vingt neuf ans de service avec un traitement moyen de 10.800 frs pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour vingt neuf ans de service : $29/60$ de 10.800 = . . 5.220,00

Vu les états de services et retenues de M. Delcambre ;

Vu les certificats de M.M. les Docteurs Dupret, Lamblin et Israël constatant que M. Delcambre se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

Nous vous prions d'allouer à M. Delcambre, à partir du 1^{er} avril 1935, une pension annuelle de 5.220 frs.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une indemnité de départ égale à cinq mois de son traitement actuel, soit 4.500 frs, à prélever sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

N° 4471

Liquidation de pension

Services Municipaux

Georges Cretal

M. Georges Louis Eugène Cretal, dessinateur de première classe, né à Lille le 25 août 1862, atteint de troubles pulmonaires et d'artériosclérose, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} mai 1935.

Entré au service de la Ville le 1^{er} mai 1920, M. Cretal compterait au 30 avril 1935, quinze ans de service avec un traitement moyen de 18.444 frs 44 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Quinze ans de service : $15/60$ de 18.444 frs 44 = . . . 4.611 frs 12

Vu les états de services et retenues de M. Cretal;

Vu les certificats de M.M. les Docteurs Cornille, Verhaeghe et Israël constatant que M. Cretal se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux;

Nous vous prions d'allouer à M. Cretal, à partir du premier mai 1935, une pension annuelle de 4.611 frs 12.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une indemnité de départ égale à trois mois de son traitement actuel, soit 5.000 frs, à prélever sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4472

MESSIEURS,

Liquidation de pension

Octroi

Veuve Auguste Baudou

M. Auguste Baudou, ancien préposé en chef de l'Octroi, est décédé le 2 janvier 1935, en possession d'une pension de retraite de 1.443 frs, portée à 3.361,44 par délibération municipale du 14 septembre 1924, dont il jouissait depuis le 9 août 1910.

Sa veuve, la dame Florine Zénobie Ronse, sollicite le règlement de sa pension conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1° que la dame Ronse est née à Lille le 3 février 1869;

2° que M. Baudou et la dame Ronse ont contracté mariage le 24 décembre 1892;

3° que M. Baudou est décédé le 2 janvier 1935;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Baudou;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, desquels il résulte que M^{me} Veuve Baudou a droit à la moitié de la pension de son mari soit $3.361,44 : 2 = 1.680$ frs 72;

Nous vous prions de régler la pension de M^{me} Veuve Baudou à 1.680 frs 72, à partir du 3 janvier 1935, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Charles Gustave Declerck, vérificateur de première classe à l'Octroi, né à Hénin-Liétard le 21 septembre 1880, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} octobre 1935.

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} novembre 1905, M. Declerck comptera, au 30 septembre 1935, vingt neuf ans et onze mois de service avec un traitement moyen de 14.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Declerck a droit :

Pour vingt cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen soit 14.000 : 2 =	7.000,00
Pour quatre ans : 4/40 de 14.000 =	1.400,00
Pour onze mois : 11/12 de 1/40 de 14.000 =	320,80
	<hr/>
Total :	8.720,80

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Declerck sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} octobre 1935, une pension annuelle de 8.720 frs 80.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 7.000 frs, à prélever sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

N° 4473

Liquidation de pension

Octroi

Charles Declerck

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4474

MESSIEURS.

Liquidation de pension

—
Octroi

—
Veuve François Demory

M. François Louis Demory, ancien préposé spécial à l'Octroi, est décédé, le 4 février 1935, en possession d'une pension de 4.810 frs 88 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} septembre 1927.

Sa veuve, la dame Maria Joseph Leignel, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de ladite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1° que la dame Leignel est née à Genech le 12 mai 1873;

2° que M. Demory et la dame Leignel ont contracté mariage le 3 novembre 1897;

3° que M. Demory est décédé le 4 février 1935;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Demory;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, desquels il résulte que M^{me} Veuve Demory a droit à la moitié de la pension de son mari soit : $4.810,88 : 2 = 2.405 \text{ frs } 44$;

Nous vous prions de régler la pension de M^{me} Veuve Demory à 2.405 frs 44, à partir du 5 février 1935, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Eugène Ernest Divay, receveur de première classe à l'Octroi, né à Lille le 2 juillet 1880, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} août 1935.

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} janvier 1907, M. Divay comptera, au 31 juillet 1935, vingt huit ans et sept mois de service avec un traitement moyen de 16.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Divay a droit :

Pour vingt cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen soit 16.000 : 2 =	8.000,00
Pour trois ans : 3/40 de 16.000 =	1.200,00
Pour sept mois : 7/12 de 1/40 de 16.000 =	233,36
Total :	9.433,36

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Divay, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} août 1935, une pension annuelle de 9.433 frs 36.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 8.000 frs, à prélever sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

N° 4475

Liquidation de pension

Octroi

Eugène Divay

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4476

Liquidation de pension

Octroi

Arthur Vangheluwe

MESSIEURS.

M. Arthur Antoine Vangheluwe, vérificateur d'octroi de première classe, né à Lille le 14 août 1880, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} septembre 1935.

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} janvier 1910, M. Vangheluwe comptera, au 31 août 1935, vingt cinq ans et huit mois de service, avec un traitement moyen de 14.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Vangheluwe a droit :

Pour vingt cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 14.000 frs : 2 =	7.000,00
Pour huit mois : 8/12 de 1/40 de 14.000 frs =	233,36
Total :	7.233,36

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Vangheluwe, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} septembre 1935, une pension annuelle de 7.233 frs 36.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 7.000 frs, à prélever sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Messieurs,

M. Richard Gustave Crombez, gardien de la paix de deuxième classe, né à Lille le 11 mai 1888, atteint de troubles mentaux, a cessé son service le 1^{er} décembre 1934. Il est actuellement interné à l'Asile d'Aliénés d'Armentières.

M. Emile Deweppe, administrateur provisoire des biens de M. Richard Crombez, sollicite pour lui la liquidation de la pension de retraite à laquelle il a droit à compter du 2 décembre 1934.

Entré au service de la Ville le 16 mai 1919, M. Crombez comptait, au 1^{er} décembre 1934, quinze ans, six mois et seize jours de service avec un traitement moyen de 11.967 frs 77 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour quinze ans de service : $15/60$ de 11.967 frs 77 =	2.991,94
Pour six mois : $6/12$ de $1/60$ de 11.967 frs 77 = 99,73
Pour seize jours : $16/30$ de $1/12$ de $1/60$ de 11.967,77 =	8,89
Total :	3.100,56

Vu les états de services et retenues de M. Crombez;

Vu le certificat du Médecin-chef de l'Asile constatant que M. Crombez se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux;

Nous vous prions d'allouer à M. Crombez, à partir du 2 décembre 1934, une pension annuelle de 3.100 frs 56.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une indemnité de départ égale à trois mois de son traitement actuel, soit 3.000 frs, à prélever sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

N° 4477

Liquidation de pension

Police

Richard Crombez

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4478

MESSIEURS,

*Liquidation de pension**Police**Charles Joncquiert*

M. Charles Henri Joncquiert, gardien de la paix de première classe, né à Lille le 27 juin 1880, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} juillet 1935.

Entré au service de la Police le 29 avril 1907, M. Joncquiert comptera, au 30 juin 1935, vingt huit ans, deux mois et deux jours de service avec un traitement moyen de 13.000 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Joncquiert a droit :

Pour vingt cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : $13.000 : 2 =$	6.500,00
Pour trois ans : $3/40$ de 13.000 =	975,00
Pour deux mois : $2/12$ de $1/40$ de 13.000 =	54,16
Pour deux jours : $2/30$ de $1/12$ de $1/40$ de 13.000 =	1,80
Total :	7.530,96

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Joncquiert, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} juillet 1935, une pension annuelle de 7.530 frs 96.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 6.500 frs, à prélever sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Henri Joseph Lamérand, ancien inspecteur principal de sûreté, est décédé le 20 mars 1935, en possession d'une pension de retraite de 2.711 frs 11, portée à 4.666 frs 64 par délibération municipale du 11 septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1^{er} janvier 1920.

Sa veuve, la dame Zoé Léonie Kersgieter, sollicite le règlement de sa pension conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

- 1° que la dame Kersgieter est née à Quesnoy-sur-Deûle le 23 mai 1867 ;
- 2° que M. Lamérand et la dame Kersgieter ont contracté mariage le 28 janvier 1889 ;
- 3° que M. Lamérand est décédé le 20 mars 1935 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Lamérand ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, desquels il résulte que M^{me} Veuve Lamérand a droit à la moitié de la pension de son mari soit $4.666,64 : 2 = 2.333$ frs 32 ;

Nous vous prions de régler la pension de M^{me} Veuve Lamérand à 2.333 frs 32, à partir du 21 mars 1935, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

N° 4479

Liquidation de pension

Police

Veuve Lamérand

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4480

MESSIEURS,

*Liquidation de pension**Police**Veuve Emile Marcoux*

M. Emile Adolphe Marcoux, gardien de la paix de deuxième classe, est décédé le 26 mars 1935, laissant sa veuve, la dame Flavie Joséphine Duflos, qui sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré dans la Police le 16 août 1919, M. Marcoux comptait, au moment de son décès, compte tenu d'une interruption du 1^{er} novembre 1919 au 29 février 1920, quinze ans, trois mois et onze jours de service, avec un traitement moyen de 12.000 frs pendant les trois dernières années. M. Marcoux aurait pu obtenir une pension de 3.056 frs 08 calculée comme suit :

Pour quinze ans de service : 15/60 de 12.000 =	3.000,00
Pour trois mois : 3/12 de 1/60 de 12.000 =	50,00
Pour onze jours : 11/30 de 1/12 de 1/60 de 12.000 = ..	6,08

Total : 3.056,08

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

- 1° que la dame Flavie Duflos est née à Aubers le 4 novembre 1892;
- 2° que ladite dame Duflos et M. Marcoux ont contracté mariage le 5 décembre 1912;
- 3° que M. Marcoux est décédé le 26 mars 1935;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Marcoux;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, duquel il résulte que M^{me} Veuve Marcoux a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit 3.056,08 : 2 = 1.528 frs 04;

Nous vous prions de régler la pension de M^{me} Veuve Marcoux à 1.528,04, à partir du 27 mars 1935, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Edmond Blondel, Caporal de première classe au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, né à Wattignies le 16 avril 1880, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 17 avril 1935.

N° 4481

Liquidation de pension

Sapeurs-Pompiers

Edmond Blondel

Entré au Bataillon des Sapeurs-Pompiers le 1^{er} août 1906, M. Blondel comptait au 16 avril 1935, vingt huit ans, huit mois et seize jours de service, avec un traitement moyen de 15.600 frs pendant les trois dernières années, se décomposant comme suit :

Traitement :	13.000,00
Avantages en nature (1/5 ^e) :	2.600,00
Total :	15.600,00

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Blondel a droit :

pour vingt cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : 15.600 : 2	7.800,00
pour trois ans : 3/40 de 15.600	1.170,00
pour huit mois : 8/12 de 1/40 de 15.600	260,00
pour seize jours : 16/30 de 1/12 de 1/40 de 15.600 ..	17,28
Total :	9.247,28

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Blondel sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 17 avril 1935, une pension annuelle de 9.247 frs 28.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 6.500 frs, à prélever sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4482

MESSIEURS.

*Liquidation de pension**Ouvriers**Veuve Fernand Brasdefer*

M. Fernand Brasdefer, ouvrier paveur de deuxième classe, est décédé le 26 janvier 1935. Sa veuve, la dame Louise Joséphine Dubron, sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit ainsi que celle de ses deux enfants mineurs, conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Ville le 6 mars 1922, M. Brasdefer comptait, au moment de son décès, dix ans, cinq mois et cinq jours de service — compte tenu d'une interruption du 15 avril 1931 au 30 septembre 1933 — avec un traitement moyen de 11.231 frs 11 pendant les trois dernières années. Il aurait pu obtenir une pension annuelle de 1.952 frs 40 calculée comme suit :

pour dix ans de service : 10/60 de 11.231,11	1.871,84
pour cinq mois : 5/12 de 1/60 de 11.231,11	77,98
pour cinq jours : 5/30 de 1/12 de 1/60 de 11.231,11	2,58
	Total : 1.952,40

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que M. Brasdefer est décédé le 26 janvier 1935;
- 2° que la dame Dubron est née à Wattignies le 13 septembre 1888;
- 3° que la dite dame Dubron et M. Brasdefer ont contracté mariage le 26 février 1921;

4° que de ce mariage sont issus :

- a) Jean Hippolyte Amédée Brasdefer, né à Wattignies le 30 mars 1923;
- b) Marie Françoise Thérèse Brasdefer, née à Wattignies le 7 juillet 1924;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Brasdefer;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

1° article 7.- Que M ^{me} Vve Brasdefer a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari	
soit : 1.952,40 : 2	976,20
2° article 8. - Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de dix huit ans, soit $976,20 \times 2$	
$\frac{\quad}{10} = \dots\dots\dots$	<u>195,24</u>
Total :	1.171,44

En conséquence, nous vous proposons de régler la pension annuelle de M^{me} Veuve Brasdefer et de ses enfants à 1.171 frs 44, à partir du 27 janvier 1935, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4483
—
*Allocation annuelle
et renouvelable*
—
Services Municipaux
—
Mme Galle
—

M^{me} Galle, gardienne de la Morgue, âgée de soixante sept ans, a cessé ses fonctions à la date du 28 février 1935.

Ayant assuré le service de la Morgue depuis le 1^{er} juin 1914, elle comptait, au 1^{er} mars 1935, vingt ans et neuf mois de service.

En application des dispositions de la délibération du 23 octobre 1930, M^{me} Galle a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de 100 frs par année de service, soit 2.075 frs. Mais, comme la dite allocation ne peut dépasser la pension qui aurait été servie à M^{me} Galle si elle avait été tributaire de la Caisse Municipale des Retraites, il y a lieu de la ramener à 1.087 frs 20.

En conséquence, nous vous demandons de lui allouer, à partir du 1^{er} mars 1935, une allocation annuelle de 1.087 frs 20 qui sera prélevée sur l'article 10 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

De plus, nous vous prions de lui accorder une gratification de départ égale à quatre mois de son dernier traitement, soit 1.048 frs, à prélever sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire du même exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. François Madelgaire, brigadier jardinier, né le 16 janvier 1875, sollicite sa mise à la retraite à partir du 1^{er} mai 1935.

Entré au service de la Ville le 29 novembre 1904, il comptait au 30 avril 1935, trente ans, cinq mois et deux jours de présence.

En application des dispositions des délibérations des 2 mai 1929 et 23 octobre 1930, M. Madelgaire a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de 100 frs par année de service avec maximum de 3.000 frs.

En conséquence, nous vous demandons de lui accorder à partir du 1^{er} mai 1935, 1^o une allocation de 3.000 frs qui sera prélevée sur l'article 10 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1935, 2^o une gratification de départ égale à six mois de son dernier traitement, soit 6.500 frs à prélever sur l'article 9 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

N° 4484

*Allocation annuelle
et renouvelable*

Services Municipaux

François Madelgaire

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4485

Personnel Municipal

M. Lunus, ancien commis

Secours exceptionnel

MESSIEURS,

Nous avons été saisis d'une demande de M. Lunus, ancien commis du Premier Bureau de la Deuxième Direction, qui sollicite l'attribution du secours annuel et renouvelable accordé, par délibération du Conseil Municipal le 16 mars 1932, aux vieux serviteurs, non tributaires de la Caisse Municipale des Retraites, appelés à cesser leurs fonctions, par suite de leur état de santé, alors qu'ils comptent au minimum dix ans de services.

Votre délégation chargée de l'examen des questions intéressant le personnel a pensé qu'il n'était pas possible d'accueillir favorablement cette demande, M. Lunus ayant quitté le service le 24 novembre 1929 et la délibération susvisée du 16 mars 1932 n'ayant eu aucun effet rétroactif.

Toutefois, considérant que M. Lunus, qui fut un excellent fonctionnaire, se trouve présentement dans une situation digne d'intérêt, — son état de santé ne lui permet aucun travail ; d'autre part il a à sa charge deux filles malades, — votre délégation a estimé qu'il serait humain de lui accorder un secours exceptionnel, une fois donné, de 1.000 frs.

Nous vous prions de vouloir bien ratifier cette proposition et décider que la dépense sera prélevée sur l'article 10 du Budget Ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application des dispositions du Statut du Personnel, nous avons procédé, à la date du 16 février 1934, au licenciement des agents embauchés dès 1927 aux travaux de démantèlement et de dérasement de la fortification, âgés de plus de soixante cinq ans.

M. Jules Bouckaert, ouvrier affecté au Service du Démantèlement, atteint par la mesure du licenciement, comptant moins de dix années de présence, ne peut prétendre au bénéfice des indemnités de départ et de l'allocation annuelle et renouvelable prévue par le règlement.

D'accord avec : 1° votre délégation chargée de l'examen des questions intéressant le Personnel, 2° votre Troisième Commission, nous vous proposons de lui allouer un secours exceptionnel calculé à raison de 60 frs par année de service.

Si vous agréez cette proposition, nous vous prions de vouloir bien décider le versement, au profit de M. Jules Bouckaert, qui comptait, au moment de son départ, six ans et quatre mois de service, d'un secours exceptionnel, une fois donné, de 380 frs.

La dépense sera imputée sur l'article 9 du Budget Ordinaire « Indemnités de départ et secours aux employés municipaux ».

Adopté.

N° 4486

Chômeurs de la première
équipe affectés aux
travaux de dérasement
de la fortification

Licenciement des agents
atteints par la limite d'âge

Secours exceptionnel

Jules Bouckaert

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4487

Chômeurs de la première
équipe affectés aux
travaux de dérasement
de la fortification

Licenciement des agents
atteints par la limite d'âge

Secours exceptionnel

Arthur Vermant

MESSIEURS,

En application des dispositions du Statut du Personnel, nous avons procédé, à la date du 16 février 1934, au licenciement des agents embauchés dès 1927 aux travaux de démantèlement et de dérasement de la fortification, âgés de plus de soixante cinq ans.

M. Arthur Vermant, ouvrier affecté au Service du Démantèlement, atteint par la mesure de licenciement, comptant moins de dix années de présence, ne peut prétendre au bénéfice des indemnités de départ et de l'allocation annuelle et renouvelable prévue par le règlement.

D'accord avec : 1° votre délégation chargée de l'examen des questions intéressant le Personnel, 2° votre Troisième Commission, nous vous proposons de lui allouer un secours exceptionnel calculé à raison de 60 frs par année de service.

Si vous agréez cette proposition, nous vous prions de vouloir bien décider le versement, au profit de M. Arthur Vermant, qui comptait, au moment de son départ, cinq ans et neuf mois de service, d'un secours exceptionnel, une fois donné, de 345 frs.

La dépense sera imputée sur l'article 9 du Budget Ordinaire « Indemnités de départ et secours aux employés municipaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^{me} Delcambre, veuve d'un sergent-clairon volontaire, décédé après vingt cinq ans de service, sollicite un secours sur la Caisse du Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

M^{me} Veuve Delcambre se trouve dans une situation nécessiteuse.

La Commission des Sapeurs-Pompiers a donné un avis favorable à la prise en considération de sa demande.

D'après le barême M^{me} Veuve Delcambre a droit :

pour les dix premières années, 15 frs par an, soit 150 frs

pour les quinze années en plus, 18 frs par an, soit 270 frs

Nous vous proposons de lui allouer, conformément à l'article 10 du Règlement de la Caisse de Secours au Bataillon, un secours, une fois donné, de 420 frs.

Adopté.

N° 4488

—
Sapeurs-Pompiers

—
Secours

—
Veuve Delcambre

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N°4488

MESSIEURS,

*Hébergement des
indigents de passage*

- 1 - *Convention Rohart*
- 2 - *Armée du Salut :
Subvention*

Aux termes du contrat passé en vue de l'hébergement des indigents de passage, pour la durée d'une année, du 1^{er} mai 1934 au 30 avril 1935, M. Rohart, aubergiste, 45 rue Gustave Delory, met à la disposition de la Ville 1° pour la période d'été, dix lits et dix repas par jour; 2° pour la période d'hiver, vingt lits et vingt repas par jour.

La Ville paie une redevance journalière 1° de deux francs pour chaque lit; 2° de quatre francs pour la nourriture de chaque indigent : repas du matin et du soir.

M. Rohart sollicite le renouvellement de cette convention et consent à ramener à cinq francs le montant total de la redevance journalière pour l'hébergement de chaque indigent.

Etant donné que l'établissement de M. Rohart est bien tenu et que l'exploitant assure aux hébergés le maximum de propreté et d'hygiène, nous vous proposons de renouveler la convention dans les conditions qu'il nous présente.

D'autre part, nous avons été saisis d'une proposition de M. Amstutz, directeur de l'Armée du Salut, qui offre d'héberger, à compter du premier mai 1935, chaque jour six indigents, moyennant une subvention fixée à 3.300 frs pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 1935 et à 5.000 frs pour l'année 1936.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Cinquième Commission, d'accepter cette proposition, de nous autoriser à passer les conventions nécessaires, et de décider que le montant des dépenses sera prélevé sur le crédit ouvert au Budget pour les frais de logement et de nourriture des indigents de passage.

Adopté.

M. Lahaye. — Nous demandons le rétablissement des asiles de nuit sur le modèle de certains asiles du département de la Seine. En attendant cette réalisation, les bons d'hébergement devraient être accordés en plus grand nombre.

Observations
—

M. le Maire. — Notre nouvelle convention marque sur la précédente un avantage sensible pour les indigents de passage, en raison du nombre accru des bons d'hébergement.

Acte est pris des déclarations de M. le Maire.

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4489

Congrès National des
Jeunesses Coopératives

Subvention

Les 9 et 10 juin se tiendra, en notre Ville, le Deuxième Congrès National des Jeunesses Coopératives.

La Section Régionale du Nord et du Pas-de-Calais de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole, chargée de l'organisation dudit Congrès, a sollicité le concours financier de la Ville.

Prenant en considération l'intérêt indéniable que présente semblable manifestation, nous vous proposons, en accord avec l'Administration Municipale, d'accueillir favorablement ladite demande et de fixer notre subvention à trois mille francs.

La dépense fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4490

Tour de France Cycliste

Etape Paris-Lille

Prix de la Ville

En accord avec l'Administration Municipale, nous vous prions de vouloir bien décider l'attribution d'un prix de mille francs au coureur qui, prenant part à l'étape Paris-Lille du Tour de France Cycliste, franchira, le premier, le 4 juillet, la ligne d'arrivée, Grand' Place.

La dépense fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au Budget Supplémentaire de 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre agrément, d'accord avec votre Cinquième Commission, la répartition du crédit de 47.500 frs inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Subventions à des œuvres privées, philanthropiques, d'assistance et de bienfaisance ».

N° 4491

*Subventions à des œuvres
privées, philanthropiques
d'assistance et de
bienfaisance*

Répartition du crédit

Aide Infantine Lilloise	2.000 frs
Société de Secours Mutuels des Employés de l'Octroi	200 »
Orphelinat National des travailleurs des chemins de fer et ouvriers des lignes des P. T. T.	1.000 »
Société de Patronage des Aveugles de la Région du Nord ..	500 »
Association Professionnelle des Journalistes du Nord	1.000 »
Orphelinat des Chemins de Fer Français	100 »
Comité Lillois du Sou des Ecoles Laïques	3.000 »
Office Départemental des Pupilles de la Nation	4.000 »
Les Amis Solidaires	1.000 »
Comité Départemental des Mutilés et Réformés de Guerre	6.000 »
Œuvre des Invalides du Travail	500 »
Mutualité Féminine « l'Union de Lille »	5.000 »
Orphelinat National des P. T. T.	500 »
Association pour secourir les pauvres honteux	5.000 »
Œuvre des mères abandonnées	2.500 »
Société Mutuelle « l'Union de Lille ». Caisse de solidarité pour Vieillards et Incurables	1.500 »
Société de Patronage des enfants moralement abandonnés et des libérés du Département du Nord	4.000 »
Entr'aide Sociale des Ouvriers et Ouvrières des Manufac- tures de Tabacs	1.000 »

2 Mai 1935

Caisse Départementale de Dotation des Pupilles de l'Assistance Publique du Nord	500 »
Ligue de Protection de l'Enfance	1.500 »
Orphelinat et Mutuelle de la Fédération des Polices de France	750 »
Sanatorium des Cheminots	500 »
Orphelinat des Enseignements Secondaires et Supérieurs ..	500 »
Œuvre des Pupilles des Sapeurs Pompiers Français	500 »
Association des Fonctionnaires Pères de Familles Nombreuses	500 »
Association des Anciens Elèves du Lycée Faidherbe	1.500 »
Caisse de Solidarité des Fonctionnaires Municipaux	500 »
Anciens du Sana	100 »
Groupe du Nord de l'Union Syndicale Nationale des Voyageurs et Représentants de Commerce de France et des Colonies	500 »
Foyer des Sourds Muets des Flandres	1.000 »
Coopérative des malades du Sanatorium de Saint Jodard ..	100 »
	<hr/>
	47.250 frs

Conformément à la résolution prise par l'Administration Municipale, l'Association pour secourir les pauvres honteux voit sa subvention portée de 2.500 frs à 5.000 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4492

Halles Centrales

Installation d'un micro-
diffuseur au Minck

L'Administration Municipale a décidé, sur notre proposition, de faire installer au Minck des Halles Centrales un micro-diffuseur amplificateur.

Dans cette intention, des prix ont été demandés à sept maisons spécialistes. Quatre maisons ont répondu. Elles font les offres suivantes :

Bouchez et Daigremont	2.995,00
Ducastel - Blandin	6.600,00
Milleville, 1° 10.008 frs, 2°	7.912,00
Albert Deny	2.650,00

De l'examen des offres il résulte que la proposition de M. Albert Deny, la plus avantageuse pour la Ville, présente les garanties suffisantes.

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° d'agréer la proposition de M. Albert Deny, demeurant 170 rue Decrême à Roubaix, 2° d'inscrire un crédit de 2.650 francs au budget supplémentaire de 1935.

Adopté.

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4493
—
Pont Neuf
—
Travaux de réfection
—

Le Pont Neuf, qui assure la communication entre les quartiers situés à droite et à gauche de l'ancienne Basse-Deûle, est en très mauvais état et constitue un danger pour la sécurité publique.

Nous avons demandé à M. Sauvage, architecte, d'établir le projet de réfection de cet ouvrage d'art.

La dépense s'élève à 99.750 frs.

Nous vous proposons : 1° d'approuver ce projet; 2° d'autoriser la mise en adjudication des travaux en priant M. le Préfet, étant donné l'urgence, de réduire à vingt jours le délai d'affichage; 3° de voter un crédit de 99.750 frs à inscrire au Budget Supplémentaire de 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » voudrait installer dans les locaux de la Porte de Paris un Musée des Souvenirs Lillois et a demandé que les bâtiments soient remis en état, par les soins de la Ville, dans le cas où il serait donné suite à sa demande.

M. Alleman, architecte D.P.L.G., a étudié le projet des travaux qu'il serait nécessaire d'exécuter.

Ceux-ci comprennent : 1° la fourniture et la pose de grilles pour clôturer les parties du rez-de-chaussée; 2° la remise en état et l'aménagement des W.-C. du rez-de-chaussée; 3° la réfection des enduits et la remise en état des murs et des plafonds des salles du premier étage; 4° la fourniture et la pose d'un linoléum pour l'ensemble des salles.

Nous vous demandons : 1° d'approuver ce projet d'aménagement; 2° de décider que les travaux seront exécutés par les entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien des propriétés communales aux conditions de leur marché.

La dépense, évaluée à 34.650 frs, sera imputée sur un crédit à ouvrir au Budget Supplémentaire de 1935.

Adopté.

N° 4494

—
Porte de Paris

—
Aménagement des locaux
—

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4495

Vente de pavés de rebut

Admission en recette

MESSIEURS,

Votre Deuxième Commission a donné un avis favorable à la vente de pavés de rebut entreposés au magasin de la Porte de Dunkerque, sur la base de six cents francs le millier de pavés, pris au tas, sans triage, enlèvement immédiat.

En conséquence, nous avons procédé à la vente suivante : M.M. Willems Frères, 15 bis à 23, rue du Four à Chaux, à Lille : 20.000 pavés pour 12.000 frs.

Nous vous proposons d'admettre en recette la somme de 12.000 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal vient de nous transmettre un état de cotes irrécouvrables de l'exercice 1935, susceptibles d'être admises en non-valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

N° 4496

Cotes irrécouvrables

Divers produits
communaux

Admission en non-valeur

BUDGET SUPPLEMENTAIRE	Frais de poursuites
Droits de place. Exercice 1934 :	
Marché de Wazemmes	31,20
Droits de voirie. Exercice 1934 :	
Constructions	85,00
Étalages	92,40 177,40
Redevances annuelles sur enseignes lumineuses, écussons :	
Exercice 1932	380,00
Exercice 1934	113,00 493,00
Produit de la distribution des eaux.	
Exercice 1934	254,00
Locations des propriétés commu- nales.	
Exercice 1933	2.400,00 27,50
Exercice 1934	31.976,95
Rue J.-Hachette. Ex. 1934 ..	15.820,25 50.197,20
Frais de séjour dans les sanato- riums.	
Exercice 1934	1.359,00

**Frais de transport en voiture d'am-
bulance.**

Exercice 1934	40,00
---------------------	-------

Remboursement de contributions.

Exercice 1933	350,14	
Exercice 1934	383,21	733,35

**Remboursement de primes d'assu-
rances.**

Exercice 1934	26,10
---------------------	-------

Recettes accidentelles.

Exercice 1934	35,41
---------------------	-------

**Reversement de secours de chôma-
ge indûment touchés.**

Exercice 1933	909,00
---------------------	--------

Totaux	54.255,66	27,50
--------------	-----------	-------

L'irrecouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, d'admettre en non-valeur la somme de 54.255 frs 66 et de décider que le montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal sera imputé pour la somme de 27 frs 50 sur le crédit des Dépenses imprévues.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons ci-après le Compte d'Exploitation des Théâtres Municipaux pour la saison 1934-1935.

N° 4497

Théâtres Municipaux

Compte d'exploitation

Saison 1934-1935

I. — RECETTES

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
Produit des entrées	934.295 frs 80	678.567 frs 00
Produit des abonnements	14.956 frs 00	32.456 frs 00
Location de salle	11.000 frs 00	»
Recettes diverses	26.799 frs 31	1.455 frs 25
	<hr/>	<hr/>
	987.051 frs 11	712.478 frs 25
	<hr/>	<hr/>
Total	1.699.529 frs 36	

II. — DEPENSES

A. — Dépenses d'exploitation

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
Bordereaux de séance	548.825 frs 85	201.769 frs 85
Artistes de la troupe	336.699 frs 00	238.477 frs 00
Costumier	28.360 frs 00	25.100 frs 00
Editeurs	36.571 frs 00	32.521 frs 00
Frais d'impression	28.863 frs 15	12.528 frs 40
Affichage	21.109 frs 00	5.368 frs 00
Publicité	2.090 frs 00	1.665 frs 00
Frais généraux	100.580 frs 72	49.665 frs 27
Location de matériel	10.535 frs 25	7.174 frs 00
Dépenses diverses	11.627 frs 50	4.500 frs 00
	<hr/>	<hr/>
	1.125.261 frs 47	578.768 frs 52
	<hr/>	<hr/>
Total	1.704.029 frs 99	

B. — Situation de la Caisse de l'exploitation

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
Recettes	987.051 frs 11	712.478 frs 25
Dépenses	1.125.261 frs 47	578.768 frs 52
Excédent de recettes		133.709 frs 73
Excédent de dépenses	138.210 frs 36	
Solde débiteur	4.500 frs 63	

C. — Paiement des masses effectué directement par la Ville.**Article 50 du cahier des charges**

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
Personnel Administratif	84.149 frs 50	23.857 frs 00
Orchestre : chefs, chefs adjoints, pianistes, etc.	90.939 frs 00	32.517 frs 50
Musiciens	331.569 frs 40	154.818 frs 00
Chœurs	317.416 frs 00	195.549 frs 50
Ballet	109.096 frs 00	85.310 frs 00
Machinistes, aides machinistes, garçons de théâtre	173.225 frs 00	66.631 frs 30
	1.106.494 frs 90	558.683 frs 30
Total	1.665.178 frs 20	

III. — SITUATION GENERALE DE L'EXPLOITATION

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
I - Dépenses de l'exploitation	1.125.261 frs 47	578.768 frs 52
II - Paiement des masses par la Ville	1.106.494 frs 90	558.683 frs 30
Total des dépenses	2.231.756 frs 37	1.137.451 frs 82
III - Recettes de l'exploitation	987.051 frs 11	712.478 frs 25
Excédent de dépenses par théâtre	1.244.705 frs 26	424.973 frs 57
Excédent de dépenses total	1,669.678 frs 83	

Nous vous prions d'enregistrer ce document.

Adopté.

M. Lahaye. — Nous demandons la réduction du prix des places afin d'accroître le nombre des entrées.

Vœu

D'autre part, les places populaires sont le plus souvent inoccupées. Pourquoi ne pas rétablir les places gratuites pour les indigents ?

M. le Maire. — Notre collègue pose un certain nombre de problèmes. Je le prie de vouloir bien en reporter l'examen à l'approche de la prochaine saison théâtrale.

Communication de
M. le Maire

Je m'en voudrais, profitant de l'occasion qui m'est offerte, de ne pas souligner combien nous sommes heureux de la gestion des deux scènes municipales, par notre Conseil d'Administration tri-partite des Théâtres.

Je me dois, à ce titre, de remercier le haut fonctionnaire qui la préside en mon nom. J'ai nommé Maurice Planque, notre Secrétaire Général.

Le Conseil Municipal décide de reporter à l'approche de la prochaine saison théâtrale l'examen de la proposition de M. Lahaye. et s'associe, unanimement, aux remerciements exprimés par M. le Maire à M. Maurice Planque.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4498

*Cession gratuite de terrain
par le Bureau de
Bienfaisance*

MESSIEURS,

Le Bureau de Bienfaisance est propriétaire d'un terrain sis rue du Boulevard, à Lille, repris au cadastre sous le n° 14 de la section C.

En vue de la réalisation de l'alignement de la dite rue et de la construction d'un aqueduc destiné à remplacer le fossé longeant cette propriété, nous avons obtenu la cession gratuite d'une partie de ce terrain d'une superficie de quatre vingt seize mètres carrés environ, la Ville prenant à sa charge les frais de couverture du fossé.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons :

- a) d'homologuer cette cession, b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire, aux frais de la Ville, devant Maître Senlis, notaire à Lille,
- c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit « Frais de contentieux, de vente de matériaux et objets mobiliers, d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Compte d'Administration de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché pour l'exercice 1934 se présente comme suit :

RECETTES	Frs : 6.823.407,32
DEPENSES	Frs : 4.303.157,36
Excédent de recettes	Frs : 2.520.249,96

D'accord avec votre Troisième Commission, nous vous prions :
1° de donner un avis favorable à l'adoption de ce document; 2° d'approuver le compte de gestion dont les chiffres ont été reconnus en parfaite corrélation avec ceux du Compte d'Administration.

Adopté.

N° 4499

Office Public Municipal
d'Habitations
à Bon Marché

Comptes d'Administration
et de Gestion 1934

2 MAI 1935

Observations

M. Lahaye. — Nous demandons la diminution du taux des loyers étant donné que cette œuvre est d'intérêt public.

Pourquoi réaliser des bénéfices sur le dos de ces locataires ?

M. Brodel. — Si notre collègue Lahaye connaissait le mécanisme des Offices d'Habitations à Bon Marché, il saurait qu'en vertu des lois et règlements qui les régissent, leurs budgets sont astreints à des maxima et des minima qui ne comportent jamais de bénéfices à leur profit.

Les Offices Municipaux sont partout gérés de la même façon, compte tenu de la situation de la région où ils sont établis.

Certaines suggestions que nous aurions le tort d'écouter mèneraient rapidement notre Office à la faillite, ce à quoi je me refuse.

M. le Maire. — Je donne acte à nos collègues de leurs déclarations divergentes.

Communication de
M. le Maire

Je dois souligner, sûr de traduire l'opinion des membres du Conseil qui se sont rendus à la cérémonie d'inauguration des Maisons pour vieillards, combien nous avons tous été émerveillés du bel aspect que présente le groupe d'habitations à bon marché du Faubourg d'Arras.

Le Conseil Municipal se doit pareillement d'exprimer aux membres du Conseil d'Administration de l'Office Municipal et en particulier à son Président, notre collègue et ami Brodel, sa joie grande devant cette magnifique réalisation qu'est le groupe d'habitations pour vieillards.

Le Conseil Municipal prend acte de la réponse faite par M. Brodel à la proposition de M. Lahaye.

Il s'associe, unanimement, à l'hommage exprimé par M. le Maire à l'adresse des membres du Conseil d'Administration et du Président de l'Office Municipal.

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4500
—
Office Public Municipal
d'Habitations
à Bon Marché
—
Budget Supplémentaire
1935
—

Nous vous soumettons le Budget Supplémentaire de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché pour l'exercice 1935, qui se présente comme suit :

Recettes	Frs : 22.241.466,94
Dépenses	Frs : 21.755.409,22
Excédent de Recettes	Frs : 486.057,72

Ce document étant bien établi, nous vous prions, d'accord avec votre Troisième Commission, de donner un avis favorable à son adoption.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4501

*Demande d'annexion
d'une partie du
territoire de Loos*

Par délibération du 4 août 1934, vous avez demandé l'annexion d'une petite partie du territoire de Loos en vue d'éviter les inconvénients que présenterait l'exploitation du Centre Hospitalier — Faculté de Médecine — Hôpitaux et Maison de Cure — si celui-ci était établi sur le territoire de deux communes différentes. Les terrains à annexer à la Ville de Lille, d'étendue relativement faible, ne comportent, en outre de ceux qui seront couverts par le Centre Hospitalier, qu'un petit groupe d'habitations privées, à l'heure actuelle administrativement rattachées à l'agglomération loossoise, mais dépendant en fait, ainsi que le montre un simple coup d'œil jeté sur la carte, du Faubourg des Postes de Lille auquel la voirie existante les relie directement.

I

Le dossier de cette demande a été soumis à l'enquête sur Lille et Loos. Aucune observation n'a été formulée à Lille. Par contre, à Loos, quatre pétitions contraires au projet ont été déposées lors de l'enquête. La Commission Syndicale instituée dans les formes prévues par l'article 4 de la loi du 5 avril 1884, le commissaire enquêteur et le Conseil Municipal concluent au rejet de notre demande. Les protestations sont particulièrement vives de la part des habitants de l'Epi de Soil.

Par lettre du 7 mars 1935, M. le Préfet nous transmet le dossier en nous invitant à faire délibérer le Conseil Municipal sur cette affaire.

Les observations présentées à Loos, tant par le commissaire enquêteur et la Commission Syndicale que par le Conseil Municipal, peuvent être classées en quatre groupes et résumées de la manière suivante :

I. — Observations relatives à des sacrifices déjà faits par la Commune de Loos.

Efforts continus depuis quarante ans pour faciliter l'extension du hameau d'Ennequin; élargissement du chemin d'Avesnes et création d'un boulevard qui ont amené beaucoup de constructions nouvelles et entraîné l'essor du hameau de l'Epi de Soil intéressé en partie par notre demande. Il y aurait eu également des dépenses effectuées dans ce hameau de l'Epi de Soil, notamment pour l'adduction de l'eau et du gaz. Quelques travaux de voirie et la recherche de l'amélioration de sa jonction, par les chemins de Tournai et d'Avesnes avec le reste de l'agglomération loossoise. Ces travaux auraient provoqué, depuis quinze ans, le triplement du hameau.

II. — Observations relatives à l'intérêt général de la Commune.

Perte de droits d'octroi. Diminution de plusieurs milliers de francs des revenus communaux. D'où une charge supplémentaire à faire supporter à l'ensemble de la population et ayant pour conséquence une augmentation du coût de la vie à Loos. D'autre part, il ne serait pas équitable que cette commune perde les ressources actuelles et d'avenir des terrains situés au voisinage de la limite.

III. — Observations relatives à l'intérêt particulier des habitants du hameau de l'Epi de Soil.

C'est ici que les protestations sont les plus vives. L'un des protestataires, M. Degraeve, champignoniste, manifeste nettement sa volonté de rester Loossois pour payer moins d'impôts. Il y aurait, pour ces quelques habitants, une augmentation des charges sans aucune contre partie pour les commerçants du hameau. La Commune de Loos, qui a construit des écoles pour le hameau d'Ennequin, en construirait également pour les habitants du hameau de l'Epi de Soil. L'annexion de cette partie de Loos ne présente aucune utilité pour Lille.

IV. — Observations d'ordre général.

L'absorption d'une partie de son territoire fermerait les possibilités d'extension de l'agglomération loossoise et contrarierait l'essor d'un hameau. Elle supprimerait le développement d'avenir de la partie de Loos voisine du territoire de Lille. Elle arrêterait l'essor du quartier du chemin d'Avesnes vers l'Epi de Soil. Des établissements hospitaliers existeraient déjà sur le territoire d'autres communes. Lille aurait pu utiliser les terrains militaires qu'elle possédait. Aucun dédommagement n'est prévu pour la Commune de Loos et les travaux de voirie à effectuer par la Ville de Lille ne serviraient qu'à desservir la Cité Hospitalière.

II

L'examen des lieux, l'étude des charges de la Commune de Loos et de la répercussion probable du projet actuel permettent d'affirmer que les observations présentées sont manifestement exagérées.

Le plan indique les hameaux d'Ennequin et de l'Epi de Soil, leurs liaisons, leur position par rapport au territoire dont l'annexion est demandée. Celui-ci est encadré d'un liseré vert, le liseré jaune limitant les terrains affectés à la Cité Hospitalière.

Un simple coup d'œil sur ce plan montre que le hameau de l'Epi de Soil, complètement séparé de l'agglomération Loossoise, est bien plutôt le prolongement du Faubourg des Postes de Lille. Il est situé comme ce dernier le long du chemin des Postes, qui pénètre directement dans Lille. Les quelques immeubles compris dans les terrains dont nous demandons l'annexion, (immeubles hachurés en bleu sur le plan), sont eux-mêmes nettement détachés du hameau de l'Epi de Soil dont ils sont séparés par une distance de quatre cent cinquante mètres.

2 MAI 1935

En acceptant l'affirmation des sacrifices faits depuis quarante ans par Loos, pour l'extension du hameau d'Ennequin, la création d'un boulevard et l'élargissement du chemin d'Avesnes, il convient de remarquer :

1° que le boulevard réalisé se trouve à quinze cents mètres à l'ouest du centre de la Cité Hospitalière ;

2° que l'élargissement du chemin d'Avesnes n'a été réalisé qu'au voisinage de la Cité-Jardins et pour relier ses nouvelles constructions au centre de Loos ; huit cents mètres à l'ouest de la Cité Hospitalière.

Les prétendues dépenses effectuées pour l'adduction des eaux n'ont été que l'application d'un contrat passé avec la Société des Eaux du Nord pour l'alimentation de toute l'agglomération Loossoise. Cette Société, par une conduite en boucle, encerclant Lille, dessert toutes les communes suburbaines. Cette conduite ne sera pas supprimée et continuera à alimenter Loos par le Chemin de l'Epinette. La Ville de Lille fait actuellement opérer son déplacement pour une somme de quatre vingt dix mille francs de manière à la maintenir sous le sol des chemins de Bargues et de l'Epinette déviés.

Alors que le hameau de l'Epi de Soil est situé, dans toute sa longueur, le long du chemin du Faubourg des Postes qui le relie directement à Lille, il convient de remarquer qu'il n'a d'autres communications avec Loos que par les chemins de Tournai et d'Avesnes.

Il est donc incontestable que les raisons qui ont motivé son extension récente sont dues au voisinage immédiat du Faubourg des Postes de Lille, quartier qui s'est considérablement accru ces dernières années.

Des sacrifices auraient été faits par Loos : travaux de voirie et travaux en vue d'améliorer la jonction de ce hameau à Loos par les chemins d'Avesnes et de Tournai. Or le chemin d'Avesnes n'a été changé et amélioré que dans le hameau d'Ennequin. Au voisinage du hameau de l'Epi de Soil, ce chemin n'est plus qu'une véritable carrière d'exploitation impraticable pendant la mauvaise saison.

Aucune modification n'a été apportée au chemin du Faubourg des Postes qui traverse le hameau de Soil, pas plus qu'au chemin de Tournai qui le relie à l'agglomération Loossoise. Ces deux derniers sont des chemins d'intérêt commun pour l'entretien desquels la Ville de Loos ne paie actuellement que la part du contingent fixé par le Conseil Général et ce contingent a été réduit d'environ 30 % depuis plusieurs années. Il est alors permis de se demander quels peuvent bien avoir été les sacrifices faits pour le hameau de Soil.

*

Il est théoriquement indiscutable que la réduction du territoire d'une commune peut provoquer une diminution de ses recettes et créer par voie de conséquence une surcharge d'imposition pour le reste de la population. Mais il n'est pas inutile, dans le cas présent, d'examiner l'importance réelle de ce déficit et de voir s'il n'existe pas, en contre partie pour Loos, des avantages qui compensent largement ce déficit.

A. — Loos se borne à dire que ses revenus seraient diminués de plusieurs milliers de francs et que le prix de la vie dès lors augmentera sensiblement dans la commune. A ces affirmations nous opposons les réponses ci-contre :

I. — Le total de l'Octroi et des taxes — viandes, places, halles, marchés, abattoirs, mesurage, pesage, jeaugeage, voirie, — s'élèvent, à Loos, à la somme de 290.300 frs

Ce total est apporté par une population de 14.233 habitants. Or ces taxes sont indiscutablement perçues, en majeure partie sur les industriels du centre de l'agglomération. Nous serons donc très généreux en admettant que le produit des taxes précitées est proportionnel à la population. Or l'annexion projetée doit enlever 79 habitants à Loos. Ce qui entraînerait donc une diminution du produit des dites taxes égale au grand maximum à

$$\frac{290.300 \times 79}{14.233} = 1.611 \text{ frs}$$

2 MAI 1935

II. — La part de la Commune de Loos dans l'imposition des propriétés non bâties est de 30 frs à l'hectare soit, pour annexion de 30 hectares 48 ares 79 centiares, une perte de 1.184 frs

III. — La perte sur les contributions personnelles, propriétés bâties, patentes, etc. des 79 habitants est encore plus que largement évaluée en la chiffrant à 1.000 frs

Soit un déchet égal tout au plus à 3.795 frs

La valeur du centime est à Loos de 2.700 frs. Il suffirait donc d'une augmentation de 1 centime 4 pour combler ce déficit.

L'augmentation du coût de la vie en serait-elle accrue ? Nous ne le pensons pas. Loos a 343 centimes d'impositions. Cette augmentation ne serait donc que de 0.41 %.

B. — Il reste à examiner s'il n'existe pas, en contre partie de cette charge, des avantages susceptibles de créer un bénéfice certain pour l'ensemble de l'agglomération loossoise.

Il doit y avoir d'abord un léger allègement des dépenses que Loos doit prévoir sur la partie de territoire dont nous demandons l'annexion. Il convient de mentionner les sacrifices actuellement faits par Lille pour porter à 20 m. \times 18 m. de largeur les chemins de l'Épinette et de Bargues, celui qui résultera de l'annexion qui doit vraisemblablement rendre mitoyen le chemin de l'Épinette sur 900 mètres de longueur, entraînant ainsi une participation de la Ville de Lille aux travaux de voirie et charges d'entretien ; ce qui soulagera considérablement le budget de Loos.

Enfin, tout groupe important de constructions, en créant un centre d'attraction, entraîne une valorisation des terrains voisins. Les terrains de Loos dont nous demandons l'annexion et ceux du voisinage n'étaient que des terrains de culture. Ils vont maintenant augmenter considérablement de valeur. Il n'en faut pas d'autre preuve que le

prix qu'en demandent déjà les propriétaires : 50 à 65 francs le mètre carré. Il y aura là, pour Loos, une source de revenus susceptibles de compenser largement le prétendu déficit créé par une annexion partielle.



Les protestations de quelques habitants d'une petite partie du hameau de l'Epi de Soil ne sont pas davantage à retenir. D'ordre privé, elles ne sont donc pas susceptibles de tenir en échec une opération d'intérêt général. Au surplus, l'annexion demandée ne paraît pas de nature à causer un préjudice à ces particuliers qui tireront avantage d'un centre très important de constructions voisines : Cité Hospitalière; extension de notre faubourg des Postes.

Le nombre d'enfants de cette partie du hameau, 34, son isolement et la proximité du groupe scolaire que Lille construit à deux cents mètres feront toujours que Loos ne construira pas d'écoles à proximité et que les enfants continueraient à bénéficier des institutions scolaires de Lille.

Il semble bien, dans ces conditions, que la prospérité du hameau de Soil vient uniquement du voisinage de l'agglomération lilloise et, une fois encore, il n'est question que de l'annexion d'une infime portion de ce hameau, hachurée en bleu sur le plan, et éloignée de quatre cent cinquante mètres du hameau proprement dit de l'Epi de Soil.

Il apparaît bien, au surplus, que le champignoniste Degraeve tient la prospérité de son industrie beaucoup plus de l'agglomération lilloise que des quelques maisons de l'Epi de Soil ou du hameau d'Ennequin auquel il n'est relié que par un chemin d'exploitation.

Les observations d'ordre général ne résistent pas non plus à l'examen de la situation des lieux.

Les possibilités d'extension de l'agglomération loossoise seraient fermées. En supposant que Loos espère voir un jour bâtie la totalité de son territoire, l'extension se bouchera à cette époque à la limite des terrains nus, les constructions devant s'arrêter à la Cité Hospitalière qui sera construite tout de suite. Il faut remarquer, au contraire, que le centre d'attraction formé par la Cité Hospitalière et notre Faubourg des Postes, ne peut que favoriser l'extension du hameau d'Ennequin, sur les nombreux terrains encore disponibles entre ce hameau, le chemin de fer, le chemin de Tournai et la Cité Hospitalière; environ quatre vingt dix hectares.

S'il est exact que des établissements hospitaliers de communes existent sur le sol d'autres communes, il faut bien reconnaître que la situation de la Cité Hospitalière lilloise, à cheval sur deux territoires voisins, serait de nature à créer de sérieuses difficultés au point de vue de l'Etat Civil, de l'Octroi et de l'impôt foncier.

Lille aurait pu prévoir une telle installation sur ses terrains militaires tout proches ? Nous ne le pensons pas. Ceux-ci ont une largeur moyenne de 150 mètres. Il aurait fallu une occupation continue sur 2.500 mètres de longueur. Où les trouver ? Et comment faire fonctionner un Service dans des bâtiments construits de cette façon ?

Les travaux de voirie effectués par Lille ne serviraient pas à l'agglomération du hameau d'Ennequin ? Ce hameau n'est actuellement relié à Lille que par la rue Mirabeau se prolongeant par la rue d'Emmerin pour aboutir à la Porte de Béthune. M. Potié, l'ancien maire, nous apprend que le plan de Loos est étudié pour relier ce hameau d'Ennequin à Lille par des rues nouvelles, menant, le long du chemin de fer, directement aux quartiers du sud de Lille. Le plan joint montre que les voies que nous exécutons, dont les parties teintées en rouge sont actuellement sur le territoire de Loos et dont les tracés ont d'ailleurs été établis en tenant compte des projets de Loos, vont assurer immédiatement la possibilité de faire communiquer le hameau d'Ennequin avec le Faubourg des Postes par la rue prévue au nord de la Cité Hospitalière, et encore, vers le sud, par celle qui relie le chemin de l'Epinette au chemin des Postes.

C'est encore l'ancien maire, M. Potié, qui nous apprend qu'un tiers de la population loossoise vient travailler à Lille. N'apparaît-il pas que, si ce travail profite aux industriels lillois, les salaires sont dépensés à Loos et contribuent à couvrir une part importante des charges de cette Commune qui en a tout le bénéfice puisque les terrains dont nous demandons l'annexion sont des terrains nus qui ne créent pas de dépenses à Loos et qu'il n'y a en tout que vingt hommes majeurs qui deviendraient Lillois.

III

Nous vous proposons donc de maintenir la demande d'annexion telle que vous l'avez précédemment proposée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4502

Fonds Municipal
de Chômage

Distribution de secours
et frais de service

Crédit supplémentaire

MESSIEURS,

Par suite de l'accroissement du nombre des sans travail, la situation du crédit ouvert au Budget Primitif de l'exercice courant, en vue du fonctionnement du Fonds Municipal de Chômage, laisse entrevoir une insuffisance à laquelle il est nécessaire de faire face dès à présent, afin d'assurer la distribution des allocations d'une manière continue.

Nous estimons qu'un crédit supplémentaire de cinq millions de francs est indispensable.

En accord avec votre Troisième Commission, nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit de l'importance précitée qui sera prélevé sur les ressources à provenir de l'exercice 1934 et rattaché à l'article 123 du Budget Ordinaire de 1935.

Adopté.

M. Lahaye. — Nous profitons de cette occasion pour demander que le pointage provisoire soit restreint et qu'il soit alloué des secours en nature aux chômeurs qui attendent leur admission; que la distribution de secours en nature se fasse en plus grande quantité aux autres sans-travail.

Observation

A cet effet, nous demandons que ce crédit soit de dix millions.

M. le Maire. — Notre collègue, ex-abrupto, nous propose de porter de cinq à dix millions le crédit supplémentaire pour assurer le fonctionnement de notre Fonds Municipal de Chômage.

*Communication de
M. le Maire*

Ce n'est pas au cours du présent mandat que cette proposition pourra être admise, la Commission des Finances n'ayant plus le temps matériel de l'examiner avant de donner son avis motivé.

Je prie donc notre collègue de réserver sa proposition jusqu'à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Il en est ainsi décidé.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4503

*Bourse du Travail
Unitaire de Lille
et environs*

Subvention

MESSIEURS,

La Bourse du Travail Unitaire de Lille et environs nous a adressé, à différentes reprises, une demande tendant à obtenir une augmentation de la subvention annuelle que lui alloue la Ville pour l'aider à supporter les dépenses de fonctionnement de son organisme.

Après en avoir délibéré, l'Administration Municipale, unanime, a estimé que la dite subvention pouvait être portée de douze mille à vingt quatre mille francs, à compter du 1^{er} janvier 1935.

Nous vous prions de vouloir bien 1° agréer cette proposition, 2° voter un crédit spécial de 12.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant et à rattacher à l'article 131 du Budget ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

M. Lahaye. — A seule fin qu'il soit voté des subventions supplémentaires aux diverses organisations syndicales, nous demandons la création de la Bourse du Travail Unique.

Observation

M. le Maire. — C'est un problème qui s'est déjà posé et que nous nous proposons d'examiner.

*Communication de
M. le Maire*

M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements du secrétaire de l'Union des Syndicats libres de la région de Lille que celui-ci a adressée au lendemain du jour où fut portée à sa connaissance la décision prise par l'Administration Municipale.

Acte est pris par le Conseil.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4504

*Union des
Syndicats Libres
de la Région de Lille*

Subvention

Par délibération du 30 décembre 1927, vous avez décidé d'allouer à l'Union des Syndicats Libres de la Région de Lille une subvention annuelle de douze mille francs.

Cet organisme nous a adressé une demande d'augmentation de la dite subvention.

Après examen, l'Administration Municipale, unanime, a proposé de porter à vingt quatre mille francs, à compter du 1^{er} janvier 1935, le montant du subside accordé à l'Union des Syndicats Libres.

Nous vous prions de vouloir bien : 1° agréer cette proposition, 2° voter un crédit spécial de 12.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant et à rattacher à l'article 131 du Budget ordinaire de l'exercice 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 4 août 1934, vous avez, délibérant sur un projet présenté par l'Olympique Lillois aux fins d'agrandissement des tribunes du Stade qu'il exploite avenue de Dunkerque — projet comportant notamment la construction d'une tribune municipale, — décidé le vote en faveur de la dite association sportive d'une subvention de cent mille francs, étant entendu qu'il serait tenu compte de cette participation lorsque seraient déterminées l'importance et les modalités du concours à apporter par la Ville pour la réalisation de l'ensemble du projet susvisé.

L'étude de ce problème n'est pas terminée. Toutefois, l'Olympique Lillois, afin d'assainir sa trésorerie, a sollicité de la Ville un nouvel effort financier.

L'Administration Municipale, après examen, a estimé qu'une nouvelle subvention, fixée à cinquante mille francs, pourrait être accordée à ce club sous les réserves, ci-dessus rappelées, incluses en votre délibération du 4 août.

Nous vous prions de vouloir bien : 1° agréer cette proposition, 2° voter un crédit de pareille somme à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Adopté.

N° 4505

Olympique Lillois

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4506

Sporting Club Fivois

Subvention

MESSIEURS,

Le « Sporting Club Fivois » a sollicité le concours financier de la Ville en vue de faire face aux engagements importants qu'il a dû contracter.

Après en avoir délibéré, l'Administration Municipale a estimé que la Ville se devait d'aider un club qui, par l'organisation de matches importants, contribue à l'activité du populeux quartier de Fives.

Tout en se réservant le droit de procéder ultérieurement à un examen attentif de la situation financière du Sporting Club Fivois, en vue des mesures à prendre dans l'intérêt même de ce club, l'Administration Municipale a proposé de lui allouer une subvention de cinquante mille francs.

Nous vous prions : 1° d'agréer cette proposition, 2° de voter un crédit de pareille somme à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Placé le long de l'une des plus belles voies de notre Ville, le square Jussieu doit être transformé et, dans le même temps, débarrassé des édicules qui le déparent et de la grille qui l'entoure.

M. Alleman, architecte D.P.L.G., que nous avons prié d'étudier cet aménagement, nous présente un projet s'élevant à la somme de deux cent cinq mille francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, vos Deuxième et Troisième Commissions, nous vous demandons : 1° de décider l'exécution des travaux d'aménagement du square et la prise en charge par la Ville de la dépense correspondante, 2° de voter à cet effet un crédit de 205.000 frs à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant, 3° d'autoriser la mise en adjudication des travaux sur la base du cahier des charges établi dans ce but.

Adopté.

N° 4507

—
Square de Jussieu

—
Transformation

2 MAI 1935

Observation

M. Lahaye. — Nous votons ce crédit, mais nous faisons remarquer qu'il aurait été préférable de l'affecter au repavage des rues dans les quartiers ouvriers.

M. le Maire. — Notre collègue n'ignore pas que le pavage des rues comprises dans les quartiers ouvriers figure au programme que nous avons établi.

Acte est pris par le Conseil.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4508

*Construction d'un nouveau
Groupe Scolaire dans le
quartier de Wazemmes*

L'Administration Municipale, sur notre proposition, nous a donné mandat de prendre des mesures en vue de la construction d'un nouveau Groupe Scolaire qu'impose la nécessité d'une amélioration de nos établissements d'enseignement dans le quartier de Wazemmes.

Après étude de la question, des terrains ont été recherchés. Des offres nous sont parvenues.

Nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à continuer les pourparlers engagés avec les propriétaires tendant à l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de notre projet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4509

MESSIEURS.

Programme
des Grands Travaux
—
Etablissement de bains
à prix réduits

—
Quartier de
Moulins-Lille

—
Projet

Au programme des Grands Travaux à réaliser au moyen de fonds à provenir d'un emprunt figure, avec prévision de dépense de 2.793.000 frs, la construction d'un établissement de bains à prix réduits dans le quartier de Moulins-Lille.

Lors de votre réunion du 29 décembre 1933, vous avez décidé de consacrer le crédit de 2.793.000 frs inscrit au Programme, non seulement à la construction de l'établissement de bains dans le quartier de Moulins-Lille, mais à la restauration et à l'agrandissement de l'établissement de bains rue Dupuytren.

Ce dernier projet a été dressé par M. Maillet, architecte D.P.L.G. Les travaux sont actuellement terminés et les dépenses engagées évaluées à 508.000 frs environ.

Les deux projets présentant, toutes proportions gardées, une certaine similitude et un seul crédit étant, d'autre part, affecté à leur entière exécution, nous avons estimé qu'il y avait intérêt pour la Ville à charger également M. Maillet de la construction de l'établissement de bains dans le quartier de Moulins-Lille.

Cet architecte nous a remis son étude. Il y est prévu quatre vingt cinq cabines ainsi que les services et installations nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Les cabines se répartissent de la façon suivante : I. - Dames : 1° vingt quatre cabines pour bains ordinaires; 2° six pour bains sulfureux; 3° six pour douches. II. - Hommes : 1° dix neuf cabines pour bains ordinaires; 2° six pour bains sulfureux; 3° vingt quatre pour douches.

La dépense atteignant 2.285.000 frs, la situation des crédits s'établit comme suit :

Etablissement de bains à Moulins-Lille :	2.285.000 frs
Restauration et agrandissement de l'établissement de bains rue Dupuytren :	508.000 »
Ensemble :	<u>2.793.000 frs</u>

D'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous demandons : 1° d'approuver le projet qui vous est soumis; 2° de décider la mise en adjudication des travaux; 3° de nous autoriser à solliciter une subvention sur les fonds du prélèvement sur le produit des jeux.

Nous vous proposons en outre de demander à M. le Ministre de l'Intérieur l'autorisation d'entreprendre les travaux sans attendre la fixation de la subvention.

Adopté.

2 MAI 1935

Observations

M. Lahaye. — Nous demandons que les travaux d'installation et d'aménagement soient confiés, dans toute la mesure du possible, à des artisans. Que les entrepreneurs soient tenus d'embaucher un certain nombre de chômeurs lillois.

Communication de
M. le Maire

M. le Maire. — Ces remarques seront transmises à la Commission des Travaux. Nous attirerons son attention sur la proposition formulée par notre collègue.

Acte est pris par le Conseil.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre séance du 29 juillet 1933, vous avez agréé le projet de construction d'une Ecole Primaire Supérieure de Garçons et d'une Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie pour jeunes gens, auxquelles vous avez donné le nom d'Institut Denis Diderot.

Par ailleurs, vous avez, en vertu de vos délibérations des 26 décembre 1932 et 4 août 1934, décidé l'agrandissement de l'Ecole Pratique de Jeunes Filles Valentine Labbé.

Ces projets, approuvés par M. le Préfet du Nord, figurent au programme arrêté par la Commission Nationale des Grands Travaux, qui a fait réserver, pour ce qui concerne l'Enseignement Technique, une dotation de 13.948.000 frs, dont 10.461.000 frs au titre de part contributive de la Ville, au Fonds Commun du Travail institué par le décret du 15 mai 1934.

En accord avec l'Administration Municipale, nous vous proposons : 1° de retenir l'offre que nous fait M. le Ministre, de consentir à notre Ville au titre du Plan Marquet, un emprunt de 10.461.000 frs; 2° de contracter cet emprunt en trois tranches annuelles et successives à compter du 1^{er} juillet 1935, lesdites tranches respectivement fixées à quatre millions; trois millions quatre cent soixante et un mille francs; trois millions, chacune amortissable en trente années aux conditions du Fonds Commun du Travail, le taux d'intérêt pour la première tranche se fixant à cinq francs pour cent; pour les tranches subséquentes à un taux que déterminera l'Organisme prêteur au moment des réalisations; 3° de voter pour la durée du remboursement, l'imposition nécessaire de centimes additionnels au principal des trois contributions directes. celle affectant la première tranche se montant à trois centimes dix neuf centièmes; 4° de nous autoriser à signer le contrat que nous soumettra la Caisse des Dépôts et Consignations par application de l'article 4, paragraphe 1^{er} du décret du 15 mai 1934.

Adopté.

N° 4510

—
*Programme
des Grands Travaux*

—
*Institut Denis Diderot
Ecole Valentine Labbé*

—
*Emprunt
au Fonds Commun
du Travail*

—
Décret du 15 Mai 1934

—
*Réalisation d'une somme
de 10.461.000 frs*

2 MAI 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4511

—
*Programme
des Grands Travaux*

—
*Construction d'un nouveau
Lycée de Garçons*

—
*Emprunt de
vingt millions à contracter
au Fonds Commun
du Travail*

—
Décret du 15 Mai 1934

Par votre délibération du 27 février 1931 relative au Programme de Grands Travaux, vous avez confirmé votre volonté de doter notre Ville d'un nouveau Lycée de garçons.

En vue de donner suite à cette résolution, un projet et des devis ont été établis puis soumis à l'Autorité Supérieure.

M. le Ministre du Travail nous fait connaître, par lettre du 23 février 1935, que, sur sa proposition, la Commission Nationale des Grands Travaux, dans sa séance du 17 janvier 1935, a réservé à notre Ville, en vue de la construction du Lycée, une dotation de vingt millions à réaliser par voie d'emprunt au Fonds Commun du Travail.

Bien que : a) le projet ne soit pas encore au point, b) ne soient point réglés les problèmes relatifs à la participation de l'Etat dans la dépense, 1° d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet, 2° de dérasement des dits terrains, nous vous proposons, en accord avec l'Administration Municipale : a) d'accepter l'offre faite par M. le Ministre du Travail de nous prêter, au titre du Plan Marquet, une somme de vingt millions, b) de décider que l'emprunt sera contracté en cinq tranches égales, annuelles et successives à compter du 1^{er} janvier 1936, chacune amortissable en trente années aux conditions du Fonds Commun du Travail, aux taux d'intérêt de cinq francs pour cent pour la première tranche; pour les tranches subséquentes au taux que déterminera l'Organisme prêteur au moment des réalisations; c) de voter pour la durée du remboursement l'imposition nécessaire de centimes additionnels au principal des trois contributions directes, celle affectant la première tranche se montant à trois centimes dix neuf centièmes; d) de nous autoriser à signer le contrat que nous soumettra la Caisse des Dépôts et Consignations par application de l'article 4, paragraphe 1^{er} du décret du 15 mai 1934.

Adopté.

M. le Maire. — Je dois au Conseil quelques éléments d'information à ce propos.

Nous venons de prendre une délibération visant la construction de l'Institut Denis Diderot. Le 4 août dernier, vous décidiez l'agrandissement de l'Ecole Pratique de Jeunes Filles Valentine Labbé. Ces réalisations ont été prévues à notre Programme de Grands Travaux pour l'exécution duquel vous avez voté un emprunt de cent cinquante millions.

Dans le cadre de ce programme, d'autres délibérations seront prises. L'une d'entre elles vise la construction d'un nouveau Lycée de Garçons. Vous venez de l'adopter.

Il n'apparaît pas que le projet soit définitivement au point. Notre effort reste subordonné à ceux de l'Etat et du Département. Nous ne pouvons en connaître, par avance, l'ampleur. Aussi bien, l'emprunt étant contracté par tranches, l'opération s'étendant sur plusieurs années, les travaux devront se dérouler suivant un même rythme.

Acte est pris par le Conseil.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4512

—
Aéroport

Lille Roubaix Tourcoing

—
Participation de la Ville

MESSIEURS,

Au cours de sa réunion du 27 février 1931, le Conseil Municipal, appelé à examiner la création d'un Aéroport, avait décidé de réserver sa décision, des divergences de vues s'étant manifestées tant en ce qui concerne le choix des terrains qu'a propos du caractère et de l'ampleur à donner au projet.

Depuis cette époque, en de multiples réunions, les parties prenantes procédèrent à une étude particulièrement minutieuse du problème en vue d'aboutir enfin à un accord.

Lors de la dernière conférence qui se tint, le 2 mars, à l'Hôtel de Ville, sous notre présidence, le Ministère de l'Air nous fit savoir : a) que l'Autorité Supérieure avait fait choix du terrain de Marcq-en-Barœul, soulignant les raisons pour lesquelles les terrains de Flers, de Lezennes et de Ronchin ne furent point retenus; b) que la dépense totale s'élèverait à vingt quatre millions; la part de l'Etat devant être en principe égale à la moitié de cette somme, soit douze millions; celle du Département étant fixée à cinq millions; le reste de la dépense, soit sept millions, devant être pris en charge par les Villes et Chambres de Commerce intéressées à la réalisation du projet; c) que des démarches seraient entreprises par ses soins afin d'obtenir de l'Etat une subvention en vue de l'aménagement du champ d'aviation de Ronchin maintenu comme centre d'entraînement et de tourisme.

Etant donné : 1° qu'il appartient aux Chambres de Commerce, qui sont en la circonstance les principales intéressées, de faire l'effort maximum, 2° les travaux importants que la Ville s'est engagée à continuer à Ronchin pour la mise en état du terrain et les lourdes dépenses qui en résulteront, l'Administration Municipale, se rangeant à notre point de vue, a estimé qu'il convenait : 1° d'émettre un avis favorable de principe à la construction, sur les terrains envisagés par le Ministère, de l'aéroport de Lille-Roubaix-Tourcoing, 2° de fixer la participation de la Ville dans la dépense à cinq cent mille francs au maximum.

Nous vous prions de vouloir bien faire vôtres ces résolutions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4513

—
Champ d'aviation
de Ronchin

—
Travaux d'aménagement

A la demande de l'Aéro-Club de Lille, l'Administration Municipale a décidé, sur notre proposition, de procéder à l'exécution de nouveaux travaux au Champ d'Aviation de Ronchin.

Un projet, établi à cet effet par nos services, comporte notamment l'agrandissement des pistes actuelles d'envol et d'atterrissage dans les sens nord-sud et est-ouest.

Le devis fait ressortir une dépense totale de 170.000 frs. Mais, à la suite de pourparlers avec la Chambre de Commerce, celle-ci s'est engagée à participer dans la dépense à concurrence d'une somme de 50.000 frs. Si bien qu'en définitive la charge à supporter par la Ville sera ramenée à 120.000 frs.

Nous vous demandons :

1° d'approuver le projet que nous vous soumettons et dont le montant total est évalué à cent soixante dix mille francs;

2° de décider l'exécution en régie directe des travaux susvisés en utilisant nos équipes d'ouvriers chômeurs.

La dépense à la charge de la Ville sera prélevée sur un crédit spécial à ouvrir au Budget Supplémentaire de 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Un projet avait été établi en 1930, en vue de la construction d'un nouvel Institut Industriel du Nord. Il comportait une dépense de quinze millions : a) l'Etat devant intervenir pour une somme de cinq millions, b) le Département, pour une somme égale, c) la Ville mettant à la disposition du Département un terrain sis entre les portes d'Arras et de Douai, non loin de la place Fernig, d'une superficie de 19.850 mètres carrés et d'une valeur de deux millions neuf cent mille francs.

Ce projet fut abandonné.

Depuis, saisi de nouvelles propositions, le Conseil Général, au cours de sa session extraordinaire de janvier 1935, a pris des résolutions visant 1° l'organisation de l'enseignement, 2° la procédure en vue de la réalisation de cette réforme, 3° l'aménagement des locaux.

A la suite d'une conférence qui se tint sous notre présidence à l'Hôtel de Ville, le 2 mars, les représentants des collectivités intéressées se sont mis d'accord sur les points en litige et ont proposé, en ce qui concerne le financement du nouveau projet, la répartition ci-contre :
1° Département : deux millions ; Etat : cinq cent mille francs ; 3° Vile de Lille : cinq cent mille francs ; 4° Industriels : cinq cent soixante mille francs.

N° 4514

—
*Institut Industriel
du Nord*

—
*Travaux de
réaménagement*

—
Participation de la Ville
—

2 MAI 1935

Il a été, d'autre part, entendu que les dépenses d'installation de laboratoires, d'achat de matériel, etc., s'élevant à 821.000 frs, seront réglées au moyen de ressources provenant de la taxe d'apprentissage.

L'Administration Municipale, après examen, a décidé, sur notre demande, de donner son agrément à ces propositions.

Nous vous prions, dès lors, de vouloir bien fixer à cinq cent mille francs au maximum la participation de la Ville dans le projet dont il s'agit.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre séance du 27 février 1931, vous avez décidé d'inscrire, en toute première ligne, au programme des Grands Travaux, la construction d'une Cité Hospitalière réunissant sur un même emplacement : a) l'Hôpital Cure alors en construction, b) la nouvelle Faculté de Médecine, c) tous les services hospitaliers de la Ville, toutes les œuvres prises ou à prendre en charge par les Hospices.

En vue de la réalisation de ce projet, de vastes terrains ont été acquis par nos soins Faubourg des Postes, puis rétrocédés par voie d'échange à l'Administration des Hospices.

Le projet doit se réaliser en quatre étapes.



La première — Hôpital Sanatorium — peut être considérée comme achevée puisque 1° les parties prenantes — Etat, Département, Ville, Hospices — ont pris les mesures nécessaires pour assurer le règlement de leur quote-part, 2° l'Hôpital Cure s'ouvrira cette année.

La part de la Ville, soit deux millions cinq cent mille francs, représente 12,50 % du montant de la dépense fixée à vingt millions.



La seconde étape vise la construction d'une nouvelle Faculté de Médecine. Dépense totale : trente sept millions. Part de l'Etat : trente deux millions.

M. le Recteur demande que la Ville prenne en charge la part de l'Université, soit cinq millions.

N° 4515

—
Programme
des Grands Travaux

—
Construction d'une
Cité Hospitalière

—
Emprunt de vingt millions
à contracter au
Fonds Commun du Travail

—
Décret du 15 Mai 1934
—

Au terme d'une conférence qui se tint, le 23 février, sous notre présidence, à l'Hôtel de Ville, conférence qui réunissait les parties intéressées à la construction de la Cité Hospitalière, nous avons fait connaître que la Ville pourrait se substituer à l'Université, sous la réserve expresse que les cinq millions — possibilité d'emprunt laissée à l'Université au titre du plan Marquet — seraient affectés aux Services Généraux et viendraient en déduction de la part de la Ville.

L'Administration Municipale a décidé, sous ces réserves, d'agréer l'offre de M. le Recteur, l'emprunt dont il s'agit devant s'échelonner de la façon suivante : 1° deux millions en 1936, 2° deux millions en 1937, 3° un million en 1938.



La troisième étape prévoit la construction de l'Hôpital et des Services Généraux.

Montant de la dépense : cent quinze millions.

Projet de Répartition : 1° Etat : trente cinq millions; 2° Hospices : a) travaux : quinze millions; b) terrains : vingt millions; 3° Ville : trente millions ; 4° Département : quinze millions.

La participation de la Ville dans la dépense ne pourra être arrêtée de façon certaine qu'autant que l'Etat et le Département auront pris position.

La Ville doit néanmoins statuer sur une proposition de M. le Ministre du Travail lui fixant une possibilité d'emprunt de vingt millions au titre du plan Marquet.

Appelée à en connaître, l'Administration Municipale a pris en considération cette proposition qui est des plus avantageuses pour les finances communales, étant entendu que cet emprunt de vingt millions sera réalisé par tranches annuelles de quatre millions à compter de 1936.



La quatrième et dernière étape comporte la construction des Hospices, construction qui sera entreprise dès que seront terminés les travaux prévus aux étapes précédentes et dont la dépense, évaluée à quarante millions environ, sera prise en charge par la seule Administration des Hospices.

**

Après avoir souligné que les travaux de construction 1° de la nouvelle Faculté de Médecine sont en cours, 2° de l'Hôpital et des Services Généraux seront entrepris le mois prochain, nous vous prions de vouloir bien : a) agréer les résolutions prises par l'Administration Municipale avec les réserves et les modalités proposées par elle touchant les facultés d'emprunt de cinq et de vingt millions qui nous sont laissées par M. le Ministre du Travail au titre du Plan Marquet, b) décider dès maintenant de contracter l'emprunt de vingt millions offert pour la construction de la Cité Hospitalière ; le réaliser en cinq tranches égales annuelles et successives à compter du 1^{er} janvier 1936, chacune amortissable en trente années aux conditions du Fonds commun du Travail, au taux de cinq pour cent pour la première tranche ; pour les tranches subséquentes au taux que déterminera l'Organisme prêteur au moment des réalisations, c) voter pour la durée du remboursement l'imposition nécessaire de centimes additionnels au principal des trois contributions directes, celle affectant la première tranche se montant à trois centimes dix neuf centièmes, d) nous autoriser à signer le contrat que nous soumettra la Caisse des Dépôts et Consignations par application de l'article 4 du paragraphe 1^{er} du décret du 15 mai 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

N° 4516

—
Réouverture des
guichets postaux
le dimanche
—
Protestation
—

La Fédération Postale du Nord nous a fait part de l'émotion provoquée dans tout le personnel de cette Administration par la décision, prise inopinément par le Ministre des Postes, de procéder à la réouverture des guichets, le dimanche, à toutes les opérations postales.

La Fédération souligne :

1) que la décision du Ministre reporte le personnel des P.T.T. à quarante ans en arrière au point de vue du service du Dimanche;

2) que l'application de la mesure en question aux seules villes dont la population dépasse cinquante mille habitants comporte une menace certaine d'extension à d'autres villes, sinon à la totalité des bureaux de postes ; qu'aussi bien des études sont dès maintenant en cours en vue de réaliser prochainement un développement des facilités qui viennent d'être accordées à une fraction ridiculement réduite de la clientèle postale;

3) que cette mesure ne se justifie en aucune manière parce que

a) depuis 1919 une évolution très nette des habitudes de la population a conduit celle-ci à considérer le dimanche comme devant marquer, pour le plus grand nombre de travailleurs, la journée de repos hebdomadaire ;

b) l'expérience des premiers dimanches de l'application de la mesure de réouverture des guichets a permis de souligner son inutilité pratique;

c) les dépenses de toute nature qu'elle provoque sont hors de proportion avec les services extrêmement réduits rendus aux populations.

4) qu'il apparaît souhaitable, en tout état de cause, de ménager les deniers publics pour la réalisation d'autres avantages que les usagers des services électriques notamment ont réclamées avec insistance, au sujet par exemple de la continuité du service téléphonique, soit par une réforme des méthodes techniques appliquées jusqu'ici, soit par l'utilisation d'unités auxiliaires.

Pour cet ensemble de raisons, la Fédération Postale nous prie de vouloir bien émettre un avis défavorable à l'application de la mesure de réouverture des guichets postaux le dimanche et de demander au Ministre des Postes de maintenir, en ce qui concerne notre ville, la situation existant avant le 14 avril 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4517

—
Carrières de Fermanville

—
*Fourniture de bordures
de trottoirs*

—
*Application de la
Convention du
15 Septembre 1931*

MESSIEURS,

Au cours de votre séance du 28 décembre 1934, vous avez approuvé le rapport qui vous était présenté au sujet 1° des quantités de bordures de trottoirs provenant de la carrière de Fermanville-Nielsen, en excédent des trois mille mètres, chiffre annuel fixé par l'article 4 de la convention du 15 septembre 1931; 2° du granit trillé provenant de cette carrière et livré par lesdits établissements pour l'exécution des jardins de l'avenue du Peuple Belge.

L'Autorité Supérieure ayant demandé la production d'un marché de régularisation, nous vous demandons, d'accord avec votre Deuxième Commission, de vouloir bien approuver le marché que nous vous soumettons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

N° 4518

*Autorisation d'ester contre
MM. Boudou et Brice*

M. Charles Boudou et M. André Brice ont annoncé leur intention d'introduire une action en dommages-intérêts contre la Ville devant le Conseil de Préfecture Interdépartemental du Nord et du Pas de Calais, pour avoir été invités par la Police à se rendre au Poste Central, le 24 février 1935, alors qu'ils vendaient des journaux Grand'Place.

Cette mesure ne constitue pas, comme le prétendent M.M. Boudou et Brice, une entrave à la liberté individuelle ou à la liberté du colportage. Elle avait simplement été prise pour éviter des incidents susceptibles de troubler le bon ordre public.

Nous vous demandons, en conséquence, de nous autoriser à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 4519

*Autorisation d'ester contre
MM. Duburcq et autres*

MESSIEURS,

MM. Gaston Duburcq, Albéric Pottier, Robert Contenable, Constant Meulemans, Georges Dupont, André Brice, René Brice, Arsène Decracke, Albert Faurant, Jules Landrieux, André Gabant, ont annoncé leur intention d'introduire, devant le Conseil de Préfecture Interdépartemental du Nord et du Pas de Calais, une action en dommages-intérêts contre la Ville pour avoir été invités par la Police à se rendre au Poste Central le 23 février dernier alors qu'ils se rendaient en auto-car à une réunion organisée à Lomme par le groupe « La Solidarité Française ».

La perquisition effectuée dans l'auto-car a permis de se rendre compte que les intéressés emportaient avec eux d'énormes gourdins pouvant constituer des armes redoutables.

Etant donné que la Police a agi en vertu d'instruction de M. le Ministre de l'Intérieur en vue de la sauvegarde de la sécurité publique, la responsabilité de la Ville ne saurait être engagée.

Nous vous demandons, en conséquence, de nous autoriser à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N°4520

—
Autorisation d'ester contre
M. Moncy

Par lettre du 27 mars dernier, M. le Secrétaire-Greffier du Conseil de Préfecture Interdépartemental nous a informé du dépôt d'un mémoire par lequel M. Jean Moncy annonce son intention d'introduire, devant la juridiction administrative, une action en dommages-intérêts contre la Ville pour avoir été invité à donner des renseignements au Poste Central de Police alors qu'il vendait le journal « Le National », Grand' Place, le 27 janvier 1935.

Cette mesure de vérification ayant été prise par les pouvoirs de Police pour éviter le retour d'incidents de nature à troubler le bon ordre public, nous vous demandons de nous autoriser à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

N° 4521

—
Allocations militaires—
Armée active—
Avis

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens ci-après :

Roland Bacquet	Gaston Hespel
Robert Barois	Gaston Jacques
Jean Berat	Victor Lacroix
Frédéric Blondel	Pierre Lambert
Charles Bottin	Claude Lecigne
Denis Camblain	Marcel Lefebvre
Pierre Camus	Gilbert Lehu
Ernest Carette	Léon Leibovici
Jean Catteau	Serge Levant
Henri Choveaux	Paul Loos
Fleuri Chuin	Gaston Manniez
Emile Debaveye	Fernand Mertens
Paul De Knuydt	Maurice Mery
Bénoni Demeyer	Georges Monin
Jean Demeyere	Marcel Ossieur
Fernand Denis	Georges Poppe
Jean Desmet	Maurice Pringalle
Pierre Dewilde	Roger Roetyneck
Paul Dhenin	Charles Selebosse
Paul D'Hulster	André Tune
Léopold Dindeleux	Clément Vancraeynest
Gaston Doremus	Marcel Vandaepel
Marceau Ducatez	Robert Van Dingenen
Paul Duhem	Cyrille Vanfleteren
Lucien Feys	Félicien Verhaeghe
Raymond Fournier	Gustave Verkruyssen
Roger Fournier	André Wuilmotte
Georges Fruleux	

Les intéressés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les réservistes dont les noms suivent :

Robert Baert	Joseph Dekeukeleire
André Batteur	Edouard Delannoy
Julien Bayon	Raymond Delautre
Charles Belval	Adolphe Delaval
André Bertin	André Delbaere
Gaston Blary	Jules Delmasure
André Bocquet	Amédée Delobel
Alphonse Bondue	André Dengremont
Emile Brams	André Deparis
Paul Brillon	Henri Deprets
Charles Brochot	Robert Derambure
Jean Brouwers	Raymond Deschamps
Marcel Bruneel	André Deslanguez
Léon Callaert	Victor Desprez
Julien Capoux	Louis Desreumaux
Gabriel Carnin	Marcel Dierendonck
Henri Charlet	Edmond Droissart
Louis Chartrer	Jules Dubois
Charles Chuin	Arsène Ducatel
Lucien Chuin	Jules Duflos
Julien Cnudde	André Dumont
Valentin Cordule	Jean Emonet
Paul Coupigny	Lucien Fontaine
Robert Coupleux	Georges Franck
Edouard Courmont	Eugène Fropro
Henri Croccel	Emmanuel Gamelin
Louis Dassonville	André Garçon
Robert Debachy	Charles Gillebert
Léon Debaveye	Charles Gossart
Marcel De Brabander	Charles Gralte
Gustave Debruyne	Gaston Hanuche
René Decaillon	Emile Hélin
Robert Declercq	Daniel Herbaut
Florent Decroix	Gustave Hovart
Jules Dejonghe	Edouard Huber

N° 4522

—
Allocations militaires

—
Réservistes

—
Avis
—

Jacob Klein	Emile Peperstraete
Jean Labbé	René Perrin Patras
Georges Lallau	Auguste Pharasyn
Robert Lampe	Jean Pourquoy
Emile Laurier	Louis Pousset
Georges Leclercq	André Prévost
Léon Leclercq	Victor Quinart
Georges Lecomte	Paul Quinzebille
Robert Lecouvez	Alphonse Ridez
Georges Lefort	Albert Rogez
Georges Legrand	Marcel Rot
Raymond Legrand	Alphonse Sammier
Jean Leleu	Fernand Swillems
Arthur Lemaire	André Szamek
Marcel Lemaire	Jean Tavernier
Auguste Lengagne	André Tersin
Pierre Lenne	Louis Valcke
Jean Lens	Raymond Valcke
André Limoisin	Jean Valembos
Adolphe Lisson	Léon Van Assche
André Macoux	Walter Van Belle
Félix Marchand	Robert Vandenbergue
Onésime Marchand	Henri Vandendriessche
Léon Margerin	Jules Vaneeke
Robert Marlin	André Vanhersecke
Clément Masy	Achille Van Iseghem
Kléber Mathys	André Van Tittelboom
Joseph Messiaen	Maurice Vanuxem
Robert Michels	Daniel Verbeke
Marcel Monté	André Verzéle
Henri Muller	Pierre Villez
Lucien Noé	Lucien Wallez
Edmond Obled	Arthur Wartel
Lucien Palmans	Jean West
Cécilien Pauwels	Anicet Wouters.

Ces réservistes remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leur demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la Cinquième Commission Municipale en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

N° 4523

Assistance aux Vieillards
Infirmes et Incurables

Loi du 14 Juillet 1905

Assistance à domicile

1^{re} PARTIE

Domicile de secours : Lille

NOMS	ADRESSES	Propositions	POINT de DEPART
Allepaerts Gommaire	18, rue de Bailleul	Refus	Ses enfants peuvent aider.
Allepaerts née Van Ypersaele Julie	d°	Refus	Ses enfants peuvent aider.
Attias née Bocquet Mathilde.	56, rue de Canteleu	Refus	N'est pas dénuée de ressources.
Attias François	56, rue de Canteleu	Refus	N'est pas dénué de ressources.
Avez Jeanne	11, rue des Bateliers	67 frs	au lieu de 42.
Backhoven Vve née Caudet Marie	34, rue Alphonse-Mercier ...	30 frs	16 Mars 1935.
Vve Baere Kièrè Mathilde ..	2, rue Magenta	60 frs	1 ^{er} Décembre 1934.
Baert Euphrasie	122, Maroc	80 frs	au lieu de 30.
Baratto-Werquin Marie	68, rue Arago	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
Vve Barbier-Simoneau Louise.	4, rue de la Halle	30 frs	16 Février 1935.
Barissel-Naert Marie-Louise..	18, rue Balzac	55 frs	Maintien, situation inchangée.
Barré-Josse Louise	8, Place Déliot	suppression	Travaille régulièrement.
Basset Louis	10, rue Feutry	64 frs	16 Février 1935.
Vve Bauduin-Daele Marie ...	52, rue Caumartin	66 frs	au lieu de 30.
Beauvais Valentine	28, rue de l'Hay-Gentilly ..	40 frs	Maintien, pas totalement incurable.

NOMS	ADRESSES	Propositions	POINT de DEPART
Beek Aimé	245, boulevard Victor-Hugo ..	50 frs	Maintien, situation inchangée.
Vve Béghin-Galloo Clémence.	Rue Ste-Catherine, c. Cado, 89	Refus	Les enfants doivent aider.
Bekaert-Cloet Romaine	4, rue Ste-Aldegonde	30 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Bel-Gosset Mathilde	145, rue Colbert	Refus	Non incurable.
Beny Léon	4, rue de la Marmora	80 frs	au lieu de 30.
Vve Bideau-Caillet Marie	Rue Eugène-Roche, 29, Lambersart	Refus	Les enfants doivent aider.
Vve Billemont-Deltour Adèle.	Cité Philanthropique, 209 ...	80 frs	16 Février 1935.
V ^{ve} Birckel-Flament Catherine	55, rue de la Monnaie	55 frs	1 ^{er} Juin 1935.
V ^{ve} Bodhuin-Kowalska Françoise	48, rue Jacquart, Lomme	64 frs	10 Juillet 1934.
V ^{ve} Bonnard-Godbert Julie ..	24, bd de la Paix, Mons-en-Barœul	30 frs	22 Janvier 1935.
Bonne Alfred	23, rue Fombelle	60 frs	au lieu de 40.
Boone Marie-Louise	93, rue Pierre-Légrand	30 frs	16 Février 1935.
Vve Boquillon-Fremaux Sidonie	37, rue Thiers, Mons-en-Barœul	40 frs	28 Janvier 1935.
Bouche-Herbaut Emma	6, rue A.-Barbès	Refus	Non incurable.
Bouchery Alfred	Rue de Rivoli, c. Vermeulen.	60 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Vve Bouret-Lestinne	23, rue de Valmy	Refus	Reçoit de ses enfants 110 fr. par mois.
Bourguin Emile	30, rue de Poids	30 frs	Maintien, les enfants doivent aider.
Brasseur Edouard	Rue des Pénitentes, 24	Refus	Pas totalement incurable.
Breckpot Albert	2, rue Ed.-Bailleux	Refus	Les enfants doivent aider.
Breckpot De Jaeger Coralie..	d°	Refus	Les enfants doivent aider.
Bressaint Jules	rue J.-J.Rousseau, 51	Refus	N'est pas dénué de ressources.
Vve Bressinck-Monteyne Justine	20, rue Bouguereau	40 frs	Maintien, les enfants peuvent aider davantage.
Bricout-Deleplanque	9, rue Eugène-Jacquet	Refus	Pas totalement incurable.
Brunelle Victor	16, rue Champêtre, Lambersart	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Bufkens-Clayer Angèle	Petite rue de l'Alma, c. Morel 2	80 frs	au lieu de 40.
Bustin Henri	33, rue Magenta	Refus	Pas totalement incurable.
Buysse Henri	3, rue Parmentier, Mons-en-Barœul	64 frs	21 Décembre 1934.
Vve Calimez De Croock Romaine	rue de Trévisse, c. Lagache ..	Refus	Vit en famille.
Vve Candelez-Planckeel Marie	95, rue Ratisbonne	30 frs	Maintien, situation inchangée.

NOMS	ADRESSES	Propositions	POINT de DÉPART
Capron Marie	17, rue de la Halloterie	80 frs	16 Mars 1935.
Carette Jules	134, rue du Buisson	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
Carette née Van Becelaere Victorine	d ^o	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
Carlier née Saladin Augusta.	41, rue Malakoff	Refus	Vit en famille.
Carton Jeanne	12, Cité Saint-Maurice	80 frs	au lieu de 40.
Carton née Musmeaux Louise.	Quesnoy-sur-Deûle, Route de Linselles	Refus	Reçoit du mari le né- cessaire aux be- soins de l'exis- tence.
Carton née Vernacht Emi- lienne	20, rue de l'Hôpital-St-Roch, cour Wilmot, 8	Refus	N'est pas incurable.
Catteleyn V ^o née Poncet Julie	47, rue Fontenelle	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Caudemont Vve née Busin Maria	Valenciennes 2, rue Louis- Cellier	30 frs	24 Juillet 1934.
Chartrer Vve née Barbier Emma	29, rue Auguste-Comte	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Chéroutre née Lagache Jean- nette	15, rue des Dondaines	Refus	N'est pas totalement incurable.
Claus née Grootaers Colette .	21, rue Magenta	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Clément Victor	8, rue Pascal	80 frs	au lieu de 30. N'est pas totalement incurable.
Colin née Crespel Maria	47, rue Jordaens	Refus	Les enfants peuvent aider totalement.
Colin Vital	d ^o	Refus	
Coolens née Dooms Romaine.	Rue de Lannoy, c. Baquet, 32.	Suppression	La famille dispose de ressources.
Coppens Vve née Seignerin..	rue de Lannoy, c. Brunswyck numéro 18	50 frs	16 Janvier 1935.
Cornille née De Merre Elise.	22, rue Eugène-Jacquet	60 frs	au lieu de 30.
Coryn née Cantinau Marthe.	5, rue Mahieu	Refus	N'est pas totalement incurable.
Coulmain née Vasseur Jeanne	21, rue Duplex	Refus	N'est pas totalement incurable.
Couttenier née Libert Ger- maine	149, rue Jeanne-Hachette ..	80 frs	au lieu de 30.
Crombez née Vanhulle Léon- tine	Rue du Faubourg de Béthune, cité Thomas, 28	Suppression	Ressources supérieu- res au taux de l'al- location.
Cuclenaere Rozette	4, rue Paul-Bert	Refus	Dispose de ressources suffisantes.
Cuvelier Auguste	10, rue Godefroy-Cavaignac .	30 frs	16 Décembre 1934.

NOMS	ADRESSES	Propositions	POINT de DEPART
Daleb née Gavelle Angèle ..	Paris (18 ^e), 22, rue Bachelet.	Refus	N'est pas suffisamment incurable, touche une pension de 1.600 frs.
Dassonville Gabrielle	123, rue du Fg des Postes	5 frs	16 Mars 1935.
Daubigny Almé	9, rue Salomé	30 frs	1 ^{er} Décembre 1934.
De Becker Vve née Beirens Marie	4, rue Davy	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
Debruyne François	40, rue Désiré-Verhaeghe ..	Suppression	A diriger sur l'Institut médico-pédagogique.
De Bue Charles	62, rue des Bois-Blancs	Refus	N'est pas incurable.
De Caevel V ^{ve} née Deloos Angèle	164, rue des Postes, Villa Camille, 6	30 frs	1 ^{er} Janvier 1935.
Decis Roland	6, rue du Pont du Lion-d'Or.	Suppression	Travaille.
Deccotignies née Desbuissons Maria	158, rue Barthélémy-Delespaul d ^o	80 frs	1 ^{er} Février 1935.
Decottignies René	d ^o	80 frs	1 ^{er} Février 1935.
De Cuyper Emmanuel	18, rue du Capitaine-Ferber.	Refus	Ressources suffisantes
Defever Rosalie	3, place Déliot	80 frs	16 Mars 1935.
De Geeter Adrienne	13, rue Ducornet	80 frs	1 ^{er} Mars 1935.
De Jaeger Hortense	55, rue Paul-Lafargue	80 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Dejonghe Vve née Thielemans	4 bis, rue de Trévise	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Delacourt Adrienne	192, rue de Paris	80 frs	1 ^{er} Février 1935.
Delanghe Paulette	27, rue de Flandre, c. Blaquart	30 frs	16 Mars 1935.
Vve Delannoy - Steclebout Anna	14, rue Desrousseaux	Refus	Non dénuée de ressources, vit en famille.
Vve Delannoy-Vanderdonck Eugénie	26, rue du Faubourg de Valenciennes	35 frs	1 ^{er} Décembre 1934.
Vve Delattre-Depauw Célestine	28, rue de la Chaude-Rivière.	Refus	Touche pension civile de 2.880 frs.
Vve Delcambre-Cousin Héloïse	11, rue de Bône, c. 18	80 frs	au lieu de 40.
Delecourt Léon	224, rue du Fg-des-Postes ..	Suppression	Dispose de ressources
Delestret-Cordonnier Zulma..	156, rue Saint-Luc	80 frs	1 ^{er} Février 1935.
Delevallée Gustave	25, rue d'Arcole, c. n ^o 5	40 frs	1 ^{er} Janvier 1935.
Vve Delporte-Fuguer Marie..	61, rue Blanche	80 frs	15 Février 1935.
Delreux Emile	30, rue de la Boétie	40 frs	Maintien, situation inchangée.
Demeestère Pierre	Rue de Trévise, Impasse Lagache, 4	50 frs	Maintien, situation inchangée.
Demeulemeester Edouard	35, rue d'Aboukir	55 frs	au lieu de 40.
Demeulemeester - Van den Eeckhaut Joséphine	d ^o	55 frs	au lieu de 40.
Demeyer Gustave	9, rue de la Concorde	Refus	Ressources supérieures au taux.

NOMS	ADRESSES	Propositions	POINT de DEPART
Denis-Ducatez Jeanne	55, Avenue Butin	Refus	Ressources suffisantes
Deplanque-Demadrille Caro- line	223, Bd Victor-Hugo	Refus	Non dénuée de res- sources.
Vve Deplanque-Dubois Sophie	Rue des Pensées, c. Vanlaton numéro 112	30 frs	16 Janvier 1935
Vve Deplechin-Desplanque Sophie	13, rue des Canoniers	Refus	Vit en famille.
Depont Adolphine	31, rue Ferrer, Hellemmes ..	55 frs	au lieu de 40.
Deroose Jules	40, Rue d'Arras	80 frs	16 Janvier 1935.
De Ruyck-Carpentier Roseline	Rue Coussin, Wavrin	Refus	Les enfants peuvent aider complètement
Descamps Théophile	48, boulevard de la Paix, Mons-en-Barceul	80 frs	5 Décembre 1934.
Vve Descarpentries-Steclebout Clémence	9, rue de la Vignette	Refus	Non dénuée de res- sources.
Vve Deschryvère-Kerkaert Rosalie	rue de Wattignies, c. Vanlaton.	30 frs	16 Décembre 1934.
Desjardin Alexandre	142, rue Jeanne-Hachette	80 frs	16 Janvier 1935.
Desmedt-Lefebvre Charlotte ..	43, Avenue du Peuple-Belge.	40 frs	Maintien, situation inchangée.
Vve Desmons-Delefosse An- gèle	4, rue Saint-Etienne	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
V ^{ve} Despinoy-Mochez Joa- chine	29, rue de la Vignette	55 frs	1 ^{er} Juin 1935.
Destaebel-Duguet Aimée	rue de la Prévoyancé, roulotte	80 frs	16 Janvier 1935.
Destaebel Edouard	d ^o	80 frs	au lieu de 42.
Densremaux-Chatelain Rose ..	34, rue J.-J.-Rousseau	80 frs	1 ^{er} Janvier 1935.
Devin Louise	20, rue Charles-Gide, Hellem- mes	80 frs	16 Janvier 1935.
Vve Devoos-Vanackère Ro- salie	36, rue Saint-Sauveur	30 frs	16 Février 1935.
Devos-Bonte Malvina	226, avenue de Dunkerque, Lambersart	Suppression	Vit en famille et touche une pension de 900 francs.
Devreese-Denhaene Esther ..	20 bis, rue du Faubourg-d'Ar- ras, Lambersart	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
Deweever Catherine	50, rue Destailleurs	30 frs	16 Mars 1935.
Dezitter Sophie	13, rue de Poids	55 frs	au lieu de 30.
Dhalluin Angèle	38, rue de Wattignies	80 frs	16 Mars 1935.
Dhénin-Obin Eugène	3, rue des Brigittines	30 frs	1 ^{er} Avril 1935.
Dhondt née Wallyn Sidonie ..	33, rue de Thumesnil	30 frs	16 Février 1935.
D'Hooghe née Huys Sophie ..	22, rue Reine-Jeanne, Nice...	Refus	N'est pas totalement incurable
D'Hoop Vve née Abrassart....	28, rue Beaucourt, Decour- chelles	55 frs	16 Janvier 1935.
Drossart née Braem Eugénie ..	24, rue Mazagran	30 frs	16 Février 1935.
Dubois Vve née Frédéric Pau- line	258, rue des Postes	40 frs	Maintien, situation inchangée.

NOMS	ADRESSES	Propositions	POINT de DEPART
Dubrulle Vve née Lequimme Jeanne	18, rue Jacquart, Lomme	30 frs	6 Octobre 1934.
Dubuis Edmond	92, rue Racine	30 frs	16 Février 1935.
Dugrain Marie	43, rue du Chaufour	80 frs	1 ^{er} Février 1935.
Duhot Sidonie	83, rue d'Emmerin	Refus	N'est pas dénuée de ressources.
Dumez née Debandt Marie ..	3, rue du Calvaire	70 Frs	1 ^{er} Janvier 1935.
Dumont née Poncel Angèle..	35, rue Ratisbonne	50 frs	16 Décembre 1934.
Dumortier Berthe	19 bis, rue Mexico	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
Dupont née Vanderheyden Pauline	41 bis, rue de la Halle	Refus	Doit recevoir du mari le nécessaire aux besoins de l'existence.
Dupont Emile	50, rue des Tournelles, Paris 3 ^e	75 frs	Maintien, situation inchangée.
Dupont Pierre	26, rue de Bône	Refus	N'est pas indigent.
Dupont née Sterckval Jean- nette	d ^o	Refus	N'est pas indigent.
Dupont V ^o née Tacquez	Rue A.-Mercier, Cité Cen- trale, 5	55 frs	Maintien, situation inchangée.
Duquesne Arthur	3 bis, rue des Pénitentes	60 frs	au lieu de 40.
Duthoit née Aunès Céline ..	118, Cité Philanthropique ...	Refus	Les enfants peuvent aider totalement.
Dutoit née Vandenkoes	22, rue d'Arcole	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
Elisabeth V ^o née Liébaet Ro- salie	56, rue Gantois	30 frs	16 Janvier 1935.
Facque Théodore	Armentières, 18, rue Bayard	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Famchon née Boidin	200, bd Victor-Hugo	30 frs	11 Mars 1935.
Faucomprez V ^o née Brunin.	57, rue d'Arcole	55 frs	au lieu de 10.
Fauvart Albert	7, rue Barthélémy-Delespaul.	80 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Féret V ^o née Geysenbergh ..	Rue et impasse Franklin, 20.	Refus	Vit en famille.
Fiévez Marie-Louise	15, rue Malakoff	80 frs	au lieu de 30.
Florent Louis	Rue de St-Quentin, cour Bon- net, 15	Refus	Est titulaire d'une pension de 3.826 fr.
François André	18, rue Saint-Eloi, Cour J.- d'Arc, 4	Refus	Peut exercer son métier appris aux frais de la collectivité.
François V ^o née Balavoine ..	5, Jardin du Prévot	30 frs	1 ^{er} Janvier 1935.
Frédéricx Henri	rue Champollion	80 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Galliot Alphonse	20, rue du Fg de Béthune	Refus	Vit en famille.
Gastaud née Vahé	8, rue Degland	Refus	N'est pas totalement incurable.
Geers née Piron Marie	110, rue Paul Lafargue	80 frs	au lieu de 30.
Gelaude Marat	3, rue Frémy	80 frs	1 ^{er} Novembre 1934.
Gevaert Charles	34, rue de Marseille	Refus	Vit en famille.
Ghesquière Louise	194, Bd Victor-Hugo	30 frs	1 ^{er} Avril 1935.
Ghesquière Alfred	194, Bd Victor-Hugo	55 frs	au lieu de 30.
Ghesquière née Despinois	d ^o	55 frs	au lieu de 30.

NOMS	ADRESSES	Propositions	POINT de DEPART
Ghilin Charles	2, rue du Magasin	80 frs	1 ^{er} Avril 1935.
Godefroy Constant	15, rue des Etaques	Refus	Pas totalement incurable, peut travailler.
Godefroy Tabary Hélène	15, rue des Etaques	Refus	Pas totalement incurable.
Goudron Maria	34, rue d'Arcole	Refus	Pas totalement incurable, travaille.
Govaert Charles	13, rue Mexico	60 frs	Maintien, situation inchangée.
V ^o Graer Russe Jeanne	59, rue de Dieppe	80 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Granssem Paul	52, rue Faidherbe	Refus	Pas totalement incurable.
Graver Marthe	Rue du fg de Roubaix 146 ..	55 frs	au lieu de 20.
Gressier Caude Flora	38, rue Pierre-Curie	30 frs	1 ^{er} Mars 1935.
V ^o Guillet Jacquart Anna ..	Rue du Château-des-Rentiers, 122, Paris	Refus	Aidée par ses enfants
Gydi Louis	Rue de l'Hôpital Saint Roch, c. Saint-Roch, 17	30 frs	16 Janvier 1935.
Hageman Vanhoecke Hortense	73, rue Fontenoy	Refus	Pas totalement incurable.
Hequette Gouillart Virginie..	Rue de Lomprenz, Lambersart	Refus	Son mari subvient à ses besoins.
Hénocq Julienne	207, rue d'Iéna, Cr 19	Refus	Pas invalide.
V ^o Hérault Pléтинckx Eugénie	54, rue de Bapaume	80 frs	16 Février 1935.
V ^o Hérent Jeanblanc Julia	19, rue Malesherbes	Refus	Non incurable.
V ^o Hette Dilly Julie	19, rue du Marché	Refus	Non dénuée de ressources.
Honoré-Hosdez Hélène	35, rue d'Arras	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
Honoré Isidore	35, rue d'Arras	80 frs	1 ^{er} Février 1935.
Honoré Jérémie	Rue de la Convention	Refus	Degré d'invalidité insuffisant.
V ^o Houzay Deusremaux Blanche	24, rue J.-J.-Rousseau	80 frs	16 Mai 1935.
V ^o Houzé-Auriol Alexandrine	22, rue de la Halloterie	80 frs	16 Février 1935.
V ^o Huart-Duthoit Adèle	12, rue Bosquet	80 frs	16 Mars 1935.
Jacob Van Lancker Julie	39, rue G.-Werniers	Refus	N'est ni incurable ni invalide.
Janssens-De Backker Julienne	Rue Ricoli, Cr. Vermeulen, 30	Refus	Le mari doit subvenir aux besoins.
V ^o Jean-Mansuet Philomène	23, rue du Mont-Valérien, Sur- resnes	45 frs	1 ^{er} Décembre 1934.
Joncquet-Descamps Elise	100, rue Dumoulin, Lamber- sart	30 frs	Maintien, le certificat médical n'indique pas le degré d'incapacité de travail.
Kaeyenbergh V ^o née Charles Désirée	22, rue des Brigittines	60 frs	Maintien, situation inchangée.
Labis Juliette	4, rue Belle-Vue	80 frs	1 ^{er} Mars 1935.

NOMS	ADRESSES	Propositions	POINT de DEPART
Labyt Charles	11, rue E.-Jacquet	80 frs	16 Décembre 1934
V ^{ve} Laheyne-Pottier Gabrielle	46, quai de l'Ouest	60 frs	16 Avril 1935.
V ^{ve} Lalau-Dubois Louise	22, rue Saint-André	40 frs	Maintien, situation inchangée.
Lallemand Julia	14, rue des Sahuteaux	Refus	Pas totalement incu- rable et les enfants peuvent aider.
Laridan-Plouy Sidonie	49, rue de Lyon	Refus	Vit en famille, aidée par ses enfants.
Laurent Eugène	290, rue des Bois-Blancs	60 frs	au lieu de 30.
Laurent-Nis Joséphine	d°	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
V ^{ve} Lavault-Declercq Marie- Louise	230, rue de l'Arbrisseau	64 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Leclercq-Desmons Rosa	Rue du Cimetière, Hem	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Leclercq François	d°	30 frs	id.
Leclercq née Nuttens Mathilde	259, bd Victor-Hugo	Refus	Ressources suffisantes de la famille.
Lecocq Chéry	17, rue Jeanne-Hachette	Refus	N'est pas totalement incurable.
Lefebvre Marie	37, rue d'Aboukir	80 frs	16 Janvier 1935.
Lefranc Paul	31, rue Fombelle	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Legrand Gustave	3, place du Prieuré	55 frs	1 ^{er} Février 1935.
Lenoir née Teirlinck Marie ..	rue du Faubourg-des-Postes, cour du Sud, 2	Refus	Le taux d'incapacité lui permet de tra- vailler.
Leperle Maria	61, rue Manuel	80 frs	au lieu de 30.
Lepez Adolphe	Rue Jules-Breton, c. Desmot- tes, 24	Refus	N'est pas totalement incurable.
Lepez V ^{ve} née Derechain ...	Rue Augereau, c. Coppée 5 ..	30 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Lequine J.-Bte	Rue du Faubourg-de-Roubaix C. Masquelier 12	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
Leroux Augustine	Amiens, 2, rue des Crignons..	Refus	Est logée et nourrie gratuitement.
Leroux Louise	65, rue des Postes	30 frs	16 Mars 1935.
Lesage V ^{ve} née Martinage	20, rue d'Alger	55 frs	au lieu de 30.
Liard V ^{ve} née Barré	97, rue Jules-Guesde	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Lobert née Lebrun Julia	9, rue Montesquieu	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Loez Auguste	40, rue du Bois-St-Sauveur ..	30 frs	au lieu de 80 en rai- son de l'améliora- tion de la santé.
Looten née Lamory Julienne	90, rue de Paris	Refus	Vit en famille.
Lotterie née Villers Louise ..	Armentières, 135, rue J.-Ferry	Refus	Vit en famille, est aidée des enfants.
Macquet V ^{ve} née Pollet Marie	6, rue de Marseille	30 frs	16 Février 1935.
Mansuet née Lekieffe Julia ..	85, rue de Tournai	Refus	N'est pas incurable.

NOMS	ADRESSES	Propositions	POINT de DÉPART
Marcel Alphonse	20, boulevard de l'Usine	80 frs	16 Février 1935.
Marcout née Henno Rosalie.	187, rue du Long-Pot	80 frs	au lieu de 30.
Marcy née Choquet Lucie	18, rue de Ratisbonne	30 frs	1 ^{er} Janvier 1935.
Marouzé née Breton Anna ..	12, rue de l'Amiral-Courbet	Refus	ressources suffisantes
Martin Emile	4, rue Négrier	30 frs	1 ^{er} Avril 1935.
Mekeirel née Conraeds	32, rue de Poids	55 frs	16 Mai 1935.
Melaerts née Eraut	6, rue de la Vignette	Suppression	N'est plus incurable.
Merlin née Charlet Marie ..	13, rue Adolphe	Refus	Peut recevoir du mari le nécessaire.
Metsdag Edouard	28, rue Princesse	30 frs	16 Février 1935.
Michez née Quivron	Rue de Flers, C. Menu, 8 ..	Suppression	N'est plus incurable.
Michiel Jules	79, rue d'Austerlitz	55 frs	Maintien, situation inchangée.
Minet née Bichler	Rue du Long-Pot C. Faches 18	Refus	Doit être aidée par son mari.
Minne V ^o née Vermeulen	Rue Copernic, C. Dupont, 12.	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Mir née Apers	11, rue de Messines, St-André.	80 frs	Au lieu de 30.
Mol Victor	R. E. Varlin, P. 3 n ^o 54	60 frs	1 ^{er} Janvier 1935.
Montet Félicia	62, bd Vauban	50 frs	Maintien, situation inchangée.
Monteville V ^o née Hofman ..	27, rue de Flandre, C. Blanc- quart, 5	55 frs	16 Février 1935.
Moreels née Legay Adèle	38 bis, rue de la Plaine	50 frs	Au lieu de 30.
Morel V ^o née Delmaet	39, rue de Lannoy	30 frs	1 ^{er} Janvier 1935.
Morel Maurice	2, rue de Wattignies	80 frs	1 ^{er} Janvier 1935.
Morillon Alphonse	15, rue Edouard-Doyennette..	Refus	N'est pas dénué de de ressources.
Morits Théophile	33 bis, rue Magenta	Refus	N'est pas totalement incurable.
Morlighem née Vanstienbrugge	24, rue J.-Macé	Refus	Doit être aidée par ses enfants.
Natiez née Lavallée Justine ..	27, rue Ducourouble	30 frs	Au lieu de 5.
Neufcourt V ^o née De Ridder	22, rue Durnerin	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Noé V ^o née Buytard	30, rue Lamartine, Cour.	Refus	N'est pas totalement incurable.
Nollet V ^o née Loore Jeanne	101, rue Balzac	Refus	N'est pas incurable.
Ortille née Dufresne Angèle ..	92, rue de l'Hôpital-Militaire	30 frs	16 Janvier 1935.
Parsy V ^o née Ansart Juliette	61, rue Vantroyen	60 frs	16 Juillet 1934.
Pecqueur Edmond	303, rue Gambetta	Refus	Reçoit 190 fr. par mois de ses enfants
Petreus Joseph	56, rue de la Justice C. Palin numéro 14	30 frs	Maintien, peut recevoir de ses enfants le complément.
Petreus née Depoorter Marie	d ^o	30 frs	Maintien, peut recevoir de ses enfants le complément.
Peuvrel Marcel	27, rue Delvaux	80 frs	16 Janvier 1935.

NOMS	ADRESSES	Propositions	POINT de DÉPART
Pinte V ^e née Cardon Jeanne	34, rue Mazagran	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
Plancq Fernand	25, rue J.-Maillotte	80 frs	1 ^{er} Février 1935.
Plantevin Pauline	Comines, rue Gambetta	Refus	Certificat médical incomplet.
Plouy Abéline	Rue d'Oran, Imp. d'Oran 11.	Suppression	Est guérie.
Ponchant Zéphirin	90, av. Becquart, Lambersart.	40 frs	1 ^{er} Novembre 1934.
Quatannens V ^e née Braine ..	318, rue des Bois-Blancs	20 frs	16 Février 1935.
Quinzebille V ^e née Tile	11, boulevard du Maréchal-Vaillant	30 frs	Maintien, les enfants peuvent aider.
Rattel Henri	95, Quai de l'Ouest	Refus	Peut recevoir de sa femme le nécessaire
Raynaud Léonce	14, rue du Nouveau-Siècle ..	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
Richard V ^e née Defaux Irma	41, rue d'Haubourdin	80 frs	16 Janvier 1935.
Richard V ^e née Ramon Julia	264 ter, rue Sadi-Carnot, Hellemmes	55 frs	16 Décembre 1934.
Richez Germaine	28, rue J.-J.-Rousseau	80 frs	Au lieu de 40.
Robyn Charles	4, rue St-Gabriel	80 frs	16 Janvier 1935.
Rogge née Basseville Marie ..	25, rue des Hannetons	40 frs	Maintien, situation inchangée.
Romon Marcel	54, rue C.-Colomb.	Suppression	Est guéri.
Rompteau Jeanne	Rue St-Pierre-St-Paul	30 frs	16 Janvier 1935.
Room née Mismaque	48, place de la Nouvelle-Avenue	80 frs	16 Janvier 1935.
Rousseau Achille	Rue de l'Argilière, C. Lesaffre numéro 3	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Rousseaux née Augez	d°	30 frs	16 Novembre 1934.
Rousselle V ^e née Brame	34 bis, rue d'Eylau	Refus	Ses enfants peuvent aider.
Ryckbosch née Ernout	8. Rue Bouguereau	50 frs	Maintien, touche 30 francs mensuellement de ses enfants
Salomé née Louage Elisa	242, rue de l'Arbrisseau	Refus	N'est pas indigente.
Schaessens née Soufflet Sidonie	R. J.-Hachette, face au 150..	30 frs	1 ^{er} janvier 1935.
Schalckens V ^e née Detavernier	Pl. Fernig, Cité Cacan, 25 ..	30 frs	1 ^{er} Février 1935.
Schoemacker Mathilde	105, rue de Lille, Impasse des Arts, Cour Scherperel, 10, Roubaix	Refus	N'est pas totalement incurable.
V ^e Segers-Vermost Thérèse ..	21, rue de Poids	60 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Sezille Orpha	R. L.-Danel, C. du Vacher, 4.	80 frs	16 Février 1935.
V ^e Steenssens-Leclercq Sophie	R. Paul-Lafargue, 121 bis ...	40 frs	Maintien, les enfants peuvent aider.
Sy-Gilquin Sophie	47, rue d'Arcole, C. Bara, 7 bis	Refus	Pas totalement incurable.
Sylard Oscar	26, rue Saint-Sébastien	Suppression	Dispose de ressources
Temmerman Pierre	296, rue des Bois-Blancs	Refus	Pas totalement incurable.

NOMS	ADRESSES	Propositions	POINT de DÉPART
V ^e Termote-Bastide Marie	3, rue Mirabeau	60 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Thierens Jean	18, rue Lafontaine	45 frs	Maintien, situation inchangée.
Thurotte Achille	Rue Malesherbes 10	55 frs	1 ^{er} Janvier 1935.
V ^e Tiétard-Faussart Sophie..	53, rue des Etaques	Refus	Non dénuée de res- sources.
Tison Marcel	60, rue de Bellain, Orchies ..	80 frs	27 Novembre 1934.
Tison Victor	Rue des Etaques, 67	80 frs	1 ^{er} Février 1935.
Tjoen-Devendeville Catherine.	44, rue Jules-Ferry, Loos	30 frs	1 ^{er} Septembre 1934.
Torck Victor	11, rue de la Grange, Ory- Cachan	30 frs	Maintien, situation inchangée.
Tourel Julia	18, rue d'Alger	64 frs	1 ^{er} Mars 1935.
V ^e Tournemine-Luez Elise..	258, Cité Philanthropique ...	60 frs	Maintien, un fils peut davantage.
V ^e Transon-Claeys Pauline ..	Rue Buffon, C. St-Martin, 5.	Suppression	Les enfants peuvent aider complètement
Treels-Laforge Rachel	77, Bd Montebello, roulotte..	Refus	Pas totalement incu- rable.
Triplet-Nieuwaert Germaine..	Rue Nationale, Masnières	80 frs	30 Août 1934.
Truwant-Rudlof Victoria	53, rue Jules-Valles, prolongée	80 frs	au lieu de 30.
V ^e Turotte-Brouckaert Marie- Thérèse	4, rue de Trévisse	55 frs	au lieu de 30.
Tytgat Edouard	68, rue de Thumesnil	60 frs	16 Janvier 1935.
Tytgat-Verstyggel Virginie ..	d°	60 frs	16 Janvier 1935.
Van Cleemputte Jeanne	2 bis, rue de Cronstadt	64 frs	1 ^{er} Janvier 1935.
Van de Lem-Lambert Coralie.	4, rue du Four à Chaux	Refus	Pas totalement incu- rable.
Vandenabeele Marie	69, rue Blanche	64 frs	1 ^{er} Avril 1935.
Vandenabeele-Mortier Maria ..	33, rue St-Druon	Refus	Pas incurable.
V ^e Vandenas-Huyben Elisa..	50, rue Racine	Refus	Pas totalement incu- rable, vit en famille
Vanden Berghe Florimond ..	14, Quai de l'Ouest	Refus	Dispose de ressources suffisantes.
Vanden Berghe-Devetter Jeannette	d°	30 frs	16 Janvier 1935.
Vanden Neste Virginie	79, rue Matteotti	Refus	Non dénuée de res- sources.
Van Dorselaere-Vandenabeele Phil.	20, rue Saint-Druon	30 frs	16 Décembre 1934.
Van Haute-Demeyer Marie ..	24, rue Montaigne	80 frs	16 Février 1935.
Vanhecke Casimir	83, rue Jules-Guesde	30 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Van Hoorinck Simone	81-82, Cité Philanthropique..	80 frs	16 Janvier 1935.
Vanhoutteghem-Cheuva Philo- mène	Rue du Vieux-Moulin, Cour du Château	Refus	Pas totalement incu- rable, vit en famille
Vansevendonck Henriette	16, Rue du Gros-Gérard	30 frs	au lieu de 10.
Vanstechelman Gustave	Rue des Bois-Blancs	Refus	Vit en famille.
Vantomme-Andréa Yvonne ..	Allée du Fort, baraquement..	Refus	Pas totalement incu- rable.

NOMS	ADRESSES	Propositions	POINT de DÉPART
Varoquier Hippolyte	17, rue de Douai	30 frs	Maintien, un fils peut faire le reste.
Varoquier Fe née Desmettre Rosalie	d°	30 frs	Maintien, un fils peut faire le reste.
Vékens Palmyre	83, rue Jules-Guesde	30 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Velque Fe née Thomas Flore .	Rue du Faubourg-de-Roubaix, Cité Sainte-Cécile, 4	Suppression	La famille dispose de ressources.
Véniez Laure	41, Cité Saint-Maurice	80 frs	1 ^{er} Mars 1935.
Verdière Fe née Deledorte Angèle	99, rue Princesse	55 frs	1 ^{er} Janvier 1935.
Verheyde V ^{ve} née Dose	225, rue des Bois-Blancs	80 frs	16 Mars 1935.
Vernez Isidore	17, rue du Havre	Refus	Pas dénué de ressources.
Verqueire Victor	Rue St-Amand, C. St-Jules, 9.	Refus	Touche pension civile de 2.000 frs par an.
Vitrant V ^{ve} née Platel Clotilde	14, rue Desrousseaux	80 frs	au lieu de 40.
Wacquez Marie	Gr. Gustave-Delory, Pavillon 6, n° 114	60 frs	16 Mai 1935.
Waelkens Paul	40, rue de l'Arbrisseau	Refus	Ressources suffisantes
Wartel Fe née Hista	13, rue du Croquet	20 frs	Maintien, situation inchangée.
Watteeuw Sophie	52, rue Caumartin	80 frs	16 Février 1935.
Wicart Maurice	6, r. de la Plaine, Haubourdin	Refus	Pension de 240 frs par mois.
Wittendal V ^{ve} née Ducatez. . .			
Léocadie	Rue de Mulhouse, Cour Le- clercq, 16	39 frs	16 Novembre 1934.
Wydau Fe née Colson Marie.	64, rue du Vieux-Moulin	Suppression	Pas complètement invalide et vit en famille.

2^e PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi, comme suit, la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905, n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

NOMS	ADRESSES	Domicile de secours
Bajart Victor	266, rue Nationale	Nord
Calova Félicien	42, rue du Molinel	Ain
Calova Fe née Besson Jeanne	42, rue du Molinel	Ain
Delos V ^e née Schultz Aline..	129, rue St-André, (1 ^{er} étage).	Paris
Dubois Fe née Vuylstèke	18, rue des Pivoines	Hellemmes
Dubus Yvette	5, place Antoine-Tacq	Nord.
Facon V ^e née Masingarbe Marie-Louise	36, rue Lafontaine	Creil
Florquain Léon	92, rue de Jemmapes	Saint-André
Hosdey V ^e née Nieuwjaer ..	164, rue de Paris	Loison-sous-Lens
Inslegers Louise Femme	3, rue Viala	Etat
Lamarque Albert	Avenue Julien-Destrée (rue-lotte)	Escaudin
Lasselin V ^e née Lesage	15, rue Etienne-Marcel	Beauvois - en - Cambrésis
Lugez Jean-Baptiste	49, rue Saint-André	Etat
Mette Vve née Hénoch Ursule	18, rue Auguste-Mourcou	Amiens
Santens Fe née Barré Henriette	13, rue de Thumesnil chambre 22	Thumesnil
Vande Weghe Cécile	56, rue Destailleurs	Loos
Vannuffel Jean-Baptiste	278, rue Nationale	Roubaix

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4524
—
*Assistance aux Vieillards
Infirmes et Incurables*
—
Loi du 14 Juillet 1905
—
Hospitalisation
—

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées, d'abord, par le Bureau d'Assistance, puis par la Cinquième Commission Municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

I. — Vieillards demeurant à Lille

Bergens Léon	Rue Rubens, 7	Hospice Général.
V ^{ve} Bréhault, née Desreumaux		
Sophie	Rue des Bonnes-Rappes, 16 ..	Hospice Général.
Broutin Marie	Chemin de Bazinghien	Hospice Général.
Carez Georges	Rue d'Arcole, 29 bis, cour Lambert, 4	Hospice Général.
Carlier Toussaint	Rue des Archives, 7	Hospice Général.
Corbier Victorine	Rue de Paris, 224	Hospice Général.
Delanno Jules	Rue de l'Ecole, 4	Hospice Général.
Durieux Alfred	Rue d'Arras, 114, Cité Du- quesne, 1	Hospice Général.
Elan François	Rue Casimir-Delavigne, 6	Hospice Général.
Florquin Louis	Rue des Meuniers, 79, Cité Delmer	Hospice Général.
V ^{ve} Leclercq, née Malézieux		
Clémence	Rue du Croquet, 12	Hôpital Général.
Lefebvre Gustave	Rue de Gand, 84	Hôpital Général.
V ^{ve} Lefebvre, née Beljonne		
Léontine	Boulevard des Ecoles, 66	Hôpital Général.

Moraldy Charles	Rue Saint-Sauveur, 60	Hôpital Général.
V ^o Serrure, née Bruneau		
Léonie	Rue Flamen, 18	Hôpital Général.
V ^o Vandendriessche née Guil-		
laume Octavie	Rue d'Angleterre, 36	Hôpital Général.
V ^o Verhaeghe née Ruyschaert		
Rosalie	Rue de l'Arbrisseau, 21	Hôpital Général.
V ^o Viaene née Debouche Ro-		
salie	Rue de Boulogne, 14	Hôpital Général.
Vuylstèke Achille	Rue de Valenciennes, 23	Hôpital Général.
V ^o Waroquier née Dever Ma-		
rie	Rue du Magasin, 20, C. Busquet	Hôpital Général.
Wattier Mathilde	Rue de Canteleu, 72	Hôpital Général.

II. — Infirmes et Incurables habitant Lille

Bombèke Victor	Rue du Pont du Lion d'Or, 17b	Hospice des Incurables.
Castellain Victor	Rue du Croquet, 11	Hospice des Incurables.
Delaval Charles	Rue St-Sébastien, 42 bis	Hospice des Incurables.
V ^o Detailleur née Goddelière		
Elisa	Rue Pont-Noyelles, 30	Hospice des Incurables.
Duberquin Arsène	Rue Saint-Eloi, 6	Hospice des Incurables.
Dubled Paul	Rue des Postes, 215	Hospice des Incurables.
Florentin Gabrielle	Rue du Priez, 11	Hospice des Incurables.
Lecocq Auguste	Avenue Butin, 55	Hospice des Incurables.
Levecq Albert	Ru d'Iéna, 1 Bis	Hospice des Incurables.
V ^o Testaert née Marchant		
Marie	Rue du Pont-Neuf, 14	Hospice des Incurables.
Trinchez Léopold	Rue des Noirs, cité Deman, 4	Hospice des Incurables.
Wartelle Jean	Rue Désiré-Bondues, 58	Hospice des Incurables.
Facon Veuve	Bd Victor-Hugo, Asile des	
	Cinq Plaies	Asile des Cinq Plaies.

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

2 PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi comme suit la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905 n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

A. — Vieillards

	Domicile de Secours
Cordonnier Floris	Place du Lion-d'Or, 5 Lambersart.
Houzé Adolphe	Hospice d'Incurables Armentières.
Silvent Jean.....	Rue Colbert, 67 Saint-Valéry (Oise).

B. — Infirmes

Barge Martha	Rue du Sabot, 1 Lambersart.
Cacheux Hubert	Rue Gustave-Delory, 45 Dt Pas-de-Calais.
Godot Auguste	Sans domicile fixe Valenciennes.
V ^{re} Leclercq née Boulainghien	
Angèle	Rue de l'Arbrisseau, 16 Loos.
Prouvée Joséphine	Rue de Poids, 48 Etat.
Fme Silvent née Langevin	
Gabrielle	Rue Colbert, 67 Saint-Valéry (Oise).
Vandenbrouck Henri	Sans domicile fixe Flers-Bourg.
Fme Vandenbrouck née Hérie	
Estelle	Sans domicile fixe Flers-Bourg.
Walgraeve Georges	Sans domicile fixe Etat.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet. Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS.

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, modifiée par l'article 173 de la loi du 16 Avril 1930, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées, d'abord, par le Bureau d'Assistance, puis par la Cinquième Commission, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille :

N° 4525

Assistance aux Vieillards
Infirmes et Incurables

Loi du 14 Juillet 1905

Allocation complémentaire

1^{re} PARTIE

Domicile de secours : Lille

Admissions

Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905 (Article 173 de la loi de Finances du 16 Avril 1930) : *Infirmes et Incurables demeurant à Lille ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne* :

Carez Fe née Viger	Rue d'Arcole, 29, Cour Lambert, 4.
Chalbos Marie	Rue de Bailleul, 8.
Cramette Achille	Rue Alphonse-Mercier, 29 bis.
Cool Jean	Rue du Transvaal, Cour Serrure, 2.
Depotter Ambroise	Rue du Long-Pot, Cour Faches, 57.
V ^{re} Fretin-Claeys	Cité Philanthropique, 56.
Geudin Augustine	Rue Colbert, 151.
Lebrun V ^{re} née Vankervoorde Lambert berte	Rue de Poids, 21.
Wacquez Simone	Rue Copernic, Cour Dupont, 9.
Serrure Fe née Derache	Rue Gustave-Delory, 114.

Nous vous prions de donner un avis favorable à ces diverses propositions.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4526
—
Assistance aux
Familles Nombreuses
—
Loi du 14 Juillet 1913
—

Votre Cinquième Commission, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles Nombreuses, les familles suivantes présentant les conditions requises par la loi :

A. — Familles

	Point de départ de l'Allocation
Berlo Fe, née Willemot Suzanne	Rue Edouard-Vaillant, 43 2 Mars 1935.
Buisine Gaston	Rue Négrier, 83
Constantin Léonie	Façade de l'Esplanade, 2 11 Mars 1935.
Debruyne Georges	Rue Godefroy-Cavaignac, 42.. 11 Février 1935.
Deridder François	Rue de Londres, av. Dansette. du 1 ^{er} Mai au 31 Juillet 1934.
Domagala Joseph	Rue Adolphe-Werquin, 34 ... 22 Janvier 1935.
Lefebvre Raymonde	Rue d'Iéna, 33
Nollet Jules	Rue Guillaume-Tell, 26
	du 1 ^{er} Mai au 31 Juillet 1934.
Piéreuse Edmond	Rue Princesse, 92
Plaquet Paul	Rue de Condé, 64
Robilliart Marcel	Rue du Fg-de-Roubaix, 89 .. 1 ^{er} Avril 1935.
Vaniscotte Louis	Rue Ste-Catherine, 87, C. Cado 6 Février 1935.
Vasseur Victor	Rue de la Convention, 18 1 ^{er} Février 1935.
Vermon Constant	Rue Charles Sander, 27
	du 1 ^{er} Mai au 31 Juillet 1934.
Virique Emile	Rue Gustave Nadaud, 56 du 1 ^{er} Mai au 31 Juillet 1934.

B. — Veuves

Buyse Jeanne	Rue Coustou, 7	du 1 ^{er} Mai au 31 Juillet 1934.
V ^{ve} Vermote, née Vanspran- ghe Elisa	Rue du Croquet, 7	1 ^{er} Mars 1935.

**C. — Personne ayant son domicile de secours à Lille,
mais n'y habitant pas**

V^e Bis, née Deconninck Clé-
mence (mariée à Calais le
16 mars 1935, à Butez

16 Janvier 1935.

Fernand, son concubin) ..Calais, rue Leveux, 32 Jusqu'en Déc. 1935.

Nous vous proposons d'émettre un avis de rejet aux demandes
formulées par :

A. — Familles

Corbu ErnestRue du Général De Wett, 9 Pour la période du
1^{er} Mai au 31 Juil.
1934

Mevic JulesRue Jules-Guesde, 48

B. — Veuves

V^e Vriesacker-FremautRue Auguste-Comte, 10

qui n'ont pas paru présenter le caractère de privation de ressources.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 4527
—
Assistance aux femmes
en couches
—
Loi du 17 Juin 1913
—

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi, demandes émanant de femmes ayant leur domicile de secours à Lille.

Votre Cinquième Commission a examiné les dossiers de ces postulantes. Elle vous propose l'admission et l'inscription, dans la première partie de la liste, des personnes dont les noms suivent :

Admissions normales

Mmes Baudalet, née Lesage Marie; Ducornait, née Leroy Angèle.

Propositions de rejet.

Mmes Cossart née Descamps Irène; Debuchy née Thys Raymonde; Dollé née Dassonville Florentine; Filis, née Deporte Pauline; Hage née Lefebvre Marie; Hecquet née Lips Marcelline; Hirsch née Deswarte Simone; Leignel née Cullet Jeanne; Noullette née Rousseaux Louise; Persyn née Marteel Suzanne; Pessé née Révolu Lucienne; Petit née De Grave Eléonore; Pullen née Choquel Georgette; Verbesselt née Kerckhof Léonie; Dehouck née D'Hondt Simonne; Delplace née Rousin Bernadette; Hoflack née Loison Marie; Hubert née Pétilion Marie; Leroi née Devos Virginie; Messian née Verbruggen Raymonde; Verscheure née Flament Suzanne; Baert née Saint-Omer Marie; Boyer née Marcot Reine; Delaigne née Delvallez Julienne; De Ruyter née Rypert Jeanne; De Timmerman née Noté Victoria; Goudmand née Mionnet Yvonne; Hans Paula; Mallevaes née Van Baveghem Suzanne; Maton née Sonntag Simonne; Pouchain née Bouellat Léonie; Pruvot née Duponchel Carmen; Trache née Descheemacker Madeleine; Verbreugh née Pottié Hélène; Vindevogel née Verhelst Germaine.

Admissions d'urgence

Mmes Chabeau née Gellinck Cécile; Cudis née Berteaux Madeleine; Delorme née Tale Juliette; Frézier née Houdart Jeanne; Lérant Raymonde; Vandekerchove née Valle Julia; Van Dorpe née Wiart Germaine; Vanhamme née Duprez Simonne; Verkruyssen née Févien Denise; Leclercq née Ravaux Fernande; Malysse née Duthilleul Marie; Mourier née Lecerf Clémentine; Parmentier née Leverd Eugénie; Pennelle née Lahousse Gilberte; Taverner née Denèque Suzanne; Théré née Stévens Germaine; Vankesbeulque née Tournant Joséphina; Van Eeghem née Lancelin Renée; Arcelin née Auguet Suzanne; Baert née Saint Omer Suzanne; Brame née Billoux Adrienne; Cholle née Julien Pauline; Collin née Van Trier Pauline; Debruyne née Reubens Marie; Decubler née Guislain Yvonne; Derache née Besson Henriette; Duprez née Deparis Louise; Gamez née Fauquette Jeanne; Ledent née Hofman Elise; Muselet Marthe; Dekindt née Lacroix Léonia; Carpentier née Lapôtre Violette; Coulon née Pauwels Agnès; Deloddère née Hrabarski Hélène; De Man née Cluytens Clairette; Duhem née Verbeyen Madeleine; Duthoit née Uytterhaeghe Georgette; Lelubre née Bourdon Raymonde; Muselet Georgette, rue Beaucourt-Decourchelles, 22; Roos née Wante Malvina; Seviette née Wagon Olga.

Mmes Strobbe née Dubrunfaut Sophie; Verleyen née Wittinge Sophie; Drossart Julienne; Huys née Martin Marthe; Loquin née Lefebvre Colombe; Van Eycken née Renouard Marguerite; Weens née Thiroux Germaine; Zonneville née Robillards Eudoxie; Allaert née Le Fever Simonne; Badar Yvonne; Blondeau née Ongenard Marie; Decool née Dubar Louise; Gérard, née Roesse Marie; Gorriniaux née Fache Mathilde; Lemaire née Waison Honorine; Lestavel née Menu Renée; Perche Jeanne; Buyschaert née Lecointe Marguerite; Crul née Van Mullen Marie; De jaeger née Devolder Florine; Demeukke née Berty Suzanne; Devos née Lorenzer Cécile; Favier née Debruyne Marie; Gammelinn née Marescaux Rachel; Helderwerdt née Van Leuven Emilienne; Lepoivre née Vanautrève Andrée; Leignel née Baquet Henriette; Loonis née Muyl Marie; Matuzwski née Janvrotz Catherine; Mortier née Schott Amandine; Mullier née Bruyenne Marie-Jeanne; Noé Simone; Raux née Lefebvre Marthe; Standaert née Martin Gilberte; Turguet

née Prudence Génamez; Trouvaert née Dumas Henriette; Barge née Bos Denise; Bigaud née Laurent Juliette; Rose née Wagré Suzanne; Valembois née Stepzak Marie; Foulon née Cossart Marie; Foudringuiet née Valot Suzanne; Cuvelier née Decourchelles Irène; De Grootte née Desinfaut Julienne; Deledicque née Hurez Marcelle; Demolie née Verro Simonne; Faicompré née Lefebvre Julienne; Baudalet née Lesage Marie; Ducornait née Leroy Angèle; Van Caeneghem née Herbaut Jeanne; Chlostawa née Iaminski Rosalie; Colin née Olivier Lucie; De Sainte Maréville née Gorrée. Elisa; Martin née Paris Pauline; Pétéreaux née Lemoins Marguerite; Tervague née Lamblin Germaine; Tierlinck née Delobel Suzanne; Verschelle née Martin Yvonne.

Mmes Woilet née Decalonne Denise; De Maen née Renard Marguerite; De Meulemeester né Duchène Andrée; Dumont née Allard Denise; Eric née Vanherpe Jeanne; Legrand née Bastier Paule; Lorient née Le Berre Rose; Meddah née Forestier Germaine; Michel née Legros Zélie; Pyotte née Dutilleux Germaine; Schellart née De Sauw Marie; Van de Kerckhove née Duquenoy Gabrielle; Wagnon née Ansart Suzanne; Wagnier Marguerite; Bauw née Verheyde Madeleine; De Bue née Renier Suzanne; De Jonghe née Becq Denise; Deprets née Prévost Marcelle; Desmon née Wallegghien Emilia; Legru née Doutrelon Julienne; Eckeloot Marthe; Goessens née Dussottier Julienne; Evert née Dekoninck Marie; Lamérant née Grimber Alice; Lefebvre née Dubois Denise; Noffe née Defretin Germaine; Marsillaux née Ceugnarcq Renée; Meunier née Camilia Procureur; Mir née Braessens Elise; Miret née Lelièvre Jeanne; Monseur née Boterdael Jeanne; Papegay née Derosiaux Reine; Roby née Chastin Andrée; Debuire née Dufitel Adélaïde; Houtre Marcelle; Lammens née Vandestienne Célinie; Pépin née Bultez Simone; Plaquet née Creus Hortense; Tiersen née Serrurier Lucienne; Thobois née Beauchamps Emilienne; Bal née Beaucourt Marthe; Deledicq née Deruyck Solange; Dupuis née Detimmermann Julienne; Leclercq née Dubois Rachelle; Saladin née Lorguez Jeanne; Vanuxem née Delmotte Marie; Bertaux née Cazier Yvonna; Breton née Decottignies Léonie; Bourbouze née Ravez Marie-Louise; Caudelier née Debeurne Albertine; Daussy née Henrist Suzanne; Degez née Helbot Constance; De Meyer née Derache Adèle;

De Souza née Keroux Philomène; Desrumaux née Harnetiaux Augusta;
Douchez née Mire Marie; Flament Clémence; Geornaert née Cauwelier
Madeleine; Houillier Adèle.

Mmes Decottignies, née Noulard Raymonde; Delaby née Ingold
Blanche; Delrue née Cocheteux Claire; Delestrets née Bonarque Lu-
cienne; Deknudt née Verhulst Berthe; Deroode Berthe; Ecrepont née
Vitse Jeanne; Fauchille née Lartillier Denise; Heugebart née Schoon-
keere Raymonde; Huguet née Hugue Amandine; Lezenne née Monta-
gne Léonie; Mallet née Hens Céline; Minet née Heiys Yvonne; Michale-
niez née Szuberla Maria; Saint Hubert née Gryson Marie-Louise; Van-
haecke née Hoedt Marie; Van Cauwenberghe née Lemaire Suzanne;
Bocquet née De Rycke Berthe; Blyvert née Smets Fanny; Buysschaert
née Mander Marie-Louise; Clauwaert née Munier Marie; Dejonghe née
Lecroart Agnès; Fabre née Mayer Emma; Knockaert née Robbens Clé-
mentina; Lemeinge née Gruson Léonie; Merlin née Maertens Jeanne;
Mouquet née Dècle Louise; Najgrakowski née Stuczajda Ralazina;
Neuville née Vandewoestine Marcelle; Pagniez née Roget Odile; Van-
dermeersch née Préaux Victoria; Van Kerchove née Bazélis Adrienne;
Verlet née Paccou Madeleine; Vlaeminck Marie-Antoinette; Bourgoin
née Delvigne Lucienne; Cabaret née Vauschelle Marie; Debels née
Nuttin Augusta; Dehague née Platel Andrée; Delahaye née Wandels.
Julie; Denis née Sénéchal Marguerite; Descarpentries née Leleu
Odette; Deschuyter née Dewulf Emilie; Moreaux née Caffin Céline.

Adopté.

2 Mai 1935

— 342 —

Observations

M. Lahaye. — Nous sommes invités à assister demain à une entrevue au sujet du conflit qui est près d'éclater chez les chauffeurs de taxis affiliés à la C.G.T. et autres chauffeurs. Je demande ce qu'en pense M. Spriet.

M. Spriet. — Nous avons eu l'occasion de délibérer sur la question du stationnement des taxis aux environs de la gare, dans des réunions qui se sont tenues au cabinet de M. le Secrétaire général, en présence du Secrétaire du Syndicat des Chauffeurs de taxis affiliés à la C.G.T.

A la suite de plusieurs entrevues et de longues délibérations nous avons pris des mesures qui semblent de nature à donner satisfaction à l'ensemble de la corporation. Il avait été entendu que la place de la Gare serait décongestionnée. Le stationnement étant maintenu rue du Molinel, deux voitures seraient autorisées à stationner place de la Gare. Lorsque celles-ci quitteraient la place, deux autres viendraient les remplacer.

Nous aurons demain une réunion contradictoire, à laquelle assisteront notre Collègue, M. Lahaye, et les représentants des chauffeurs de taxis. Cette réunion se tiendra, comme les précédentes, dans le cabinet de M. le Secrétaire général. Dans un large esprit de collaboration, nous envisagerons les mesures qui paraîtront susceptibles d'être favorablement accueillies par l'ensemble de cette corporation de travailleurs.

Il en est ainsi décidé.

M. Bataille. — Il y a six ans que nous collaborons. Jamais, en séance publique, je n'ai eu l'occasion d'intervenir. C'est surtout au sein des Commissions que nous faisons du travail utile.

Avant que soit terminé notre mandat, je dois dire combien il m'a été pénible de lire dans certaine presse les accusations immondes portées contre les membres des Commissions des Travaux et des Adjudications.

Je me dois de déclarer publiquement que ceux-ci, astreints à un travail considérable, ont toujours fait tout leur devoir. Je suis persuadé que nos Collègues n'ont què mépris pour les odieux mensonges colportés par nos adversaires.



M. le Maire. — Les membres des Commissions des Travaux et des Adjudications ne peuvent s'émouvoir d'attaques qui ne sauraient les atteindre.

Le Conseil Municipal, unanime, se rallie à l'opinion exprimée par M. le Maire.



2 MAI 1935

Communication de
M. le Maire

M. le Maire. — C'est aujourd'hui notre dernière séance publique du présent mandat. Mardi, au cours de la dernière réunion de l'Administration, j'ai rendu hommage à la volonté de collaboration constante, loyale, affectueuse de tous ses membres, sans distinction d'opinions politiques.

Je me dois, ce soir, d'adresser le même témoignage de gratitude aux membres du Conseil Municipal qui, tous, sont conscients de n'avoir pas trahi la confiance qu'à mise en eux la population lilloise.

J'unis dans le même hommage nos collaborateurs de l'Hôtel de Ville, à tous les degrés de la hiérarchie. Je remercie pareillement ces Messieurs de la Presse qui, même quand ils la critiquaient, ne pouvaient se défendre d'une certaine sympathie pour l'œuvre du Conseil Municipal sinon pour la personne de ses membres.

Nous aurions pu, au cours de notre dernière séance, donner lecture d'un long rapport sur notre gestion, sur notre programme de Grand Travaux. Il ne nous plait point, au terme de ce mandat, de présenter de tels projets de délibérations qui figureront à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le 19 Mai, seront élus le Maire et les membres de l'Administration Municipale.

Dans les semaines qui suivront, nous présenterons au Conseil, sur notre Programme de Grands Travaux, un rapport qui ne manquera pas de frapper favorablement l'opinion publique.

Acte est pris par le Conseil.

La séance est levée à 20 heures 45.

royaleux

Maquereau

J. Bataille

A. Bauche

N° 3

J. Bouy

Lou Brode

R. J. ...

... ..

P. Delemis

D. Duverney

1.

Marcel Dupuis

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 19 Mai 1935

Smyhauf

Kleber Sahay

P. Keroy

Jean ...

J. Martin

Lou Mefive

L. Peltier

Uyhtun

Rouveau

... ..

Heuys

E. Vandenberg

S. Willey

N° 3

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 19 Mai 1935

Conseil Municipal :

Installation	347
Séance. — Président Auguste Ragheboom	347
Roger Salengro	347
Secrétaire. Léon Trels	347

Administration Municipale :

Maire. — Nomination	348
Allocution de M. le Maire	356
Adjoints. — Nominations	348
Adjoints supplémentaires. — Nominations	354

Séance du 19 Mai 1935

19 mai 1935

L'an mil neuf cent trente-cinq, le dix neuf mai à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lille, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 12 mai 1935, se sont réunis dans la salle des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents: MM. les Conseillers Municipaux Gaston Willems, Denis Cordonnier, Georges-Louis Masson, Gaston Waringhien, Alfred Rousseau, Roger Salengro, Edmond Vandenberghe, André Favières, Louis Peeters, Richard Coolen, Edouard Corbu, Auguste Ragheboom, Léon Treels, Oscar Hermez, Edmond Bertrand, Bracke-Desrousseaux, Edouard Doyennette, Albert Farvacques, Philippe Martin, Louis Leroy, Eugène Pouillaude, Joseph Dhoosseche, Charles Godinot, Juste Bour, Jules Claes, Désiré Bataille, Alfred Bauche, Roméo Noterman, Paul Dehove, Adolphe Gisselaire, Pierre Janssens, Florimond Lecomte, Louis Brodel, Louis Domsin, Charles Saint Venant, Théodore Devernay.

Absent : M. André Favières, excusé.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Roger Salengro, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. Bataille, Bauche, Bertrand, Bour, Bracke-Desrousseaux, Brodel, Claes, Coolen, Corbu, Cordonnier, Dehove, Devernay, Dhoosseche, Domsin, Doyennette, Farvacques, Favières, Gisselaire, Godinot, Hermez, Janssens, Lecomte, Leroy, Martin, Masson, Noterman, Peeters, Pouillaude, Ragheboom, Rousseau, Saint-Venant, Salengro, Treels, Vandenberghe, Waringhien et Willems, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Auguste Ragheboom, le plus âgé des Membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, M. Léon Treels.

19 mai 1935

Election du Maire

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Ont obtenu :

M. Roger Salengro, trente-quatre voix. 34

M. Roger Salengro ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Aux applaudissements de l'Assemblée, M. Roger Salengro prend la présidence.

M. le Maire. — Mes chers Collègues, mes chers Amis, je vous remercie de cette nouvelle marque de confiance. Je tâcherai de m'en montrer digne.

Election du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Salengro, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
A obtenu : M. Gaston Willems, trente-quatre voix.	34

M. Gaston Willems ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	»
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18
A obtenu : M. André Favières, trente-cinq voix.	35

M. André Favières ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

M. le Maire. — Par télégramme, j'informerai notre ami Favières de notre vote. J'ai la certitude que, dans les heures où contraint par la maladie, il se trouve loin de nous, cette nouvelle lui sera le plus précieux réconfort.

19 mai 1935

Election du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
A obtenu : M. Auguste Ragheboom, trente-quatre voix.	34
M. Auguste Ragheboom ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.	

Election du quatrième adjoint

Il a été procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
A obtenu : M. Georges-Louis Masson, trente-quatre voix.	34
M. Georges-Louis Masson ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.	

Election du cinquième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
A obtenu : M. Richard Coolen, trente-quatre voix.	34
M. Richard Coolen ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.	

Election du sixième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
A obtenu : M. Charles Saint Venant, trente-quatre voix.	34
M. Charles Saint Venant ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint.	

19 mai 1935

Election du septième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du septième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
A obtenu : M. Théodore Devernay, trente-quatre voix.	34
M. Théodore Devernay ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.	

Election du huitième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du huitième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
A obtenu : M. Louis Domsin, trente-quatre voix.	34
M. Louis Domsin ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.	

Election du neuvième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du neuvième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17
A obtenu : M. Paul Dehove, trente-trois voix.	

M. Paul Dehove ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint.

19 mai 1935

RAPPORT DE M. LE MAIRE

*Création de postes
supplémentaires d'adjoints*

MESSIEURS,

L'article 73 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 27 juillet 1923, donne au Conseil Municipal la faculté de décider, par une délibération prise sur la proposition du Maire, la création pour la durée de son mandat d'un ou de plusieurs postes supplémentaires d'adjoints.

Nous vous proposons de décider la création de trois postes supplémentaires d'adjoints, ce qui portera ainsi leur nombre à douze, chiffre maximum autorisé par la loi.

Adopté.

Election du premier adjoint supplémentaire

Il a été procédé ensuite, dans les formes prescrites par l'article 1^{er} de la loi du 27 juillet 1923, modifiant l'article 73 de la loi du 5 avril 1884, et sous la présidence de M. Salengro, élu maire, à l'élection du premier adjoint supplémentaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
A obtenu : M. Denis Cordonnier, trente-quatre voix.	

M. Denis Cordonnier ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint supplémentaire.

Election du second adjoint supplémentaire

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

A obtenu : M. Alfred Rousseau, trente-quatre voix.

M. Alfred Rousseau ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint supplémentaire.

Election du troisième adjoint supplémentaire

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

A obtenu M. Oscar Hermez, trente-trois voix.

M. Oscar Hermez ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint supplémentaire.

Le Président a déclaré MM. Willems, Favières, Ragheboom, Masson, Coolen, Saint-Venant, Devernay, Domsin, Dehove, Cordonnier, Rousseau et Hermez, installés en qualité d'adjoints.

Et ont signé les membres présents.

Allocution de M. le Maire

M. le Maire prononce enfin, avant de lever la séance, l'allocution ci-contre qui est saluée, à diverses reprises, d'applaudissements unanimes et chaleureux.

Se tournant vers M. Auguste Ragheboom :

« Sous la présidence de Gustave Delory vous siégiez, premier élu de notre liste, au Conseil Municipal le 20 mai 1900.

« Le 19 mai 1929, vingt neuf ans plus tard jour pour jour, présidant nos travaux comme doyen d'âge, vous disiez dans un sourire :

« J'espère que dans six ans, nous nous retrouverons tous. Quant à moi, « si le fil de mon existence devait être auparavant rompu, je tâcherai d'obtenir « une prorogation pour avoir le plaisir de me retrouver au milieu de vous ».

« Lui souhaitant de ne plus connaître, au soir de sa vie, de nouvelles épreuves, je salue en Auguste Ragheboom un noble exemple de probité publique, de probité privée.

« Et j'unis dans le même hommage cet autre vétéran qui, le même jour élu maire, rappelait que la seule largeur d'une rue et d'une facade séparait la salle où il parlait de la maison natale de son père; le fils du chansonnier lillois, le savant illustre, l'homme qui dans nos rangs incarne la Science et la Conscience, l'ami de Jean Jaurès et de Jules Guesde, Bracke-Desrousseaux. »

*

**

« Elu pour la première fois maire de Lille, Gustave Delory, le 17 mai 1896, proclamait :

« Entre le Peuple et nous, il y a un contrat dont nous ne cesserons de « poursuivre l'exécution loyale et fidèle. Dans la limite de nos fonctions et de « notre pouvoir, nous continuerons à rendre moins amères aux travailleurs lil-

« lois les heures qui les séparent du jour désiré où — sous la poussée du Peuple
« uni, éclairé et conscient — l'ordre et l'harmonie socialiste se substitueront
« au désordre et à l'anarchie de la société capitaliste. C'est à cette œuvre que
« nous travaillerons ensemble avec la certitude de satisfaire nos partisans et
« aussi avec l'espérance de désarmer nos adversaires par notre énergie à la ser-
« vir et la loyauté que nous déploierons dans sa défense. »

« En ce jour où, pour la troisième fois, vous me confiez une lourde
charge, en cette séance inaugurant notre quatrième mandat — seize ans de
suite — à l'Hôtel de Ville, c'est Gustave Delory que j'évoque, c'est sous son
signe que je place notre gestion commune. »

*

**

« Les élections municipales sont une grande victoire pour le Proletariat
et pour la République. On a senti passer sur le pays le souffle des combats héroï-
ques. Comme au temps de l'affaire Dreyfus pour la défense des libertés mena-
cées, les travailleurs, les intellectuels, la bourgeoisie avancée se sont unis et ont
barré la route aux ennemis du régime : la minorité, fût-elle agitée sinon agis-
sante, n'imposera pas sa tyrannie économico-policière à l'immense majorité de
la Nation qui entend — elle vient de l'affirmer — continuer de se gouverner
elle-même, c'est-à-dire conserver la République.

« Depuis trop longtemps, les ligues militaires bénéficient d'une inadmis-
sible tolérance de la part des gouvernants sous le faux prétexte qu'elles auraient
pour elles la sympathie complaisante des masses. En voilà assez ! Les attermoi-
ements n'ont plus d'excuse. L'immense majorité des Français a désavoué les
gens du 6 février et les partisans, avoués ou désavoués, de la Dictature. Elle
a fait connaître qu'elle veut la dissolution des Ligues. »

« Au Gouvernement d'obéir à la volonté du Peuple ! Son premier devoir est
de faire voter, dès la rentrée, ses propres projets sur les Ligues et les attroupe-

19 mai 1935

ments; de laisser inscrire à l'ordre du jour les conclusions de la Commission Laurent Bonnevey.

« C'est le moment de vaincre le Fascisme ! »

*
**

« Aux travailleurs de Lille et de France, à nos frères par delà les frontières et aussi aux milliers d'hommes en les pays d'Europe sous le joug des dictatures, salut, fraternité!

« Vive à jamais la République ! » (*Applaudissements prolongés.*)

La séance est levée à onze heures vingt-cinq.

G. Willey

Bloruz

Louw Mafuz

Wauwau

~~Wauwau~~

Wauwau

Ed. Vandenberg

L. Fickers

R. Zooly

Corboudouze

Uyghuz

Stu

Gumpuor

Pertrane

M. Bracke
Bracke Droups

~~Stu~~

Hausacques

St. Martin

Leheroy

St. Quilberte

D'Hoobche

Chimure

St. Jean

St. Jacques

St. Bataille

A. Branche

Morency

St. Pierre

St. Michel

P. Laurent

St. Julien

Louwrode

St. Omer

St. Nicolas

St. Quenay